

# No 47

# Sommaire

---

## CHRONIQUE

---

Ces *Latinos* que Bush et Kerry se sont disputés

*Antonio Rodriguez*

7

## DOSSIER

---

### Changements démographiques en Amérique latine

*Par María Eugenia Cosío-Zavala & Valeria Lopez Gareri*

Introduction	13
Un continent peu peuplé	19
La transition démographique	27
D'une fécondité naturelle à la limitation des naissances	35
Politiques de population	51
Concentration urbaine et transition démographique	63
Conclusion	71
Annexes	81

## ÉTUDES

---

Évolution de l'enclave frontalière de la Basse Californie  
de la zone libre au libre-échange

*Marie-Carmen Macias*

89

Le risque sismique à Mérida (Venezuela) :  
pour une association des communautés à la prévention  
des catastrophes dans les sociétés fragiles

*Julien Rebotier*

109

SOMMAIRE

Las reducciones toledanas a pueblos de indios : Aproximación  
a un conflicto. El repartimiento de macha (Charcas), siglo XVI  
*Carolina Jurado* 123

El perfil del migrante francés a México a mediados del siglo XIX  
*Chantal Cramaussel* 133

INFORMATION SCIENTIFIQUE

---

Lectures 159

# CHRONIQUE

ANTONIO RODRIGUEZ



---

## CES *LATINOS* QUE BUSH ET KERRY SE SONT DISPUTÉS

ANTONIO RODRIGUEZ\*

**T**ROIS JOURS AVANT LES ÉLECTIONS AMÉRICAINES, des millions de « latinos » ont allumé leur téléviseur et se sont branchés sur la chaîne Univision pour suivre leur programme favori « Sabado Gigante », l'émission de plus grande audience au nord et au sud du Rio Grande. Au bout de deux heures de jeux, de karaoké, de retrouvailles émouvantes de familles séparées par la frontière, de larges et répétées coupures publicitaires pour des avocats, des voitures ou des médecins, le présentateur-vedette « Don Francisco » annonçait le moment tant attendu : ses interviews « exclusives » avec les deux candidats à la présidence des États-Unis, enregistrées plusieurs jours à l'avance.

Le démocrate John Kerry ouvrait le bal. Il se trouvait à l'intérieur du pays, quelque part entre deux meetings électoraux, assis devant l'inévitable drapeau américain et un rideau bleu digne d'un photomaton. Le sénateur du Massachusetts a présenté avec conviction son programme électoral à « Don Francisco », s'est étendu sur sa proposition de réforme des lois « dépassées » de l'immigration et s'est emmêlé les pinceaux en tentant de s'adresser aux téléspectateurs dans l'espagnol rudimentaire qu'il avait acquis pendant la campagne.

Après le retour à l'écran des mêmes avocats, garagistes et médecins, le président George W. Bush faisait son apparition. Il recevait un « Don Francisco » visiblement ému dans le cadre somptueux de la Maison Blanche, quatre ans après lui avoir ouvert les portes de son ranch de Crawford. En quelques minutes, M. Bush a eu tout le loisir de parler de ses relations avec Dieu et de rendre hommage aux « hispanos » tombés en Irak. Juste avant de conclure l'entretien, il portait l'estocade en lançant un appel aux électeurs dans un espagnol presque parfait. « Quiero que todos los hispanos oyan mis palabras y voten por mí el segundo día de noviembre ». Les puristes peuvent toujours

\* Catedrático de la Universidad de Costa Rica. Director del Centro de Investigaciones Históricas de América Central. Agradezco al D<sup>r</sup> Alain Musset su invitación para escribir esta crónica, dado que ambos fuimos actores de esta marcha, aunque con diferentes papeles en el escenario.

lui reprocher ses méconnaissances du subjonctif. Peu importe, le président ne s'adressait pas à eux. « Sabado Gigante » a révélé les difficultés de Kerry à trouver le ton juste pour toucher la minorité la plus importante des États-Unis et rappelé l'aisance de l'ex-gouverneur du Texas à l'heure de s'adresser à ses « potes » latinos. « Nos conocemos » était le slogan de la campagne hispanique de M. Bush. Son rival démocrate, lui, restait un inconnu.

Au terme de la campagne hispanique la plus chère de l'histoire, avec plus de 12 millions de \$ de dépensés, le président républicain réalisait le grand Chelem le mardi 2 novembre, en remportant les cinq États où la minorité hispanique avait la possibilité de faire pencher la balance. Il s'imposait non seulement haut la main en Floride, acquise quatre ans plus tôt par 537 voix d'écart et au prix d'un long et polémique dépouillement. Il conservait aussi le Colorado, l'Arizona et le Nevada. Au passage, il s'offrait le luxe d'arracher à ses adversaires le Nouveau-Mexique, un État où près de 42 % de la population est d'origine hispanique, tout comme son gouverneur, le démocrate Bill Richardson. Pour mémoire, Al Gore s'y était imposé par 366 voix d'écart quatre ans plus tôt.

Le président a obtenu un score inédit pour un candidat républicain. Selon les différents sondages, il aurait récolté entre 36 et 45 % du vote « latino », une large fourchette qui illustre les problèmes pour les experts de cerner un vote aussi complexe que cette communauté hispanique aux multiples visages, estimée à près de 40 millions de personnes. Aussi peu précis qu'ils soient, ces chiffres n'en révèlent pas moins la défaite des démocrates, eux qui s'étaient fixé l'objectif de laisser M. Bush sous la barre des 35 %. Malgré ses louables efforts, M. Kerry faisait nettement moins bien qu'Al Gore quatre ans auparavant.

Vu de Washington, le candidat démocrate donnait pourtant l'impression d'avoir tiré les leçons de l'échec de son prédécesseur. Pour ne pas avoir accordé d'importance au vote de la communauté hispanique et avoir fait l'économie de spots publicitaires en Floride, entre autres, M. Gore avait concédé la défaite à la « photo finish » quatre ans plus tôt. Afin de ne pas répéter la même erreur, l'équipe de Kerry a rapidement misé sur les « latinos » pour conquérir la Floride et les quatre États du sud-ouest, où leur croissante proportion leur donnait un poids électoral conséquent. De leur côté, les républicains annonçaient haut et fort leur intention de progresser au sein de la communauté hispanique et de s'emparer de ce bastion autrefois démocrate.

Courtisés par les deux partis, les « latinos » se convertissaient en un enjeu électoral d'importance. Au point que le candidat à la présidence des États-Unis en 2004 devait nécessairement avoir des notions d'espagnol pour espérer gagner la « Casa Blanca ». M. Kerry en perdait son parfait français, qui ne lui aurait rapporté que des ennuis. Il ne s'est exprimé publiquement dans la langue de Jacques Chirac qu'à une seule reprise : devant des électeurs haïtiens de Floride, État où chaque poignée de voix valait bien une messe. Les principales organisations hispaniques des États-Unis ont vite saisi l'importance de l'enjeu. Elles ont rapidement fait part de leurs revendications aux candidats. Sur le terrain, elles menaient une vaste campagne pour inciter les « latinos » à voter le 2 novembre. Cette débauche d'énergie a porté ses fruits. En 2000, ils avaient à peine atteint la barre des six millions de votants. En novembre dernier, ils étaient dix millions à se rendre aux urnes.

Pour les séduire, les démocrates n'ont pas ménagé leurs efforts. Malgré des slogans pas vraiment originaux comme « Unidos con Kerry » ou « Una nueva esperanza », ils multipliaient les annonces publicitaires, les meetings et les promesses. À leur tête, le gouverneur Richardson qui a présidé la convention de Boston. Sur le front des relations avec la presse, Fabiola Rodriguez, une Mexicaine sans droit de vote aux États-Unis. La machine semblait bien huilée. Les démocrates mettaient sur pied d'égalité la presse anglophone et les médias hispanophones. Ils inondaient chaque jour les rédactions avec des communiqués en espagnol, sur tous les thèmes de la campagne. Le candidat lui-même prenait des cours d'espagnol entre deux meetings, s'exprimait largement dans la langue de Cervantes face à un public « latino » et donnait plusieurs dizaines d'interviews aux médias hispanophones.

L'équipe de Kerry n'avait pourtant rien inventé. Elle avait suivi l'exemple donné par Bush quatre ans auparavant. Sous la houlette de sa chef de presse hispanique, Sonia Colin, qui avait révolutionné la campagne présidentielle en espagnol, l'alors gouverneur du Texas avait accordé en 2000 plus d'une centaine d'interviews aux médias hispaniques, sans hésiter la moindre seconde à maltraiter la langue de son « amigo » Jose Maria Aznar, qui le lui a d'ailleurs bien rendu en essayant de s'exprimer en anglais lors de ses cours à Georgetown.

Cette année, le candidat républicain n'a consacré que trois interviews en anglais aux chaînes de télévision hispaniques : six minutes à Univision, six minutes à *Telemundo* et quelques poignées de minutes supplémentaires pour « Sabado Gigante ». « Un président en guerre contre le terrorisme n'a pas la même disponibilité qu'un gouverneur », s'est expliqué Sharon Castillo, la porte-parole hispanique de M. Bush. Malgré ce manque de « disponibilité », le président n'en a pas moins réalisé le meilleur score d'un candidat républicain au sein de la communauté hispanique, face un rival démocrate peu convaincant sur le terrain. Il suffisait de sortir des bureaux de la capitale pour s'en rendre compte.

Une après-midi ensoleillée de septembre, trois jeunes filles s'agitaient sur le trottoir de l'une des principales artères d'Arlington, dans la banlieue de Washington. Munies de grands panneaux bleus « todos con Kerry », elles tentaient d'attirer les automobilistes à l'intérieur du night-club « Cecilia's », une adresse très fréquentée par l'importante communauté hispanique de cette ville de l'État républicain de Virginie. À l'intérieur, sur scène, devant les instruments de l'orchestre chargé d'animer le bal du samedi soir, les responsables démocrates locaux s'efforçaient de convaincre les personnes présentes de voter et de faire voter Kerry. Comme à l'échelon national, ils misaient, sans trop y croire, sur la communauté hispanique de la banlieue de la capitale pour tenter de faire basculer un État républicain depuis plus d'une trentaine d'années.

Malgré la présence de personnalités du parti accourues en renfort, le public s'élevait à peine à une cinquantaine de personnes. Les orateurs prêchaient à des convaincus. Tous ? Pas vraiment. « Je ne sais pas comment ils peuvent croire que les *latinos* sont démocrates. Il y a aussi beaucoup de républicains », expliquait Hugo Salinas. D'un signe du menton, il désignait l'un de ses compatriotes. Il portait un autocollant Kerry sur sa veste, applaudissait poliment les discours. Après bien des détours, Henuer Palma, de 32 ans, avouait.

Il avait accompagné un de ses amis au meeting et s'efforçait de passer inaperçu dans un univers inhospitalier. Il allait voter Bush le 2 novembre. Sa famille aussi. La raison ? « Il a mis en marche le TPS », l'accord qui permet à près de 150 000 Salvadoriens de vivre légalement aux États-Unis de forme temporaire, pour quelques années. À quelques pas, Marlón Tellería, un démocrate convaincu, ne se déclarait pas surpris par les propos du Salvadorien. « Le message de Kerry n'atteint pas la communauté », regrettait ce professeur d'origine nicaraguayenne.

Si aux portes de Washington, où près de neuf électeurs sur dix ont soutenu Kerry, les latinos se montraient si peu convaincus par le discours du candidat démocrate, la tâche de l'opposition était pour ainsi dire impossible dans des États conservateurs comme l'Arizona. D'autant plus que les républicains ne restaient pas les bras croisés et mettaient la main au porte-monnaie pour faire capoter la stratégie hispanique de leurs adversaires. Le Parti de Bush a dépensé cette année cinq millions de \$ dans sa campagne publicitaire en espagnol, trois fois plus qu'en 2000. Leur stratégie victorieuse en 2004 ? Moins d'interviews et plus de pub ciblée.

Côté démocrate, les plus de sept millions dépensés par le parti et l'organisation *New Democrat Network* n'ont pas suffi, pas plus que les efforts du gouverneur Bill Richardson, incapable de conserver son propre État du Nouveau-Mexique. Ses adversaires lui ont aussitôt reproché son échec. Ses partisans ont répliqué qu'il avait fait de son mieux avec les moyens du bord, en d'autres termes un homme de gauche de la Nouvelle-Angleterre, avec peu d'atomes crochus avec les « latinos » des États conservateurs. Malgré l'amère défaite de Kerry, les résultats du 2 novembre ont laissé entrevoir une lueur d'espoir pour les démocrates. Dans l'État conservateur du Colorado, l'hispanique Ken Salazar battait son adversaire républicain dans la course au Sénat. Ce démocrate s'imposait dans un « red state » qui avait pourtant donné sa préférence à Bush à l'échelon national. Dans quatre ans, il pourrait donner de précieux conseils aux démocrates... si les stratèges du parti à Washington veulent bien l'écouter.

---

# CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES EN AMÉRIQUE LATINE

MARIA EUGENIA COSIO-ZAVALA\*  
& VALERIA LOPEZ GARERI\*\*

## INTRODUCTION

### **La population de l'Amérique latine dans la population mondiale**

Au début de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la population de l'Amérique latine<sup>1</sup> a augmenté beaucoup plus rapidement que l'ensemble de la population mondiale. En 1930, 3 % de la population mondiale se trouvait en Amérique latine ; en 1950, cette proportion s'élevait à 6,5 %, elle est restée stable entre 1980 et 1995 à 8 %, puis elle a légèrement augmenté pour atteindre une proportion de 8,6 % en 2005. À l'intérieur même du continent américain, la place prise par la population au sud du Rio Grande del Norte est devenue de plus en plus considérable. La croissance de la population latino-américaine est en effet, depuis quelques décennies, bien plus rapide que la croissance des populations des deux grands pays développés de l'Amérique du Nord, Canada et États-Unis.

L'Amérique latine avait, au début de ce siècle, une population moins nombreuse que celle des États-Unis : 63 et 76 millions respectivement. Grâce à une expansion démographique extraordinairement rapide, la population de l'Amérique latine est devenue aussi importante que celle du Canada et des États-Unis dès 1950 (**Tableau n° 1**). Or, les estimations de population des Nations-Unies pour l'an 2000 font état d'un chiffre global de 523 millions d'habitants pour l'Amérique latine et de 315 millions pour les États-Unis et le Canada. Il s'est donc produit une importante redistribution de la population sur le continent américain.

\* María Eugenia Cosío-Zavala (Professeur en Démographie, Université de Paris X-Credal).

\*\* Valeria López Gareri (Docteur en Démographie, CERPOS, Université Paris X).

Le tableau n° 1 montre l'évolution de la population sur l'ensemble du territoire américain de 1900 à 2005. Les États-Unis se trouvent confrontés à la croissance démographique rapide des nations latino-américaines qui leur sont proches et qui les dépassent largement maintenant, avec 69 % de population en plus en 2005. D'après la projection moyenne des Nations-Unies la plus récente, le rapport entre populations au nord et au sud du Rio Grande del Norte pourrait s'établir à 1,8 en l'an 2050 : 438 millions d'habitants en Amérique du Nord, 783 millions en Amérique latine, c'est-à-dire presque deux fois plus.

TABLEAU N° 1 : LA POPULATION DES AMÉRIQUES (1900-2005) – POPULATION EN MILLIONS

Régions ou pays	1900	1930	1950	1970	1980	1990	1995	2000	2005
<b>États-Unis (1)</b>	76,0	123,5	157,8	210,1	230,4	254,1	269,6	284,1	298,2
<b>Canada (2)</b>	5,4	11,0	13,7	21,3	24,5	27,8	29,3	30,6	32,2
<b>Amérique latine (3)</b>	63,0	110,0	166,3	283,5	359,3	437,8	483,6	522,9	561,3
<b>Ensemble Amérique</b>	145,0	244,0	337,8	514,9	614,2	719,7	782,5	837,6	891,7
<b>Rapport (3)/(1)+(2)</b>	0,78	0,83	0,97	1,23	1,41	1,55	1,61	1,66	1,69

Source : 1900-1990, Nations-Unies (1996), World Population Prospects: The 1996 Revision 1995-2005, Nations-Unies (2005), World Population Prospects: The 2004 Revision.

La forte immigration d'origine hispanique, dont une grande partie est illégale (mexicaine, centraméricaine, caraïbe, etc.) est un élément qui sensibilise encore plus les sociétés d'Amérique du Nord aux problèmes de population à leurs frontières. C'est dans ce contexte que s'est développé l'alarmisme concernant l'accroissement rapide de la population dans les régions les plus pauvres du monde (Afrique, Amérique latine, Asie), ainsi que le sentiment de l'urgence d'un contrôle des naissances dans les pays peu développés, et plus particulièrement en Amérique latine, à partir de 1960.

La population des pays au sud du Rio Grande est passée de 63 millions en 1900 à près de 484 millions en 1995, ce qui correspond à une multiplication par 8. Cette croissance a été tellement exceptionnelle que l'on a parlé d'*explosion démographique*, d'autant plus que le retard pris dans la connaissance exacte des faits de population n'avait pas révélé le phénomène à ses débuts, mais bien tardivement dans les années soixante. La rapidité de la croissance démographique est illustrée par la série des taux annuels moyens d'accroissement naturel par périodes quinquennales, entre 1950 et 2005, représentés au graphique n° 1.

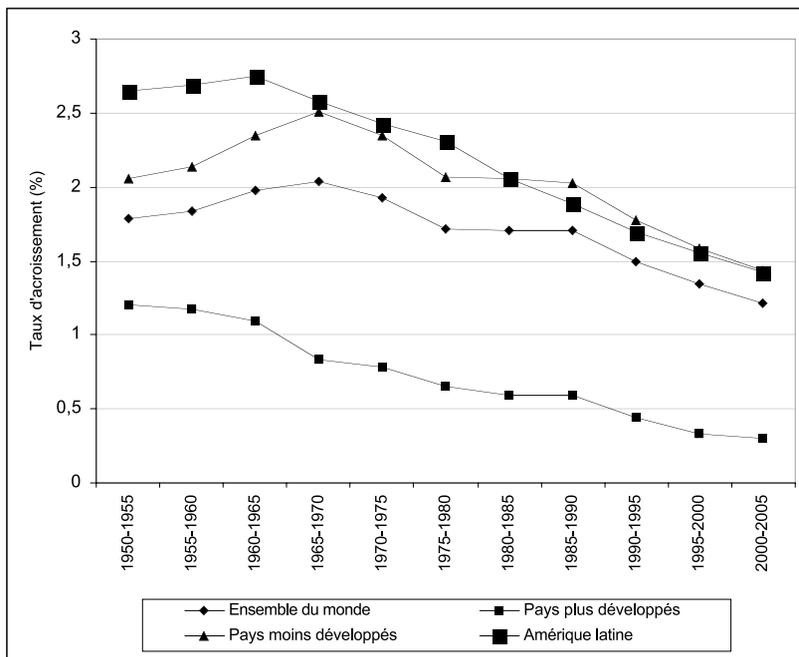
Selon la répartition des Nations-Unies en grandes régions du monde, les pays les moins développés ont montré, au début de la transition démographique, des taux de croissance démographique bien supérieurs à ceux des pays les plus développés (Graphique n° 1). De plus, l'Amérique latine est la région du monde qui a vu croître sa population au rythme le plus rapide entre 1950 et 1970. La croissance régionale s'est infléchie en 1970-1975, dépassée dès lors par celle de l'Afrique. Or, un taux de 2,75 %, comme celui enregistré pour la période 1960-1965, conduit à un doublement de la population en 25 ans. Un taux de 2,3 %, comme celui enregistré pour la période

TABLEAU N° 2 : TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION MONDIALE PAR RÉGION 1950-1995.  
 TAUX DE CROISSANCE ANNUELS MOYENS (%)

Continent ou région	Taux de croissance annuels moyens (pour cent)										
	1950-1955	1955-1960	1960-1965	1965-1970	1970-1975	1975-1980	1980-1985	1985-1990	1990-1995	1995-2000	2000-2005
Ensemble du monde	1,79	1,84	1,98	2,04	1,93	1,72	1,71	1,71	1,49	1,34	1,21
Pays plus développés	1,20	1,17	1,09	0,83	0,78	0,65	0,59	0,59	0,44	0,33	0,30
Europe	0,99	0,99	0,96	0,68	0,59	0,49	0,38	0,43	0,18	0,02	0,1
Amérique du Nord	1,70	1,77	1,46	1,10	0,97	0,93	1,03	1,02	1,08	1,04	0,97
Océanie	2,18	2,17	2,12	1,92	2,08	1,12	1,55	1,57	1,59	1,42	1,32
Pays moins développés	2,06	2,14	2,35	2,51	2,35	2,07	2,06	2,03	1,78	1,59	1,43
Asie	1,93	1,97	2,21	2,42	2,25	1,86	1,85	1,85	1,58	1,38	1,21
Afrique	2,17	2,33	2,47	2,59	2,61	2,79	2,87	2,78	2,54	2,34	2,18
<b>Amérique latine</b>	<b>2,65</b>	<b>2,69</b>	<b>2,75</b>	<b>2,58</b>	<b>2,43</b>	<b>2,31</b>	<b>2,06</b>	<b>1,89</b>	<b>1,70</b>	<b>1,56</b>	<b>1,42</b>

Source : 1950-1995, Nations-Unies (2003), World population prospects: The 2002 Revision 1995-2005, Nations-Unies (2005), World Population Prospects: The 2004 Revision.

GRAPHIQUE N° 1 : TAUX DE CROISSANCE PAR RÉGIONS 1950-2005



Source : Tableau n° 2.

TABLEAU N° 3 : PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET CARAIBES. INDICATEURS SÉLECTIONNÉS, ANNÉE 2003

Pays	Indicateurs		
	Population mi-2003 (en milliers)	PNB total (en USA)*	PNB par tête (en USA)*
Anguilla	12	-	-
Antigua-et-Barbuda	73	549,8	7 511,7
Antilles néerlandaises	221	-	-
Argentine	37 870	249 972,3	6600,8
Aruba	100	-	-
Bahamas	314	-	-
Barbade	270	1 851,5	6 857,8
Belize	256	950,8	3 724,7
Bolivie	9 025	8 478,2	939,4
Brésil	182 470	763 069,8	4 181,9
Chili	15 929	96 391,8	6 051,3
Colombie	44 562	104 826,7	2 352,4
Costa Rica	4 167	16 397,2	3 935,0
Cuba	11 306	48 317,0	4 273,6
Dominique	79	226,1	2 877,2
Equateur	12 843	23 819,4	1854,7
El Salvador	6 638	11 684,0	1 760,2
Grenade	80	319,2	3 970,1
Guatemala	12 084	19 019,0	1 573,9
Guyana	765	558,1	730,1
Haïti	8 827	3 633,2	411,6
Honduras	7 001	5 045,3	720,7
Îles Vierges (GB)	21	-	-
Îles Vierges (États-Unis)	111	-	-
Jamaïque	2651	5 449,2	2 054,8
Mexique	103 301	483 645,0	4 681,9
Montserrat	4	-	-
Nicaragua	5 268	4 320,4	820,1
Panamá	3 116	10 798,7	3 465,6
Paraguay	5 922	7 313,0	1 234,9
Pérou	27 148	65 986,8	2 430,6
Puerto Rico	3 879	-	-
République Dominicaine	8 819	18 696,5	2 120,0
Saint Kitts et Nevis	42	252,5	6 011,7
Saint Vincent et Grenadines	120	274,8	2 294,4
Sainte-Lucie	149	277,5	2 523,7
Surinam	436	587,9	1 351,0
Trinidad-et-Tobago	1 303	8 059,0	6 188,9
Uruguay	3 408	16 878,6	4 952,6
Venezuela	25 672	63 412,1	2 470,1
<b>Amérique latine</b>	<b>535 377</b>	<b>2 041 161,2</b>	<b>3 776,2</b>

\* à prix constants du marché en 1995

Source : CEPALC (2004), *Anuario estadístico de América Latina y el Caribe*.

1975-1980, conduit à un doublement de la population en 30 ans. Néanmoins, depuis 1980, les taux ont notablement diminué : 2,06 en 1980-1985, 1,89 en 1985-1990, 1,70 en 1990-1995, 1,56 en 1995-2000, 1,42 en 2000-2005 (Nations-Unies, 2002 et 2004).

Le tableau n° 2 donne les taux d'accroissement démographique estimés à partir de 1950. Ces chiffres mettent en évidence l'accélération des taux de croissance jusqu'en 1965, faisant suite à une croissance modérée depuis le début du siècle. De fait, pendant une longue période, les problèmes des populations du sous-continent ont été tout autres : l'Amérique latine a connu une très longue crise démographique et un dépeuplement relatif qui a duré plusieurs siècles et a suivi la colonisation, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, après la découverte de l'Amérique en 1492 par Christophe Colomb.



QUATRE GÉNÉRATIONS DANS UNE FAMILLE ARGENTINE (COLLECTION PRIVÉE).

---

## CHAPITRE 1

# UN CONTINENT PEU PEUPLÉ

**T**OUS LES HISTORIENS SEMBLENT relativement d'accord sur l'évolution des populations indiennes d'Amérique pendant l'époque pré-colombienne. Originaires d'Asie, des vagues migratoires successives, par le détroit de Behring, ont commencé à peupler le continent américain il y a environ 11 000 ans (Fagan, 1987). Les différents foyers de peuplement qui se sont développés se caractérisaient par leur densité et leur concentration, alors que d'immenses territoires restèrent longtemps pratiquement inhabités. Puis des groupes relativement nombreux se sont constitués après l'an 1000 av. J.-C. dans les zones de culture du maïs, c'est-à-dire sur les hauts plateaux andins et de l'Amérique centrale. Ces foyers de peuplement connurent de grandes civilisations agraires : la métallurgie apparut vers l'an 700, la civilisation urbaine de Teotihuacán, de Cuzco et des Mayas se développa pendant le premier millénaire av. J.-C.

Les cultures de base, qui ont permis l'expansion des foyers de peuplement, étaient le maïs, les haricots, les piments, les courges, l'avocat, etc. On parle de « civilisation du maïs ». Cependant, les Indiens connaissaient des limitations techniques importantes ; en particulier, ils n'utilisaient pas la roue, faute d'animaux de trait, et le maintien des cultures itinérantes entraînait une grande dispersion du peuplement. Il semble, malgré tout, que les crises de sous-production se produisaient plus rarement qu'en Europe. Mais la croissance démographique restait limitée à cause de la forte mortalité et de la faible natalité, caractéristiques habituelles des populations peu développées techniquement.

L'estimation de l'effectif de la population en 1492, à l'arrivée de Christophe Colomb, est un sujet encore très controversé. Les estimations de Paul Rivet en 1924 conduisaient à un total de 40 millions d'habitants pour l'ensemble de l'Amérique pré-colombienne. Jean-Noël Biraben propose 39 millions vers 1500 et J.-D. Durand une fourchette de 30 à 60 millions. Ceci a longtemps semblé excessif, en particulier à des historiens qui, comme Rosenblat proposaient des chiffres plus modérés : 13,3 millions d'Indiens pour l'ensemble du continent, dont : 1 million au nord du Rio Grande, 4,5

millions au Mexique, 1 million en Amérique centrale et aux Antilles, 6,8 millions en Amérique du Sud (Biraben, 1979 ; Rivet, 1924 ; Rosemblat, 1967).

Or des calculs menés à l'Université de Berkeley en 1957 par S.F. Cook et W. Borah ont abouti à des estimations fort différentes. Ils chiffraient la seule population de la Nouvelle-Espagne à 25 millions d'habitants en 1519. Ils supposeraient, d'après Pierre Chaunu, 80 ou 100 millions d'hommes pour l'Amérique pré-colombienne, c'est-à-dire le niveau de la population atteint aux environs de 1920 (Chaunu, 1964 ; Cook et Borah, 1960). Les méthodes utilisées pour ces estimations ont été fortement critiquées sans qu'on puisse proposer des chiffres précis, par manque de données de qualité acceptable. C'est ainsi qu'Assadourian, dans des travaux récents de nature économique, réfute pas à pas l'analyse de la crise démographique et du système colonial de Borah et Cook, et il propose pour le Pérou les mêmes chiffres que Rosenblat sur la base d'une étude du système de production péruvien (Assadourian, 1990). Quoiqu'il en soit, un fait semble acquis : les conséquences démographiques de la colonisation ont été catastrophiques sans qu'il soit possible de chiffrer précisément les pertes en vies humaines.

## CONSÉQUENCES DÉMOGRAPHIQUES DE LA COLONISATION

Une des principales conséquences de la colonisation a été une importante diminution de la population. Bien que la conquête ait été effectuée par un nombre réduit de conquérants, la population indienne a été décimée. Aux épidémies, importées d'Europe et d'Afrique, contre lesquelles la population autochtone était sans défense, se sont ajoutés d'autres facteurs majeurs de dépeuplement : guerres meurtrières, déplacements de population, charges économiques sur les indigènes, travail forcé, détérioration du niveau de vie, famines et disettes, etc. Au XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècles, la population a diminué et une croissance régulière ne put reprendre significativement que dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

D'après Rosenblat, en 1570, la population de l'Amérique n'était plus que de 11 millions d'habitants. Sur ce total, on comptait 8,9 millions d'Indiens en Amérique espagnole, 800 000 au Brésil, et un million au nord du Mexique (Rosenblat, 1954 ; Zavala, 1968). La composition ethnique de la population s'était également largement modifiée. Aux Indiens, il fallait ajouter 140 000 créoles et européens (dont 20 000 au Brésil) et les noirs et castes de mulâtres et de métis : 262 500 dont 30 000 au Brésil<sup>2</sup>. En effet, au XVI<sup>e</sup> siècle, il fallut chercher des esclaves africains pour pallier la faiblesse numérique des travailleurs indigènes. C'est ainsi que, dès les premières décennies de la colonisation, la population indienne des Antilles disparut et dût être remplacée par des esclaves. Les Indiens qui peuplaient les îles n'ont en effet pas survécu aux guerres, aux déplacements, aux maladies importées par les Espagnols et au travail forcé.

A partir du XVII<sup>e</sup> siècle, la croissance démographique a repris, par mouvement naturel (naissances supérieures aux décès) ou par immigration. Par

exemple, en Nouvelle-Espagne, d'après les taux d'accroissement annuels moyens estimés à partir des baptêmes enregistrés dans diverses paroisses, après le nadir vers 1625, la période 1650-1690 a présenté des taux plutôt élevés, d'au moins 2 % par an. Le XVIII<sup>e</sup> siècle s'est caractérisé par une croissance positive mais plus lente. Néanmoins, la grande mortalité de 1737 a marqué l'entrée dans une période de crises démographiques successives jusqu'à la fin de la période coloniale (Rabell, 1986).

La conquête de l'Amérique a abouti à une hausse rapide de la mortalité. Faut de données, il est difficile d'estimer le nombre de décès ou même le niveau de la mortalité de l'Amérique coloniale. Tous les chroniqueurs et historiens rapportent de terribles épidémies. Il y eut ainsi la variole, le typhus, le paludisme, la grippe, la rougeole. On peut citer pour le XVI<sup>e</sup> siècle en Nouvelle Espagne, qui englobe le Mexique actuel, les épidémies de 1520, 1531-1532, 1545-1548, 1562-1564, 1576-1580, 1587, 1592-1593, 1595-1597. Celle de 1576-1580 aurait été particulièrement terrible et aurait emporté 40 à 50 % des Indiens. Au Pérou, on rappelle les épidémies les plus létales : 1520-1530, 1550, 1558-1560 et 1585-1591 (Sánchez Albornoz, 1994).

La conquête a mis en contact les continents : d'abord l'Europe, l'Amérique et l'Afrique, puis l'Asie à partir de 1565. Cet extraordinaire brassage d'hommes a eu pour conséquence une répartition des épidémies à travers les continents : ainsi, le paludisme est passé d'Afrique en Amérique, la variole, la rougeole, la peste, sont venus d'Europe, s'ajoutant aux maladies autochtones fort nombreuses, dont le typhus et la grippe virale (Austin Alchon, 1997). Un important fléau, qui sévit encore de nos jours, est né de la colonisation elle-même ; il s'agit de la fièvre jaune, maladie inconnue dans le monde avant le XVI<sup>e</sup> siècle (voir encadré).

## NOUVELLES CONDITIONS DE PEUPEMENT

Une restructuration complète de l'économie a accompagné la colonisation. Elle s'est traduite, au niveau de la population, par des changements économiques très importants et par des bouleversements sociaux. Par exemple, l'introduction de cultures nouvelles comme le blé et la canne à sucre, ainsi que le développement de l'élevage, ont désorganisé l'équilibre écologique et la production alimentaire traditionnelle.

Avec la colonisation, la production agricole a sacrifié les cultures vivrières indigènes au profit de cultures satisfaisant le marché européen (canne à sucre, cacao, tabac, café, etc.). Les conséquences de ces changements ont été extrêmement préjudiciables pour les populations autochtones. En particulier, le régime alimentaire de base a été appauvri et on a vu apparaître à cette époque l'un des problèmes actuels de l'Amérique latine, la sous-alimentation et les carences alimentaires qui sont fréquentes dans de larges secteurs de la population.

De plus, les colonisateurs se servaient des Indiens comme d'un réservoir de main-d'oeuvre, les Indigènes étant soumis au travail obligatoire dans les mines et les grandes propriétés agricoles. Afin de pouvoir plus facilement les convertir au christianisme, les compter et leur faire payer tribut, des regroupements de population ont eu lieu, rassemblant les populations locales dans de nou-

veaux villages fondés par les colons, de 1 000 à 3 000 habitants, au plan en damier. La plupart des villes ou villages actuels ont ainsi été fondés à l'époque coloniale. Souvent, les hommes fuyaient dans la montagne pour échapper au travail obligatoire. Même lorsqu'ils rejoignaient les villages, la concentration des habitants faisait que les épidémies se propageaient plus vite et les populations en souffraient de toutes façons. De plus, les transferts de main-d'œuvre dans les zones de culture commerciale (cacao, canne à sucre, etc.) avaient comme résultat une fragilité démographique des groupes indigènes et des irrégularités de la natalité dues aux déséquilibres des structures par sexes et âges des populations soumises aux déplacements temporaires de travailleurs.

### La fièvre jaune

D'après les études de cette maladie, le vecteur du fléau – le moustique *Aedes Aegypti* – a été transporté d'Afrique en Amérique à l'état de larve dans des barils d'eau douce chargés par les bateaux négriers. Les moustiques ont trouvé l'agent pathogène, un virus du groupe des Arbovirus, qui vivait en Amérique au plus profond de la forêt tropicale. Le tout a ensuite regagné l'Afrique où d'importantes épidémies ont eu lieu, comme celle de Gorée, près de Dakar, en 1778, qui reste tristement fameuse. La fièvre jaune s'est répandue en Amérique. Elle a touché en 1702 l'État de New York et a frappé à plus de quinze reprises, remontant au Québec en 1805. Actuellement, c'est encore un des grands fléaux de l'humanité : citons pour mémoire les épidémies récentes de 1961 en Ethiopie et de 1965 au Sénégal. Les Européens ont d'ailleurs beaucoup souffert de la fièvre jaune en Amérique. Les exemples célèbres ne manquent pas où soldats et civils européens étaient décimés par la maladie : entre autres, lors du siège de Pernambuco et de celui de Campeche. Plus récemment, le percement du Canal de Panamá a connu d'importantes difficultés à cause de cette maladie. Il faut également compter les épidémies qui se sont produites en Espagne, en France, en Angleterre et en Italie, avec 10 000 morts à Barcelone en 1821. Cependant, il faut remarquer que la maladie n'a pas pénétré en Asie (Ashburn, 1947 ; Bustamante, 1958).

Comme, très rapidement, le nombre des indigènes ne suffit plus, l'introduction des esclaves africains commença dès le XVI<sup>e</sup> siècle, avec toutes les terribles conséquences démographiques qui s'en suivirent en Afrique même. D'après les estimations de Curtin, le nombre d'esclaves introduit en Amérique se porterait à 125 000 au XVI<sup>e</sup> siècle, 1 316 000 au XVII<sup>e</sup> siècle, 6 051 700 au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1 898 400 au XIX<sup>e</sup> siècle, soit avant 1870, quand le commerce des esclaves cessa (Curtin, 1969 ; Diop-Maes, 1985). Au total, le prélèvement d'africains est estimé à près de 15 millions d'individus, en grande majorité des hommes car la mortalité était forte pendant la traversée de l'Atlantique et lors de l'adaptation aux nouvelles conditions de vie en esclavage.

On a estimé les pertes par mortalité pendant le voyage à 20 % du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles, 15 % au XVIII<sup>e</sup> et 10 % au XIX<sup>e</sup>, mais ces chiffres sont encore en discussion, car les marchands n'avaient aucun intérêt à perdre une mar-

chandise aussi précieuse. Les assureurs hollandais calculaient 18 % de pertes et les négriers nantais, au XVIII<sup>e</sup> siècle, enregistraient en moyenne 15 %, avec des proportions allant de 8 à 37 %. Dans des cas extrêmes, la mortalité pourrait avoir atteint de 15 à 50 % entre le moment de la capture, le voyage, et les premières années de travail de l'esclave africain (Klein, 1986).

Les esclaves noirs constituaient une main-d'œuvre relativement chère (il fallait payer leur transport) et principalement destinée aux plantations de canne à sucre qui demandaient des travailleurs très nombreux, surtout pour couper la canne et la transporter. Les esclaves africains ont donc remplacé les indigènes partout où ceux-ci avaient disparu (Antilles) ou bien étaient en nombre insuffisant pour le travail des plantations. C'est pour cela que, de nos jours, les populations noires d'Amérique latine se trouvent concentrées dans quelques zones alors qu'elles sont absentes de beaucoup d'autres régions, en particulier des foyers de ce peuplement indigène ancien et dense dont nous avons parlé auparavant, comme le Mexique central et les hauts plateaux andins.

De ce point de vue, on peut distinguer plusieurs Amériques : l'Amérique noire, dont Haïti où 98 % de la population en 1968 avait des ancêtres africains ; l'Amérique blanche avec l'Argentine (93 % de blancs), l'Uruguay (95 % de blancs), le Costa Rica et le Chili. Par contre, l'Amérique indienne ou métissée comprend par exemple le Mexique (30 % d'indiens, 55 % de métis, 15 % de créoles en 1950), le Pérou, l'Équateur, la Bolivie, le Guatemala et le Paraguay. Le Brésil, la Colombie et le Venezuela sont, quant à eux, des pays où les populations sont très mélangées : blancs, indiens, métis, noirs, mulâtres, asiatiques s'y côtoient. La plupart de ces différences sont nées pendant l'époque coloniale et se sont accentuées au XIX<sup>e</sup> siècle avec les mouvements d'immigration internationale.

## GOUVERNER, C'EST PEUPLER : LE XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

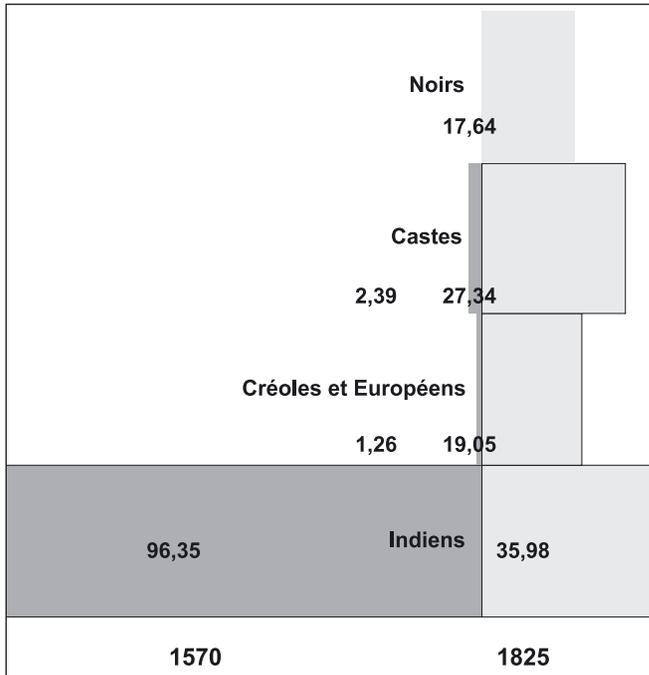
À la fin de l'époque coloniale, les principales estimations pour la population de 1825 sont établies d'après les « *Tablas Geográfico-Políticas del Reino de Nueva España* » du voyageur Alexander von Humboldt : en Amérique hispanique, 18,7 millions d'habitants ; au Brésil : 3,9 millions d'habitants ; aux États-Unis : 10,9 millions d'habitants ; au Canada : 0,9 million d'habitants.

Quant à la composition ethnique, elle s'établissait comme suit :

- en Amérique hispanique : 3,4 millions de Créoles et Européens, 5,5 millions de castes (Métis, Mulâtres, etc.), 7,8 millions d'Indiens non métissés et 2 millions de Noirs.
- au Brésil : 920 000 Créoles et Européens, 700 000 castes (Mulâtres, Métis), 360 000 Indiens et 2 millions de Noirs (Zavala, 1968).

Si l'on compare la composition ethnique de 1825 à celle précédemment citée pour 1570, on remarque les changements fondamentaux introduits par la colonisation dans la répartition des différents groupes ethniques au détriment des Indiens purs qui se fondent en grande partie dans les castes, dans le groupe des Métis principalement (**Graphique n° 2**).

GRAPHIQUE N° 2 : RÉPARTITION ETHNIQUE DE LA POPULATION LATINO-AMÉRICAINNE EN 1570 ET EN 1825 (EN %)



Source : Rosenblat (1954) et Zavala (1968).

Les colonisations espagnole et portugaise ont profondément marqué les populations, et des caractéristiques communes s'y retrouvent. Cependant, à cause de la géographie, du climat, et de l'histoire propre à chaque pays après l'indépendance, des particularismes régionaux sont apparus qui ont eu pour conséquence des évolutions démographiques différentes. À partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la population de chaque pays a commencé à connaître sa dynamique propre. En particulier, certains comme le Brésil, l'Argentine et Cuba ont fait massivement appel à l'immigration européenne, surtout après 1860<sup>3</sup>. Au total, 15 millions d'Européens sont entrés en Amérique latine au XIX<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XX<sup>e</sup>, quelquefois de façon temporaire. De 1910 à 1950, par exemple, on estime que 20 % seulement des immigrants se sont installés définitivement. Il faut également souligner la présence d'une immigration de travailleurs (Coolies) venus d'Asie (Tableau n° 3).

Après l'indépendance, certains pays, plus marqués par de fortes concentrations d'Indigènes issus des anciens foyers de peuplement dense, ont conservé des caractéristiques démographiques très proches de celles de la période de la colonisation : forte mortalité, natalité élevée, accroissement naturel lent. De vastes régions sont restées à peu près vides : le bassin de l'Amazonie, par exemple, où les essais d'implantation de populations sont relativement récents. De même la Terre de Feu qui, pour des raisons géo-

TABLEAU N° 3 : L'IMMIGRATION AUX XIX<sup>e</sup> ET XX<sup>e</sup> SIÈCLES (CHIFFRES EN MILLIERS)

Région ou pays	Population en 1800	Immigration forcée		Immigration européenne			Total net d'immigration
		Esclaves	Coolies asiatiques	1871-1900	1904-1930	1931-1957	1800-1957
		1800-1870	1845-1875				
Amérique du Nord	6 000	200	-	19 728	36 646	5 979	52 707
Amérique latine	19 000	4 000	475	4 330	8 696	2 390	30 551
dont :							
Mexique	6 400	-	-	20	181	20	291
Cuba	400	900	125	210	1 200	50	2 385
Brésil	3 400	2 900	-	1 754	2 315	500	7 694
Argentine	300	-	-	1 790	4 280	900	7 150
Uruguay	-	-	-	340	160	60	705
Venezuela	-	-	-	15	20	750	790
Autres	-	200	350	211	540	120	1 561

Source : Willcox (1929), *International migrations et Annuaire Statistiques du Bureau International du Travail*.

graphiques et climatiques évidentes, n'était habitée que par d'anciennes peuplades, les Fuégiens, en voie d'extinction, et où la population se concentrait autour de quelques points d'exploitation des ressources naturelles les plus intéressantes (mines, pétrole).

Un des legs de la colonisation a été la concentration des populations, soit dans les zones côtières autour des ports ou des plantations, soit à l'intérieur des terres près des mines, soit dans les villes et anciennes capitales administratives. Ces foyers de peuplement colonial étaient également les zones les mieux dotées en infrastructures. Les axes de communication, en nombre très insuffisant, reliaient souvent les ports aux mines et aux plantations. Même après l'indépendance, ce schéma est resté longtemps valable et actuellement, les zones les plus peuplées, les mieux dotées en axes de communication, et celles qui sont le plus souvent le lieu d'arrivée des mouvements importants de migrations internes, sont les anciens noyaux de peuplement à l'époque coloniale (Tableau n° 3).

Cet aspect ponctuel du peuplement, qui s'est conservé tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, même pour les pays qui ont fait appel à l'immigration européenne, a fait de l'Amérique latine un continent longtemps sous-peuplé. S'y sont ajoutés au XIX<sup>e</sup> siècle des problèmes économiques et politiques et des guerres<sup>4</sup> qui ont fortement perturbé la dynamique des populations. Le grand vide intérieur de l'Amérique du Sud a contribué à la faible densité globale.

À l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, l'Amérique latine apparaissait en quête d'hommes. Sa population totale était devenue inférieure à celle des États-Unis à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que ces derniers étaient beaucoup moins peuplés en 1800 (Tableau n° 4). Or, l'idée d'une Amérique sous-peuplée s'est longtemps maintenue et elle ne s'est effacée que récemment. Alors que le processus conduisant à « l'explosion démographique » était déjà engagé et que les taux de croissance commençaient à s'accroître sous la poussée d'une mortalité en baisse, les prévisions pour le futur de l'époque concluaient à un manque d'hommes et à la nécessité de recourir à l'immigration. Ceci est d'ailleurs fort compréhensible, la mauvaise qualité des données démographiques n'ayant pas permis de percevoir

TABLEAU N° 4 : AMÉRIQUE LATINE. DENSITÉS DE POPULATION PAR PAYS, 1950-2000

Pays	Surface Km2	Densité (habitants par km2)					
		1950	1960	1970	1980	1990	2000
<b>Amérique du Sud</b>							
Argentine	2 782 266	5,7	7,2	8,4	10,1	11,7	13,0
Bolivie	1 085 966	2,8	3,1	4,2	4,2	5,9	7,7
Bésil	8 789 551	5,9	8,3	10,6	13,5	17,9	19,3
Chili	733 218	8,1	10,1	12,1	15,5	18,2	20,6
Colombie	1 136 783	10,5	15,3	20,2	24,5	29,1	37,2
Equateur	257 605	12,4	17,7	25,3	31,6	37,6	46,9
Guyana	208 136	2,0	2,7	3,4	3,6	3,8	3,6
Paraguay	402 351	3,3	4,5	5,9	7,5	10,3	12,9
Pérou	1 291 627	4,8	7,7	10,5	13,2	17,1	20,1
Surinam	146 109	1,5	2,0	2,5	2,4	2,8	2,9
Uruguay	182 873	12,2	14,2	15,2	16,2	17,3	18,2
Venezuela	921 820	5,5	8,2	11,6	15,7	19,6	26,4
<b>Méso-Amérique</b>							
Belize	22 923	3,0	4,1	5,4	6,4	8,2	10,5
Costa Rica	49 960	16,0	26,7	37,5	48,4	71,1	76,3
Cuba	110 297	52,8	63,3	77,7	88,2	96,4	101,5
El Salvador	19 892	93,3	126,2	178,7	230,5	257,3	315,5
Guatemala	109 063	25,6	39,3	47,3	55,5	76,4	103,0
Haïti	27 075	114,4	140,5	159,9	186,7	255,4	308,7
Honduras	112 302	12,2	16,8	23,7	37,8	50,3	58,2
Jamaïque	10 991	127,7	148,2	170,1	194,1	215,5	234,7
Mexique	1 942 977	11,0	14,5	19,3	26,0	32,5	39,0
Nicaragua	126 460	8,4	12,1	14,9	23,1	34,5	39,2
Panamá	72 213	11,2	14,9	19,8	25,0	32,3	37,2
République Dominicaine	48 298	44,2	63,1	83,0	116,9	151,0	173,8

Source : CELADE (2005), América Latina: Urbanización y Evolución de la Población Urbana, 1950-2000.

sur le champ, avec la précision requise, les changements qui se produisaient. Ainsi, Gilberto Loyo, le premier démographe mexicain, s'inquiétait en 1930 des problèmes futurs posés par la « *faiblesse numérique* » de la population mexicaine alors que ses prévisions démographiques étaient peu après largement dépassées. Néanmoins, les problèmes démographiques actuels de l'Amérique latine proviennent d'une croissance de la population très rapide, d'une répartition déséquilibrée du peuplement, et non pas d'une forte densité.

---

## CHAPITRE 2

# LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

**L**E RÉGIME DÉMOGRAPHIQUE PRIMITIF de forte mortalité et de natalité élevée a commencé à évoluer vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, grâce à certains progrès de la médecine et de l'hygiène. La mortalité a commencé à baisser en premier, notamment dans les pays de forte immigration européenne, comme l'Argentine, l'Uruguay et Cuba, qui montraient néanmoins, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, une mortalité proche de celle des pays d'Europe du Sud : par exemple, 37,2 ans en 1901 et 50,8 ans en 1931 d'espérances de vie à La Havane (Diaz Briquets, 1981). Après 1930, la baisse de la mortalité s'est généralisée en Amérique latine, ce qui a d'ailleurs entraîné l'accroissement rapide de la population étant donné le maintien de niveaux élevés de fécondité pendant plusieurs décennies, avant que la fécondité ne baisse à son tour.

### UN DEMI-SIÈCLE DE BAISSÉ DE LA MORTALITÉ

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la mortalité était élevée dans tous les pays latino-américains, avec des espérances de vie à la naissance estimées à 25 ans aux environs de 1825 et à 27,2 ans en 1900 pour l'ensemble de la région. Cette stagnation en trois-quarts de siècle est à comparer à l'évolution rapide de la période suivante, puisque l'espérance de vie à la naissance a atteint, en 1960, 55,8 ans pour l'ensemble de l'Amérique latine, soit une progression considérable. La baisse de la mortalité après 1930 a pu se produire grâce à des mesures de santé publique, à l'introduction de la médecine moderne et de la prévention des maladies microbiennes qui ont bénéficié des découvertes scientifiques faites dans les pays développés, et aux campagnes scientifiquement coordonnées par les gouvernements nationaux et l'Organisation Panaméricaine de la Santé. Elle a été induite en quelque sorte indépendamment d'une évolution sociale propre aux pays latino-américains, par des méthodes et des techniques modernes, qui ont été appliquées alors que les conditions de vie de la majorité rurale de la population restaient précaires. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la baisse de la mortalité a été à la fois plus tar-

dive et plus rapide que dans les pays européens et s'est surtout concentrée dans les grandes villes.

Des campagnes massives de vaccination, d'hygiène, de traitement par antibiotiques ou d'installations d'eau potable ont permis de lutter efficacement contre des maladies infectieuses et parasitaires les plus meurtrières (paludisme, tuberculose). Un exemple typique est celui du coût du traitement antipaludique dans les Antilles anglaises, de 1,47 \$ U.S. par habitant en 1943 alors que, dès 1947, grâce au DDT, ce coût s'était abaissé à 0,32 \$ U.S. par habitant et le traitement pouvait s'effectuer à l'hôpital. De même, certaines méthodes préventives en matière d'assainissement de l'eau et des denrées alimentaires, comprenant l'évacuation des eaux usées, ont eu des effets très positifs et rapides sur les parasitoses. Par exemple, au Pérou, dans le bassin de l'Amazone, 99 % des écoliers étaient atteints d'infections intestinales vers 1960, alors qu'après un programme d'assainissement, 4 ans plus tard, la proportion était réduite à 58 %. Palloni estime qu'à peu près la moitié de la baisse de la mortalité entre 1950 et 1965 peut être attribuée à la diffusion de la nouvelle technologie médicale (Nations-Unies, 1953 ; Palloni, 1981).

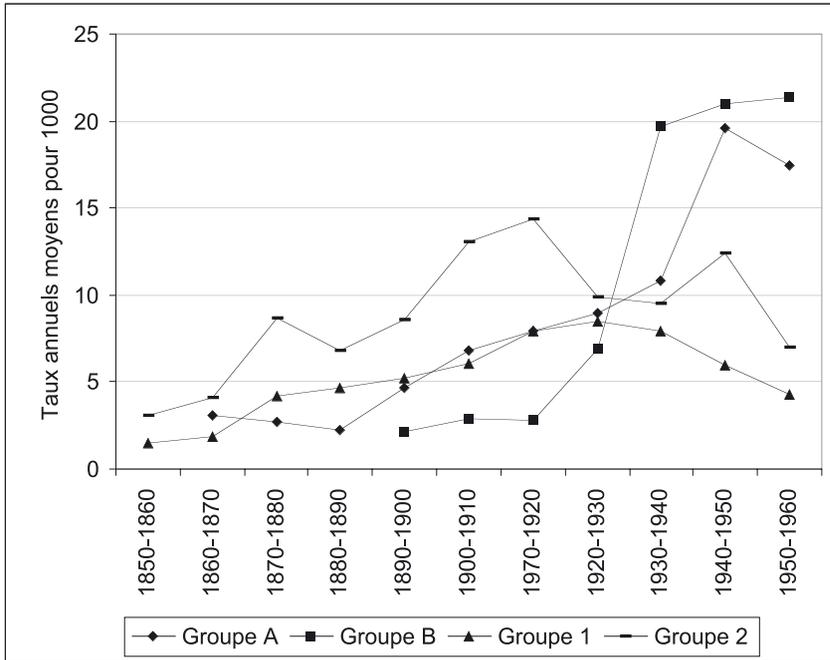
### Les inégalités devant la mort

Dans l'ensemble, la baisse de la mortalité a été forte partout, mais très différente en rythme selon les pays. Ceci a eu pour conséquence d'accroître les disparités démographiques qui existaient déjà depuis l'indépendance et qui se sont creusées pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, lors des grands mouvements d'immigration internationale. Arriaga (1970) distingue deux groupes de pays ; ceux où la baisse a été la plus précoce : Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Mexique et Panamá (groupe A), et ceux où la baisse a été la plus tardive : République Dominicaine, Nicaragua et Guatemala (groupe B). Ces deux groupes ne comprennent pas les pays où les niveaux de mortalité étaient déjà bas (Argentine, Uruguay, Cuba) et ceux où ils étaient encore très forts (Bolivie, Haïti). Les niveaux de mortalité des pays du groupe A et du groupe B, mesurés par l'espérance de vie à la naissance, figurent au graphique n° 3, qui permet de comparer le rythme de diminution de la mortalité dans les pays des groupes A et B comparés à un ensemble de pays européens

Les périodes de plus forte baisse de la mortalité, et donc d'importantes augmentations des espérances de vie, se situent entre 1930 et 1960. La baisse a été d'autant plus forte qu'elle était plus tardive et que le niveau de mortalité de départ était élevé (faible espérance de vie). Les taux d'augmentation de l'espérance de vie à la naissance observés en Amérique latine (plus de 20 /1 000) n'ont jamais été atteints en Europe, même pendant l'époque de plus forte augmentation qui se situe au début du XX<sup>e</sup> siècle (**Graphique n° 3**). Ils se sont considérablement ralentis par la suite.

Les changements intervenus dans le nombre moyen d'années vécues entre 1930 et 1960 ont été calculés par Arriaga aux différents âges. La baisse la plus importante des espérances de vie, en chiffres absolus, concerne les jeunes enfants et correspond à un gain de plus d'un mois chaque année. Cependant, en chiffres relatifs, le changement principal a eu lieu entre 5 et 45 ans. Les groupes d'âges qui ont le moins bénéficié de la réduction de la mortalité, en termes relatifs, sont les personnes âgées. Il est en effet plus difficile de sauver une vie dans les groupes d'âges extrêmes compte tenu

GRAPHIQUE N° 3 : TAUX D'AUGMENTATION DES ESPÉRANCES DE VIE À LA NAISSANCE PAR GROUPES DE PAYS  
(AMÉRIQUE LATINE ET EUROPE), 1850-1960



Pays Latino-américains :

**Groupe A** : Brésil, Chili, Costa Rica, Mexique, Panamá

**Groupe B** : République Dominicaine, Nicaragua, Guatemala

Pays européens :

**Groupe 1** : Danemark, Angleterre et Pays de Galles, France, Hollande, Norvège, Ecosse, Suède et Suisse

**Groupe 2** : Autres pays européens, sauf l'Allemagne

Source : Arriaga (1970), Mortality decline in Latin America.

de la mortalité endogène. Par contre, les causes de décès dites exogènes, comme les infections, sont plus faciles à prévenir et sont plus fréquentes chez les jeunes et les adolescents (Arriaga, 1970).

Une analyse complète des changements de mortalité selon les causes de décès entre 1955 et 1973 a été réalisée par Palloni et Wyrick (1981), qui ont montré l'influence des progrès médicaux sur la diminution rapide des décès infectieux (notamment dans les pays infestés de paludisme) jusqu'en 1965 et un net ralentissement ensuite (voir encadré sur la situation en 1965). Par ailleurs, la baisse de la mortalité a été plus importante pour les femmes que pour les hommes. Les espérances de vie à la naissance ont augmenté, pour l'ensemble des pays latino-américains, de 21,8 ans pour les hommes et de 24,1 ans pour les femmes de 1930 à 1960, soit une augmentation supérieure de 10,5 % pour les femmes.

### Les causes de décès en Amérique latine vers 1965

L'importance de chaque cause principale est fonction de l'âge au décès. Le rang occupé, tous âges réunis, est fonction de la composition par âge des décès. Les décès étant constitués principalement d'enfants, on obtenait le classement suivant pour l'ensemble de la région pour les dix premières causes de décès en 1965, encore typique d'une forte mortalité infectieuse :

- 1<sup>ère</sup> cause : Pneumonie, grippe
- 2<sup>ème</sup> cause : Gastro-entérite, diarrhées
- 3<sup>ème</sup> cause : Prématurité
- 4<sup>ème</sup> cause : Tuberculose
- 5<sup>ème</sup> cause : Cancer
- 6<sup>ème</sup> cause : Accidents
- 7<sup>ème</sup> cause : Maladies du cœur
- 8<sup>ème</sup> cause : Lésions vasculaires
- 9<sup>ème</sup> cause : Bronchite
- 10<sup>ème</sup> cause : Homicides

Les maladies infectieuses et de l'enfance étaient donc encore prédominantes. Cependant, à mesure que la mortalité a baissé, les causes de décès se sont modifiées, suivant en cela le précédent européen selon lequel les causes exogènes (infections, parasitoses) sont peu à peu remplacées par les causes endogènes (tumeurs, maladies du cœur). Par exemple, au Mexique, on observait, entre 1930 et 1967, une augmentation des décès par tumeurs, au second rang des causes de décès, mais les infections gardaient le premier rang des causes de décès (Organisation Panaméricaine de la Santé, 1973).

## LE CREUSEMENT DES DISPARITÉS RÉGIONALES

La période de baisse rapide de la mortalité a vu surgir d'énormes disparités régionales dans les niveaux et dans les tendances d'évolution. Le tableau n° 5 présente les espérances de vie à la naissance pour les périodes 1975-1980, 1990-95 et 2000-2005, séparément pour les hommes et les femmes. Il faut remarquer que les écarts entre les valeurs extrêmes sont considérables en 2000-2005, allant d'un maximum de 80,8 ans pour les femmes au Chili à un minimum de 50,8 ans pour les hommes en Haïti. Les espérances de vie pour le sexe féminin sont bien entendu supérieures à celles du sexe masculin, mais ceci n'est pas particulier à la région. La différence entre les valeurs extrêmes est de 24,69 ans pour le sexe masculin et de 23,53 ans pour le sexe féminin en 1975-80 et de 18 ans et 20,1 ans respectivement, en 2000-2005.

Il convient de séparer les pays en plusieurs groupes. Le premier groupe formé par le Chili, Cuba, le Costa Rica, l'Uruguay, Panamá et l'Argentine, dont les espérances de vie à la naissance dépassaient le seuil des 78 ans pour le sexe

TABLEAU N° 5 : ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE EN AMÉRIQUE LATINE, 1975-1980 , 1990-1995 ET 2000-2005

Pays	Espérances de vie (années)								
	1975-1980			1990-1995			2000-2005		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Amérique latine</b>	<b>60,9</b>	<b>66,1</b>	<b>63,4</b>	<b>65,8</b>	<b>72,4</b>	<b>69,0</b>	<b>68,8</b>	<b>75,2</b>	<b>71,9</b>
Argentine	65,4	72,2	68,8	68,6	75,8	72,1	70,6	78,1	74,3
Bolivie	48,0	52,2	50,1	58,3	61,8	60,0	61,8	66,0	63,8
Brésil	59,5	64,3	61,8	63,7	71,5	67,5	67,3	74,9	71,0
Chili	63,9	70,6	67,2	71,5	77,4	74,3	74,8	80,8	77,7
Colombie	61,8	66,3	64,0	64,3	73,0	68,6	69,2	75,3	72,2
Costa Rica	68,9	73,3	71,0	74,0	78,6	76,2	75,8	80,6	78,1
Cuba	71,5	74,8	73,1	73,5	77,3	75,3	74,8	78,7	76,7
Équateur	59,7	63,2	61,4	67,6	72,6	70,0	71,3	77,2	74,2
El Salvador	52,2	62,2	57,1	63,3	71,1	67,1	67,7	73,7	70,6
Guatemala	54,4	58,0	56,2	60,5	66,8	63,6	65,5	72,5	68,9
Haïti	49,2	52,2	50,7	54,0	56,8	55,4	57,8	60,7	59,2
Honduras	55,6	59,9	57,7	65,4	70,1	67,7	68,6	73,4	71,0
Mexique	62,2	68,6	65,3	68,5	74,5	71,5	70,4	76,4	73,4
Nicaragua	55,3	60,0	57,6	63,5	68,7	66,1	67,2	71,9	69,5
Panamá	67,0	71,1	69,0	70,2	75,7	72,9	72,3	77,4	74,7
Paraguay	64,4	68,7	66,5	66,3	70,8	68,5	68,6	73,1	70,8
Pérou	56,7	60,5	58,5	64,4	69,2	66,7	67,3	72,4	69,8
République Dominicaine	60,3	64,0	62,1	65,0	69,0	67,0	67,8	72,4	70,1
Uruguay	66,3	73,1	69,6	69,2	76,9	73,0	71,6	78,9	75,2
Venezuela	64,8	70,7	67,7	68,7	74,5	71,5	69,9	75,8	72,8

Source : CELADE (2004), América Latina : Tablas de Mortalidad, 1950-2025.

fémnin, avec des caractéristiques communes : ancienneté de la baisse, en particulier pour l'Argentine et l'Uruguay, mortalité infantile modérée, baisse de mortalité rapide pour Cuba, le Costa Rica et Panamá. Ces pays ont été les seuls où les progrès de l'hygiène et de l'appareil médico-social ont fait diminuer la mortalité dans de larges secteurs de la population, malgré un ralentissement du rythme de progression de l'espérance de vie après 1970, notamment en Argentine et en Uruguay (Muller et Accinelli, 1978).

Un second groupe est formé par les pays de mortalité moyenne : Venezuela, Mexique, Colombie, Brésil, et Équateur. Ces pays ont atteint le seuil des 60 ans d'espérance de vie à la naissance à la fin des années 1970 et sont juste au-dessus de 75 ans d'espérance de vie pour les femmes en 2000-2005. Ils ont connu une réduction importante de la mortalité dans les dernières décennies. Cependant, de larges secteurs de la population, en particulier rurale, ne bénéficiaient pas des progrès de l'hygiène et de la médecine, les programmes d'assainissement et de prévention étant souvent limités aux villes. Faute d'un progrès réel au niveau des sociétés nationales tout entières, un certain ralentissement de la baisse de la mortalité s'est manifesté et la mortalité infantile est restée élevée. En effet, dans tous les pays du monde, l'expérience montre qu'il est aisé de combattre une très forte mortalité mais que des progrès plus importants ne sont obtenus que dans les sociétés où les inégalités sociales sont relativement faibles.

Un troisième groupe est formé par le Guatemala, le Honduras, le Pérou, le Nicaragua, le Salvador, le Paraguay, la République dominicaine, avec des niveaux de mortalité qui ont progressé entre 1970 et 2005. La baisse de la

mortalité s'est produite à partir d'espérances de vie à la naissance, en 1970-1975, inférieures à 60 ans, conséquence d'un faible niveau de vie et d'inégalités sociales très importantes, jusqu'à atteindre 65 ans dans les années 1990-1995 et 70 ans en 2000-2005. Finalement, il faut signaler le cas de Haïti et de la Bolivie, dont les niveaux de mortalité se situaient encore parmi les plus forts du monde, avec des espérances de vie à la naissance autour de 60 ans en 2000-2005. Ces deux pays accusent un retard très important dans leur développement économique et social, s'exprimant par une forte mortalité à tous les âges et notamment chez les jeunes enfants.

Le ralentissement de la baisse de la mortalité après 1980 est généralement expliqué par la persistance d'un faible niveau de vie et le maintien de taux élevés de mortalité infantile et juvénile. De plus, des épidémies de rougeole ou le retour du paludisme peuvent encore se produire, comme ce fut le cas en 1990-1991 au Costa Rica, par suite de relâchements impardonnables dans les politiques publiques de santé. Les 6 000 cas de rougeole et 40 décès en 15 mois ont été la conséquence d'une mauvaise couverture vaccinale dans les 15 dernières années ; quand au retour du paludisme, il a été purement et simplement ignoré et non traité (Mata et Rosero, 1992 ; Palloni, 1981). Il faut également signaler la mortalité par Sida, qui, bien que faible encore, augmente rapidement, alors que les politiques de prévention sont remarquablement peu développées. La sexualité, notamment extra-conjugale, est un sujet extrêmement tabou qui n'est jamais abordé directement par les campagnes sanitaires, alors que l'infection par VIH se développe sans être dénoncée publiquement. La situation est donc très préoccupante. En outre, dans le cas de Haïti, on observe une forte prévalence du VIH et des décès par Sida.

Cette rapide description des disparités régionales de la mortalité latino-américaine reflète les difficultés dans l'éradication des maladies infectieuses ou parasitaires qui ont, depuis de nombreuses années, pratiquement disparu dans les pays les plus développés mais qui demeurent des causes importantes de décès dans la région. La progression des espérances de vie dans l'actualité est ainsi freinée par un niveau élevé de mortalité infantile et juvénile. Une étude de l'Organisation Panaméricaine de la Santé, pour la période 1977-1980, a montré la persistance de la mortalité par les infections respiratoires (pneumonie et grippe) et digestives (gastro-entérites) au premier et deuxième rangs pour les femmes, suivies par les maladies du cœur ; pour les hommes, ces causes de décès étant au deuxième et troisième rangs, derrière les accidents (Organisation Panaméricaine de la Santé, 1982 ; Puffer et Serrano, 1973). Les progrès enregistrés plus récemment, comme par exemple au Mexique dans les années quatre-vingt-dix, concernent justement les infections respiratoires et les accidents principalement (Arriaga, 1986).

## LA MORTALITÉ INFANTILE

Comme nous l'avons signalé précédemment, la mortalité des enfants âgés de moins d'un an reste forte malgré l'importance de la baisse enregistrée dans les dernières décennies (**Tableau n° 6**), et les taux de mortalité infantile des pays latino-américains se situent à des niveaux très différents. Les progrès accomplis à Cuba, au Chili et au Costa Rica dans le domaine de la san-

TABLEAU N° 6 : TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE, 1950-1955, 1985-1990 ET 2000-2005

Pays	Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances)		
	1950- 1955	1985- 1990	2000- 2005
Amérique latine	127,7	47,5	27,7
Argentine	65,9	27,1	15,0
Bolivie	175,7	90,1	55,6
Brésil	134,7	52,4	27,3
Chili	120,3	18,4	8,0
Colombie	123,2	41,4	25,6
Costa Rica	93,8	17,4	10,5
Cuba	80,6	12,9	7,3
Equateur	139,5	55,5	24,9
El Salvador	151,1	54,0	26,4
Guatemala	140,8	67,1	38,6
Haïti	219,6	100,1	59,1
Honduras	169,3	53,0	31,2
Mexique	121,2	39,5	28,2
Nicaragua	172,3	65,0	30,1
Panamá	93,0	29,6	20,6
Paraguay	73,4	46,7	37,0
Pérou	158,6	68,0	33,4
République Dominicaine	149,4	54,1	34,4
Uruguay	57,4	22,6	13,1
Venezuela	106,4	26,9	17,5

Source : CELADE (2004), América Latina : Tablas de Mortalidad, 1950-2025.

té et de l'éducation expliquent les taux beaucoup plus faibles que ceux de l'ensemble de la région, de 7,8 et 10,5 décès avant un an pour mille naissances respectivement, bien que ces taux soient encore supérieurs aux taux européens (4 décès/1 000 naissances en Finlande et en Suède en 1996, 5 en Norvège, aux Pays-Bas, au Danemark et en Suisse). La plupart des autres pays connaissent des niveaux de mortalité infantile supérieurs à 40/1 000, c'est-à-dire assez élevés alors même qu'ils sont sous-estimés. Ils doivent généralement être révisés et corrigés étant donné l'importance du sous-enregistrement des décès des très jeunes enfants.

L'important projet de recherche sur la mortalité infantile lancé par l'Organisation Panaméricaine de la Santé de 1962 à 1970 a permis d'expliquer

les particularités de la mortalité infantile et juvénile. Le problème alimentaire est encore très important de nos jours dans la région, à tel point que la plupart des décès des jeunes enfants se produisent sous l'influence de déficiences nutritionnelles associées à des causes infectieuses. Par exemple, alors que la rougeole est la première cause de décès d'enfants, en particulier à Recife (Brésil) et à La Paz (Bolivie), les médecins ont montré que cette maladie devenait fatale sous l'influence de carences alimentaires. C'est donc l'association d'une déficience nutritionnelle et d'une maladie en général infectieuse qui explique la forte mortalité infantile. L'étude de l'Organisation Panaméricaine de la Santé a bien montré que le problème le plus sérieux restait le problème nutritionnel lié aux mauvaises conditions de vie. Dans une des régions étudiées, à Monterrey (Mexique), sur cent décès d'enfants de six mois à quatre ans, dix étaient attribués à la seule malnutrition, mais plus de 50 comprenaient la malnutrition comme cause associée (Behm et al, 1976-1978 ; Puffer et Serrano, 1973 ; Serrano, 1970). La mortalité infantile demeurera donc élevée tant que les déficiences nutritionnelles ne seront pas éliminées, c'est-à-dire la pauvreté. Or, dans la région, entre le tiers et le cinquième des décès se produisent avant l'âge de cinq ans ; c'est dire l'importance de la mortalité des jeunes enfants et des nourrissons sur le niveau global de la mortalité.

### **Les taux bruts de mortalité**

La situation de la mortalité latino-américaine peut être présentée sous un jour moins pessimiste. De nombreux chiffres sont souvent avancés qui montrent que des progrès extraordinaires ont été accomplis dans tous les pays d'Amérique latine et qu'ils ont abouti à des niveaux de mortalité parmi les plus bas du monde. Or, ces chiffres existent et ils sont relativement exacts. Ce sont les taux bruts de mortalité. Mais lorsque des comparaisons de mortalité sont faites, les taux bruts sont un outil extrêmement biaisé car les décès annuels sont rapportés à la population totale. Dans une population, le nombre annuel de décès dépend du niveau de la mortalité, mais aussi du nombre de personnes en âge de décéder. Comme dans les pays d'Amérique latine, le nombre de personnes âgées est très faible car les populations sont très jeunes, les décès par rapport à la population sont également très faibles. C'est ainsi que le Costa Rica a enregistré en 1995 un taux brut de mortalité de 3,7/1 000 alors qu'il était de 11/1 000 en Suède, pays qui a pourtant une mortalité très basse. Il ne faut donc pas comparer les faibles taux bruts de mortalité des pays latino-américains à ceux d'autres régions du monde. Pour les comparaisons, les espérances de vie à la naissance peuvent être utilisées. Dans ce cas, le Costa Rica a une espérance de vie inférieure à celle de la Suède en 1995, soit 76 ans pour le Costa Rica et 78 ans pour la Suède. La Suède a donc bien une mortalité plus faible que le Costa Rica, contrairement à ce que peut faire croire la comparaison des taux bruts de mortalité. Une autre solution consiste à calculer des taux comparatifs de mortalité, à structure par âges constante.

---

## CHAPITRE 3

# D'UNE FÉCONDITÉ NATURELLE À LA LIMITATION DES NAISSANCES

IL EST GÉNÉRALEMENT ADMIS QUE, sur une très longue période, la fécondité en Amérique latine a connu une certaine stabilité, conservant une fécondité naturelle<sup>5</sup> en l'absence de pratiques de limitation des naissances. Dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, les taux bruts de natalité variaient entre 40 et 50 naissances/1 000 habitants (Collver, 1965). Peu de pays comptaient un enregistrement complet des naissances avant 1960, malgré l'ancienneté des registres d'état civil, créés dans tous les pays latinoaméricains, pour la plupart dès 1880 et même 1852 au Pérou par exemple (Sánchez Albornoz et Moreno, 1968). En fait, l'insuffisante qualité des statistiques d'état civil a considérablement retardé la connaissance des niveaux et des tendances de la fécondité du passé, même proche. C'est à partir d'exemples mieux connus grâce à l'existence de données fiables ou d'estimations détaillées que nous pouvons esquisser une vue d'ensemble ou bien, à partir des données des enquêtes de fécondité, comme les enquêtes mondiales sur la fécondité<sup>6</sup> et les enquêtes de démographie et santé (voir encadré sur les sources de données sur la fécondité).

### DES HAUSSES DE FÉCONDITÉ DANS LES ANNÉES 1950 ET 1960

Une augmentation de la fécondité dans les années cinquante et soixante, comme d'ailleurs dans la plupart des pays du monde, a accompagné la première phase de la transition démographique. Les variations des taux bruts de natalité sont cependant dépendantes des effets de structure, c'est-à-dire des modifications dans la structure par âges des populations. Le fait que, dans certains cas, les taux bruts de natalité observés aient augmenté entre 1950 et 1960, malgré une évolution des structures par âges

### Les sources de données sur la fécondité

Jusqu'ici, peu de pays d'Amérique latine disposent de statistiques de naissances complètes et de qualité. Bien que l'état civil ait été institué dans tous les pays, pour la plupart dès 1880 (1882), l'enregistrement des faits démographiques reste très déficient. D'après la Division de la Population des Nations-Unies, seuls Cuba, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, Panamá, le Chili et l'Uruguay ont un enregistrement « complet » des naissances, ce qui signifie jusqu'à 10 % de sous-enregistrement. Le cas du Mexique est à cet égard exemplaire : l'enregistrement y a longtemps été considéré complet, puis qualifié d'incomplet par les Nations-Unies à la suite d'études plus approfondies de la fécondité. Quant aux autres pays, en l'absence de statistiques d'état civil de bonne qualité, la fécondité est estimée à l'aide des recensements ou des enquêtes de fécondité. Malgré une longue série de recensements décennaux (25 ont été réalisés en 1875-1899, 47 en 1900-1947 et 92 en 1950-2005), régulièrement réalisés dans chaque pays sauf circonstances exceptionnelles (Sánchez Albornoz, 1994), les données sur la fécondité restent incomplètes. Les pays les mieux analysés sont ceux qui disposent aussi d'enquêtes de fécondité pour compléter les estimations. Les enquêtes du programme de l'enquête mondiale sur la fécondité ont donné une connaissance précieuse de la fécondité vers le milieu des années 1970. Des enquêtes de prévalence de la contraception ont également permis des évaluations utiles. Il reste cependant très difficile de broser un tableau complet de l'évolution de la fécondité. Les publications de la Division de la Population des Nations-Unies et du CELADE, fournissent des chiffres pour tous les pays mais une partie importante reste « estimée ». Le dépouillement des nombreuses analyses nationales donne des résultats souvent difficilement compatibles entre eux et qu'il faut évaluer cas par cas. Ce n'est que par la connaissance approfondie des tendances démographiques de chaque pays que l'on peut esquisser des évaluations, dans l'attente du moment où les outils de l'analyse démographique permettront de disposer de données fiables pour tous les cas, même si ces données doivent encore être estimées (CEPAL, 1982).

défavorable à la natalité, montre la réalité de la hausse de fécondité enregistrée (voir encadré).

### Un boom des unions

Les variations de la nuptialité peuvent expliquer en partie les augmentations des taux de natalité (Nations-Unies, 1978). La précocité de la nuptialité est directement associée à celle des naissances et peut conduire à une plus forte fécondité générale. En Amérique latine, les unions non légales (*consensuales*) ont toujours été extrêmement fréquentes ( par exemple, 47 % des femmes étaient en union libre, entre 15 et 49 ans, au Guatemala en 1950) et doivent donc être considérées dans l'étude de la nuptialité avec les mariages légaux. On parlera donc d'unions et non pas de mariages pour l'étude de la nuptialité (Quilodrán, 1985).

### Effets de la baisse de la mortalité sur la natalité

La mortalité ayant baissé rapidement en Amérique latine dès 1930, les populations des différents pays ont rajeuni. Ce changement des structures par âges a eu des effets *défavorables à la natalité* qui auraient dû faire baisser les taux de natalité, toutes choses égales par ailleurs. En effet on observe, lorsque la mortalité diminue, une diminution de la proportion de femmes en âge de procréer, consécutive au rajeunissement de la population. Lorsque la mortalité baisse aussi rapidement qu'au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la proportion de femmes d'âge fécond diminue notablement. Eduardo Arriaga a calculé que la baisse de la mortalité commencée en 1930 avait provoqué en 1960 une baisse relative des taux bruts de natalité de 6 à 14 % suivant les cas, simplement par effets de structure (Arriaga, 1970). C'est ainsi qu'à Panamá, par exemple, les taux bruts de natalité ont augmenté de 25 %, passant de 31,3 à 39,2 naissances /1 000 habitants de 1950 à 1960, alors que si la fécondité était restée constante, le taux attendu en 1960 aurait été inférieur de 1,2 % (taux comparatif de 30,1/1 000). Toute variation des taux bruts de natalité en Amérique latine, pendant cette époque, doit donc être interprétée avec prudence. Elle pourrait n'être qu'une conséquence de la baisse de mortalité.

Une augmentation de la nuptialité s'est produite à partir de 1950 (Camisa, 1971) et les proportions de femmes en union ont augmenté aux recensements de 1950 et de 1960. La hausse a été particulièrement sensible à 20-24 ans en Amérique centrale (Nicaragua, Costa Rica) et à 40-44 ans en Colombie et au Venezuela. La proportion de femmes qui se déclaraient unies après 44 ans avait aussi augmenté significativement dans tous les pays analysés. Par ailleurs, pour expliquer la hausse de natalité dans les années 1960, Dyson et Murphy (1985) ont aussi signalé l'augmentation des mariages précoces et de la proportion de femmes mariées en fin de vie féconde consécutive à la baisse de mortalité, par une réduction du veuvage.

Pendant la période 1950-1960 la nuptialité était particulièrement précoce dans les pays d'Amérique centrale, où une grande partie des femmes étaient déjà mariées ou unies à 20-24 ans : 56 % au Salvador, 60 % au Nicaragua, 68 % au Guatemala. Dans les autres pays, plus de la moitié des femmes étaient déjà mariées ou unies à 20-24 ans, sauf dans les pays du cône sud (46 % en Uruguay, 44 % en Argentine, 43 % au Chili) où la nuptialité était un peu plus tardive. De 97 % au Nicaragua à 83 % au Honduras, la nuptialité était presque universelle. Cependant, une partie des femmes en union libre se déclaraient célibataires aux recensements, sous-estimant l'intensité réelle de la nuptialité.

Les histoires d'unions des questionnaires de l'Enquête mondiale sur la fécondité ont permis des estimations beaucoup plus précises de la nuptialité, quel que soit le type d'union, en ayant la possibilité de vérifier, sur des femmes d'âge fécond, la fréquence du célibat définitif. Dans les pays concernés par cette enquête (voir la note 6), les proportions de célibataires variaient entre 2 % à Panamá et 9 % en Colombie. Ces femmes âgées de 50 ans vers

1980, donc nées vers 1930, se sont mariées avant 1960. Une nuptialité intense – plus de 90 % des femmes se sont unies au moins une fois avant 50 ans – et généralement précoce (sauf dans les pays du cône sud : Argentine, Chili, Uruguay) a contribué à la hausse de la natalité entre 1950 et 1960 (Zavala de Cosío, 1992).

### **Une fécondité naturelle avant 1965**

Pour toute la période antérieure à 1965, on distingue :

– *les pays à basse fécondité*

La fécondité était proche de 3 enfants par femme en Argentine et en Uruguay et le taux brut de natalité inférieur à 25 naissances/1 000 habitants. Au Chili et à Cuba, les descendance finales se situaient entre 4 et 5 enfants par femme et les taux brut de natalité variaient entre 20 et 40 naissances pour mille habitants.

– *les pays à forte fécondité*

Les descendance finales atteignaient ou dépassaient 6 enfants par femme (jusqu'à 7,5 enfants par femme en République Dominicaine en 1950). Les taux bruts de natalité dépassaient 40 et même 50 naissances pour mille habitants. Sur 20 pays analysés, quinze se trouvaient dans ce cas de très forte fécondité. Pratiquement tous les pays<sup>7</sup> ont connu une stabilité ou une augmentation de la fécondité générale de 1950-1955 à 1960-1965. *La fécondité apparaissait ainsi maximale vers 1960 (Tableau n° 7)*. C'est par l'association d'une forte fécondité jusqu'à la fin de la vie féconde avec une nuptialité précoce et intense que les taux de fécondité ont atteint des niveaux très élevés. La baisse de la mortalité a favorisé cette tendance :

- la probabilité de survie des couples s'est élevée : les veuvages ont sensiblement diminué. Après 30 ans, la proportion de couples encore unis a fortement augmenté. La hausse des taux de fécondité a été importante après 30 ans et l'influence de la baisse de mortalité apparaissait directement liée à la prolongation de la durée de la vie conjugale (le divorce, vers 1960, était encore peu fréquent).
- l'état sanitaire s'est amélioré : dans la plupart des pays, la lutte contre les infections, les maladies vénériennes et le paludisme a considérablement réduit la mortalité maternelle. De plus, un meilleur état sanitaire et nutritionnel a permis une réduction de la stérilité primaire et secondaire et, par conséquent, une diminution de la proportion de femmes sans enfants et une hausse de la fertilité à tous les âges (Retel-Laurentin, 1979). Palloni et Wyrick (1981) calculent, entre 1950 et 1975, une baisse annuelle de 3,2 % de la mortalité maternelle, contre 1,9 % annuel de baisse totale des taux de mortalité

## **LA TRANSITION PRÉCOCE DE L'ARGENTINE ET DE L'URUGUAY AU DÉBUT DU XX<sup>e</sup> SIECLE**

Ces deux pays du cône sud du continent américain ont connu une évolution démographique particulière. Dès les années cinquante, les niveaux de fécondité étaient très bas par rapport aux autres pays. Les indices conjoncturels de fécondité avaient atteint 3,1 enfants par femme en Argentine en

TABLEAU N° 7 : AMÉRIQUE LATINE. TENDANCES DE LA FÉCONDITÉ, 1950-2005

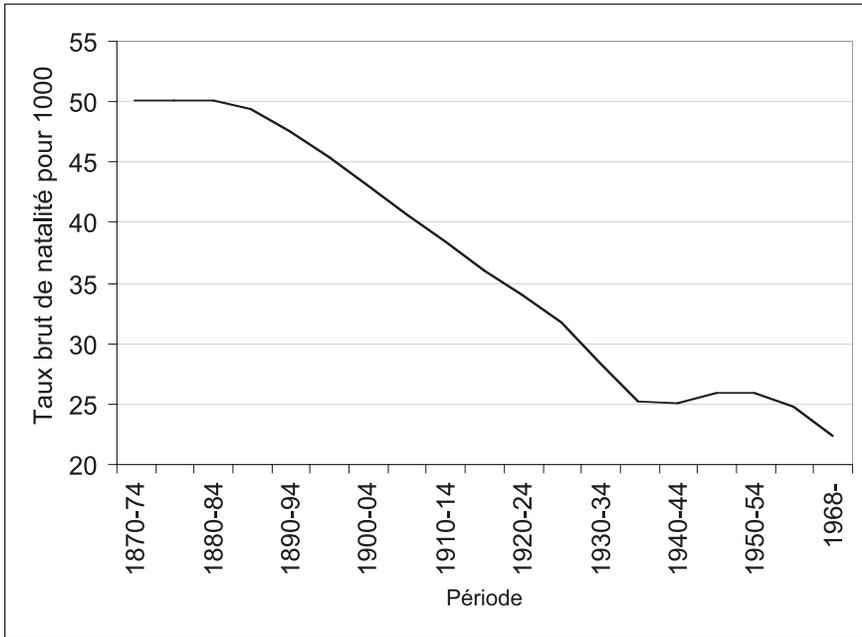
Région et pays	Période						Baisse 1960-1985 en %
	1950-1955	1960-1965	1970-1975	1985-1990	1995-2000	2000-2005	
<b>Pays andins</b>							
Bolivie	6,8	6,6	6,5	5,0	4,3	4,0	24,2
Colombie	6,8	6,8	5,0	3,2	2,8	2,6	52,9
Chili	5,0	5,4	3,6	2,7	2,2	2,0	50,0
Equateur	6,7	6,7	6,0	4,0	3,1	2,8	40,2
Pérou	6,9	6,9	6,0	4,1	3,2	2,9	40,5
Venezuela	6,5	6,7	4,9	3,6	2,9	2,7	46,3
<b>Pays atlantiques</b>							
Argentine	3,2	3,1	3,1	3,0	2,6	2,4	3,2
Brésil	6,2	6,2	4,7	3,1	2,5	2,3	50,0
Paraguay	6,5	6,6	5,7	4,9	4,2	3,8	25,8
Uruguay	2,7	2,9	3,0	2,5	2,4	2,3	13,8
<b>Amérique centrale</b>							
Costa Rica	6,7	7,2	4,3	3,4	2,6	2,3	52,8
El Salvador	6,5	6,8	6,1	3,9	3,2	2,9	42,6
Guatemala	7,0	6,5	6,2	5,7	5,0	4,6	12,3
Honduras	7,5	7,4	7,1	5,4	4,3	3,7	27,0
Nicaragua	7,3	7,3	6,8	5,2	3,9	3,3	28,8
Panamá	5,7	5,9	4,9	3,2	2,8	2,7	45,8
<b>Mexique et Caraïbes</b>							
Cuba	4,1	4,7	3,5	1,8	1,6	1,6	61,7
Haïti	6,3	6,3	5,8	5,9	4,4	4,0	6,3
Mexique	6,9	6,8	6,5	3,6	2,8	2,5	47,0
Rép. Dominicaine	7,4	7,3	5,6	3,6	2,9	2,7	50,7

Source : CELADE (2005b), Dinámica demográfica y desarrollo en América Latina y el Caribe

1965 et 2,9 en Uruguay en 1963. L'importance de l'immigration d'origine européenne a eu comme conséquence une urbanisation accélérée, une croissance économique rapide à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le transfert de normes culturelles et sociales concernant en particulier la famille, différentes de celles des autres pays latino-américains. Cette évolution propre a abouti à une baisse précoce et rapide de la fécondité et de la natalité en Argentine et en Uruguay (Rechini de Lattes et Lattes, 1974).

Les taux bruts de natalité de l'Argentine, entre 1870 et 1968, sont passés de 50 à 22/1 000 (90). Le taux brut de natalité de l'Uruguay<sup>8</sup> était de 21,7/1 000 en 1968. Il est resté stable entre 1950 et 1975 et a peu diminué ensuite : 20,3/1 000 en 1975-1980. Dès 1895, le rôle de l'immigration européenne et de l'urbanisation était mis en évidence par une comparaison de la fécondité des femmes argentines selon le lieu de naissance et le lieu de résidence, urbain ou rural. La fécondité des femmes urbaines nées à l'étranger était inférieure à tous les âges, jusqu'à 2,5 enfants de moins par femme en fin de vie féconde par rapport aux femmes urbaines nées en Argentine (Somoza, 1968). La baisse a dès lors été très rapide, puisque la population immigrée et urbaine a augmenté rapidement. En Argentine et en Uruguay,

GRAPHIQUE N° 4 : TAUX BRUT DE NATALITÉ EN ARGENTINE, 1870-1968 (POUR 1000)



Source : Torrado de Ipola (1970), Natalidad y fecundidad en Argentina desde fines del Siglo XIX

des moyens de limitation des naissances traditionnels en Europe du Sud étaient utilisés au début du siècle par les descendants des immigrants européens et adoptés par la population locale. Ceci a eu comme conséquence une des transitions démographiques parmi les plus rapides du monde. Elle s'est accomplie de 1870 à 1914 environ, à une époque où la baisse de la mortalité venait à peine de commencer. Ce cas est exceptionnel dans l'histoire de la population de l'Amérique latine. On y reconnaît l'influence des modèles culturels, les familles s'installant outre-atlantique gardant des comportements de leurs régions d'origine, où la limitation des naissances était déjà largement utilisée (Rechini de Lattes et Lattes, 1974).

## LE DÉBUT DE LA BAISSÉ DE LA FÉCONDITÉ

À partir des années soixante, quelques pays pionniers ont enregistré une baisse importante des taux bruts de natalité. Parmi ceux-ci, le Chili et le Costa Rica se sont distingués par l'ampleur et la rapidité de la baisse, les taux bruts de natalité ayant diminué de 30 % entre 1960 et 1970.

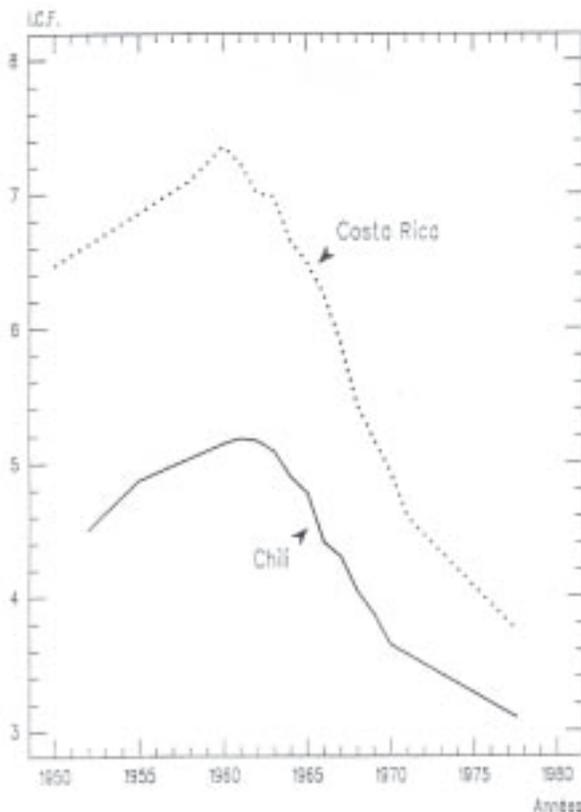
### **Le Chili et le Costa Rica : une baisse précoce de la fécondité**

Le graphique n° 5 montre l'évolution de l'indice conjoncturel de fécondité pour le Chili et le Costa Rica de 1950 à 1980. Le niveau de fécondité au

départ est bien plus élevé au Costa Rica, mais la fécondité vers 1980 est à peine plus forte. Il est clair que la baisse rapide de la fécondité s'est produite principalement entre 1960 et 1970. La baisse de la fécondité a touché les femmes de tous les groupes d'âges, mais surtout les femmes entre 25 et 40 ans, aux âges mêmes où la fécondité avait augmenté le plus fortement avant 1960. Les niveaux de fécondité sont restés élevés vers 1970 pour les femmes les plus jeunes, âgées de moins de 25 ans, ce qui montre bien l'effet très limité d'un éventuel retard de l'âge à la première union (Zavala de Cosío, 1992). Par contre, les taux de fécondité ont beaucoup diminué pour les femmes les plus âgées ayant déjà des enfants et ne désirant pas de naissances supplémentaires (Gomez, 1970).

Au Chili, la baisse de la fécondité a été plus accentuée pour les femmes âgées de 30 à 39 ans dont le taux de fécondité a baissé d'environ 40 % entre 1960 et 1970. Au Costa Rica, où les taux étaient beaucoup plus élevés qu'au Chili, la baisse a été forte dès 25-29 ans. La fécondité au Costa Rica s'est

GRAPHIQUE N° 5 : INDICE CONJONCTUREL DE FÉCONDITÉ AU CHILI ET AU COSTA RICA, 1950-1980 (ENFANTS PAR FEMME)



Source : Calculs propres d'après Conning (1973) et CEPALC (1982).

stabilisée entre 1975 et 1980 à un niveau de 3,7 enfants par femme. La fécondité des jeunes femmes est restée élevée et les taux de fécondité des femmes les plus âgées ont connu une diminution moins rapide. La baisse s'est également ralentie au Chili après 1970 (Zavala de Cosío, 1992). Un programme de limitation des naissances, avec des cliniques de consultations de planification familiale, a été implanté au niveau national au sein du système de santé, dès 1965 au Chili et 1967 au Costa Rica. Mais il est clair que la baisse de la fécondité a précédé le programme, qui a surtout servi à satisfaire une demande de contraception qui existait dans certains secteurs de la société et se traduisait par l'incidence élevée des avortements provoqués chez les femmes en fin de vie féconde.

La baisse de la fécondité au Chili et au Costa Rica est donc essentiellement expliquée par une amélioration des niveaux de vie. Une frange de la population a commencé à limiter ses naissances dans des pays où la situation sociale était plus favorable qu'ailleurs : par exemple, la proportion de personnes de plus de 14 ans sachant lire et écrire était de 86 % au Costa Rica et de 90 % au Chili. Le faible niveau de fécondité urbaine observé dans ces deux pays provenait d'un contrôle volontaire de la taille des familles dans les catégories sociales les plus privilégiées, les plus « modernes » et à meilleur niveau de vie. Dans d'autres pays comme la Colombie, le Venezuela, le Mexique, le Brésil ou Panamá, une baisse de la fécondité a également été amorcée vers 1965, limitée aussi à des minorités essentiellement urbaines. C'est également ainsi que le déclin de la fécondité avait commencé en Argentine et en Uruguay à la fin du siècle dernier.

### **Cuba : baby-boom post-révolutionnaire et baisse accélérée depuis 1972**

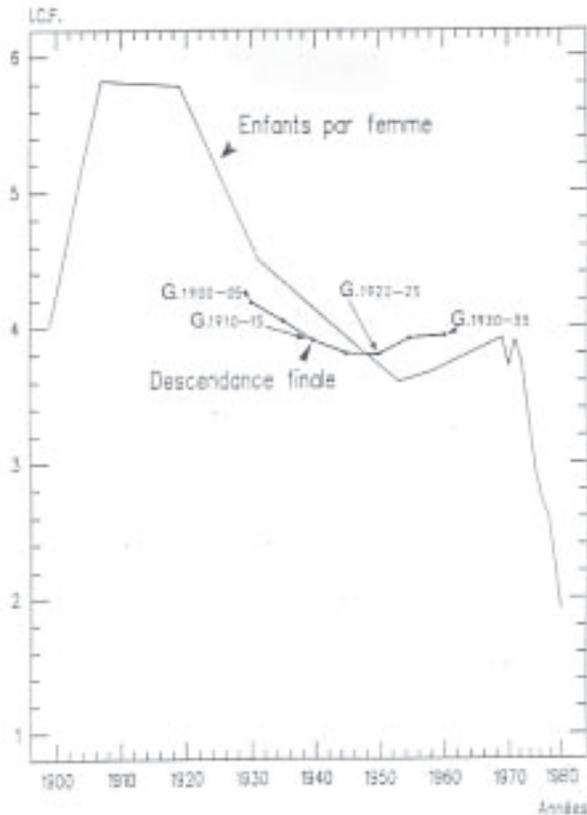
La population de Cuba a connu une baisse relativement précoce de la fécondité étant donné son urbanisation rapide depuis le début du siècle, les progrès de l'industrialisation et de la scolarisation, et, à l'image de l'Argentine et de l'Uruguay, les fortes proportions d'immigrants européens. En 1931, le taux brut de natalité était de 34,8/1 000 et en 1958, à la veille de la Révolution, de 26,1/1 000. Dès 1959 et jusqu'en 1963, la fécondité a augmenté en un baby-boom post-révolutionnaire (**Graphique n° 6**), diminuant ensuite à un rythme rapide qui s'est accéléré après 1972.

Entre 1972 et 1979, la fécondité à Cuba a diminué plus qu'entre le début du siècle et le triomphe de la Révolution cubaine. Les changements structurels fondamentaux qui ont eu lieu à Cuba depuis la Révolution, la priorité des programmes de santé et d'éducation, l'intégration des femmes dans la société et l'économie ainsi que la très basse mortalité infantile, sont parmi les facteurs qui expliquent la faible fécondité des femmes cubaines aujourd'hui.

### **Fécondité différentielle dans les années soixante**

Malgré le maintien de la forte fécondité des pays latino-américains dans les années soixante, des différences ont été observées entre zones urbaines et zones rurales ainsi qu'entre catégories sociales, notamment en fonction du niveau de scolarisation. À titre d'exemple, des résultats pour la Colombie<sup>9</sup> montraient des différences déjà notables entre villes et campagnes : 4,8 enfants

GRAPHIQUE N° 6 : INDICE CONJONCTUREL DE FÉCONDITÉ À CUBA ET DESCENDANCE FINALE DES GÉNÉRATIONS FÉMININES 1900-1935



Source : Catasús Cervera (1975) et Alvarez Vazquez (1982).

par femme pour la ville de Bogotá en fin de vie féconde, contre 8,0 enfants par femme dans l'arrondissement rural de Cartagena et 10,3 enfants par femme dans celui de Neira (Miró et Mertens, 1968). Cette différence importante entre villes et campagnes se retrouvait dans tous les pays latino-américains.

La scolarisation a joué un rôle essentiel dans les différences de fécondité, comme le montre l'exemple des grandes villes, les femmes les plus éduquées ayant en moyenne deux enfants de moins que les femmes peu scolarisées (Tableau n° 8). L'urbanisation, avec l'arrivée massive de femmes migrantes dans les grandes villes, a eu aussi un effet réducteur sur la nuptialité urbaine. En effet, on observait un important excédent de femmes par rapport aux hommes aux âges de forte nuptialité, donc plus de femmes célibataires et sans enfants (Carleton, 1965).

Néanmoins, au milieu des années soixante, le niveau de la fécondité restait élevé dans les grandes métropoles latino-américaines, à l'exception de Buenos Aires. Une fécondité élevée était aussi observée dans toutes les caté-

TABLEAU N° 8 : NOMBRE MOYEN DE NÉS VIVANTS PAR FEMME SELON LA SCOLARITÉ, DANS SEPT MÉTROPOLIS, 1964-1967

Niveau de scolarité	Buenos Aires	Rio de Janeiro	Panamá	Caracas	San José	Bogotá	Mexico
<b>Illettrées</b>	3,14	4,68	3,44	4,56	5,09	5,01	4,72
<b>Début d'instruction primaire</b>	2,10	3,02	3,68	4,08	4,96	4,28	4,94
<b>Diplôme d'études primaires</b>	1,72	2,80	3,53	3,15	3,76	3,86	4,03
<b>Début d'instruction secondaire</b>	1,70	2,20	3,08	2,73	2,93	3,56	3,56
<b>Diplôme d'études secondaires</b>	1,48	2,09	2,64	2,59	2,38	3,18	3,56
<b>Études supérieures</b>	1,91	2,17	2,44	2,56	2,76	3,18	3,03
<b>Total</b>	1,49	2,25	2,74	2,97	2,98	3,16	3,27

Source : Miró et Mertens (1968), Influences affecting fertility in urban and rural Latin America.

gories sociales. En outre, la nuptialité demeurait précoce : à Caracas comme à Mexico, plus de 30 % des femmes entraient en union avant 18 ans, 50 % avant 20 ans (Houdaille, 1975). Cependant, la contraception (la pilule surtout) commençait à être utilisée dans les villes et aussi l'avortement clandestin, comme cela a été bien mis en évidence au Chili par des médecins dans les années soixante (Requena et Monreal, 1968). De même à Cuba, et plus particulièrement à La Havane, l'avortement terminait plus du tiers des grossesses en 1970, proportion qui a fortement augmenté ensuite. Des calculs menés par Carrasco ont conduit à des estimations relativement précises de la fréquence des avortements provoqués dans les métropoles (Asunción, Lima, Panamá, Buenos Aires et Bogotá), alors que l'avortement était prohibé partout sauf à Cuba. Bien que l'utilisation des divers moyens de limitation des naissances ait beaucoup varié selon les villes, seule une faible proportion de femmes utilisait des méthodes efficaces de contraception, ce qui explique le recours ultime à l'avortement provoqué, plus fréquent chez les femmes les plus âgées. L'avortement a influé de façon significative sur la baisse de la fécondité urbaine après 1965 (Carrasco, 1973).

Parallèlement, la stérilisation féminine devenait courante à Puerto Rico et à Panamá (Hartford et Myers, 1970 ; Population Information Program, 1982). Puerto Rico a été un pays pionnier pour cette méthode dès 1950 (Presser, 1969). Par contre, les pratiques de limitation des naissances n'étaient ni connues ni utilisées dans les zones rurales où la fécondité restait à des niveaux proches de la « fécondité naturelle », ce qui a pu être vérifié par les enquêtes PECFAL-rurales (Tabah, 1976 ; Cosío de Zavala, 1992).

## LA PÉRIODE DE FORTE DIMINUTION DE LA FÉCONDITÉ : 1965-1985

Les niveaux élevés de la natalité des pays latino-américains ont commencé à se réduire à partir de la seconde moitié des années soixante. Le Brésil, la Colombie, le Mexique, le Pérou, El Salvador, Panamá, Cuba et la République Dominicaine ont vu leurs taux bruts de natalité baisser très rapidement entre 1970 et 1985. Le Chili et le Costa Rica ont poursuivi leur tendance à la baisse, amorcée avant 1970. Cuba et l'Uruguay ont atteint des niveaux de taux bruts de natalité inférieurs à 20 naissances/1 000 habitants, tandis que celui de l'Argentine se redressait légèrement. Les plus fortes variations totales sur la période ne concernent pas uniquement de petits pays : Cuba vient en tête suivi du Costa Rica, mais de fortes baisses sont aussi observées au Chili, en Colombie, au Venezuela, au Brésil et au Mexique. Par contre, quelques pays d'Amérique centrale, Haïti, la Bolivie et le Paraguay, ont enregistré des diminutions plus modestes (Cosío de Zavala, 1992).

À l'image de l'évolution de la mortalité, la baisse de la natalité a été tardive (après 1960) et rapide. En une vingtaine d'années, tous les pays ont vu se réduire leurs indices conjoncturels de fécondité dans des proportions variant entre 5 et 62 %, exception faite de l'Argentine qui a adopté une attitude pro-nataliste, d'où une augmentation de la fécondité. Les baisses les plus accélérées ont été aussi les plus précoces : Cuba (62 %), le Chili (50 %) et le Costa Rica (53 %). Des pays qui ne montraient pas encore de variations de la natalité vers 1965 ont clairement enregistré un rythme rapide de diminution de leur taux par la suite : la Colombie (53 %), la République Dominicaine (51 %) ainsi que Panamá, le Brésil, le Venezuela et le Mexique (entre 40 et 50 %). Dans d'autres pays comme le Pérou, l'Équateur, le Nicaragua, El Salvador et le Honduras, la baisse rapide de la fécondité a commencé après 1970. La baisse n'a pas été toujours régulière : par exemple le Nicaragua a enregistré un baby-boom post-révolutionnaire au début des années quatre-vingt. En outre, la Bolivie a gardé pendant plus de trente ans pratiquement le même niveau de fécondité (**Tableau n° 4**).

En 1985, cinq pays conservaient des indices conjoncturels de fécondité supérieurs à 5 enfants par femme : la Bolivie, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et Haïti. Une majorité de pays montrait des indices variant entre 3,5 et 4,9 enfants par femme, en phase de transition d'une forte fécondité vers une fécondité plus modérée. C'est le cas des pays andins (Équateur, Pérou, Venezuela), des pays atlantiques (Brésil, Paraguay), de l'Amérique centrale (El Salvador, Honduras), de l'Amérique du Nord (Mexique) et des îles Caraïbes (République Dominicaine).

Encore plus rares étaient les pays enregistrant des niveaux de fécondité entre 3 et 3,5 enfants par femme, faisant figure de pionniers : Colombie (3,2 enfants par femme), Argentine (3,0 enfants par femme), Costa Rica (3,4 enfants par femme) et Panamá (3,2 enfants par femme). Les baisses de fécondité y ont été, soit les plus anciennes (Argentine), soit les plus accélérées (de l'ordre de 40 à 50 % en 20 ans). Deux pays atteignaient des niveaux proches du seuil de remplacement des générations : le Chili (2,7 enfants par femme) et l'Uruguay (2,5 enfants par femme). Cuba se trouvait par contre en-

dessous du seuil de remplacement avec un indice de 1,8 enfant par femme en 1985, qui a encore baissé depuis (1,6 enfant par femme en 1995 et 2005). La baisse de la fécondité à Cuba a été une des plus rapides de l'histoire de la population mondiale et le niveau atteint au début des années 1980 était déjà comparable à celui observé dans nombre de pays européens.

Par contre, en 2000-2005, seulement 3 pays latino-américains, les plus pauvres, conservaient des indices conjoncturels de fécondité supérieurs à 4 enfants par femme : Haïti et la Bolivie (4,0) et le Guatemala (4,6). Tous les autres pays se situaient, en 2000-2005, au-dessous de 4 enfants par femme, et pour la plupart, entre 2 et 3,5 enfants par femme (**Tableau n° 8**).

## LE MALTHUSIANISME DE PAUVRETÉ

Le principal facteur qui explique l'évolution de la fécondité et sa baisse rapide dans les pays latino-américains est la progression de la proportion de femmes, mariées ou en union libre, qui utilisaient des méthodes contraceptives efficaces (voir encadré sur les variables intermédiaires de la fécondité). La diffusion de la contraception a mis en évidence le rôle de facteurs différents de ceux qui ont permis, dans les années 1960, un contrôle des naissances dans les secteurs de population les plus éduqués, urbanisés, et à hauts revenus (Bronfman, López et Tuiran, 1986). L'influence des programmes de planification familiale s'est faite sentir dans l'utilisation des méthodes modernes de contraception par les catégories sociales les plus défavorisées. La baisse récente de la fécondité a majoritairement concerné les couches sociales les plus pauvres et les moins instruites.

Entre 1977 et 1982, au Mexique, on observait des diminutions proportionnellement plus importantes dans les taux de fécondité des femmes rurales et des femmes les moins éduquées, notamment avant l'âge de 40 ans. Ayant conservé jusque-là des niveaux très élevés de fécondité, les femmes des couches sociales les plus défavorisées ont vu baisser plus vite leur taux de fécondité, surtout entre 30 et 39 ans, sous l'influence du vigoureux programme national de planification familiale (Cosío de Zavala, 1992).

Au Brésil, entre 1970 et 1976, les femmes des zones urbaines sans aucune scolarisation ont réduit rapidement la taille de leur descendance (45,46), de même qu'entre 1970 et 1990, en Bolivie (-1,1 enfant par femme), au Honduras (-1,8 enfant par femme), en Equateur et au Mexique (-2,8 enfant par femme), en Colombie (-1,7 enfant par femme) et au Chili (-1,4 enfant par femme). Dans tous les cas analysés, il existe une tendance à la réduction des différences entre les sous-populations, les plus éduquées ne diminuant pratiquement plus leur fécondité après 1975, où elle était déjà basse (entre 2,5 et 3 enfants par femme), la fécondité des femmes les moins scolarisées diminuant de façon accélérée.

Cette réduction des différences s'observe également dans les nombres idéaux d'enfants déclarés dans les enquêtes des années 1990, autour de 2,5 enfants par femme, pratiquement identiques dans tous les groupes de femmes, quel que soit leur niveau de scolarité. Les différences observées dans la fécondité du moment tiennent donc surtout aux difficultés rencontrées par les familles des groupes sociaux les plus défavorisés pour accéder effec-

### Les variables intermédiaires de la fécondité

L'analyse de la fécondité passe par celle de ses déterminants proches, autrement dit des facteurs de comportement individuel qui influent directement sur le nombre de grossesses et de naissances vivantes que connaissent les femmes au cours de leur vie féconde. Le schéma d'analyse des déterminants de la fécondité est inspiré du travail pionnier de Davis et Blake publié en 1956 qui proposait l'étude de variables susceptibles d'avoir une influence immédiate sur les probabilités de conception, de mortalité intra-utérine et de naissances vivantes au cours des âges de reproduction (Davis et Blake, 1956). Plus récemment, Bongaarts a construit un modèle où il réduit les déterminants de la fécondité à quatre variables intermédiaires : l'entrée en union (légale ou consensuelle), l'allaitement, la contraception, l'avortement. Partant d'un niveau potentiel de fécondité de l'ordre de 15,3 enfants par femme, la méthode de Bongaarts propose de mesurer l'impact de chaque variable sur la réduction de la fécondité potentielle jusqu'aux valeurs observées dans l'indice conjoncturel de fécondité (Bongaarts, 1978). En Amérique latine, c'est l'indice de contraception qui explique la plus grande partie des diminutions de fécondité (Pullum, Casterline et Juarez, 1985).

tivement aux moyens de limiter les naissances, car l'éventail des aspirations de fécondité s'est singulièrement rétréci (Chackiel et Schkolnik, 1997). Il semble donc qu'après 1990, l'idéal d'une famille réduite et le contrôle des naissances soient déjà largement acceptés et désirés.

Or l'interprétation de la baisse de la fécondité dans les secteurs défavorisés est fondamentale pour expliquer et prévoir l'évolution future des phénomènes de population. À l'heure actuelle, les tendances de la fécondité ne semblent plus dépendre, comme dans les années 1960, de variables liées au développement d'attitudes « modernes » vis-à-vis de la reproduction provenant d'une élévation des niveaux de vie, des revenus familiaux et de la scolarisation féminine. Au contraire, les programmes de planification des naissances ont eu des effets importants dans des groupes traditionnellement considérés réticents à l'égard de la contraception mais qui deviennent la « cible » des programmes officiels. La chute de la fécondité s'explique dans ce cas par l'abondance de l'offre de méthodes contraceptives faciles à obtenir, moins chères ou même gratuites, qui peut inciter les femmes des catégories sociales à bas revenu à limiter leurs naissances sous l'impulsion de ces programmes.

Cela suppose cependant que soit expliqué aussi le développement parallèle du désir de familles réduites, à tous les échelons de la société (demande de contraception). C'est ainsi que la baisse de la fécondité au Brésil est expliquée comme un effet de la détérioration du niveau de vie des familles les plus défavorisées en 20 ans. En effet, le salaire réel a fortement chuté à partir de 1965, et le chômage et le sous-emploi se sont aggravés. Mais cette évolution s'est conjuguée au développement des services de planification familiale, notamment ceux offerts par le BEMFAM, organisme privé affi-

lié à l'IPPF, soutenu par les gouvernements des États brésiliens. Les familles les plus pauvres ont commencé à contrôler leurs naissances sous la pression de la crise économique et sociale. Il est apparu ce que l'on peut qualifier de *malthusianisme de la pauvreté*. Dans le cas de la Colombie et du Mexique également, des facteurs d'offre et de demande de contraception expliquent la diffusion rapide de la pratique de la limitation des naissances dans les catégories sociales les plus défavorisées (Cosío de Zavala, 1992).

En résumé, la baisse de la fécondité a commencé au milieu des années soixante dans les groupes sociaux les plus privilégiés à un moment où les catégories restées en marge des bénéfices du développement économique conservaient une très forte fécondité. Plus récemment, l'évolution rapide vers une fécondité réduite s'est manifestée à tous les échelons de la société. Loin de signifier un développement social harmonieux, ceci souligne la faillite du modèle économique, la détérioration des niveaux de vie et les effets de la crise qui frappe avant tout les couches sociales les plus défavorisées, alors que s'est développée parallèlement une offre abondante de services de planification familiale.

## LA RÉVOLUTION CONTRACEPTIVE

La mise en place de programmes nationaux de planification des naissances est à l'origine du rythme rapide de progression de l'utilisation de méthodes modernes de contraception. Quelques pays ont des programmes depuis plus de vingt ans (Costa Rica, Puerto Rico, El Salvador, Jamaïque, Mexique, Panamá). Parmi les méthodes les plus utilisées figurent en premier lieu la pilule, puis l'usage de la stérilisation s'est amplement développé (Stycos, 1984). En 1983, 56 % des femmes latino-américaines en union utilisaient des méthodes contraceptives, 46 % des méthodes modernes, dont 20 % la stérilisation, 16 % la pilule et 5 % le stérilet. Dans les années 1990, 60 % utilisaient une méthode, 49 % une méthode moderne, avec la stérilisation en forte progression (36 %), et la pilule et le stérilet en baisse. Le stérilet était plus employé au Mexique, en Colombie, et en Equateur : entre 15 et 20 % des utilisatrices. Par contre, certains pays connaissaient une forte prévalence des méthodes naturelles préconisées par l'Église catholique : ainsi 36 % des utilisatrices au Pérou et 53 % en Bolivie utilisaient le rythme (Nations-Unies, 1995). Cependant, vers 2005, l'utilisation de méthodes modernes avait encore fortement progressé, 71 % des femmes latino-américaines en union utilisant une méthode contraceptive dont 62 % des méthodes modernes (**Tableau n° 9**).

La diffusion des méthodes contraceptives a surtout été importante dans les pays où une forte progression de la stérilisation a été observée. En effet, la plupart des programmes de planification familiale toléraient la stérilisation à des fins contraceptives, même si elle a été provisoirement interdite au Chili en 1975, et temporairement au Pérou de 1977 à 1983. Elle était légale dans les autres pays ou considérée licite parce qu'aucune loi ne l'interdisait. Elle a aussi été socialement bien acceptée malgré l'opposition de principe de l'Église catholique. Il faut remarquer que la stérilisation à des fins contraceptives s'est aussi remarquablement développée en Amérique du

TABLEAU N° 9 : PROPORTION D'UTILISATRICES DE MÉTHODES CONTRACEPTIVES SELON LA MÉTHODE (POUR 100 FEMMES EN UNION DE 15-49 ANS), CIRCA 2005

Pays	Utilisation de méthodes	
	Toutes méthodes	Méthodes modernes
<b>Amérique latine</b>	<b>71</b>	<b>62</b>
<b>Caraïbes</b>	<b>62</b>	<b>58</b>
Cuba	73	72
République Dominicaine	70	66
Haïti	27	21
Jamaïque	66	63
Puerto Rico	78	68
Trinidad et Tobago	38	33
<b>Amérique centrale</b>	<b>64</b>	<b>55</b>
Costa Rica	80	71
El Salvador	67	-
Guatemala	43	34
Honduras	62	51
Mexique	68	60
Nicaragua	69	66
Panamá	58	54
<b>Amérique du Sud</b>	<b>75</b>	<b>65</b>
Bolivie	53	27
Brésil	77	70
Colombie	77	64
Equateur	66	50
Paraguay	73	61
Pérou	69	50
Venezuela	49	38

Source : CELADE (2004), América Latina : Tablas de Mortalidad, 1950-2025.

Nord. Aux États-Unis, en 1982, 35 % des couples utilisateurs de méthodes étaient stérilisés et 30 % utilisaient la pilule, alors qu'en Europe de l'ouest, ces proportions étaient respectivement de 5 et de 40 %. L'influence du modèle nord-américain en Amérique latine est triple : il donne une image de modernité et d'efficacité à la stérilisation ; il influe sur le corps médical formé aux méthodes américaines ; il a un effet sur la conception, le financement et l'organisation des programmes de planification familiale.

Vers 1990, dans quatre pays, plus de la moitié des femmes utilisant des moyens contraceptifs modernes étaient stérilisées, comme à Porto-Rico (63 % en 1991), à El Salvador (60 % en 1993), en République Dominicaine (69 % en 1991) et à Panamá (56 % en 1984). De 25 à 50 % des utilisatrices étaient stérilisées au Guatemala, au Honduras, en Equateur, au Costa Rica et au Mexique (Nations-Unies, 1995).

La proportion des femmes stérilisées était souvent plus importante en zone rurale qu'en zone urbaine (au Costa Rica, à Panamá, en Equateur). Les stérilisations étaient généralement réalisées dans les cliniques gouvernementales (75 % des opérations de stérilisation au Mexique). De plus, au Brésil et au Mexique, c'est parmi les femmes des couches sociales défavorisées (sans scolarisation ou avec moins de trois ans d'école) que le niveau de fécondité a le plus diminué, parallèlement à l'augmentation de la proportion de femmes stérilisées. Au Mexique, près des deux tiers des femmes rurales stérilisées vers 1980 n'avaient jamais utilisé auparavant de méthode contraceptive (Bronfman, López et Tuiran, 1986). Ceci souligne les pratiques préférentielles des programmes de planification familiale, liées au souci de rentabilité et d'efficacité à court terme. La stérilisation proposée à des femmes de forte fécondité et provenant de milieux défavorisés est apparue comme une solution efficace et définitive.

Par contre, en ce qui concerne l'avortement, les législations sont restées très restrictives, sauf à Cuba où l'avortement est libre et restait la méthode la plus utilisée dès la fin des années 1970. Dans les autres pays, l'avortement demeure totalement illégal. En général, le développement de la pratique contraceptive a fait diminuer parallèlement l'incidence de l'avortement clandestin.

En conclusion, le soutien officiel aux actions de planification familiale dans la plupart des pays a favorisé le développement et l'utilisation de méthodes contraceptives modernes dans des catégories sociales qui ne limiteraient pas leurs naissances si les programmes n'existaient pas. Les méthodes les plus répandues ont été la pilule et la stérilisation féminine. Dans la période la plus récente, ce sont les femmes peu scolarisées, rurales et à faible revenu qui sont le plus largement touchées par la diffusion de la pratique de la contraception au sein des programmes organisés de limitation des naissances. Toutefois, la qualité des services proposés aux femmes et de l'information sur la contraception laissent beaucoup à désirer, ce qui explique la concentration sur un petit nombre de méthodes contraceptives, comme la stérilisation souvent proposée comme option unique pour limiter définitivement la taille des familles.

---

## CHAPITRE 4

# POLITIQUES DE POPULATION

LA QUESTION DES POLITIQUES DE POPULATION a commencé à se poser en Amérique latine, au niveau gouvernemental, lors de la préparation de la Conférence mondiale des Nations-Unies sur la Population qui s'est tenue à Bucarest en 1974. Comme l'exprimait Léon Tabah, Directeur de la Division de la Population des Nations-Unies, la Conférence a été sans doute la plus nette manifestation à l'échelle mondiale de l'idée d'intervention en matière de population. Aucun texte n'est plus complet sur ce point que le Plan d'Action Mondial sur la Population adopté par 136 gouvernements (Tabah, 1976). Auparavant, le débat avait été lancé en Amérique latine par quelques économistes à propos des relations entre la croissance démographique et la croissance économique. De vives controverses se sont développées sur ce thème, notamment à partir de 1960, où les partisans de l'interventionnisme, y compris le plus autoritaire, et les adeptes du « laissez-faire », se sont affrontés. Comme le soulignait Alfred Sauvy à propos de Malthus : « le problème avait quitté le domaine de la raison pour entrer dans celui, plus animé, des passions ».

### LE DÉBAT POPULATION-RESSOURCES EN AMÉRIQUE LATINE

Le courant néo-malthusien occidental a trouvé des porte-parole en Amérique latine, tel le livre retentissant de Benjamin Viel sur « l'explosion démographique », publié en 1966 au Chili (Viel, 1966). C'est ce médecin qui a lancé le premier cri d'alarme, sensibilisé par sa confrontation quotidienne à la pauvreté. À l'étranger, essentiellement aux États-Unis, la pensée néo-malthusienne s'est développée dans un climat de peur suscitée par la croissance démographique du Tiers Monde en général et de l'Amérique latine en particulier. Dès 1917, A. Robinson (cité par P. Pradervand, 1980) voulait « prêcher l'évangile de la limitation des naissances parmi les peuples de la

Russie, de la Chine, du Japon, de l'Inde et du Mexique », laissant percevoir des arrière-pensées politiques évidentes dans le choix des pays mentionnés, surtout à une époque où, pour le Mexique, la croissance démographique était encore très faible et une politique d'immigration considérée comme indispensable pour peupler le pays.

Pradervand écrit : « La peur, qui est la motivation principale de la pensée néo-malthusienne – et de tant de réactions occidentales face au Tiers Monde – ... ne peut que renforcer l'illusion que les pays riches peuvent continuer à prospérer matériellement alors que le Tiers Monde s'appauvrit (relativement) et retarder le moment où éclatera la vérité, d'autant plus violemment qu'on a cherché à la repousser » (Pradervand, 1974, 1980).

En 1970 à Mexico, la première Conférence Régionale Latino-américaine de Population a donné l'occasion de développer au grand jour les différents points de vue qui sont à la base des positions latino-américaines en ce qui concerne les politiques démographiques. Certains économistes<sup>10</sup> ont plaidé pour des réformes sociales structurelles, pour une croissance économique vigoureuse et pour une redistribution plus égalitaire des revenus, pour lesquelles il est nécessaire de soutenir la planification familiale, « parce que le système économique latino-américain en général, tel qu'il fonctionne, a démontré son incapacité à faire face au phénomène d'absorption productive de l'accroissement extraordinaire de la force de travail qui résulte... de la croissance de la population commencée 15 ou 20 ans auparavant » (Prebisch, 1970).

De hauts fonctionnaires, tels que Carmen Miró, directrice du Centre latino-américain de Démographie (CELADE), Victor Urquidi, Président du Comité organisateur de la Conférence et les responsables représentant le gouvernement mexicain du Président Díaz Ordaz, ont fortement souligné la nécessité d'interdépendance des différentes politiques sectorielles de développement. *La proposition d'intégrer les politiques de population dans les politiques de développement économique et de ne pas se limiter à des politiques de planification familiale est le noyau de la pensée latino-américaine.*

Néanmoins, une partie de l'opinion scientifique restait majoritairement hostile à l'intervention directe en matière de planification familiale soutenue par les États-Unis et considérée comme un instrument des visées néo-impérialistes nord-américaines, basées sur le postulat néo-malthusien de la croissance démographique comme obstacle fondamental au développement économique. Or ces thèses officielles nord-américaines, et surtout les fondements de théorie économique qui les soutenaient, ont été réfutées en Amérique latine à partir des travaux d'économistes qui critiquaient notamment les analyses de Ansley Coale et Edgar Hoover sur l'Inde et le Mexique selon lesquelles la croissance de la population ne permettait pas la croissance économique (Coale et Hoover, 1958). Ils ont démontré que l'hypothèse néo-classique selon laquelle la croissance économique dépendait des investissements et de la croissance de l'épargne des ménages était inapplicable à l'Amérique latine, où la pauvreté était largement structurelle et due à une très inégale distribution du revenu (Fucaraccio, 1970 ; Herrera et al, 1976 ; Singer, 1971).

De fait, dans les années soixante, forte croissance économique et forte croissance démographique allaient de pair au Brésil, au Mexique, au Venezuela, en Colombie, au Pérou, au Chili, etc. (Cosío de Zavala, 1980).

Toutes les études qui s'attachaient à l'analyse empirique comparative des relations entre la croissance démographique et la croissance économique aboutissaient à une même conclusion : il n'y avait aucune corrélation significative entre les deux phénomènes, ce qui sapait un des arguments de base des théories néo-malthusiennes (Chesnais et Sauvy, 1973 ; Chesnais, 1975). Les modes de développement inégalitaires étaient considérés par la CEPAL comme responsables de la pauvreté, du sous-emploi et du problème urbain, plus directement que la forte croissance démographique et les migrations des campagnes vers les villes (CEPAL, 1984 ; Pinto, 1976).

Cependant, il était généralement admis par les économistes et démographes qu'une croissance accélérée des populations aggravait les maux du sous-développement et qu'il ne fallait pas compter sur une réduction spontanée de la fécondité lorsque la mortalité baissait. Les différences sociales et les inégalités dans l'attribution des bénéfices du développement avaient pour conséquence une fécondité extrêmement élevée à la fin des années 1960. Cependant, les économistes et démographes latino-américains tenaient absolument à se démarquer des institutions qui prônaient des politiques uniquement axées sur la planification familiale justifiée comme une fin en soi par son faible coût et son efficacité.

Ainsi, Carmen Miró réclamait une politique de population « parce que le succès... des programmes gouvernementaux d'assurer à tous un accès libre et égalitaire aux bénéfices du développement ne doit pas être livré au hasard d'une soi-disant adaptation automatique du comportement démographique ». Mais, pour Miró, les actions de planification familiale n'étaient pas des politiques de population car elles n'étaient, dans aucun pays d'Amérique latine en 1970, ni coordonnées, ni cohérentes, ni intégrées aux politiques nationales de développement. En outre, la définition de ce qu'était une politique de population pour les nations latino-américaines était si compliquée et avec « une acception tellement ample que pratiquement y sont englobés tous les objectifs du développement » (Miró, 1970).

Cependant, l'intervention étrangère liée à la planification familiale heurtait des sentiments nationalistes très développés, à droite comme à gauche, par exemple au Brésil où un scandale avait éclaté en 1968 au sujet de stérilisations opérées dans des tribus d'Indiens d'Amazonie qui ont abouti à l'expulsion de missionnaires nord-américains. Le film bolivien « Le sang du condor », cosigné par des médecins, protestait également contre des programmes de stérilisation menés en Bolivie à l'insu de femmes indigènes.

## ÉMERGENCE D'UNE POSITION LATINO-AMÉRICAINE EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE POPULATION

En 1967 à Caracas, la Conférence Ministérielle organisée par l'Organisation des États Américains (OEA) et l'Organisation Panaméricaine de la Santé sur les « Politiques de Population et de Développement en Amérique Latine » avait accepté « qu'il n'existe pas de politique de population mais plutôt une stratégie de développement et qu'il n'existe pas de développement sans politique de population » (Concepción, 1970 ; *Declaración y Recomendaciones de*

*la Reunión sobre Políticas de Población en Relación al Desarrollo en América Latina*, 1967). Cela reflétait assurément un compromis entre la position pronataliste des gouvernements, majoritaire à l'époque, et une position plus malthusienne comme par exemple celle de la Colombie, des grandes agences multilatérales et de certains responsables des politiques économiques et sociales.

La déclaration de 1972, par le Président du Mexique Luis Echeverría prônant le contrôle de la croissance démographique, à la Troisième Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement à Santiago du Chili, a eu pour conséquence la promulgation de la Loi de Population au Mexique en 1973, dont l'objet était de diminuer le taux de croissance de la population, première politique démographique explicite en Amérique latine.

Au niveau des États, les différentes attitudes à l'égard des politiques de population se sont cristallisées en 1974, à San José de Costa Rica, lors de la réunion préparatoire à la Conférence Mondiale des Nations-Unies sur la Population de Bucarest, en reflétant les divisions politiques du sous-continent. La Colombie et la République Dominicaine ont alors déclaré qu'elles considéraient la forte croissance démographique comme un obstacle à leur développement, ce que n'acceptaient pas Cuba et Panamá ; alors qu'au contraire, l'Argentine, le Brésil, le Pérou et l'Équateur considéraient que la croissance de la population stimulait le développement économique. Les divergences étaient donc importantes.

Cependant, il est possible de trouver des points communs aux différentes attitudes après l'adoption du Plan Mondial d'Action sur la Population adopté à Bucarest en 1974. La deuxième Réunion latino-américaine de Population, qui s'est tenue à Mexico en 1975, a accepté le droit des individus et des familles à décider du nombre et de l'espacement de leurs enfants et le devoir des États de fournir les connaissances et les moyens de pratiquer la planification familiale. Posé en ces termes d'égalité et de liberté individuelle, la garantie par les gouvernements de l'accès à la planification des naissances devenait non seulement acceptable mais souhaitable. En 1975, la Déclaration de Mexico a également proclamé la souveraineté de chaque nation en matière de politique de population.

Le principe de l'intégration des politiques de population dans la planification du développement a été réaffirmé à Mexico, en 1984, à l'occasion de la Conférence internationale sur la Population. La position latino-américaine a alors bénéficié d'un large consensus parmi les pays en développement, lors des différentes réunions régionales et internationales. Elle peut être résumée ainsi :

- Respecter la souveraineté nationale à décider librement de sa politique démographique
- Intégrer la politique démographique à la planification économique et sociale du développement
- Respecter le droit des individus et des familles à décider librement du nombre et de l'espacement de leurs enfants
- Fournir l'information et les moyens nécessaires permettant aux individus et aux familles d'exercer la liberté de leurs décisions en matière de procréation.

C'est en ces termes globaux que l'on peut parler d'une position latino-américaine aux conférences de population, qui contenait, outre ces principes, une référence explicite à la résolution du problème alimentaire, à la lutte contre la mortalité, au droit à la santé et au développement régional planifié<sup>11</sup>.

Depuis 1984, le principe de l'intervention de l'État à l'égard des problèmes démographiques a ainsi été largement accepté, surtout en ce qui concerne la garantie de l'accès des couples aux méthodes modernes de contraception et la nécessité de modifier la répartition spatiale de la population, qu'une grande majorité de pays considérait fortement déséquilibrée.

## LA MISE EN PLACE DES POLITIQUES DE POPULATION (1974-1984)

Pendant les dix années qui ont séparé les deux Conférences des Nations-Unies sur la Population, entre Bucarest en 1974 et Mexico en 1984, la conscience de l'importance primordiale des problèmes démographiques dans les stratégies de développement économique et social a fait son chemin, de même que l'esprit de planification. Plusieurs pays se sont ainsi dotés de moyens juridiques et institutionnels pour mettre sur pied des politiques de population parallèlement aux politiques de développement, essentiellement des *politiques de fécondité et de migrations internes*. Les programmes concernant la santé, la mortalité et la morbidité ont également eu des retombées démographiques, de même que les programmes d'éducation en matière de population ou les dispositions légales relatives aux migrations internationales, mais ils ont plus rarement fait partie des politiques démographiques explicites. Leurs conséquences sur la population ont plutôt été indirectes, découlant d'autres priorités en matière de santé, d'éducation ou de politique étrangère. D'ailleurs, le Plan Mondial d'Action sur la Population de 1974 avait uniquement fixé des objectifs minimaux pour la mortalité infantile et l'espérance de vie à la naissance, selon le niveau des taux de mortalité nationaux enregistrés au départ.

L'observation suivie des perceptions et des politiques gouvernementales relatives aux tendances et aux niveaux démographiques, dans le contexte du développement, a donné lieu à une série d'enquêtes démographiques des Nations-Unies tous les deux ans. Or, peu de pays d'Amérique latine déclaraient avoir des objectifs quantitatifs pour la mortalité. Les objectifs fixés se rapportaient, soit à un groupe d'âges (essentiellement les nourrissons et les enfants de moins de cinq ans), soit à un sous-groupe de la population (les mères), soit à une cause particulière de mortalité (maladies infectieuses). Les programmes de santé ont généralement eu des objectifs limités et ne se référaient pas à une politique globale. D'autre part, peu de pays d'Amérique latine considéraient les migrations internationales comme un phénomène démographique à encourager ou développer (Commission de la Population des Nations-Unies, 1984).

Par contre, en ce qui concerne la fécondité, dont l'importance était reconnue en tant que facteur fondamental de la croissance démographique, certains pays sont allés jusqu'à une réforme constitutionnelle. Les modifications

concernaient le droit des personnes à choisir le nombre et l'espace de leurs enfants et visaient à encourager expressément la paternité responsable. C'est le cas du Mexique (1973), de l'Équateur (1977) et du Pérou (1977). La Constitution de 1983 du Panamá a exigé de l'État qu'il formule une politique en matière de population qui réponde aux besoins économiques et sociaux du pays.

L'intégration de considérations démographiques dans la planification du développement a été spécifiquement mentionnée dans de nombreux cas, soit pour coordonner, dans les plans de développement, croissance démographique et développement économique (Barbade, Guatemala, Costa Rica), soit pour s'inquiéter du frein représenté par une croissance rapide de la population pour le développement économique et social (El Salvador, Grenade, Haïti, Jamaïque, Mexique, Pérou, République Dominicaine). Quelques gouvernements ont publié des déclarations de politique démographique pour favoriser la régulation de la fécondité : El Salvador en 1976 ; la Jamaïque en 1982 ; le Mexique en 1973 ; et le Pérou en 1985. Un seul pays, l'Argentine, a adopté temporairement une politique visant à faire augmenter sa population (*Comisión Nacional de Política Demográfica*, 29 décembre 1977).

En règle générale, les politiques démographiques étaient placées sous la responsabilité de Conseils interministériels de Population (*Consejos Nacionales de Población* en République Dominicaine, au Pérou, en Équateur, au Mexique, en Colombie, au Panamá, au Costa Rica). Les conseils de Population élaborent, surveillent et coordonnent les programmes nationaux de population. Au Mexique, on trouvait à la fois le Conseil National de Population (CONAPO) et le Conseil de Coordination du Programme National de Planification Familiale (CPNPF), au Ministère de la Santé, chargé des programmes de planification des naissances de toutes les institutions (*Population Reports*, 1985).

Mais le fait qu'il y ait eu des déclarations officielles, ou même que des dispositions légales aient été adoptées, ne signifie pas que les politiques de population fonctionnent. En 1976, le Pérou s'était doté de principes directeurs de la politique démographique à l'arrivée du gouvernement militaire conservateur du Général Morales, mais les activités de planification familiale ont été pratiquement toutes arrêtées en 1977. Ce n'est qu'en 1981 que la création du Conseil National de Population par le Gouvernement civil de Belaúnde a mis sur pied des programmes démographiques au niveau national et qu'en 1985 que la Loi de Population a été promulguée.

Par contre, en Colombie, le programme national de planification familiale a été discrètement consolidé en 1976 au sein de tous les programmes de protection materno-infantile, s'appuyant à la fois sur des services publics (ministère de la Santé) et privés (Profamilia, affilié à l'IPPF) et bénéficiant du soutien muet de l'Église catholique, sans que pour autant la Colombie ait une politique officielle en matière de population, ni d'objectifs chiffrés en termes démographiques. Au Brésil, dans les années soixante, le gouvernement militaire était nettement pro-nataliste. Cependant, le droit des couples à la connaissance et à la pratique de la contraception a été reconnu par le gouvernement brésilien lors de la conférence de Bucarest en 1974. Les politiques de population au Brésil sont longtemps restées « implicites », se basant presque entièrement sur des programmes menés en dehors des rouages de l'État brésilien. La plupart des services de planification familiale

étaient offerts par des institutions privées (BEMFAM, affilié à l'IPPF). Mais ces programmes ont été très efficaces.

Le cas de Cuba se distingue des autres pays latino-américains car la très basse fécondité est le résultat du développement des services médicaux, y compris de la planification familiale, de l'élévation du niveau éducatif, de l'urbanisation, de changements de la place des femmes dans la société et le monde du travail. Cuba n'a pas eu à proprement parler de politique de population mais les programmes sociaux ont influencé directement les déterminants de la fécondité.

À la veille de la Conférence de Mexico, en 1983, alors que la moitié des pays d'Amérique latine (y compris les îles Caraïbes) estimaient leur taux d'accroissement démographique trop élevé, la planification familiale était le principal instrument pour faire baisser la fécondité et le taux de croissance de la population. Seulement cinq pays ne soutenaient pas les services offerts par les associations de planification familiale, mais c'étaient des pays peu peuplés, avec de faibles densités de population : l'Argentine, la Bolivie, le Guyana, le Suriname, le Belize. En 1986, seulement deux pays ne soutenaient pas l'accès aux méthodes contraceptives modernes : l'Argentine et le Belize. À cette date, la Bolivie considérait son accroissement démographique trop bas mais *laissait faire* (Commission de la Population des Nations-Unies, 1984).

Les actions en faveur de la planification familiale ont été intégrés aux services de santé à partir de 1965 au Chili et au Honduras ; dès 1967 en Colombie, au Costa Rica, à la Jamaïque, à la Trinité-et-Tobago et à Porto-Rico ; en 1968 en République Dominicaine. Les programmes étaient justifiés par la nécessité de protéger la santé des mères et des enfants. Plus récemment, des programmes de santé communautaire ont intégré les actions de planification familiale avec d'autres objectifs, tels que l'amélioration des niveaux de santé, d'éducation et de revenu des populations, surtout rurales et marginales.

### **Politiques relatives à la distribution spatiale de la population et aux migrations internes**

Dans les premiers temps de la planification du développement en Amérique latine, la plupart des gouvernements se préoccupèrent principalement de la planification des activités économiques, sans tenir compte explicitement de l'impact démographique des actions entreprises au niveau régional et local. Lors de la préparation de la Conférence de Mexico en 1984, les interrelations entre les politiques de développement et les politiques démographiques ont souvent été mises en évidence et la réflexion sur ce thème a conduit les gouvernements à se prononcer (Commission de la Population des Nations-Unies, 1984).

Tous les pays latino-américains considéraient que la distribution de leur population sur le territoire national était inadéquate et souhaitaient la modifier. Parmi les principaux problèmes sociaux des pays latino-américains figurait le développement extraordinaire de l'urbanisation, avec le chômage et la misère qu'il a entraînés.

Des politiques de redistribution spatiale de la population ont été mises sur pied. Elles reposaient en général sur quatre propositions :

- a) politiques de maintien et de rétention de la population sur les lieux de départ : maintien d'une proportion importante de la population dans les zones rurales à l'aide d'investissements productifs, d'une élévation de la qualité des ressources humaines dans l'agriculture et de création d'emplois non-agricoles dans les régions rurales. Des programmes de ce type existaient en Colombie, au Mexique et à Cuba.
- b) politiques de déviation et de réorientation des flux migratoires, pour changer les destinations urbaines des migrations internes, réduire les flux migratoires vers les grandes métropoles et accroître le nombre de ceux qui se dirigent vers d'autres villes, en particulier les villes moyennes. Des exemples de ces politiques ont été donnés par les stratégies des pôles de croissance, en particulier autour des zones industrielles, portuaires et minières de nombreux pays : Colombie, Mexique, Brésil, Venezuela, Equateur, Pérou, Bolivie.
- c) projets de développement rural : projets de colonisation agricole de nouvelles zones ou développement de nouvelles techniques ou de nouveaux produits agricoles dans les zones rurales traditionnelles. Les projets proposaient souvent d'accueillir les populations paysannes de régions plus défavorisées ou surpeuplées (Brésil, Mexique, Colombie, Bolivie).
- d) politiques de décentralisation, dans le but de ralentir la croissance des grandes métropoles, en particulier par une limitation de la création de nouveaux emplois dans les villes principales. Les moyens d'action consistaient en mesures restrictives pour l'installation des entreprises et, pour le secteur public et l'administration, en déplacements de fonctionnaires et de services administratifs. C'est ainsi que s'est justifiée, au Brésil, la construction de Brasilia. L'Argentine envisageait, en 1986, de déplacer sa capitale dans le sud du pays et le Mexique a placé certaines administrations fédérales hors de la ville de Mexico.

La pratique des politiques de redistribution spatiale de la population est généralement jugée décevante. Les programmes mis en place ont connu peu de succès et de résultats positifs. La maîtrise des mouvements migratoires était difficile à assurer alors qu'échappaient à la volonté de planification des composantes essentielles de la vie économique régionale, nationale et internationale. Par exemple, le Mexique, dont la politique démographique, très cohérente, a été la plus explicite depuis 1979, avait mis sur pied un programme de redistribution de la population sur le territoire national. La politique des trois R<sup>12</sup> a fait l'objet de mesures spécifiques et coordonnées avec les programmes sectoriels du Plan National de Développement. Les différentes zones d'intervention ont été définies en fonction des caractéristiques démographiques régionales ; des Conseils étatiques de Population ont été créés dans chacun des 31 États et le District Fédéral et les interrelations entre la politique démographique et la planification économique et sociale ont été définies afin d'intégrer population et développement. Cependant, le Conseil National de Population n'avait pas d'instruments propres ni de ressources spécifiques pour mettre en oeuvre sa politique, ce qui impliquait la subordination de la politique démographique au sein des plans sectoriels qui parfois s'opposaient en termes de résultats (par exemple certains aspects de la politique industrielle favorisaient la concentration démographique dans les

grandes métropoles, du fait de la préférence pour les rendements d'échelle ou par choix politique) (Cosío de Zavala, 1992).

De fait, les politiques concernant la redistribution de la population en Amérique latine – et ailleurs dans le monde, y compris dans les pays développés – ont connu peu de succès. Soit, comme en Colombie, pour avoir fait l'objet d'importants changements d'orientation et de modalités, soit parce que les ressources assignées étaient limitées ou destinées également à d'autres objectifs, tel le prêt de l'Agence Internationale de Développement (AID) des États-Unis qui recouvrait une aide à l'investissement privé (voir encadré sur la redistribution spatiale en Colombie). Même si la volonté politique existait, comme au Mexique, les moyens d'intervention faisaient défaut. Souvent les incidences de ces politiques de redistribution spatiale de population ont été compensées par les effets non intentionnels des politiques de développement macroéconomique et de développement sectoriel (Commission de la Population des Nations-Unies, 1984).

### **La redistribution spatiale en Colombie**

La Colombie, a montré un grand intérêt pour les problèmes de distribution de la population entre les régions et pour la régulation des flux migratoires, principalement ceux de la campagne vers les grandes villes. Dès 1968 ont été incorporées à la planification nationale des mesures tendant à infléchir les tendances de la distribution spatiale de la population. Sous la présidence de Carlos Lleras Restrepo (1966-1970), le « Modèle de Régionalisation » a été élaboré, qui prétendait réorienter les flux migratoires vers des pôles de développement et des zones de colonisation et diminuer les flux vers Bogotá et les autres métropoles régionales en développant un réseau de villes moyennes. Les objectifs ne furent pas atteints malgré l'aide extérieure de l'Agence Internationale de Développement (AID) des États-Unis, faute en particulier de structures administratives adéquates. Ensuite, sous l'Administration Pastrana, le Plan des Quatre Stratégies (1970-1974) a marqué une rupture complète avec le modèle précédent. Il proposait d'accélérer l'exode rural justifié par la basse productivité agricole et d'encourager les flux migratoires vers les grandes villes grâce à une politique de crédit au secteur du bâtiment qui a surtout stimulé la croissance de Bogotá. Le système de financement à la construction (système UPAC – *Unidad de Poder Adquisitivo Constante*) a permis la centralisation des investissements urbains dans les quatre grandes villes du pays. Ce plan, critiqué par l'Organisation mondiale du Travail, a été remis en cause dès 1974. Le système UPAC a favorisé la concentration de population dans les villes les plus importantes, alors que les objectifs de la planification du développement régional en Colombie visaient à la décentralisation et la réorientation des flux migratoires vers les petits centres urbains. Le grand nombre de déclarations et de plans à propos de la redistribution de la population sur le territoire colombien n'a pas produit d'effets satisfaisants alors que, en ce qui concerne les politiques de fécondité, les déclarations étaient discrètes mais avec des résultats spectaculaires de baisse de la fécondité (Cardona Gutierrez, 1983).

## Bilan des politiques démographiques

Les politiques de population en Amérique latine se sont présentées, d'après ce bref compte-rendu, sous des formes très variées et à des stades différents d'organisation qui vont de l'absence d'intervention de l'État dans le domaine de la population à une politique démographique explicite dans tous les domaines (structure et croissance de la population, fécondité et régulation des naissances, flux migratoires et distribution spatiale). Cependant, ce sont les instruments des politiques qui ont conditionné les résultats plus que la formulation politique ou les institutions. Au niveau de la fécondité, ce sont les progrès des techniques médicales et l'intensité des interventions dans le domaine de la contraception, dans le cadre des systèmes de santé, qui ont déterminé l'impact des programmes de planification familiale, surtout pour les couches sociales les plus défavorisées, à bas revenu et faible scolarisation.

Au Brésil, où il n'y a pas eu de politique démographique officielle, une baisse rapide de la fécondité s'est produite sous l'action d'organismes privés, comme le BEMFAM, encouragés par les gouvernements des États. Au Mexique, l'intervention massive des programmes de planification familiale des instituts publics de santé a gagné de vitesse les politiques d'éducation en matière de population, de promotion de la femme et de communication sociale du Conseil National de Population. Les actions menées à travers le système de santé se sont faites avec des techniques médicales hautement efficaces et même définitives, comme la stérilisation. Ce n'est pas sans rappeler les modalités de baisse de la mortalité dans les pays en développement, rapides et coordonnées, à une époque où ne circulait pourtant pas encore le concept de politique démographique, mais où l'Organisation Panaméricaine de la Santé avait mis sur pied des politiques publiques de santé coordonnées. Pour les politiques de redistribution spatiale de la population, les expériences ont plutôt été jugées très décevantes, faute d'outils performants d'intégration de la population au développement économique et social.

Finalement, il semblerait que jusqu'ici les politiques démographiques en Amérique latine se soient réduites au développement de programmes de planification familiale, malgré des principes de départ plus ambitieux et des objectifs visant à l'élévation des niveaux de vie et à une réduction des inégalités sociales. Dans la pratique, des institutions se sont bâties essentiellement pour permettre de développer des actions sanitaires et médicales de contraception. Pour achever la réduction de la fécondité et améliorer l'accès des individus et leur information à la contraception, les politiques sociales et démographiques les plus récentes comportent maintenant un volet éducatif ou d'élévation du statut des femmes.

## APRÈS LA CONFÉRENCE DU CAIRE DE 1994

Depuis la Conférence internationale sur la Population et le Développement qui s'est tenue au Caire en 1994, le programme d'action mondial sur la population s'est orienté dans de nouvelles voies. Comme l'explique Louise Lassonde, les programmes de santé reproductive et de planification familiale ont acquis un statut indépendant des finalités démographiques (stabilisation

de la population) pour acquérir un statut de « fin en soi », de légitimité basée sur le bien-être individuel et la santé. Ce rétrécissement de perspective comporte le risque de passer à côté des enjeux que pose la question démographique au niveau régional et mondial (Lassonde, 1996). Par contre, des nouveaux thèmes ont été abordés, comme les questions de l'environnement et de la condition féminine.

La santé de la reproduction est un de ces nouveaux thèmes. Elle intègre d'une part la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, le Sida, la mortalité maternelle et infantile, les avortements clandestins ; d'autre part la promotion des droits reproductifs, c'est-à-dire la réalisation consensuelle dans les couples des aspirations de chacun, homme et femme. La planification familiale y est intégrée, mais ne constitue plus l'unique finalité des programmes, dont la qualité et l'adaptation aux besoins des couples devient prioritaire. Pour se mettre en conformité avec ces objectifs, les programmes mis en place jusqu'ici, comme on l'a vu, ont besoin d'une très profonde réorganisation ! Les inégalités dans les relations sociales de sexe, la violence et les dénis aux droits des femmes doivent également être combattus, dans un effort continu pour l'amélioration du statut des femmes.

L'éducation en matière de population devient également une priorité, d'une part au sein de la scolarisation formelle, d'autre part dans les moyens de communication de masse. Elle s'adresse en priorité aux jeunes, en développant des valeurs et des comportements positifs concernant la famille et la communauté. Elle vise également à dépasser les attitudes rétrogrades notamment pour l'éducation sexuelle et l'information sur la contraception chez les adolescents et adolescentes.

Un autre thème important discuté au Caire a été la question du bien-être de la population. Dans un contexte de politiques économiques néo-libérales et de régulation du travail par les lois du marché, on assiste à un retrait des États dans la lutte contre les inégalités sociales et à une détérioration importante des niveaux de vie des plus pauvres, de plus en plus nombreux. Les pays latino-américains cherchent de nouvelles alternatives politiques, pour redéfinir le rôle économique et social des États, dans le contexte actuel du modèle de globalisation (Welti, 1997). Par contre, ils abandonnent plus ou moins la planification centralisée économique et sociale du développement qui a montré ses limites et son inefficacité.

Le concept de développement durable est également adopté, afin de préserver l'environnement, les ressources non renouvelables, la qualité de vie et la conservation du milieu naturel pour les générations futures. Après le Sommet de Rio de Janeiro sur l'environnement de 1992, les dégâts écologiques en Amazonie ne peuvent plus être ignorés, ainsi que le déboisement généralisé, les grands incendies provoqués par les défrichements sauvages (comme au nord du Mexique pendant l'été 1998), l'insalubrité des bidonvilles des grandes métropoles (*favelas* au Brésil, *tugurios*, *pueblos jóvenes* ou *ciudades perdidas* en Amérique du Sud) et la pollution atmosphérique à Mexico ou à Sao Paulo.

Le thème des migrations et de l'urbanisation fait également partie des actions prioritaires, pour un rééquilibrage de la répartition spatiale de la population, la déconcentration urbaine et aussi l'accueil des migrants au lieu d'arrivée, notamment en ce qui concerne les déplacements forcés de réfugiés

suite à des violences politiques. Les migrations internationales sont également une autre question, car on estime à 20 millions les latino-américains résidant hors de leurs pays de naissance. Les effectifs de migrants internationaux sont importants localement, notamment dans les régions frontalières (Brésil-Uruguay, Argentine-Bolivie, Mexique-États-Unis), mais leur proportion dans les effectifs de population sont faibles. Ainsi, le solde migratoire annuel entre le Mexique et les États-Unis est environ de 300 000 immigrants, un des plus élevés, ce qui donne un taux net d'émigration internationale de 0,3 %.

Finalement, dans le cadre de la discussion du rôle de l'État et de la remise en cause du monopole gouvernemental sur les politiques sociales, il existe en Amérique latine une forte adhésion et une mobilisation en faveur des objectifs du Caire, dans la mesure où ils tendent au bien-être de la population et à la protection des droits des hommes et des femmes. Des institutions privées et des ONG ont montré dans le passé leur efficacité et leur capacité à intervenir seules ou en coopération avec les programmes sociaux publics (par exemple dans le domaine de la famille ou de la santé des enfants). C'est ce que Benítez Zenteno nomme « une nouvelle culture démographique ». Elle aura des effets positifs avec la participation de tous les citoyens, favorisée par le contexte actuel de démocratisation de la vie politique dans presque tous les pays (Welti, 1997).

Cependant, et cela a été un thème majeur de discussion à la Conférence du Caire, l'Église catholique a conservé sa position traditionnelle d'opposante à la contraception et à l'avortement et beaucoup de pays latino-américains ont officiellement soutenu cette attitude, notamment l'Argentine. De fait, les gouvernements acceptent formellement ce point de vue, y compris le Mexique, pays laïc qui a depuis longtemps consommé la séparation entre l'Église et l'État, mais qui n'a pas osé s'opposer publiquement à la hiérarchie catholique sur la question de la légalisation de l'avortement, lorsque la question a été débattue politiquement au début des années quatre-vingt.

Par contre, l'Église catholique est beaucoup moins véhémente face aux programmes officiels de limitation des naissances. Au pire elle les ignore, comme en Colombie depuis trente ans, au mieux elle propose des alternatives comme les programmes de paternité responsable basés sur des méthodes traditionnelles d'abstention périodique (notamment au Pérou et en Bolivie). Sur le terrain, l'Église catholique est la seule institution à s'opposer à la pratique de méthodes modernes de contraception, mais généralement elle laisse faire, notamment dans les secteurs les plus pauvres.

---

## CHAPITRE 5

# CONCENTRATION URBAINE ET TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

**D**ÉPUIS LA FIN DES ANNÉES SOIXANTE, la croissance de la population urbaine<sup>13</sup> s'est ralentie en Amérique latine, avec un taux d'accroissement de la population urbaine inférieur à 3 % (2,16 % en 1995-2000), tout en restant la région en développement la plus urbanisée, avec 75 % de population urbaine en 2000. En 1995, 350 millions de personnes vivaient dans les villes latino-américaines et l'augmentation est restée importante : 155 millions de citoyens supplémentaires entre 1975 et 1995 et 7,3 millions de plus *chaque année* entre 1990 et 2030 (Lassonde, 1996).

On ne peut donc pas parler de la fin de la croissance urbaine, même si les composantes de cette croissance sont en train de changer. Alors que la composante migratoire était prépondérante avant 1975, c'est la jeunesse des structures par âges des villes, et par conséquent la croissance naturelle élevée, qui aura désormais l'impact le plus important, malgré une diminution rapide de la fécondité urbaine.

Par ailleurs, le caractère explosif de l'accroissement urbain s'est traduit par une proportion de population urbaine la plus élevée des régions en développement : 42 % en 1950, 50 % peu après 1960, 65 % en 1980. La population des villes représentait plus des trois-quarts de la population totale à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, selon les estimations les plus récentes des Nations-Unies (Tableau n° 10). En 2030, au terme des perspectives des Nations-Unies, la population urbaine atteindra 83 % de la population totale, un niveau semblable à celui des pays développés (Nations-Unies, 2003). L'Amérique latine est donc de plus en plus un sous-continent urbanisé.

Cependant, une grande hétérogénéité régionale se manifeste lorsque l'on décompose en sous-régions : les pays des Caraïbes et d'Amérique centrale sont relativement moins urbanisés alors qu'au sud, l'Argentine (90,5 %), le Chili (86,6 %) et l'Uruguay (91,9 %) montrent des niveaux d'urbanisation comparables à ceux des pays développés. Le Venezuela est aussi urbain à 86,9 %.

TABLEAU N° 10 : AMÉRIQUE LATINE. PROPORTION DE POPULATION URBAINE, 1950-2000

Pays	Proportion de population urbaine (%)					
	1950	1960	1970	1980	1990	2000
<b>Amérique du Sud</b>						
Argentine	62,5	73,8	79,0	83,0	87,3	90,5
Bolivie	33,9	39,3	41,7	50,5	57,5	62,4
Brésil	36,5	43,0	55,9	67,6	78,4	81,2
Chili	60,7	68,2	75,1	82,2	83,5	86,6
Colombie	42,7	52,1	59,1	67,2	71,0	74,9
Equateur	28,5	35,3	41,4	49,0	55,1	61,4
Guyana	28,1	29,0	29,5	30,6	33,2	36,2
Paraguay	34,6	35,8	37,1	42,8	50,3	58,7
Pérou	35,3	47,4	59,5	65,2	70,1	72,8
Surinam	47,0	47,2	46,0	54,9	65,4	74,1
Uruguay	78,0	81,0	83,3	87,3	90,8	91,9
Venezuela	53,7	67,4	77,2	84,0	84,4	86,9
<b>Méso-Amérique</b>						
Belize	56,5	53,8	51,2	49,3	47,6	47,9
Costa Rica	33,5	34,5	40,6	44,5	46,8	59,0
Cuba	55,1	54,9	60,7	69,0	73,6	75,2
El Salvador	36,5	38,5	39,5	41,6	50,4	58,4
Guatemala	25,0	33,6	36,4	32,7	35,0	46,1
Haïti	12,2	15,6	20,2	24,5	29,5	35,6
Honduras	31,0	30,4	37,2	38,7	47,5	45,5
Jamaïque	26,7	33,8	41,5	46,8	51,5	52,1
Mexique	36,2	43,7	51,4	58,4	65,6	69,8
Nicaragua	34,9	40,9	47,7	50,3	54,4	56,1
Panamá	36,0	41,5	47,6	50,4	53,7	65,6
République Dominicaine	23,9	30,5	39,7	52,0	56,1	58,2
<b>Total Amérique latine</b>	<b>41,9</b>	<b>49,3</b>	<b>57,4</b>	<b>64,9</b>	<b>71,1</b>	<b>75,5</b>

Source: CELADE (2005a) América Latina: Urbanización y Evolución de la Población Urbana, 1950 -2000, et Nations Unies (2004), World Urbanization Prospects: The 2003 Revision Population Database, <http://esa.un.org/unup/>

## LE RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE URBAINE

Les taux de croissance urbaine ont culminé entre 1950 et 1965, à plus de 4 % par an. Jusqu'en 1985, ils sont restés supérieurs à 3 %, puis ils ont ensuite décliné rapidement : 2,8 % en 1985-1990, 1,95 % en 2000-2005, 1,12 % en 2020-2025 (Nations-Unies, 2004). La tendance à la baisse des taux d'accroissement démographique ainsi que des taux d'urbanisation explique la réduction prévue dans le rythme de croissance de la population urbaine.

Dans le futur, une proportion de plus en plus importante de la croissance des villes sera due à la croissance démographique naturelle (excédent des naissances sur les décès), qui devrait représenter, après l'an 2000, 74 % de l'accroissement urbain. Ceci est le résultat de deux tendances :

d'une part, une diminution des taux d'accroissement démographique, qui après avoir dépassé 2 % jusqu'en 1985, se réduiront à 1,4 % après l'an 2000 jusqu'à atteindre 0,8 % après 2020, comme conséquence de la baisse de la fécondité dans les villes (Nations-Unies, 1995, 2004, 2005). D'autre part, les taux d'urbanisation, dont la croissance était supérieure à 1,5 % par an jusqu'au milieu des années soixante, vont se stabiliser peu à peu. Leur part respective dans la croissance urbaine, de 40 % en 1950-1960, passera à 26 % en 1995-2000 (Cosío-Zavala, 1994).

## UNE CROISSANCE RAPIDE DES GRANDES MÉTROPOLES

Alors qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, la seule ville latino-américaine à atteindre le million d'habitants était Buenos Aires, elle a été rejointe dans les années 1930 par Mexico, Sao Paulo et Rio de Janeiro (Sánchez Alborno, 1994). À partir de 1950, la tendance à la concentration de la population urbaine dans de grandes métropoles s'est accélérée. En 1960, dix villes latino-américaines avaient dépassé le million d'habitants<sup>14</sup> et entre 1950 et 1965, les taux annuels de croissance dépassaient 5 % par an à Bogotá, Caracas, Lima-Callao, Mexico et Sao Paulo. Dès 1970, un citadin sur cinq vivait dans

TABLEAU N° 11 : TAUX D'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION URBAINE ET SES COMPOSANTES, 1950-2030  
(TAUX ANNUELS MOYENS EN %)

Période	Taux d'accroissement démographique	Accroissement du degré d'urbanisation	Taux de croissance urbaine	Proportion de croissance urbaine (%)
(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5) = (2)/(4)
1950-1955	2,65	1,69	4,34	61,0
1955-1960	2,69	1,58	4,28	62,9
1960-1965	2,75	1,57	4,32	63,7
1965-1970	2,57	1,46	4,04	63,6
1970-1975	2,45	1,30	3,75	65,3
1975-1980	2,31	1,16	3,47	66,5
1980-1985	2,10	0,96	3,07	68,4
1985-1990	1,90	0,86	2,77	68,6
1990-1995	1,72	0,62	2,33	73,8
1995-2000	1,56	0,60	2,16	72,2
2000-2005	1,41	0,54	1,95	72,3
2005-2010	1,26	0,45	1,70	74,1
2010-2015	1,11	0,39	1,49	74,5
2015-2020	0,96	0,34	1,30	73,8
2020-2025	0,82	0,30	1,12	73,2
2025-2030	0,69	0,27	0,96	71,8

Source : Nations Unies (2004), World Urbanization Prospects: The 2003 Revision Population Database, <http://esa.un.org/unup/>

une des quatre agglomérations de plus de 4 millions d'habitants (Mexico, Sao-Paulo, Buenos Aires et Rio de Janeiro) et, en 1980, plus de 100 millions de personnes résidaient dans les 26 principales agglomérations de plus de 500 000 habitants, ce qui représentait 45 % de la population urbaine de la région et plus de 28 % de la population totale (la population des 14 plus grandes agglomérations figure au tableau n° 12).

Les taux d'accroissement des plus grandes villes, rapides entre les années cinquante et soixante-dix, se sont maintenus à des niveaux élevés. En 1985-1990, de très grandes agglomérations comme Sao Paulo et Mexico enregistraient encore des taux annuels de 3,2 et 3,1 % respectivement. La population de ces deux métropoles aura triplé deux fois entre 1950 et la fin du siècle : une première fois entre 1950 et 1970, une seconde fois entre 1970 et 2000 ; au total, une population presque neuf fois plus nombreuse en l'espace de 50 années. Les agglomérations de Lima-Callao et de Bogota se trouvent dans le même cas et celle de Caracas aura été multipliée par sept (Tableau n° 12).

À l'avenir, la population urbaine de l'Amérique latine tendra encore vers une plus grande concentration, puisque les deux plus grandes villes du monde, Mexico et Sao Paulo, réunissent à elles seules en l'an 2000 plus de 35 millions d'habitants (Tableau n° 13) et que leur accroissement sera respectivement de 1,5 et 1,6 % d'ici la fin du siècle . Il faut souligner que les projections démographiques pour plusieurs grandes villes, notamment Buenos Aires et Rio de Janeiro, ont été revues à la baisse en 1996. Seules les projections pour des villes moins peuplées mais en plein essor, comme Bogotá, ont été revues à la hausse. Santiago dépassant les 5 millions d'habitants, mais pas Caracas et Belo Horizonte comme prévu dans les projections antérieures (Tableau n° 12).

La concentration de population dans les très grandes villes aboutit dans tous les cas à une hiérarchie urbaine tout à fait polarisée, la plus grande agglomération, souvent la capitale, dépassant largement les autres villes. Mexico concentre environ le cinquième de la population nationale, Lima et Buenos Aires 3 citadins sur 10. Le Brésil est le seul pays latino-américain à comprendre deux métropoles, représentant respectivement 10 et 15 % de la population brésilienne, soit le quart à elles deux.

En l'an 2000, près d'un citoyen latino-américain sur deux réside dans une agglomération de plus d'un million d'habitants et un sur cinq vit dans une agglomération de plus de cinq millions d'habitants. L'accroissement des grandes métropoles est général, à l'exception des Caraïbes où aucune ville ne devrait dépasser 5 millions d'habitants jusqu'en 2015 (Nations-Unies, 2004).

## UNE REDISTRIBUTION VERS LES VILLES MOYENNES

En incluant dans la population urbaine celle des villes de moins de 1 million d'habitants, on observe une importante redistribution de la population selon la taille des localités. La révision de 2003 des projections urbaines des Nations-Unies permet de calculer jusqu'en 2015, la part de population urbaine dans les villes classées selon cinq catégories : moins de 500 000

TABLEAU N° 12 : POPULATION DES GRANDES AGGLOMÉRATIONS ET TAUX D'ACCROISSEMENT

Agglomérations	Population (millions)						Taux d'accroissement annuel (pour cent)			
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	1950-1960	1970-1980	1990-2000	1950-2000
Mexico <sup>1</sup>	3,35	5,46	8,98	14,01	15,11	17,58	4,9	4,3	1,5	3,3
Sao-Paulo <sup>2</sup>	2,33	4,00	7,70	12,18	14,86	17,07	5,3	4,6	1,6	4,0
Buenos Aires <sup>3</sup>	4,70	6,64	8,14	9,46	10,61	12,04	2,6	1,5	1,2	1,7
Rio de Janeiro <sup>4</sup>	3,02	4,52	6,83	8,82	9,80	11,07	4,0	2,5	1,3	2,6
Lima/Callao <sup>5</sup>	645	1,84	3,30	4,60	6,32	7,45	5,0	3,7	2,6	4,3
Bogotá <sup>6</sup>	669	1,68	2,89	4,12	5,23	6,77	7,0	3,0	2,0	4,4
Santiago <sup>7</sup>	1,43	2,07	2,79	3,91	4,72	5,39	4,0	3,4	1,3	2,6
Caracas <sup>8</sup>	712	1,37	2,18	2,64	2,77	2,87	6,4	1,9	0,3	2,7
Belo Horizonte <sup>9</sup>	411	790	1,50	2,46	3,20	4,01	6,4	4,9	2,5	4,5
Guadalajara <sup>10</sup>	460	876	1,49	2,26	2,90	3,54	6,4	4,0	2,0	4,1
Porto Alegre <sup>11</sup>	488	890	1,40	2,14	2,80	3,21	5,9	4,2	1,5	3,8
Recife <sup>12</sup>	660	1,08	1,65	2,13	2,73	3,18	4,9	2,6	1,7	3,1
Monterrey <sup>13</sup>	384	719	1,24	2,00	2,56	3,18	6,6	4,6	2,2	4,3
Salvador <sup>14</sup>	403	676	1,07	1,69	2,41	2,94	5,1	4,5	2,2	4,0

Source : CELADE (2005a), América Latina : Urbanización y Evolución de la Población Urbana, 1950 –2000 et Nations Unies (2004), World Urbanization Prospects: The 2003 Revision Population Database, <http://esa.un.org/unup/>

Note : pour les définitions des agglomérations urbaines – voir annexe p. 82.

TABLEAU N° 13 : POPULATION DES 14 PLUS GRANDES AGGLOMÉRATIONS URBAINES EN 1960, 1970, 1990, 2000, 2010 ET 2015 (EN MILLIONS)

Agglomérations	Années						
	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2015
Mexico	5,46	8,98	14,01	15,11	7,58	19,85	20,64
Sao Paulo	4,00	7,70	12,18	14,86	17,07	19,25	19,96
Buenos Aires	6,64	8,14	9,46	10,61	12,04	14,01	14,56
Rio de Janeiro	4,52	6,83	8,82	9,80	11,07	11,96	12,36
Lima/Callao	1,84	3,30	4,60	6,32	7,45	8,82	9,36
Bogotá	1,68	2,89	4,12	5,23	6,77	8,30	8,90
<b>Ensemble 6 villes</b>	<b>24,14</b>	<b>37,84</b>	<b>53,19</b>	<b>61,93</b>	<b>71,98</b>	<b>82,19</b>	<b>85,78</b>

Source : CELADE (2005a), América Latina : Urbanización y Evolución de la Población Urbana, 1950 –2000 et Nations Unies (2004), World Urbanization Prospects: The 2003 Revision Population Database, <http://esa.un.org/unup/>

habitants, de 500 000 à 1 million, de 1 à 5 millions, de 5 à 10 millions et 10 millions et plus. Il faut bien entendu tenir compte des changements de catégorie des localités entre les différentes dates, qui provoquent des irrégularités dans les taux, mais la tendance générale sur la période de 60 années est bien définie.

Tout d'abord, la population des grandes agglomérations de plus de 10 millions d'habitants a subi une augmentation considérable : en 1980, 25 millions de personnes résidaient dans les deux seules agglomérations de plus de 10 millions d'habitants, contre 58 millions dans 4 agglomérations en

2000<sup>15</sup>. Il s'est aussi produit une diminution accentuée de la population des petites villes et villes moyennes, la part des localités de moins de 500 000 habitants passant de 70 à 50 % entre 1950 et 1995. La seule catégorie ayant augmenté constamment en proportion depuis 1970 est celle des villes de 1 à 5 millions d'habitants, passant de 15 à 27 % entre 1970 et 2015, soit de 6 à 64 agglomérations de cette taille (Nations-Unies, 2004).

On observe tout au long de la période 1950-2015 une diminution des taux d'accroissement de toutes les tailles d'agglomérations, des taux très élevés de plus de 5 % annuels ne s'observant plus après 1995, avec une convergence des niveaux en 2010-2015, où la seule croissance élevée est celle de la catégorie d'agglomérations de 1 à 5 millions avec un taux de 3,8 % (Nations-Unies, 2004).

Dans la catégorie des localités de moins de 500 000 habitants, alors que les taux d'accroissement ont chuté régulièrement depuis 1985, une croissance modérée est observée, stabilisée à 1,2 % en 2005-2015 (**Graphique n° 7**). Mais à la fin des projections, cette catégorie ne concernera plus que quatre citadins sur dix (au lieu de sept sur dix en 1950) (Nations-Unies, 1997 et 2004).

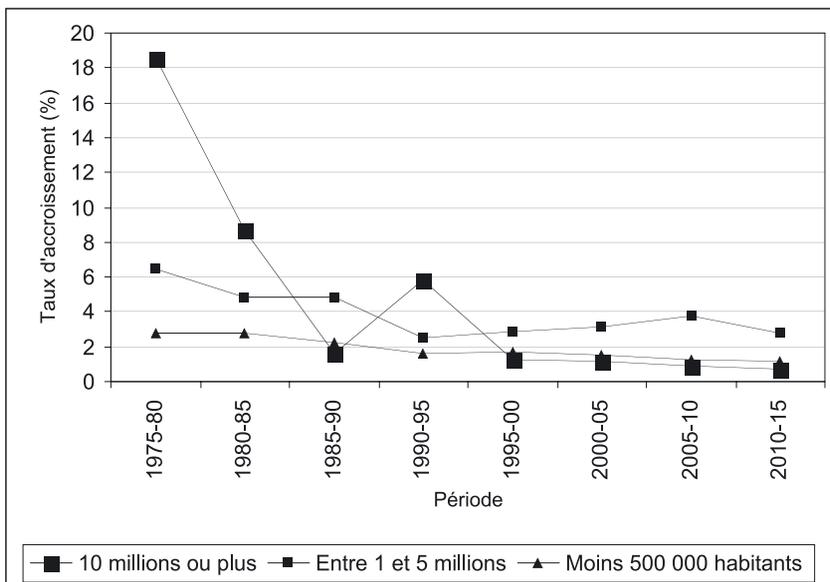
## LES COMPOSANTES DE LA CROISSANCE URBAINE

Dans le passé, l'apport des mouvements migratoires a considérablement accéléré le dynamisme des grands centres urbains. Entre 1960 et 1970, une proportion de 35 à 60 % de la croissance urbaine était directement imputable aux migrations, proportion qui passait à 40-66 % lorsque l'on tenait compte de l'effet indirect sur les structures par âges de la jeunesse de la population migrante. De ce fait, les populations des villes enregistraient des taux d'accroissement naturel supérieurs à ceux de la population totale, sous l'effet conjugué d'un taux de fécondité générale important et d'un taux de mortalité très faible (Cosío-Zavala, 1994). Par exemple, à Mexico, en 1970, 71 % des migrants étaient âgés de 10 à 49 ans et près de 55 % des naissances de la ville étaient issues de femmes migrantes (Unikel et al, 1976). Même si la fécondité urbaine était, en fait, déjà inférieure à la fécondité des campagnes, l'effet des structures par âges était favorable à la nuptialité et à la natalité.

Dans le futur proche, les structures par âges resteront jeunes, ce qui fera croître la population des grandes villes même si l'apport migratoire se réduit. C'est ce qui explique que, jusqu'à la fin du siècle tout au moins, les métropoles continueront à grandir plus rapidement que les populations nationales. À partir de 1990-1995, un déclin en chiffres absolus de la population rurale est prévu, ce qui implique, comme le montre le tableau n° 10 *que la population urbaine croîtra plus vite que la population totale* (sauf en Amérique centrale). En général, ce sont les populations des villes les plus importantes qui vont augmenter le plus, dépassant la croissance moyenne de l'ensemble urbain, notamment à Sao Paulo, Bogotá et Lima-Callao.

En conclusion, les grandes villes vont croître même en l'absence de flux migratoires importants. Cette croissance sera surtout importante dans les très grandes métropoles qui ont concentré pendant cinq décennies tous les flux de migrations internes et internationales. Les conséquences de la migra-

GRAPHIQUE N° 7 : TAUX D'ACCROISSEMENT DES LOCALITÉS URBAINES DE 10 MILLIONS OU PLUS HABITANTS, DES LOCALITÉS ENTRE 1 ET 5 MILLIONS HABITANTS ET DES LOCALITÉS DE MOINS 500 000 HABITANTS



Source : Nations Unies (2004), World Urbanization Prospects: The 2003 Revision.

TABLEAU N° 14 : DISTRIBUTION DE LA POPULATION PAR ZONE DE RÉSIDENCE ET TAILLE DES CENTRES URBAINS, 1975, 2000 ET 2015

Zone de résidence et taille de la ville	Population en milliers			Pourcentage			Taux de changement annuel moyen (pour cent)	
	1975	2000	2015	1975	2000	2015	1975-2000	2000-2015
Total Amérique latine et Caraïbe	322	520	628	100,0	100,0	100,0	1,92	1,26
Zone urbaine	197	393	508	61,2	75,5	80,9	2,76	1,71
Villes de 10 millions ou +	11	59	68	3,3	11,3	10,7	6,80	0,95
Entre 5 et 10 millions	26	19	31	8,2	3,7	4,9	-1,20	3,06
Entre 1 et 5 millions	31	84	135	9,8	16,1	21,5	3,93	3,17
Entre 1 million et 500000	17	38	39	5,4	7,3	6,3	3,14	0,28
Moins de 500 000	111	193	235	34,6	37,1	37,5	2,20	1,32
Zone rurale	125	127	120	38,8	24,5	19,1	0,08	-0,39

Source : United Nations-Population Division (2005), World Urbanization Prospects: The 2003 Revision

tion dans les structures démographiques métropolitaines accéléreront la croissance urbaine jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Ce phénomène d'inertie démographique explique les projections élevées des populations des grandes agglomérations pour le futur. *À ce titre, l'Amérique latine restera le continent le plus urbanisé du monde en développement, et comprendra les deux plus grandes villes du monde : Mexico et Sao Paulo.*



FEMMES À QUILLACOLLO (COLLECTION PRIVÉE).

---

## CONCLUSION

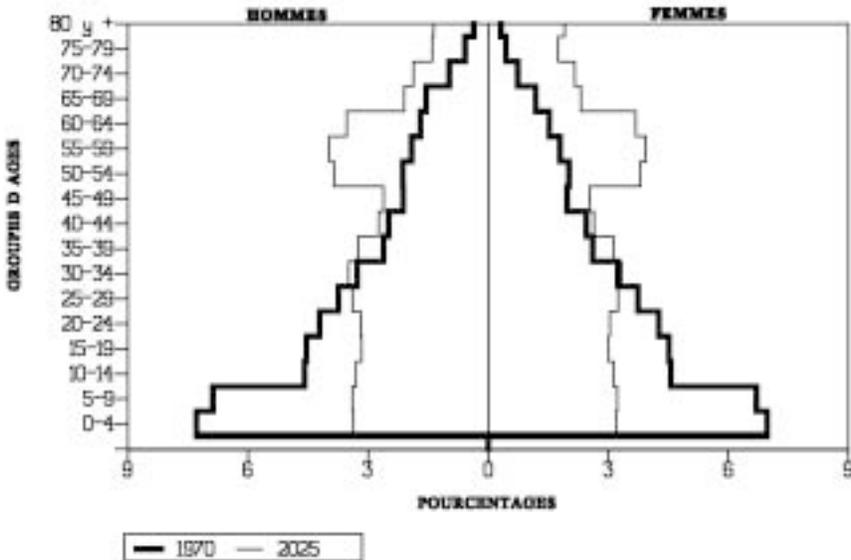
**A**PRES LA FORTE CROISSANCE DE LA SECONDE MOITIÉ DU XX<sup>e</sup> siècle et les turbulences de la transition démographique, les populations de l'Amérique latine s'acheminent vers une croissance plus calme. Les taux d'accroissement démographique vont continuer à diminuer, passant d'une moyenne de 2,62 % en 1950-1975 à 1,85 % en 1975-2005 et à 0,74 % en 2005-2025, selon l'hypothèse moyenne des perspectives des Nations-Unies. De ce fait, on attend, en l'an 2005, 561 millions de latino-américains et peut-être 783 millions en 2050. La stabilisation de la population pourrait être atteinte en 2050, avec un taux net de reproduction égal à un (Nations-Unies, 2005).

Conséquence inévitable de la baisse de la fécondité et du ralentissement de la croissance démographique, le vieillissement de la population va s'accroître sensiblement. Ainsi, la proportion de population âgée de 60 ans et plus pourrait augmenter de 8 % en 2000 à 14 % en 2025, jusqu'à atteindre 23,4 % en 2050 selon l'hypothèse moyenne des Nations-Unies. En chiffres absolus, on passerait de 41 millions de personnes de 60 ans en 2000 à 98 millions en 2025, soit une augmentation de 155 % en 35 ans. À la fin de la période de projection, en 2050, on pourrait s'attendre à 184 millions de personnes de 60 ans et plus (Nations-Unies, 2005).

Les pyramides des âges pour les pays latino-américains vont, de ce fait, subir des changements considérables, comme le montre spectaculairement le graphique n° 8 qui représente la population de Cuba en 1970 et en 2025. On évoluerait ainsi d'une pyramide à base large et de forme triangulaire, où le poids des jeunes enfants est très important, à une pyramide pratiquement en forme de croix, avec le poids important des générations du baby-boom des années soixante (voir chapitre 3), mais aussi où les générations jeunes et vieilles sont presque aussi nombreuses. Tous les pays, peu ou prou, s'acheminent vers ces transformations des structures par âges.

Ce vieillissement massif de la population va se traduire par de graves problèmes de société concernant les besoins à développer pour l'accueil des personnes âgées, les soins de santé aux personnes dépendantes, les solidarités familiales. Sur qui vont peser ces nouvelles charges, sur les familles ou sur

GRAFIQUE N° 8 : CUBA – PYRAMIDES DE POPULATION – 1970 ET 2025



Source : Sex & age. NN. UU., 1993, p. 150.

les services sociaux du secteur public ? Tout un domaine social d'intervention, encore inexistant en Amérique latine, s'ouvre ainsi pour l'avenir, à un moment où le nombre de jeunes actifs sera en forte diminution et où les États ont plutôt tendance à se désengager de la protection sociale.

De fait, les problèmes posés par une croissance démographique rapide, qui pesait en particulier sur l'emploi et la famille, cèderaient la place aux problèmes posés par le vieillissement, qui pèsera avant tout sur les retraites, le système de santé et la protection sociale. Dans le contexte de crise économique et de persistance de la pauvreté en Amérique latine, on ne peut que s'inquiéter devant cette évolution.

En effet, bien que la croissance économique ait repris en Amérique latine avec des hauts et des bas, les inégalités et la précarité se maintiennent avec 222 millions de latino-américains vivant au-dessous du seuil de pauvreté, soit 43 % de la population, dont 96 millions en état de pauvreté extrême, d'après la CEPALC. Même dans des pays avec un PIB per capita parmi les plus élevés d'Amérique latine comme le Mexique et le Brésil, une proportion de 41 et 37,5 % de la population respectivement est considérée « pauvre ».

Les populations devront donc faire face très rapidement à ces nouveaux défis, alors qu'il n'y a pas de solution migratoire. Bien que des flux d'émigration se dirigent vers les États-Unis, et aussi vers le Canada et l'Europe dans une bien moindre mesure, ces taux représentent peu de chose par rapport aux accroissements démographiques nationaux. Nous avons déjà signalé qu'au Mexique, où le solde migratoire vers les États-Unis est un des plus forts du sous-continent, cela ne représente qu'un taux négligeable de solde migratoire externe.

La solution aux problèmes démographiques latino-américains est donc à rechercher au sein de chacun des pays. L'histoire de la transition démographique, avec la baisse accélérée de la mortalité dès 1930, puis de la fécondité après 1965, a montré la capacité des sociétés latino-américaines à répondre à de nouveaux défis, notamment par des politiques d'éducation et de santé. Mais ces réponses ont été possibles grâce à un engagement décidé des gouvernements, aidés en cela par les organismes internationaux, comme l'Organisation Panaméricaine de la Santé et les Nations-Unies.

Dans la période actuelle de réformes macroéconomiques libérales, la tendance est plutôt au désengagement des gouvernements, ce qui face aux inégalités criantes a aggravé la précarité des secteurs défavorisés des populations, notamment en matière de santé et d'éducation. C'est cela qui motive la BID, depuis 1998, ainsi que la Banque mondiale, à appuyer de plus en plus une politique de réduction des inégalités économiques. Plusieurs grands pays latino-américains ont mis en place des programmes de lutte contre la pauvreté depuis une quinzaine d'années. On peut donner comme exemple le programme PROGRESA au Mexique qui date de 1997, qui a lui-même succédé à SOLIDARIDAD et les « Bourses familiales » du gouvernement Lula au Brésil.

En conclusion, depuis cinq siècles, la population latino-américaine a subi d'énormes secousses : dépopulation massive après la découverte de l'Amérique, repeuplement par des flux importants d'immigration ensuite, y compris vers des zones nouvellement colonisées. Puis ce fut l'explosion démographique au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, qui a totalement modifié la physionomie des territoires et des sociétés. Le ralentissement futur de la croissance est un facteur positif, mais le vieillissement et la pauvreté demeurent des défis pour l'avenir.

Puissent les politiques économiques et sociales réagir avec célérité face à la situation démographique nouvelle qui marque l'aube d'un nouveau siècle et la transition vers la stabilisation des populations. La prise en compte de la dimension démographique des politiques demeure plus que jamais éminemment nécessaire, dans la croissance comme dans la stabilisation démographique et le vieillissement en cours des populations.

## Notes

- 1 La région "Amérique latine" comprend les pays de la Commission Economique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Dans la première définition étaient exclues les anciennes possessions anglaises et hollandaises, notamment des Iles Caraïbes, ainsi que les départements français d'Outre-Mer. Cela faisait une liste de vingt pays. Actuellement, la région CEPALC comprend 41 pays ou territoires, indépendants ou non.
- 2 Les castes au sens de l'Amérique hispanique coloniale sont les mélanges de races (*castas de mezcla*). Les Noirs sont souvent dénombrés avec les castes ; les Indiens ont leur propre enregistrement, les Espagnols aussi.
- 3 Des estimations de l'ensemble de l'exode transocéanique d'européens de 1840 à 1930 aboutissent à plus de 52 millions de personnes (Willcox, 1929).
- 4 Ainsi, par exemple, le Paraguay a sacrifié 70 % de sa population au cours de la guerre de 1865-1870.
- 5 Le concept de fécondité naturelle, au sens de Louis Henry, signifie l'absence de contrôle volontaire des naissances au sein des couples. La fécondité naturelle obéit cependant aux normes concernant la nuptialité dans chaque société.
- 6 L'Enquête Mondiale de Fécondité a concerné les pays latino-américains suivants : Colombie, Costa Rica, Equateur, République Dominicaine, Mexique, Panamá, Paraguay, Pérou et Venezuela entre 1975 et 1979.
- 7 Sauf l'Argentine, la Bolivie, le Guatemala et la République Dominicaine, mais on peut avoir des doutes sur l'exactitude des données chiffrées, pour la Bolivie et le Guatemala en particulier.
- 8 L'Uruguay n'avait pas d'évaluation des tendances de la fécondité jusqu'à une période récente, faute de recensements entre 1908 et 1963
- 9 Les premiers résultats, avec des données de bonne qualité, sur la fécondité en Amérique latine ont été obtenus grâce au programme d'enquêtes latino-américaines de fécondité (PECFAL) menées sous les auspices du CELADE dans plusieurs pays à partir de 1964. Une première série d'enquêtes ont été menées dans de grandes métropoles, entre 1964 et 1967, puis en 1967-1970, dans des zones rurales (Tabah, 1976).
- 10 Comme Raúl Prebisch, à l'époque Directeur Général de l'Institut latino-américain de Planification Economique et Sociale (ILPES), a plaidé pour des réformes
- 11 Déclaration de La Havane lors de la conférence latino-américaine préparatoire de celle sur la population de Mexico, novembre 1983
- 12 *Retención, Reorientación, Reubicación (rétention, réorientation, délocalisation)*
- 13 Conformément aux règles habituelles de la Division de Population de l'ONU, les définitions des populations urbaines correspondent aux définitions nationales des derniers recensements (voir annexe 1).
- 14 Mexico, Sao Paulo, Buenos Aires, Rio de Janeiro, Lima/Callao, Bogota, Santiago de Chile, Caracas, Porto Alegre et Recife.
- 15 Révision 2004 et Cepal.

## Bibliographie

- Alvarez Vazquez, L., 1973 – *La tendencia de la fecundidad en Cuba*, Instituto de Desarrollo de la Salud Pública, La Habana, 220 p.
- Arriaga, Eduardo, 1970 - *Mortality Decline and its Demographic Effects in Latin America*, International Population and Urban Research, University of California, Berkeley.
- Arriaga, Eduardo, 1996 - *Comentarios sobre algunos indices para medir el nivel y el cambio de la mortalidad, Estudios demográficos y urbanos*, N° 11, 1, enero-abril, p. 5-30
- Ashburn, 1947 - *The ranks of death: A medical history of the Conquest of America*, New York, Coward McCann.
- Assadourian, Carlos Sempat, 1990 - *La despoblación indígena en Perú y Nueva España durante el siglo XVI y la formación del sistema de la economía colonial, Historia e Poblacao*, ABEP, CELADE, IUSSP, Sao Paulo, p. 253-264

- Austin Alchon, Suzanne, 1997 - The Great Killers in Precolumbian America: a Hemispheric Perspective, *Latin American Population History Bulletin*, N°27, p. 2-11.
- Behm H. et al., 1976-1978 - *Mortalidad en los primeros años de vida en países de América Latina*, CELADE, Série A, N°. 1024-1032, 1036 et 1037, San José de Costa Rica, 1976-1978.
- Biraben, Jean Noel, 1979 - Essai sur l'évolution du nombre des hommes, *Population*, N° 1.
- Bongaarts, J., 1978 - A framework for analyzing the proximate determinants of fertility, *Population and Development Review*, N°. 4. 1978, p. 105-132.
- Bronfman, M., Lopez, E. Et Tuiran, R., 1986 - Práctica anticonceptiva y clases sociales en México: la experiencia reciente, *Estudios Demográficos y Urbanos*, N°. 2, mai-août 1986, p. 165-203.
- Bustamante, Miguel, 1958 - *La fiebre amarilla en México y su origen en América*, Secretaría de Salubridad y Asistencia, Instituto de salubridad y Enfermedades Tropicales, Mexico, 232 p.
- Camisa, Z. S., 1971 - *La nupcialidad femenina en América Latina durante el periodo intercensal 1950-1960*, Centro Latinoamericano de Demografía, Subsede San José de Costa Rica, Serie AS, N°. 10, 44 p.
- Cardona Gutierrez, R., 1983 - Breve revisión de lo que han sido las políticas y acciones que han querido influir en el crecimiento y distribución de la población en Colombia (1962-1982), *Análisis de políticas poblacionales en América Latina*, Instituto de Investigaciones Económicas, Universidad Central del Ecuador, Quito, p. 161-190.
- Carleton, R., 1965 - Fertility trends and differentials in Latin America, *Milbank Memorial Fund Quarterly*, XLIII, deuxième partie, p. 15-31.
- Carrasco, E., 1973 - Incidence of Abortion, Fertility and Contraception in Latin America, *Congrès International de la Population*, UIESP, Liège, p. 297-394.
- Celade (Centro Latinoamericano De Demografía), 1980 - *Boletín Demográfico*, Año XIII, N°. 26, Santiago du Chili, juillet 1980.
- Celade, 1983 - Población total por países, 1950-2025, *Boletín Demográfico*, Año XVI, N°.32, juillet, Santiago du Chili
- Celade (2004), América Latina: Tablas de Mortalidad, 1950-2025, *Boletín Demográfico* N° 74. LC/G.2257-P, Juillet, Santiago du Chili
- Celade, 2005a - América Latina: Urbanización y Evolución de la Población Urbana, 1950 –2000, *Boletín Demográfico* N° 75, LC/G.2286-P, Enero, Santiago du Chili
- Celade, 2005b - « Dinámica demográfica y desarrollo en América Latina y el Caribe », *Serie Población y desarrollo*, N° 58, Santiago de Chile
- Chackiel, J., Schkolnik, S. 1997 - *Less advanced groups in demographic transition*, XXIII Congrès général de la Population, Beijing, UIESP, 21 p.
- Chaunu, P., 1964 - La population de l'Amérique indienne (Nouvelles recherches), *Revue Historique*, CCXXXII, juillet-septembre, p. 111-118.
- Chesnais, J.C. Et Sauvy, A., 1973 - Progrès économique et accroissement de la population : une expérience commentée, *Population*, N°. 4-5, p. 843-857.
- Chesnais, J.C., 1975 - Croissance démographique et développement économique dans les pays peu développés de 1960 à 1972, *Population*, N°. 6, p. 1150-1155.
- Coale, A. Et Hoover, E., 1958 - *Population growth and economic development in low income countries*, Princeton University Press.
- Collver, A., 1965 - *Birth rates in Latin America: New estimates of historical trends and fluctuations*, Institute of International studies, Series N°. 7, University of Berkeley.

- Cepalc (Comision Economica Para America Latina Y El Caribe), 1982 - La fecundidad en América Latina hacia comienzos de los ochenta, *Notas sobre la economía y el desarrollo de América Latina*, Septiembre 1982.
- Cepalc, 1984 - América Latina y el Caribe en la Conferencia Internacional de Población, *Notas sobre la economía y el desarrollo de América Latina*, CEPAL, p. 397-398.
- Cepalc, 2004 - *Anuario estadístico de América Latina y el Caribe*, LC/G.2264-P/B, Santiago du Chili, 488 p.
- Cepalc-Celade, 2005 - « Dinámica demográfica y desarrollo en América Latina y el Caribe », *Serie Población y desarrollo*, N° 58, Santiago du Chili
- Commission De La Population Des Nations-Unies, 1984 - *Données sur la Cinquième Enquête de Population*, vingt-deuxième session de la Commission de la Population, janvier 1984 (E/CN.9/1984/3).
- Concepcion, M., 1970 - Políticas de población en el contexto latinoamericano. *Conferencia Regional Latinoamericana de Población*, Mexico, vol.2, p.308-312.
- Cook, S. Et Borah, W., 1960 - *The Indian Population of Central Mexico in the Sixteenth Century*, Berkeley and Los Angeles.
- Conning, A., 1973 - "Latin America fertility trends", *Congrès International de la Population*, Union Internationale pour l'Etude scientifique de la population, Liège, Volume 2, pp. 125-147
- Cosio-Zavala, M.E., 1994 - Concentration urbaine et transition démographique, *Problèmes d'Amérique latine*, no. 14, juillet-septembre, p. 47-61
- Curtin, P., 1969 - *The Atlantic Slave Trade. A census*, Madison (Wis.).
- Davis, K. Et Blake, J., 1956 - Social structure and fertility: an analytic framework, *Economic Development and Cultural Change*, N°.4, p. 211-235.
- Declaración y Recomendaciones de la Reunión sobre Políticas de Población en Relación al Desarrollo en América Latina, Caracas, 11-16 de septiembre de 1967, *Demografía y Economía*, vol.1, No. 3, 1967, p. 408-428.
- Diaz Briquets, Sergio, 1981 - Determinants of Mortality Transition in Developing Countries before and after the Second World War: some evidence from Cuba, *Population Studies*, vol. 35, N°. 3, p. 399-412.
- Diop-Maes, L.M., 1985 - Essai d'évaluation de la population de l'Afrique noire aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, *Population*, N°. 6, 1985 et Commentaires de Biraben J.N., 1985 - *Population*, no. 6, p. 884-889.
- Dyson, T. Et Murphy, M., 1985 - The onset of fertility transition, *Population and Development Review*, vol. 11, N°. 3, September 1985, p. 399-440.
- Fagan, B.M., 1987 - *The great journey. The peopling of ancient America*, London, Thames and Hudson, 288 p.
- Fucaraccio, A., 1970 - El control de la natalidad y el argumento del ahorro y la inversión, *Conferencia Regional Latinoamericana de Población*, Mexico, vol.2, p.57-63.
- Gomez, M., 1970 - El rápido descenso de la fecundidad en Costa Rica, *Informe del Quinto seminario Nacional de Demografía*, Asociación Demográfica Costaricense, San José, Costa Rica, p. 271-308.
- Hartford, R. Et Myers, G., 1970 - Esterilización femenina en Panamá, *Conferencia Regional Latinoamericana de Población*, UIESP, Mexico, p. 438-447.
- Herrera, A. et al., 1976 - *Catastrophe ou nouvelle société? Un modèle mondial latino-américain*, IRDC, Ottawa, 108 p.

- Houdaille, J., 1975 - La fécondité des femmes de Mexico et de Caracas, *Population*, N° 1, p. 163-167.
- Institut National D'études Démographiques - Tous les pays du monde, *Population et Sociétés*, biennal depuis 1985, Paris.
- Klein, H.S., 1986, *La esclavitud africana en América latina y el Caribe*, Madrid.
- Lassonde, L., 1996 - *Les défis de la démographie, Quelle qualité de vie pour le XXIème siècle*, Paris, La découverte, 225 p.
- Mata L., Rosero L., 1992 - Evolution of Infant Mortality in Costa Rica and Health. Social and Economic Development, *The demographic consequences of structural adjustment in Latin America*, Belo Horizonte, Brazil, 19 p.
- Merrick, T.W, 1984 - *Recent fertility declines in Brazil, Colombia and Mexico*, Population Association of America.
- Merrick, T.W., 1983 - Fertility and Family Planning in Brazil, *International Family Planning Perspectives*, vol. 9, N° 4, décembre 1983.
- Miro, C. Et Mertens, W., 1968 - Influences affecting fertility in urban and rural Latin America, *Milbank Memorial Fund Quarterly*, XLVI, No. 3, 2ème partie, p. 89-97.
- Miro, C., 1970, Política de población : ¿ qué ? ¿ por qué ? ¿ para qué ? ¿ cómo ?, *Conferencia Regional Latinoamericana de Población*, Mexico, vol.2, p. 276-279.
- Muller, M., Accinelli, M., 1978 - Un hecho inquietante : la evolución reciente de la mortalidad en la Argentina, *Notas de Población*, N° 17.
- Nations-Unies, 1953 - *Causes et conséquences des phénomènes démographiques*, 1ère édition, New York, (No. de vente 53.XIII.3), 611 p.
- Nations-Unies, 1978 - *Niveles y tendencias de la fecundidad en el mundo 1950-1970*, ST/ESA/SER.A/59, New York, 370 p.
- Nations-Unies, 1983 - *Metropolitan migration and population growth in selected developing countries, 1960-1970*, Population Bulletin of the United Nations, N° 15.
- Nations-Unies, 1984 - *La situation démographique dans le monde en 1983*, ST/ESA/SER.A/85, New York, 1984, 127 p.
- Nations-Unies, 1984 - *Recent levels and trends of contraceptive use as assessed in 1983*, ST/ESA/SER.A/92, New York, 119 p.
- Nations-Unies, 1985, *World Population Trends, Population and Development Interrelations and Population Policies, 1983 monitoring Report*, ST/ESA/SER.A/93, Add.1, Volume II, New York, 279 p.
- Nations-Unies, 1993 - *Urbanization Prospects, 1992 Revision*, New York, ST/ESA/SER.A/136, New York, 164 p.
- Nations-Unies, 1995 - *Recent levels and trends of contraceptive use as assessed in 1994*, New York, pp. 130-133
- Nations-Unies, 1996 - *World Population Prospects: The 1996 Revision*, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, New York.
- Nations-Unies, 1996 - *World Population Prospects. The 1996 Revision*, New York, 1996, Annexes II et III, 441 p.
- Nations-Unies, 1997 - *World Urbanization Prospects. The 1996 Revision, Annex Tables*, New York, 1997, 114 p.
- Nations-Unies, 2003 - *World Population Prospects: The 2002 Revision*, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, New York
- Nations-Unies, 2004 - *World Urbanization Prospects: The 2003 Revision. Data Tables and Highlights*, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, New York

- Nations-Unies, 2005 - *World Population Prospects: The 2004 Revision*, Department of Economic and Social Affairs, Population Division, New York  
<http://www.un.org/esa/population/publications/WPP2004/wpp2004.htm>
- Nations-Unies, *Annuaire Démographiques*, New York.
- Organisation Panaméricaine De La Sante, 1973 - *Health Conditions in the Americas*, Publicación Científica, No. 262, Washington D.C.
- Organisation Panaméricaine De La Sante, 1982 - *Health Conditions in the Americas, 1977-1980*, Publication scientifique N°. 427, Washington D.C.
- Palloni A. Et Wyrick, R., 1981 - Mortality decline in Latin America: changes in the structure of causes of deaths, 1950-1975, *Social Biology*, vol. 28, No. 3-4, p. 187-216.
- Palloni, Alberto, 1981 - Mortality Patterns in Latin America, *Population and Development Review*, volume 7, N°.4, December 1981, p. 623-649.
- Pinto, A., 1976 - Les modes de développement en Amérique Latine, *Bulletin de la CEPAL*, 1er semestre.
- Population Information Program, 1982 - La stérilisation volontaire : tendances et problèmes juridiques, *Population Reports*, The John Hopkins University, Baltimore (USA), N° 6, Série E.
- Population Reports, 1985 - Lois et Politiques affectant la fécondité : une décennie de changements, *Population reports*, série E, numéro 7, 54 p.
- Pradervand, P., 1974 - La peur démographique, *Economie et Humanisme*, janvier-février, p.61-70.
- Pradervand, P., 1980 - People are precious - A critical look at the Population Control Movement, *Poverty and Population control*, Lars Boldestam and Staffan Bergstrom ed., New York, Academic Press, p. 61-73.
- Prebisch, R. 1970 - Intervención, *Conferencia Regional Latinoamericana de Población*, México, Unión Internacional para el Estudio Científico de la Población, vol. 2, p. 272-275.
- Presser, H., 1969 - The role of sterilization in controlling Puerto Rico Fertility, *Population Studies*, vol. XXIII, N°. 3, p. 343-361.
- Puffer, R. Et Serrano, C., 1973 - *Características de la mortalidad en la niñez*, Organización Panamericana de la Salud, Publicación Científica, No. 262.
- Pullum, T., Casterline, J. Et Juarez, F., 1985 - Changes in Fertility and Contraception in Mexico, 1977-1982, *International Family Planning Perspectives*, vol. 11, N°. 2, p. 40-47.
- Quilodran, J., 1985 - Modalités de la formation et évolution des unions en Amérique Latine, *Congrès international de la population*, Union Internationale pour l'Etude Scientifique de la Population, Florence, vol. 3, p. 269-283.
- Rabell, Cecilia, 1986 - Tendencias seculares de algunas poblaciones parroquiales novohispanas, *Tercera Reunión Nacional sobre la Investigación Demográfica en México*, El Colegio de México, mimeo.
- Rechini De Lattes, Zulma Et Lattes, Alfredo, 1974 - *La Población de Argentina*, CICRED, Buenos Aires, 212 p.
- Requena, M. Et Monreal, T., 1968 - Evaluation of Induced Abortion Control and Family Planning in Chile, *The Milbank Memorial Fund Quarterly*, vol. XLVI, Part 2, p. 191-218.
- Retel-Laurentin, A., 1979 - *Causes de l'infécondité dans la Volta noire*, INED, Travaux et documents, Cahier N°. 87, Paris, PUF, 100 p.

- Rivet, Paul, 1924 - Langues américaines, *Les langues du monde*, Meillet, A. et Cohen, M. ed., Paris, Collection Linguistique, Société de Linguistique, p. 597-712.
- Rosenblat, A., 1954 - *La población indígena y el mestizaje en América*, Buenos Aires, 2 tomes.
- Rosenblat, Angel, 1967 - *La población de América en 1492. Viejos y nuevos cálculos*, El Colegio de México, 100 p.
- Sanchez Alborno, N., 1994 - *La población de América Latina*, Alianza Universidad, Madrid, 269 p.
- Sanchez Alborno, N., Moreno, J.L., 1968 - *La población de América Latina, bosquejo histórico*, Paidós, Buenos Aires, 183 p.
- Serrano, Carlos, 1970 - Investigación interamericana de mortalidad en la niñez, *Conferencia Regional Latinoamericana de Población*, México, El Colegio de México, p. 164-168
- Singer, P., 1971 - *Dinámica de la población y desarrollo*, Mexico, Siglo XXI, 233 p.
- Somoza, J., 1968 - Fertility Levels and Differentials in Argentina in the XIXth Century, *The Milbank Memorial Fund Quarterly*, vol. XLVI, N° 3.
- Stycos, J.M., 1984 - Sterilization in Latin America: its past and its future, *International Family Planning Perspectives*, Volume 10, No. 2, p. 58-64.
- Tabah, L., 1964 - Plan de recherche de sept enquêtes comparatives sur la fécondité en Amérique Latine, *Population*, No. 1, p. 95-126.
- Tabah, L., 1976 - La recherche démographique en mutation après Bucarest?, *Bulletin démographique des Nations-Unies*, N° 8, p. 1-16.
- Torrado De Ipola, S., 1970 - Natalidad y fecundidad en Argentina desde fines del Siglo XIX, *Conferencia Regional Latinoamericana de Población*, Mexico, tome I, p. 278-283.
- UNFPA, 2005 - *State of world population 2005. The Promise of Equality Gender Equity, Reproductive Health and the Millennium Development Goals*, New York, 118 p. [http://www.unfpa.org/swp/2005/pdf/en\\_swp05.pdf](http://www.unfpa.org/swp/2005/pdf/en_swp05.pdf)
- Unikel, L. et al., 1976 - *El desarrollo urbano de México*, El Colegio de México, 476 p.
- Viel, B., 1966 - *La explosión demográfica, cuántos son demasiados?*, Ediciones de la Universidad de Chile, Santiago (Chili).
- Welti, C., coord. 1997 - *Población y desarrollo : una perspectiva latinoamericana después de El Cairo-94*, FNUAP, MacArthur, IISUNAM, Mexico, 302 p.
- Willcox, W.F., 1929 - *International migrations*, New York.
- Zavala De Cosio, M.E., 1980 - Algunas interrelaciones entre desarrollo económico y crecimiento de la población, *Investigación Demográfica en México*, CONACYT, p. 813-818.
- Zavala De Cosio, M.E., 1992 - *Cambios de fecundidad en México y políticas de población*, El Colegio de México, Fondo de Cultura Económica, México, 326 p. Version française abrégée : COSIO-ZAVALA, M.E., 1994 - *Changements de fécondité au Mexique et politiques de population*, Paris, L'Harmattan, 256 p.
- Zavala De Cosio, M.E., 1992 - La transición demográfica en América Latina y en Europa, *Notas de Población*, CELADE, vol.20, N°56, p. 11-32
- Zavala, Silvio, 1968, *El mundo americano en la época colonial*, México, Editorial Porrúa, 2 volumes, 331 p



---

# ANNEXES

## DÉFINITIONS DES POPULATIONS URBAINES NATIONALES

- **Argentine** : localités de 2000 habitants et plus
- **Bolivie** : idem
- **Bresil** : zones urbaines et suburbaines des centres administratifs municipaux et des districts
- **Chili** : localités comptant avec des services publics et municipaux qui leur donnent un caractère urbain
- **Colombie** : localités de 1 500 habitants et plus
- **Costa Rica** : centres administratifs des cantons, sauf Coto Brus, Guatusa, Los Chiles, Sarapiquí et Upala
- **Cuba** : localités de 2000 habitants et plus
- **Republique Dominicaine** : centres administratifs des municipalités et des districts municipaux, certains incluant des zones suburbaines à caractère rural
- **Equateur** : capitales des provinces et des cantons
- **El Salvador** : centres administratifs des municipalités
- **Guatemala** : municipalité du Département de Guatemala ; en 1981, sont inclus les faubourgs qui la bordent
- **Guyana** : Villes de Georgetown, New Amsterdam et Upper Demerare River
- **Haiti** : centres administratifs des communes
- **Honduras** : localités de 2000 habitants et plus
- **Jamaïque** : Aire métropolitaine de Kingston et quelques villes principales
- **Mexique** : localités de 2500 habitants et plus
- **Nicaragua** : centres administratifs des départements et municipalités
- **Panama** : localités de 1500 habitants et plus, avec des caractéristiques urbaines comme des rues, de l'eau courante, des égouts et de l'électricité
- **Paraguay** : villes et centres administratifs des départements et des districts
- **Perou** : centres peuplés avec au moins 100 logements occupés
- **Puerto Rico** : localités de 2500 habitants ou plus, franges urbaines densément peuplées et zones urbanisées
- **Uruguay** : villes définies officiellement en tant que telles
- **Venezuela** : localités de 1000 habitants ou plus

## DÉFINITIONS DES 14 PLUS GRANDES AGGLOMÉRATIONS URBAINES

### Annexes du Tableau n° 12

- 1 Années 1950, 1960, 1970, 1980, 1990 et 2000. Correspond à la zone métropolitaine de Ciudad de México, qui comprend la population totale du Distrito Federal et des municipalités d'Atizapán de Zaragoza, Coacalco, Cuautitlán, Chimalhuacán, Ecatepec, Huixquilucán, Naucalpan de Juárez, Nezahualcoyotl, La Paz, Tlalnepantla, Tultitlán et Cuatitlán-Izcalli dans l'Estado de México. Malgré les changements dans la division politique administrative des entités fédératives du Distrito Federal et de l'Estado de México, on estime que les données d'avant 1980 sont comparables aux recensements postérieurs.
- 2 Années 1950, 1960, 1970, 1991 et 2000. Correspond à la zone métropolitaine de São Paulo, qui est formée par la population urbaine des municipalités de São Paulo, Arujá, Barueri, Biritiba-Mirim, Caieiras, Cajamar, Carapicuíba, Cotia, Diadema, Embu, Embu-Guaçu, Ferraz de Vasconcelos, Francisco Morato, Franco da Rocha, Guararema, Guarulhos, Itapeverica da Serra, Itapeví, Itaquaquecetuba, Jandira, Juquitiba, Mariporã, Maua, Moji das Cruzes, Osasco, Pirapora de Bom Jesus, Poá, Ribeirão Pires, Rio Grande da Serra, Salesópolis, Santa Isabel, Santana de Parnaíba, Santo André, São Bernardo do Campo, São Caetano do Sul, Suzano et Taboão da Serra.
- 3 Années 1950, 1960, 1970, 1980, 1991 et 2001. Correspond à l'agglomération Gran Buenos Aires, qui jusqu'à 1991 était formée par Capital Federal et les 19 partidos du Gran Buenos Aires (Almirante Brown, Avellaneda, Berazategui, Esteban Echeverría, Florencio Varela, General San Martín, General Sarmiento, La Matanza, Lanás, Lomas de Zamora, Merlo, Moreno, Morón, Quilmes, San Fernando, San Isidro, Tigre, Tres de Febrero et Vicente López et Escobar. Entre 1993 et 1994 on été ajoutés : Ezeiza, Hurlingham, Ituzaingó, José Paz, Malvinas Argentinas et San Miguel.
- 4 Années 1950, 1960, 1970, 1991 et 2000. Correspond à la zone métropolitaine de Rio de Janeiro, formée par la population urbaine des municipalités de Rio de Janeiro (Distrito Federal en 1950 et Estado de Guanabara en 1960 et 1970), Belford Roxo, Duque de Caxias, Guapimirim, Itaboraí, Itaguaí, Japeri, Magé, Mangaratiba, Maricá, Nilópolis, Niterói, Nova Iguaçu, Paracambi, Petrópolis, Queimados, São Gonçalo, São João de Meriti et São José do Vale do Rio Preto.
- 5 Années 1940, 1961, 1972, 1981 et 1993. Correspond à la zone métropolitaine de la Capital de la république, formée par la population de la province de Lima dans le département du même nom et la province constitutionnelle du Callao.
- 6 Années 1951, 1964, 1973, 1985 et 1993, Correspond à la population de la zone urbaine du district spécial de Bogotá et des chefs-lieu municipaux de Chia, Funza et Soacha.
- 7 Années 1952, 1960, 1970, 1992 et 2002. Correspond à l'agglomération urbaine de Gran Santiago, qui en 1952 et 1960 était formée par les districts des communes de Santiago, Providencia, Quinta Normal, San Miguel, Conchalí, Ñuñoa, Maipú, Renca, Quilicura, Barrancas, La Cisterna, Puente Alto, Las Condes, La Florida, La Granja y San Bernardo. En 1970 a été ajouté la commune de la La Reina, En 1982, se met en place une nouvelle division politique et administrative, formée par les districts des communes de Santiago, Independencia, Recoleta, Estación Central, Conchalí, Quinta Normal, Cerro Navia, Lo Prado, Cerrillos, La Cisterna, Lo Espejo, El Bosque, La Granja, San Ramón, San Miguel, Pedro Aguirre Cerda, San Joaquín, Ñuñoa, Macul, La Reina, Providencia, Las Condes, Vitacura, Huechuraba, Quilicura, Renca, Pudahuel, Maipú, La Pintana, La Florida, Peñalolén, Lo Barnechea, Puente Alto et San Bernardo.

- 8 Années 1950, 1961, 1971, 1981, 1990 et 2001. Correspond à la zone métropolitaine de Caracas, formée par la population totale de la municipalité du Libertador dans le Distrito Federal, de la municipalité de Sucre dans l'Estado de Miranda et des paroisses de Carrizal (municipalité de J.M. Álvarez), Cecilio Acosta (municipalité de Guaicaipuro) et San Antonio (municipalité de Las Salias) de l'Estado de Miranda.
- 9 Années 1950, 1960, 1970, 1991 et 2000. Correspond à la zone métropolitaine de Belo Horizonte, formée par la population urbaine totale des municipalités de Belo Horizonte, Betim, Caeté, Contagem, Ibirité, Lagoa Santa, Nova Lima, Pedro Leopoldo, Raposos, Ribeirão das Neves, Rio Auma, Sabará, Santa Luzia et Vespasiano.
- 10 Années 1950, 1960, 1970, 1980, 1990 et 2000. Correspond à la zone métropolitaine de Guadalajara, qui comprend la population totale des municipes centraux de Guadalajara, Tlaquepaque et Zapopán. En 1990 s'ajoute la population totale des municipes de Tonalá et El Salto.
- 11 Années 1950, 1960, 1970, 1991 et 2000. Correspond à la zone métropolitaine de Porto Alegre, formée par la population urbaine des municipalités de Porto Alegre, Alvorada, Cachoeirinha, Campo Bom, Canoas, Estancia Velha, Esteio, Gravataí, Guaíba, Novo Hamburgo, Sao Leopoldo, Sapiranga, Sapucaia do Sul et Viamao.
- 12 Années 1950, 1960, 1970, 1991 et 2000. Correspond à la zone métropolitaine de Recife, formée par la partie urbaine des municipalités de Recife, Abreu e Lima, Cabo de Santo Agostinho, Camaragibe, Igarassu, Itamaracá, Itapissuma, Jaboatão dos Guararapes, Moreno, Olinda, Paulista et São Lourenço da Mata.
- 13 Années 1950, 1960, 1970, 1980, 1990 et 2000. Correspond à la zone métropolitaine de Monterrey, formée par la population totale des municipes centraux de Monterrey, Garza García, Guadalupe, San Nicolás de los Garza et Santa Catarina. En 1990 ont été ajoutés les municipes de Apodaca, General Escobedo et Juárez.
- 14 Correspond à la zone métropolitaine de Salvador, formée par la partie urbaine des municipalités de Salvador, Camacari, Candeias, Dias d'Ávila, Itaparica, Lauro de Freitas, São Francisco do Conde, Simoes Filho et Vera Cruz.

Source : (Nations-Unies, 1993 ; 1996 ; 1997).

## GLOSSAIRE

- **BENFAM : Sociedade Civil Bem-estar Familiar no Brasil** : organisme de planification familiale affilié à l'IPPF
- **CELADE, Centre latino-américain de Démographie** : centre d'enseignement et de recherches sur la population, faisant partie de la Commission Economique pour l'Amérique latine des Nations-Unies (CEPAL)
- **CEPALC (anciennement CEPAL) : Commission Economique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des Nations-Unies** (41 pays en 1996)
- **Degré d'urbanisation** : au sens des Nations-Unies c'est la proportion de population urbaine par rapport à la population totale. On le nomme aussi Taux d'urbanisation.
- **Descendance finale** : nombre moyen final d'enfants par femme dans une génération à 50 ans. S'obtient en faisant la somme des taux de fécondité par âges entre 15 et 50 ans.

- **Endogène** : se dit de la mortalité (principalement peu après la naissance) en dehors de toute cause extérieure à l'organisme (malformations, mutations génétiques létales, etc.)
- **Espérance de vie à la naissance** (du moment) : nombre moyen d'années vécues depuis la naissance jusqu'à disparition complète de survivants dans l'hypothèse d'une génération qui connaîtrait tout au long de sa vie le niveau de la mortalité observé à une période donnée.
- **Exogène** : se dit de la mortalité causée par des agents extérieurs (causes infectieuses, parasitaires, accidents, maladies, etc.)
- **Fécondité naturelle** : au sens de Louis Henry, démographe français de l'INED, qui a forgé ce terme dans les années 1950. Se réfère à la fécondité de couples qui ne limitent pas les naissances dans le mariage.
- **Indice conjoncturel de fécondité** : somme des taux de fécondité par âge d'une période. Il correspond à la descendance ou nombre moyen final d'enfants à 50 ans d'une femme qui connaîtrait pendant toute sa vie féconde, entre 15 et 50 ans, le niveau des taux de fécondité de la période d'observation. Se nomme aussi *Indice synthétique de fécondité* ou *Somme des naissances réduites*.
- **Indice synthétique de fécondité** : voir *Indice conjoncturel de fécondité*.
- **IPIF : International Planned Parenthood Federation (Londres) ou Fédération Internationale de Planification Familiale**
- **Malthusien, néo-malthusien** : se réfère à une attitude ou à un comportement favorable à la limitation volontaire des naissances. Provient de Malthus, économiste britannique auteur de *l'Essai sur le principe de population* (1798).
- **Niveau de remplacement** : voir Seuil de remplacement
- **Organisation Panaméricaine de la Santé** : Organisme panaméricain dépendant de l'Organisation des États américains.
- **PECFAL, Programa de Encuestas comparativas de fecundidad en América latina** : Programme d'enquêtes comparatives de fécondité dans plusieurs pays latinoaméricains, sous les auspices du CELADE, mené à partir de 1964. Dans un premier temps dans sept métropoles, puis cinq ans après dans des zones rurales.
- **Seuil (ou Niveau) de remplacement des générations** : nombre moyen de naissances nécessaires pour qu'une seule fille survivante remplace sa mère aux âges de maternité. Généralement estimé à 2,1 enfants par femme si la mortalité est relativement modérée, compte tenu de la mortalité et du rapport de masculinité à la naissance (48,1 % de naissances de sexe féminin). Equivalent à un *taux net de reproduction* égal à un.
- **Somme des naissances réduites** : voir *Indice conjoncturel de fécondité*.
- **Taux brut de mortalité** : Rapport des décès annuels sur la population moyenne. S'exprime généralement en décès pour mille habitants.
- **Taux brut de natalité** : Rapport des naissances annuelles sur la population moyenne. S'exprime généralement en naissances pour mille habitants.

- **Taux comparatif** : taux calculé en laissant constantes les structures d'une période antérieure afin d'analyser les changements observés selon qu'ils reflètent une évolution des structures ou bien un changement du niveau du phénomène lui-même. Exemple : taux comparatifs de mortalité, laissant fixes les structures par âges.
- **Taux d'accroissement démographique** : proportion de croissance annuelle, généralement en pourcentage, de la population définie. Equivaut à la différence entre les taux bruts de mortalité et de natalité, plus ou moins le solde migratoire externe.
- **Taux d'accroissement du taux (ou degré) d'urbanisation** : au sens des Nations-Unies, c'est la croissance du taux ou degré d'urbanisation, c'est-à-dire le pourcentage de variation de la proportion de population urbaine par rapport à la population totale.
- **Taux de croissance urbaine** : La somme du taux d'accroissement du taux (ou degré) d'urbanisation et du taux d'accroissement démographique de la population totale compose le taux de croissance urbaine.
- **Taux d'urbanisation** : proportion de population urbaine par rapport à la population totale. On le nomme aussi Degré d'urbanisation au sens des Nations-Unies.
- **Taux de mortalité infantile** : Rapport des décès annuels d'enfants de moins de un an par rapport aux naissances de l'année. S'exprime généralement en décès pour mille naissances.
- **Taux net de reproduction** : nombre moyen de naissances féminines survivantes aux âges de maternité. Un taux net de reproduction égal à un équivaut au *niveau de remplacement* de la fécondité.
- **Transition démographique** : processus qui se réfère aux changements dans les déterminants de la croissance démographique. On passe d'un état de forte mortalité et forte natalité à une baisse de la mortalité puis de la natalité, ce qui aboutit à une faible croissance démographique. Les explications théoriques de cette transition sont de plusieurs ordres : sociales, économiques, institutionnelles et culturelles.

RÉSUMÉ – RESUMEN – ABSTRACT

L'Amérique latine : 63 millions d'habitants en 1900, 561 millions en 2005, soit près de 9 fois plus. Cette croissance démographique exceptionnelle s'explique par la transition démographique commencée vers 1930 par la réduction de la mortalité et qui s'achève aujourd'hui avec la baisse de la fécondité. Ce dossier retrace les étapes principales de l'évolution de la population depuis l'époque pré-colombienne jusqu'à nos jours, en passant par les effets catastrophiques de la conquête espagnole au XVI<sup>e</sup> siècle, la recomposition et la croissance démographique postérieurement, puis les changements économiques et sociaux qui expliquent les nouvelles tendances démographiques et les vagues migratoires venues d'autres continents, notamment d'Afrique et d'Europe sans oublier l'Asie.

\*\*\*

*América Latina : 63 millones de habitantes en 1900, 561 millones en 2005, casi 9 veces más. Este crecimiento demográfico excepcional se explica por la transición demográfica iniciada alrededor de 1930, es decir, por la reducción de la mortalidad y por la baja de la fecundidad que se termina actualmente. Este trabajo*

*presenta las principales etapas de la evolución de la población desde la época precolombina hasta nuestros días, pasando por los efectos catastróficos de la conquista española en el siglo XVI, la recomposición y el crecimiento demográfico posterior así como los cambios económicos y sociales que explican las nuevas tendencias demográficas y las diferentes olas migratorias procedentes de otros continentes, principalmente de África y de Europa, sin olvidar Asia.*

\*\*\*

*Latin America : 63 millions inhabitants in 1900, 562 millions in 2005, nearly 9 times more. This extraordinary population growth is explained by the demographic transition started about 1930, i.e. by the decline of mortality and the decrease of fertility who is completed today. This work examines the main steps in the change of population since Pre-Hispanic period until our days, while passing by catastrophic effects of the Spanish conquest in XVI<sup>th</sup> century, the recombining and demographic growth as well as the economic and social changes which explain the new population trends and the migratory waves coming from other continents in particular of Africa and Europe without forgetting Asia.*

---

**Mots clés :** Amérique latine, population, transition démographique, mortalité, fécondité, migrations, urbanisation

**Palabras claves :** América Latina, población, transición demográfica, mortalidad, fecundidad, migraciones, urbanización

**Keywords:** Latin America, population, demographic transition, mortality, fertility, migrations, urbanization



DE RETOUR DU SHOPPING, LES CONSOMMATEURS MEXICAINS PASSENT LA FRONTIERE VERS SAN LUIS RIO COLORADO (SONORA). © MC MACIAS

---

# ÉVOLUTION DE L'ENCLAVE FRONTALIÈRE DE LA BASSE CALIFORNIE DE LA ZONE LIBRE AU LIBRE-ÉCHANGE

MARIE-CARMEN MACIAS\*

**A**U MEXIQUE, LES ZONES FRANCHES ont eu pour vocation de favoriser le développement économique et social des marges ainsi que leur intégration au territoire national. Au cours des années soixante, les mesures fiscales dérogatoires ont vu s'étendre leurs champs d'application des activités commerciales vers le secteur manufacturier. Cette extension s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste de développement industriel, circonscrite à la région de la frontière Nord fortement dépendante des États-Unis, à la fois voisins et partenaires.

Pendant longtemps, la franchise commerciale a bénéficié tant aux entrepreneurs locaux qu'aux particuliers en rendant possible le développement socio-économique de la région. Or, depuis la mise en application de l'ALENA, les zones libres n'existent plus en tant que telles mais des dérogations appliquées à un petit nombre de produits subsistent provisoirement dans les zones appelées désormais *zonas fronterizas*. Ainsi, la « *zona libre de Baja California* », enclave californienne au N.-O. du Mexique, est une des plus anciennes et des plus vastes zones franches mexicaines qui fut prolongée jusqu'à la signature de l'ALENA. Avec l'intégration du Mexique à la zone économique nord-américaine, le libre échange s'étend de la frontière au reste du pays. Si à l'échelle nationale le libre-échange ouvre les frontières, à l'échelle de l'État frontalier, traditionnellement ouvert aux échanges transnationaux ; il se traduit par une restriction du libre commerce. L'objectif de cette analyse vise à mettre en évidence les étapes et les espaces d'application des zones franches au Mexique comme une composante des relations économiques et politiques avec les États-Unis au travers du cas exemplaire de la Basse Californie.

\* Agrégé et docteur en géographie, chercheur associé au CREDAL enseigne à l'Université de Jean Moulin, Lyon III.

## LA ZONE FRONTIÈRE, TERRITOIRE À PEUPLER ET INTÉGRER

### Les espaces de franchises

À la fin des années 90, ces zones franches subsistent encore sous les dénominations de *región fronteriza* (plus communément désignée comme *zona libre*) et de *franja fronteriza*. Il y a trois régions frontalières<sup>1</sup> au Mexique : l'État de Basse Californie et le périmètre Nord-Ouest du Sonora, l'État de Quintana Roo enfin, au sud de l'État de Oaxaca, la dernière créée. La *franja fronteriza*<sup>2</sup> (frange frontalière) est une bande de territoire large de 20 km le long de la frontière qui concerne donc les *municipes* situés au contact du Guatemala et des États-Unis.

CARTE N° 1 : LOCALISATION DES ZONES FRANCHES AU MEXIQUE À LA FIN DES ANNÉES QUATRE-VINGT-DIX



Élaboration : Marie-Carmen Macias.

L'origine du tracé de la frontière remonte au conflit armé de 1846-1848 entre les États-Unis et le Mexique, à l'issue duquel ce dernier perd la moitié de son territoire<sup>3</sup>. Cet épisode tragique pour le Mexique marque le début d'une tradition nationaliste face au puissant voisin où la frontière fait l'objet d'une surveillance particulière. En effet, la faiblesse du peuplement dans l'État du Texas avait permis la colonisation de ces terres par des Américains qui ont, par la suite, demandé leur rattachement aux États-Unis. Afin d'éviter tout déséquilibre démographique, le gouvernement fédéral a vite pris diverses mesures pour assurer le maintien de la population locale dans des régions peu attractives voire répulsives. Ainsi certains espaces sont particulièrement protégés de toute incursion étrangère par la législation en instituant les « zones restreintes » et les « zones de surveillance frontalière » : la première dénomination répond au problème stratégique d'appropriation du territoire, la seconde concerne directement la fiscalité.

*La zona restringida* (zone restreinte) est une bande d'une largeur de 100 km le long de la frontière et des côtes qui, dans l'article 27 de la Constitution de la République mexicaine, interdit tout investissement direct à des sociétés ou à des particuliers étrangers. Dans ces zones, les achats de biens immobiliers ne peuvent se faire pour les étrangers que sous la forme juridique de *fidei comis* d'une durée de 50 ans éventuellement renouvelable. La création de telles zones se justifie par leur importance stratégique. Ainsi tous les ports d'accès au pays, qu'ils soient terrestres ou maritimes, sont sous contrôle national. Il est à signaler que les modifications de la loi sur les investissements étrangers en 1993 au Mexique maintiennent cette exception sur ces portions du territoire mexicain<sup>4</sup> : aucune de ces zones – ni les ports, ni les aéroports – ne peuvent faire l'objet d'investissements étrangers. Du point de vue fiscal, le code des douanes des États-Unis mexicains<sup>5</sup> propose deux délimitations : la première appelée zone de surveillance frontalière s'étend sur une bande large de 200 km parallèle à la ligne frontière – ce qui signifie du point de vue pratique qu'il existe une douane intérieure entre les États du nord et le reste du pays pour tout voyageur ou toute entreprise dont la résidence est située en dehors de cette zone. La seconde délimitation est celle de la frange frontalière d'une largeur de 20 km le long de la ligne frontière où, à l'instar des zones franches, est appliquée une franchise sur les importations.

Le gouvernement fédéral doit assurer son autorité sur cette portion du territoire quasi désertique à laquelle la proximité des États-Unis donne une importance géostratégique toute particulière. Le maintien de la population s'est vite avéré un instrument d'appropriation territoriale et donc une priorité d'ordre stratégique. Le tracé de la frontière est consolidé par une réglementation juridique. Cependant, la faiblesse du peuplement va de pair avec le sous-développement économique de ces espaces et l'État fédéral ne peut se contenter de limiter les intérêts étrangers sur la région de façon réglementaire. Encore doit-il encourager le développement de celle-ci afin de stabiliser le peuplement voire de le susciter car l'éloignement de la frontière par rapport au centre productif du pays et les faibles densités humaines posent des problèmes pratiques au contrôle de cette frontière nord.

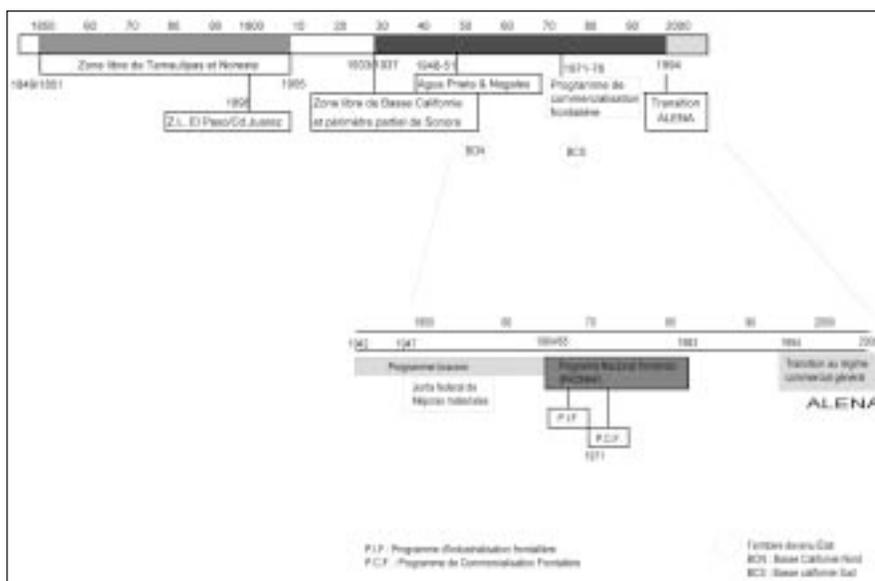
Pour contrôler cette frontière et répondre aux difficultés de développement économique des années soixante, le gouvernement fédéral implante dans les villes de la frange frontalière de nouvelles modalités de production originales et exceptionnelles pour le pays à travers divers programmes. Le développement économique de la région frontalière va de ce fait avoir des conséquences économiques, sociales et démographiques où les villes frontalières occupent encore une place d'exception en devenant, pour la première fois, très attractives.

La situation périphérique de la région frontalière est systématiquement évoquée dans les décrets pour justifier les privilèges fiscaux accordés selon deux arguments. Le premier fait référence à l'isolement géographique (*Diario Oficial de la Federación*, 1<sup>er</sup> juillet 1971) qui, conjugué aux déficiences du réseau de communications, rend difficile l'approvisionnement en produits de base et place donc ces régions dans l'aire d'influence des commerces états-uniens. Le second tient au retard économique des régions frontalières (*Diario Oficial de la Federación*, 11 mai 1972).

Pour le gouvernement fédéral mexicain, les États du Nord du Mexique représentent non seulement une frontière au sens géopolitique du terme (la *border* ou *boundary* des anglo-saxons) mais également un front pionnier (*frontier* en anglais) puisque leur mise en valeur a été retardée par des conditions de sous-peuplement. Il fallait donc favoriser la conquête de ces espaces périphériques. Cette conquête a

justifié la mise en place de mesures d'exception pour atteindre l'intégration économique de la région au pays. Partant du constat de la situation particulière de ces régions et de leur importance stratégique, le gouvernement fédéral au Mexique a toujours estimé de son devoir de protéger cette région en permettant une ouverture économique relative au moment où l'ensemble du pays produisait à l'abri du modèle de la substitution aux importations. Avant d'en arriver à la définition d'un modèle global de développement régional ouvert sur l'extérieur, le commerce a été le premier secteur d'activité à bénéficier de mesures juridiques d'exception : la *Frontera Norte* a été, avant tout, la première et la seule zone de franche du pays.

FIGURE N°1 : HISTOIRE DES ZONES FRANCHES FRONTALIÈRES



Élaboration : Marie-Carmen Macias.

### La zone libre, zone tampon entre deux voisins « trop proches »

La création et le maintien d'une zone libre en tant que privilège ne peuvent être accordés que par le pouvoir exécutif. C'est pourquoi leur création est attachée au nom d'un président, comme ce fut le cas dès sa création et à chaque prolongation du statut en Basse Californie. Ce privilège fiscal ne se justifie qu'en tant que compensation à l'éloignement et à l'isolement géographique de ces zones, qui, quoique faiblement peuplées, n'en présentent pas moins un grand intérêt stratégique face au puissant voisin. Or l'éloignement de ces zones était accentué par les déficiences d'un réseau de transport encore sous-développé.

Dès l'origine, alors que les nouveaux États frontaliers étaient à peine constitués de part et d'autre de la frontière et que les deux populations étaient peu différenciées, le simple fait d'avoir tracé une ligne créait des avantages comparatifs. Ces avantages ont très vite été exploités pour contourner les obligations fiscales : les commerçants mexicains du Nord-Est importaient en contrebande des produits étrangers via les États-Unis. Cette activité illicite poursuit une tradition locale de relations commerciales avec les États-Unis.

La décision du président de la République mexicaine permettant des relations commerciales libres de taxes les premières années, après le traité de Guadalupe-Hidalgo, ne fait qu'entériner provisoirement cet état de fait. C'est ainsi que les premières zones libres de Tamaulipas (en 1851)<sup>7</sup>, puis celles de la ville de Nuevo Laredo et des États du Nuevo León, de Coahuila et de Chihuahua se sont constituées, dès les premières années d'après guerre, sans aucun plan précis pour répondre à une situation de fait. En effet, le gouverneur du Tamaulipas crée d'abord la zone libre, puis le gouvernement central entérine cette initiative en 1861 (J. Mario Herrera Ramos, 1988) qui fut ensuite étendue à toute la frontière en 1885. Cette zone libre permettait la libre importation de marchandises sur une frange de 20 km à partir de la ligne frontière.

En accordant ce privilège aux États du Nord, le gouvernement voulait renforcer le maintien de la population dans une zone éloignée du centre du pays. La période d'apogée commerciale fut sans contexte la période de la guerre de Sécession (R. A. Pastor, 1989:352) pendant laquelle les États-Unis du Sud profitaient à leur tour de la proximité du pays voisin pour exporter leur production de coton ou pour acheter leur armement contournant ainsi le blocus imposé aux Sudistes. Le commerce se développe donc au nord du Mexique sous la forme d'une activité illicite à une époque où les *alcabalas*<sup>8</sup> sont un frein à la circulation des marchandises à l'intérieur du pays en même temps qu'elles renchérisent le prix des marchandises. Cependant le caractère illicite de l'activité ne saurait se maintenir à l'état de système économique même localement sans réaction du pouvoir central. Les vives protestations qu'élevèrent les États-Unis à l'encontre d'un tel statut obligèrent le Mexique à mettre fin aux zones franches du Nord-Est : elles sont supprimées en 1905.

Les premières zones franches se sont développées au Nord-Est du pays, partie frontalière la plus peuplée à l'époque, où la nécessité d'un tel statut s'en était donc fait sentir immédiatement à la demande de la population frontalière. Cependant, la partie la plus isolée était la péninsule de Basse Californie, qui connaissait de réels problèmes d'approvisionnement et suscita la création de la zone libre par le Général Abelardo Rodriguez<sup>9</sup> en 1933 malgré l'abolition du statut des zones libres en 1905.

En 1937, le président de la République, Lázaro Cardenas crée les périmètres libres de Basse Californie, constitués des villes de Tijuana et d'Ensenada. Ceux-ci furent étendus à toute la péninsule de Basse Californie et à la partie nord-ouest de l'État de Sonora en 1939 sous les dénominations respectives de zone libre et de périmètre libre. Dans cet espace, l'importation de produits de première nécessité est libre d'impôt pour satisfaire la demande locale afin de compenser l'isolement géographique de la Basse Californie par rapport aux centres productifs nationaux.

À partir de 1935, les privilèges fiscaux dont jouissaient les entrepreneurs locaux avaient été étendus aux particuliers : on leur permettait désormais d'effectuer quelques achats au nord de la frontière et de les ramener au Mexique sans payer de taxe d'importation. Ces importations, appelées *importaciones hormigas* (ou « importations fourmis »)<sup>10</sup>, étaient limitées par une liste du code des douanes où apparaissaient essentiellement des produits d'usage domestique (des produits de base dits biens périssables pour la plupart des produits alimentaires) dont la valeur ne pouvait excéder un montant de 10 000 pesos de l'époque. La défiscalisation des importations tant à l'usage des entrepreneurs locaux que des habitants frontaliers concernait non seulement la zone libre mais aussi la frange frontalière de 20 km<sup>8</sup>.

La *Zona Libre*<sup>11</sup> réduit les droits d'importations à 5 % alors qu'à la même époque ils s'élevaient à 20, 15 et 10 %. Cependant, les conséquences sur le développe-

ment commercial, à l'échelle de l'État, ne sont pas les mêmes. En effet, le nombre d'entreprises impliquées n'est pas le même dans le cas de la Basse Californie, toutes les localités jouissent des mêmes droits. Dans le cas des autres États frontaliers, seules les localités attenantes à la ligne frontière sont concernées. Certains auteurs<sup>13</sup> y voient l'origine de la croissance des centres urbains autour du poste frontière.

Le but était de :

1. promouvoir d'autres activités que celles attachées aux « *cantinas* » en diversifiant les activités commerciales du côté mexicain,
2. augmenter la population en facilitant leur approvisionnement,
3. augmenter la production pour l'exportation et d'améliorer le niveau de vie de la population frontalière,
4. intégrer ces régions au reste de l'économie.

Paradoxalement, l'ouverture économique autorisée par la zone libre en Basse Californie a pour fonction de renforcer l'appropriation territoriale du gouvernement en favorisant le développement de la zone. C'est pourquoi, la zone libre n'a jamais été perçue comme une entorse aux principes nationalistes affirmés dans la Constitution mexicaine.

## LA ZONE LIBRE, UN MARCHÉ FRONTALIER PROTÉGÉ

Malgré le développement socio-économique des années soixante, la zone franche instituée sur la frange frontalière permettait l'approvisionnement de la population et des commerces locaux mais elle n'avait pas contribué à développer les réseaux de la distribution mexicaine vers ces régions. D'autre part, l'amélioration de l'emploi n'avait pas non plus résolu le problème du sous-équipement des réseaux de la distribution mexicaine. Au contraire, le développement industriel de la région avait accru la demande sous l'effet conjugué de la croissance démographique et de l'élévation du niveau de vie de la population locale. Fernández Santiestebán (1981) a estimé que les transactions frontalières avaient augmenté de +50,46 % (c'est-à-dire de 295,2 à 585 millions de \$) pendant la période 1965-1970. C'est pourquoi, de 1971 à 1976 le Programme pour la Promotion Économique des Franges frontalières et des Zones Libres comptait un volet commercial, le *Programa de Comercialización Fronteriza* (P.C.F.) Ce programme de soutien au secteur commercial avait pour but d'intégrer la frontière au marché national car le grand problème pour les producteurs nationaux était encore de gagner le marché frontalier. Ce volet commercial devait également favoriser l'exportation des produits nationaux vers les États-Unis.

Le Programme pour la Promotion Économique des Franges Frontalières et des Zones Libres fut l'objet d'une réglementation concernant au premier chef le secteur commercial à travers deux aspects : d'une part, l'exemption des taxes d'importation pour un certain nombre de produits et, d'autre part, l'octroi d'aides à l'implantation de grandes surfaces et de centres commerciaux pour créer un équipement commercial compétitif face aux commerces implantés dans les villes états-uniennes frontalières. Ce programme tente, par conséquent, de protéger le marché national vis-à-vis de la distribution étrangère en limitant les transactions transfrontalières.

### Les artículos ganchos

Les articles importés par les commerçants sous la dénomination d'*artículos ganchos* sont exemptés de taxe à l'importation<sup>14</sup>. Le mot *gancho* signifiant crochet ou hameçon illustre bien l'intention des pouvoirs publics de retenir les clients mexicains dans les commerces au sud de la frontière grâce à des produits d'appel faire de cette mesure un instrument d'appel vis-à-vis de la clientèle locale voire de celle qui pourrait venir du nord de la frontière. La population locale pouvait s'approvisionner ainsi sans passer la frontière et elle aurait, à terme, reporté peu à peu ses habitudes d'achat sur des produits mexicains qu'elle aurait trouvés à côté des produits *ganchos*.

En effet, l'importation des *artículos ganchos* était soumise à quelques obligations qui devaient limiter l'ouverture commerciale des États frontaliers. Tout d'abord, les commerçants devaient se soumettre au contrôle des Comités de Promotion Économique, *Comisión de Promoción Económica*. Dans chaque État frontalier, ces comités étaient composés de représentants locaux de plusieurs ministères : le ministère de l'Agriculture et de l'élevage (S.A.G.), le ministère de l'Industrie et du Commerce (SECOFI) et le ministère du Budget et du Trésor Public (S.H.C.P.). Les Comités de Promotion Économique fixaient une liste de produits *gancho* relevant des exemptions fiscales. La liste de ces produits était limitée et le comité imposait de surcroît des quotas d'importations. Cette *Comisión Intersecretarial* (ou S.I.C.), commission inter-ministérielle, relayée par les services douaniers, délivrait un permis individuel d'importations exemptes de droit de douane aux commerçants qui en faisaient la demande.

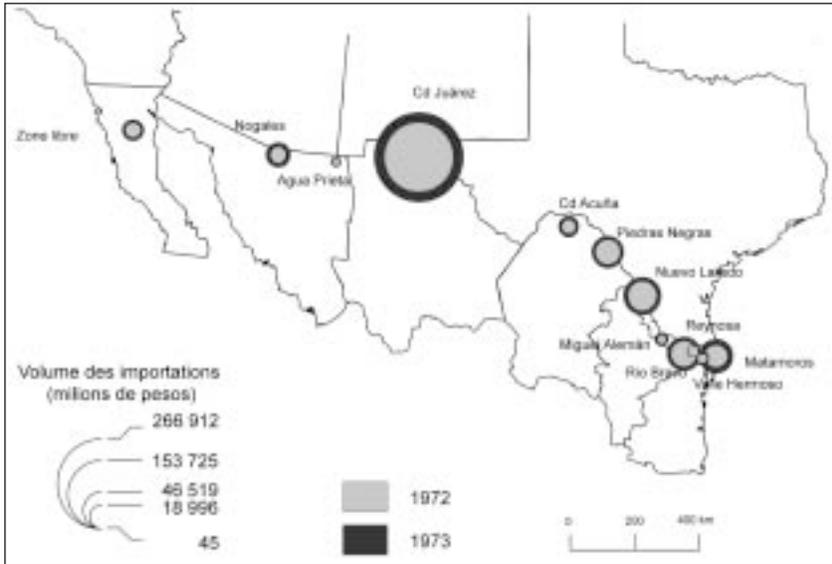
Enfin, une règle imposait au commerçant-importateur des produits *gancho* de vendre au moins 50 % de marchandises d'origine nationale par rapport à la valeur globale importée. De même, il devait vendre les produits à des prix inférieurs ou égaux à ceux pratiqués dans les commerces de détails de l'autre côté de la frontière afin d'encourager les habitants mexicains à s'approvisionner du côté mexicain.

Dès la première année, les importations d'*artículos ganchos* dans les villes frontalières atteignent 265,468 millions de pesos<sup>15</sup> et presque le double l'année suivante (504,256 millions de pesos soit +190 % entre 1972 et 1973). Cette augmentation a été plus rapide pour les produits destinés aux entreprises (+240 %) que pour les biens de consommation directe (+182 %). La distribution géographique des importations était très inégale puisque à elle seule Ciudad Juárez focalise plus de la moitié des importations -58 % et 53 % respectivement en 1972 et 1973 – et que les villes du Tamaulipas en recueillent plus du quart -26,5 % en 1972 et 29 % en 1973, où les petits municipes importateurs, Camargo et Mier, ont connu les taux de croissance les plus forts – le volume des importations passant respectivement de 45 à 477,8 millions de pesos et de 172,1 à 3483,89 millions – ce qui n'a pas été le cas à Agua Prieta (Sonora). La zone libre de Basse Californie (y compris la zone partielle du Sonora) ne représente que 2,7 à 3,2 % du total<sup>16</sup>.

### Les centres commerciaux en zone et périmètres libres

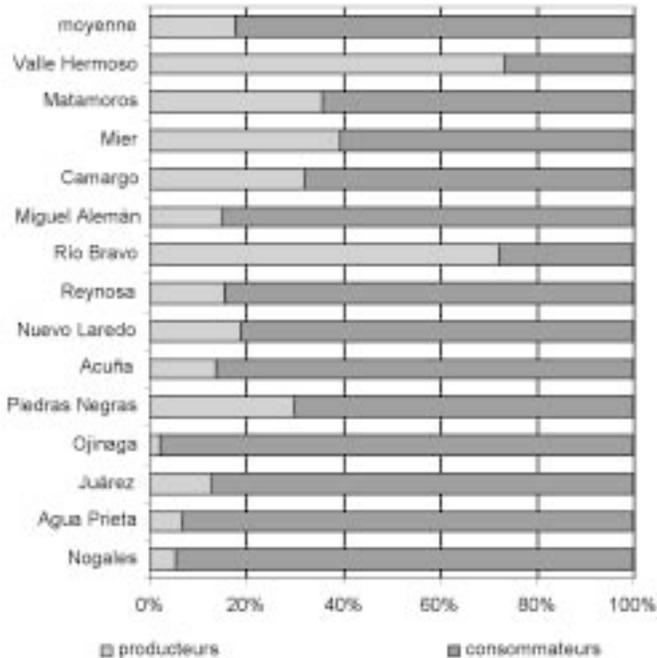
En plus du problème de l'approvisionnement, le P.C.F. devait répondre à celui du sous-équipement commercial. Le commerce offrait des produits ou des services à caractères commerciaux destinés à une clientèle de passage, venue pour des motivations principalement de loisirs. Le P.C.F. devait mettre en place un système de subventions pour remédier au sous-équipement commercial en favorisant des structures plus importantes, voire un commerce intégré à la grande distribution, les centres commerciaux<sup>17</sup>, dans les zones et périmètres libres et les franges frontalières.

CARTE N° 2 : IMPORTATIONS D'ARTICULOS GANCHOS (1972-1973)



Élaboration : Marie-Carmen Macias d'après SIC, *Indicadores soioeconómicos de la Zona fronteriza Norte*, 1974, pp. 115-117, (in D. E. ; Lorey, 1993).

FIGURE N° 2 : COMPOSITION DES IMPORTATIONS D'ARTICULOS GANCHOS (1972-1973)



Source : SIC, *Indicadores soioeconómicos de la Zona fronteriza Norte*, 1974, pp. 115-117. (in D. E. ; Lorey, 1993).

Ces centres commerciaux bénéficiaient de subventions sur une période pouvant aller jusqu'à 10 ans sous la forme d'une exemption de 100 % sur les taxes d'importations des articles de consommation locale. Ces mesures s'adressaient en priorité aux entrepreneurs mexicains puis, à partir de 1979, la part du capital étranger dans l'entreprise fut autorisée jusqu'à 40 %. La conception des centres commerciaux était fonction des besoins de la population locale : ainsi privilégie-t-on les petits centres commerciaux de proximité, appelés « *barriadas* », comme équipement de base des villes. Cependant, les décrets sur la construction de centres commerciaux n'apportaient rien de plus par rapport aux avantages de la zone libre (EMETEC S.A., 1984 : vol. I, 31) et rares ont été les entrepreneurs qui ont sollicité les subventions attachées à l'ouverture de centres commerciaux.

### Les mesures pour le désenclavement de la région

Il ne suffisait pas d'inciter les commerçants frontaliers à se fournir auprès des producteurs nationaux, encore fallait-il réduire les coûts de transports vers des zones très éloignées et mal desservies. Le *Certificado de Devolución de Impuestos* (CEDIS) créé au début des années 1970, fut appliqué jusqu'en 1976 – c'est-à-dire jusqu'à la dévaluation du peso. Ce certificat était délivré aux entreprises nationales qui vendaient dans la zone frontalière nord. Elles bénéficiaient d'une subvention sur le transport des marchandises en direction des États frontaliers. Il était destiné à couvrir 25 % des frais du transport par le chemin de fer.

Après une longue période de stabilité du cours de la monnaie mexicaine, le peso subit une forte dévaluation en 1976. Cette nouvelle conjoncture économique met fin aux mesures les plus dispendieuses du PRONAF et, en particulier, celles concernant les activités commerciales. Mais l'industrialisation de la région se poursuit sur les mêmes principes définis par le programme. Quoiqu'il en soit le P.C.F. avait surtout protégé le commerce sur ces mêmes espaces arrêtés par les textes définissant les franchises douanières en Basse Californie, au nord-ouest de Sonora et sur la frange frontalière. Ceci dit, les mesures du P.C.F. s'adressaient en priorité à ces mêmes espaces, ce qui limitait l'exception douanière et fiscale dont jouissait le nord du pays.

Depuis la fin du PRONAF, certains chercheurs, comme J.M. Herrera Ramos (1988), ont tenté d'évaluer les retombées du programme d'aide au développement de cette région frontalière. Il semblerait que le bilan soit mitigé. En effet, les frontaliers mexicains réalisaient encore 30 % de leurs achats au nord de la frontière dans les années 1970 (J. Tamayo & J.L. Fernandez, 1983). En 1973 le taux de filtration<sup>18</sup>, c'est-à-dire la proportion du revenu d'un salarié mexicain dépensé aux États-Unis, était de 40%. Les objectifs définis au départ n'ont pas été atteints pour des raisons diverses :

- La production mexicaine ne représentait que 31 à 36% des dépenses des mexicains aux États-Unis ;
- Le manque de compétitivité de l'industrie nationale face à celle des États-Unis ;
- La fragmentation spatiale des marchés urbains frontaliers et surtout celle des intérêts commerciaux des régions.

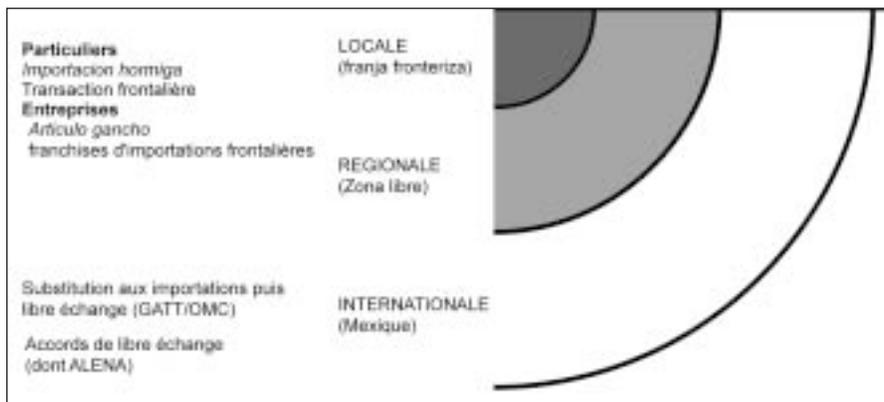
L'industrialisation des régions frontalières a accentué les flux des consommateurs vers les États-Unis. Les salaires distribués par l'industrie *maquiladora* ont permis aux ouvriers d'accéder à la consommation en suivant l'exemple des *commuters* – c'est-à-dire les travailleurs transfrontaliers – ont tendance à dépenser une grande partie de leur salaire perçu en dollars près de leur lieu de travail aux États-Unis.

TABEAU N° 1 : LES ÉCHELLES DU COMMERCE FRONTALIER

Échelles	Niveaux de compétences	Cadre juridique	Flux
Internationale	Gouvernement fédéral	Politique commerciale nationale: Protectionnisme, substitution aux importations... Accords internationaux: GATT (1986), OCDE (1992) Accords régionaux: ALENA (1994) Accords avec pays d'Amérique Latine.	Commerce entre entreprises de production et/ou fournisseurs & Commerce de gros.
ZFN	Gouvernement fédéral (SECOFI, SHCP, SARH) État frontalier	Lois fédérales: <i>Código Aduanero</i>	Commerce de gros et flux de passagers.
Région N.O. & frange frontalière.	SIC	Franchises: Zone libre et <i>Árticulos ganchos</i> PCE : Centres commerciaux,  CEDIS	Entreprises régionales  Entreprises nationales
Locale	SIC localités urbaines	Zone et périmètre libre Frange frontalière  <i>Importación hormiga</i>	Établissements locaux et binationaux  Particuliers, Contrebande ( <i>fayuca</i> )

D'après S.I.C. (1974 & 1976).

FIGURE N° 3 : MODÈLE SPATIAL DU COMMERCE À LA FRONTIÈRE MEXIQUE/ÉTATS-UNIS



Ainsi, Jacquelyn A. Mitchell<sup>9</sup> avait estimé, en 1976 que les travailleurs frontaliers des *maquiladoras* dépensaient de 40 à 60 % de leurs revenus dans les commerces du nord de la frontière, ce qui explique les enjeux nationaux à la frontière.

L'échec relatif du Programme de Commercialisation Frontalière est dû en grande partie à une dénaturation de l'idée initiale. Au départ, les articles concernés étaient des articles de biens non durables mais, en 1972 ils représentaient 70 % des articles importés. Cependant, dès 1976 ceux-ci ne représentent plus que 56 % du total des importations (J. Tamayo & J.L. Fernandez, 1983). Dans ces conditions, il ne s'agissait donc plus de subvenir aux besoins de base de la population et la concurrence des produits états-uniens s'est donc accentuée.

À grande échelle, les centres commerciaux du côté mexicain pouvaient difficilement se mesurer aux grandes chaînes américaines de l'autre côté de la frontière. En effet, le coût financier des grands groupes états-uniens était inférieur à celui des petits centres mexicains qui ne bénéficiaient pas des mêmes structures puissantes existant au niveau fédéral au nord de la frontière.

En 1977, les importations frontalières représentaient environ 18 % du total national pour 5 % seulement de la population mexicaine selon les estimations du gouvernement mexicain. En 1978, les importations représentaient encore 183 000 millions de pesos courants soit plus de 20 % des importations, dont 12 000 millions vers les périmètres libres et 2 000 au titre des *artículos ganchos* (Fernández Santiestebán, 1982). La fin du Programme de Commercialisation Frontalière a été marquée par un événement qui a inversé la tendance : en 1976, la première dévaluation intervient en faveur des entrepreneurs nationaux et compense la fin des avantages attachés au CEDIS puisque la population frontalière perd de son pouvoir d'achat et se tourne vers le marché intérieur. Après la dévaluation le taux de filtration passe de 40 à 29 %.

Si la dévaluation du peso en 1976 avait affecté les habitudes de consommation des frontaliers, la crise des années 80, a été ressentie plus durement par la ménagère ainsi que par les commerçants des deux côtés de la frontière. Bien que le pays semble se relever depuis 1997, d'autres modifications sont à venir avec l'application de l'ALENA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994. L'ALENA provoque des réactions parmi les entrepreneurs de Basse Californie qui va connaître une remise en cause de son statut fiscal d'exception.

## CHANGEMENT DE CAP DE L'ÉCONOMIE MEXICAINE ET LA FIN LA ZONE LIBRE

### **De l'ouverture économique au libre-échange nord-américain**

Le Mexique a toujours eu la volonté de garantir son indépendance économique vis-à-vis des capitaux étrangers et en particulier de son puissant voisin états-uniens, ce qui l'avait amené à ériger tout un dispositif douanier pour limiter l'entrée des productions étrangères. D'autres mesures législatives complétaient le dispositif protectionniste en contrôlant strictement les investissements étrangers. Tout d'abord, cette législation excluait toute possibilité d'investissement dans les domaines économiques définis comme stratégiques pour la souveraineté nationale (l'exploitation des ressources du sous-sol, des ressources énergétiques et des transports). D'autre part, cette législation ne permettait l'entrée de capitaux étrangers dans une entreprise qu'à hauteur de 49 % du total : la majorité des actions devait donc se trouver entre les mains de Mexicains.

TABLEAU N° 2 : ÉVOLUTION COMPARÉE DE L'OUVERTURE ÉCONOMIQUE DU MEXIQUE

	Mexique		Zone frontalière	
	Réglementation	Effets	Réglementation	Effets
Régime de substitution aux importations	tarifs douaniers élevés protection de l'industrie nationale I.D.E.* limité à 49% du capital. Secteur économique nationalisé.	Protectionnisme & Dérogations régionales (Zone et périmètre libres, frange frontalière)	Régime de franchise pour les importations Importations domestiques Essor de l'industrie maquiladora (à partir de 1960)	Déficit de la balance régionale des paiements  Croissance économique Croissance démographique.
Phase de libéralisation. Du GATT à l'OCDE	Baisse des tarifs douaniers Début de privatisation		Renégociation et prolongation du régime de Z.L.	Croissance socio-économique continue
ALENA	I.D.E.  Baisse des tarifs douaniers	Augmentation de l'IDE Extension territoriale des maquiladoras.	Fin progressive de la Zone Libre. Fin au 1/01/2002	Augmentation des I.D.E.

Source : I.D.E. – Investissements directs étrangers.

Les choix économiques de ces dernières années viennent corriger l'organisation de l'espace mexicain. Il s'agit surtout d'une évolution progressive vers une ouverture de l'économie à l'international, qui remet en cause le modèle de développement basé sur la substitution aux importations. S'il est encore trop tôt pour faire un bilan, nous pouvons dès à présent souligner le revirement tant économique qu'idéologique de la dernière décennie du vingtième siècle par rapport à la ligne politique traditionnelle qui a été celle du Parti Révolutionnaire Institutionnel (ou PRI, parti au pouvoir de 1917 à 2000) depuis son origine. Ce revirement progressif, engagé sous le mandat du président de la république Miguel de la Madrid (1982-1988), n'a pourtant jamais été présenté comme une rupture politique par le PRI mais comme un nouveau défi économique du pays à l'aube du nouveau millénaire (M.F. Prévôt-Schapira, 1994). L'arrivée de Vicente Fox à la présidence de la république en 2000 ne remet donc pas en cause l'orientation économique amorcée dès les années quatre-vingt.

Pendant longtemps, l'ouverture de l'économie mexicaine a été circonscrite à des espaces périphériques dans le pays. En effet, la région de la frontière nord du Mexique a toujours été présentée comme une exception au modèle de développement choisi au Mexique (exception fiscale surtout, en tant que zone franche). Celui-ci se caractérisait par un protectionnisme commercial permettant le développement de l'industrie nationale afin d'assurer à plus ou moins longue échéance l'indépendance économique du pays<sup>20</sup>. Cette volonté de préserver l'indépendance du pays s'étendait également au domaine politique : sans doute la proximité du puissant voisin états-unien explique-t-elle l'attachement des Mexicains à leur indépendance. Le dispositif douanier complété par de fortes restrictions légales pour les investissements directs étrangers au Mexique était le principal instrument de défense économique. L'entrée de capitaux ne pouvait se faire que sous certaines conditions, afin de préserver l'indépendance aussi bien économique que politique du pays. Là encore la République mexicaine

exprime de fait sa volonté de préserver sa souveraineté nationale, conviction qui s'est trouvée résumée par cette formule célèbre « si loin de Dieu et si près des États-Unis ». À ce titre, soulignons qu'il est difficile de traiter du développement économique et des choix protectionnistes du Mexique sans faire référence au contexte géopolitique de cette marge sud des États-Unis.

L'abaissement des tarifs douaniers a été le premier pas vers l'ouverture commerciale du Mexique, mais la signature de l'ALENA n'a pu se faire avant la modification des textes législatifs mettant fin au protectionnisme économique. Les mesures législatives qui permettent les activités des sociétés étrangères sont rassemblées principalement dans deux textes de lois : la loi sur le transfert de technologies de 1991 et celle de 1993 modifiant les règles sur les investissements étrangers.

D'autres modifications concernent la loi-cadre sur le transfert de technologies de juin 1991 : 70 % des activités économiques peuvent être détenues à 100 % par des étrangers. La loi officiellement connue sous le nom de *Loi pour le développement et la protection de la propriété industrielle* couvre une multitude d'activités économiques. Par conséquent, ces modifications législatives concernent tous les aspects des transferts de technologies, soit en direction de zones franches soit sous la forme d'entreprises sous contrat de franchise avec des groupes étrangers.

La Loi sur l'*Investissement étranger*, entrée en vigueur sur tout le territoire de la République le 28 décembre 1993 (*Diario Oficial* du 27 décembre 1993), vient modifier celle du 9 mars 1973 (A. Minda, 1992:105-124). Il faut noter que le règlement du 16 mai 1989, pour toutes les dispositions qui ne sont pas contraires à celles de la loi, reste en vigueur jusqu'à la publication d'un nouveau règlement.

Malgré ces changements, nous ne pouvons considérer l'ouverture comme totalement achevée car il existe encore des domaines où l'investissement des étrangers n'est pas permis pour des raisons géostratégiques<sup>22</sup> :

- zones restreintes (*zonas restringidas*) ;
- certaines entreprises selon leur statut juridique spécifique de société ;
- enfin, certaines activités sont toujours considérées comme des « activités réservées ».

La loi sur les investissements interdit les opérations étrangères dans les « activités réservées », autrement dit les activités d'importance stratégique pour la garantie de la souveraineté nationale. Il s'agit des activités des entreprises nationalisées citées dans l'article 5 de la loi concernant l'énergie et l'industrie de base (extraction des hydrocarbures, pétrochimie de base, électricité, énergie nucléaire, exploitation de minéraux radioactifs), le secteur des communications (communication par satellite, télégraphes, radiotélégraphie, poste, chemins de fer), l'émission de monnaie (émission de billets, frappe de la monnaie) et le contrôle des voies aériennes (contrôle et surveillance des aéroports, ports et héliports).

L'article 6 de la loi interdit aux capitaux étrangers le commerce en gros ou de détail – même sous la forme de *fidei commis* – des hydrocarbures extraits du sous-sol mexicain par les entreprises nationales ; la distribution de l'essence, de gaz liquéfié et de pétrole est réservée aux citoyens mexicains. L'article 7 énumère les activités où l'investissement étranger est possible mais dans des proportions limitées par la loi.

## **Le devenir de la Zona libre de Basse Californie : fin de l'exception et remise en cause des privilèges locaux ?**

Les années 1980 amorcent un revirement des options politiques économiques traditionnelles. La déréglementation limitée à la région frontalière s'étend progressivement au reste du territoire. L'entrée du Mexique dans le GATT le 24 août 1986, marque une première étape vers la libéralisation économique du pays au cours de laquelle le pays abandonne le modèle économique de la substitution aux importations. De ce fait, l'ouverture économique dont bénéficiait la région frontalière s'étend vers l'intérieur du pays : dès l'entrée dans le GATT, les tarifs douaniers baissent de façon significative. La signature de l'ALENA en décembre 1993 remet en question l'existence des zones libres au Mexique : le décret du 24 décembre 1993 inaugure dans les zones libres le schéma tarifaire de transition au régime commercial du pays jusqu'en 1998. Depuis, le décret a été prolongé à trois reprises – en décembre 1995, 1998, et 2002 (*Diario Oficial de la Federación*) – mais la période transitoire prendra fin au 1<sup>er</sup> janvier 2009. La zone libre de Basse Californie (les périmètres nord-ouest du Sonora inclus) est l'espace franc le plus étendu à l'échelle de la frontière et du pays. Il présente de ce fait l'exemple le plus significatif des évolutions imposées aux espaces économiques traditionnellement ouverts.

La publication d'une liste de quotas d'importations par type de produits et la délivrance de permis d'importation rendue obligatoire aux importateurs frontaliers modifie le programme de commercialisation frontalière dès 1989 (décret amplifié de la région frontalière, publié le 1<sup>er</sup> mars au *Diario Oficial de la República*). La zone libre de Basse Californie est entamée : 80 % des tarifs douaniers restent au taux de 0 % mais le reste des produits passe à 5 %. La fin du statut d'exception de zone libre est amorcée et la signature de l'ALENA accélère le processus. L'intégration économique régionale impose la suppression du régime fiscal d'exception dont bénéficient les zones et périmètres libres. En toute logique, la Basse Californie aurait dû voir ses tarifs douaniers passer de 0 à 8 % en s'alignant sur les tarifs douaniers nationaux dès le 1<sup>er</sup> janvier 1994 pour, ensuite, les baisser progressivement au même rythme que le reste du pays. Cependant, les négociations menées par les entrepreneurs frontaliers et les élus locaux, principalement ceux du *Partido de Acción Nacional (PAN)*<sup>23</sup>, ont obtenu que leurs tarifs ne s'alignent aux tarifs douaniers nationaux que progressivement. La période de mise en conformité à la norme nationale était prévue sur sept ans afin de ne pas perdre subitement les avantages liés au statut d'exception fiscale. Ainsi, l'uniformisation des tarifs douaniers à l'échelle nationale n'aura pas lieu avant la fin du processus d'intégration économique sur l'ensemble des produits dans tout le pays. Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la Zone libre de Basse Californie disparaît. Les conséquences de la mise en application de l'ALENA passent par un compromis entre les entrepreneurs bas californiens et le gouvernement : le « *Decreto de transición comercial de la zona fronteriza* » qui maintient le privilège de zone libre par rapport au reste du pays en attendant que « tout le Mexique devienne une zone libre ». Les taxes douanières passent en Basse Californie de 0 % à 5 % entre 1994 et 2001, ce qui, pour les commerçants régionaux, représente une régression puisque avant la signature du traité de libre échange les produits importés sous le régime de zone libre n'étaient taxés qu'à hauteur de 2 %, 3 %, 5 % et 7 %.

La zone libre disparue, les mesures dérogatoires aux normes du commerce international ne s'appliquent plus que sur un nombre limité de tarifs douaniers et uniquement dans les *franjas fronterizas* et les *regiones fronterizas*. La liste des produits sou-

mis à une exemption totale ou partielle (taxe de 5 %) des taxes d'importations diminue progressivement (décrets de 1995, 1998 et 2002). Ainsi le nombre de fractions douanières soumis à une dérogation fiscale (de 0 à 5 %) n'est plus que 1 812 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 (*Diario Oficial de la República*, 31 décembre 2002). Ce tarif dérogatoire prendra fin en 2009, mais pour en bénéficier les entreprises sont soumises à un contrôle puisqu'elles doivent demander leur enregistrement en tant qu'entreprises frontalières auprès de la *Secretaría de Economía*. Pour autant, les débats sur l'abrogation du statut de zone libre n'ont pas disparu avec lui.

Les entrepreneurs de la zone libre de Basse Californie, souvent soutenus par le pouvoir politique local<sup>24</sup>, s'appuient sur la spécificité de leur situation géographique pour justifier le maintien de la zone libre, reprenant les arguments avancés lors du PCF justifiant la protection du marché frontalier. L'isolement et le sous-développement des moyens de communication avec « l'intérieur »<sup>25</sup> sont des entraves au développement économique local dans un contexte commercial protectionniste basé sur la substitution aux importations par des productions nationales. Toute augmentation de taxe se répercute sur la chaîne productive par une augmentation des coûts de production et une diminution de la compétitivité vis-à-vis de l'extérieur en raison de la proximité des entreprises des États-Unis. Les entreprises frontalières, en particulier celles de Basse Californie, sont donc dans une position économique défavorable par rapport aux entreprises du reste du pays qui ne subissent pas directement cette concurrence. D'après les entrepreneurs locaux, la suppression brutale du statut déséquilibre les conditions d'exercice des activités en Basse Californie puisque le paiement des taxes d'importation représente dans ce cas un manque à gagner qui fragilise les entreprises de la zone libre. Cette mesure devait toucher 40 % des entreprises commerciales importatrices de Basse Californie (43 % si on compte les entreprises industrielles) qui sont inscrites au registre des entreprises frontalières en période de transition (pour le passage du statut de zone libre au régime fiscal général). En 1991, l'État de Basse Californie avait évalué le montant de ce manque à gagner pour les entreprises importatrices<sup>26</sup> à 36,26 millions de \$ (106 730 millions d'anciens pesos)<sup>27</sup>. Cet argument montre combien l'exemption fiscale représentait pour les entrepreneurs de l'État un acquis et non un privilège d'autant qu'ils sont quotidiennement confrontés aux barrières non-tarifaires états-uniennes – principalement celles liées aux réglementations sanitaires – employées, selon eux, comme un instrument protectionniste<sup>28</sup>.

En dépit de la nature supranationale des accords de libre échange qui oblige le Mexique à réformer le statut des zones franches considéré comme un subside aux exportations, les entrepreneurs locaux ont tenté de négocier le maintien de la zone libre. La situation frontalière crée une dépendance des activités économiques du côté mexicain vis-à-vis de la partie états-unienne de la zone frontalière. Du fait de cette relation asymétrique les activités productives ainsi que commerciales doivent être soutenues du côté mexicain et, plus qu'une mesure de protection voire un privilège, ce statut est une réponse aux contraintes de l'environnement économique et concurrentiel spécifique à la situation frontalière. Les objectifs d'un tel soutien aux entreprises frontalières sont de rétablir une équité socio-économique des régions frontalières face aux entreprises nationales, d'atténuer les effets de la concurrence des produits états-uniens et de retenir la clientèle mexicaine voire de satisfaire la demande des visiteurs étrangers, dont les dépenses sont un apport important de devises grâce à la défiscalisation de certains produits et services<sup>29</sup>.

L'un des arguments en faveur du *status quo* fiscal repose sur la composition des importations par origine géographique. Selon la chambre de commerce de Tijuana

les produits en provenance des autres membres de l'ALENA (États-Unis et Canada) occupent une place secondaire dans le volume des importations de la zone libre (40 %), l'essentiel des importations est d'origines asiatique et européenne. Les taxes d'importations devront donc progressivement être relevées de façon plus importante – à un niveau de 5 %, 10 %, 15 % et 20 % – que pour les produits en provenance de l'Amérique du Nord – taxes établies entre 2 % et 7 %. Dans un cas comme dans l'autre, les bénéfices de l'accord de libre échange ne concernent pas les entrepreneurs locaux qui voient les taxes d'importations, auparavant situées dans une fourchette de 0 à 5 %, relevées. Les produits hors zone ALENA seront donc plus chers alors que le « handicap géographique » persiste dans le domaine de l'approvisionnement du marché, ce qui place les commerçants frontaliers mexicains directement en concurrence avec les grandes chaînes de la distribution américaine. En reprenant l'exemple des importations de produits chinoises, M.A. Romero Miranda (2002) démontre sur un petit nombre d'entre eux que le coût de revient du produit (comprenant le prix du transport et les taxes) est plus élevé à Tijuana qu'à San Diego ou à Long Beach, ports d'entrée de la marchandise. Ainsi les commerçants *tijuanaenses* se trouvent-ils en situation de concurrence défavorable : le coût total d'importation de chaque unité est de 1,2 à 6,5 fois supérieur au Mexique pour un même produit (respectivement pour les ventilateurs électriques et les blousons sport pour homme).

Le statut d'exception fiscale a donc été la manifestation de la protection de l'économie frontalière par le gouvernement fédéral. Il existe de nombreuses anecdotes qui relatent l'enrichissement de certains entrepreneurs locaux ayant su tirer partie de la réglementation fiscale des quotas. La zone libre n'était accordée que pour une période limitée et dès l'origine les entrepreneurs locaux ont tenu à reconduire les privilèges. La pratique des quotas d'importations protégeait de fait les activités des entrepreneurs inscrits sur le registre des importateurs frontaliers autorisés. En effet, il suffisait de se spécialiser dans un type de produit pour avoir un droit exclusif d'importation et donc être le seul fournisseur local.

Les relations entre les entrepreneurs de Basse Californie et le gouvernement fédéral lors des renégociations de la zone libre (J. Alonso, 1989:55-68) démontrent que « Le régime d'exception fiscale à l'impôt général d'importation et d'exportation, qui dans la pratique suppose uniquement des conditions d'importation plus avantageuses que pour le reste du pays, a en fait pour fonction d'offrir une meilleure compétitivité au capital commercial et industriel régional face à leurs homologues étrangers situés de l'autre côté de la frontière ».

Même si ce n'est pas la seule condition pour intervenir sur le marché, le régime de franchise n'en représente pas moins une condition de base pour se disputer, à armes égales, le marché frontalier. Cependant, au moment des renégociations de ce statut accordé à la Basse Californie, surgissent les tensions entre les entrepreneurs de Basse Californie et ceux du centre du Mexique, qui, selon certains auteurs (J. Alonso, 1989) relèvent davantage d'un conflit entre « capitalistes » où l'État intervient dans son rôle d'arbitre plus que de la défense d'un statut nécessaire à l'ensemble de la population.

En outre, les réformes fiscales intègrent les zones libres au régime national et modifient également les conditions de commercialisation. La réforme fiscale du gouvernement du président Vicente Fox a radicalement changé les règles avec non seulement la conclusion du statut de zone franche pour la Basse Californie mais aussi l'application de la fiscalité sur la valeur ajoutée (*impuesto al valor agregado*, IVA)



AVANT DE FRANCHIR LA FRONTIÈRE AU POSTE DE SAN YSIDRO (TIJUANA), LE PANNEAU DES DOUANES RAPPELLAIT AUX FRONTALIERS MEXICAINS LES FRANCHISES AUTORISÉES. (© MC MACIAS, AOUT 1997)

et l'augmentation du taux d'imposition sur les revenus (*Impuesto Sobre la Renta*, ISR, est passé de 34 à 35%). Cette réforme porte atteinte aux conditions locales de consommation pour les frontaliers, qui dépendent encore fortement de l'importation des produits de base. Les transactions transfrontalières sont encore assez importantes pour que le niveau moyen de dépenses à l'étranger du frontalier mexicain soit encore supérieur de 2,9 fois à celui du Mexicain dans le reste du pays (S.Y. Lugo & N.A. Fuentes, 2000:13)<sup>30</sup>. En outre, même si la taxe sur la valeur ajoutée est inférieure dans l'ancienne zone libre de Basse Californie et dans le périmètre N.O. de l'État de Sonora, elle défavorise les commerçants mexicains qui sont en concurrence avec les commerçants états-unis. En effet, l'IVA y est de 10 % en Basse Californie tandis que la *sales tax* californienne (E.U) n'est que de 7,5 %. C'est pourquoi, les économistes frontaliers tendent à défendre le maintien de la zone libre d'autant que sa fin ralentirait l'activité commerciale tournée vers les visiteurs. Or, celle-ci représente 39 % des recettes de la balance commerciale de l'État de Basse Californie contre 31 % pour la *maquiladora* et 30 % pour les autres exportations (id.).

## CONCLUSION

Selon les tenants de l'intervention publique dans le soutien économique de la région frontalière, particulièrement dans son secteur occidental, l'abrogation du statut fiscal dérogatoire devrait être compenser par la mise en place de mesures fiscales spécifiques à la zone frontalière, qui malgré l'ouverture économique généralisée garde ses particularités du fait de sa situation géographique et reste vulnérable. Ainsi, les économistes de Basse Californie (tels N.A. Fuentes et S.Y. Lugo) proposent-ils un double système d'imposition, l'un national l'autre pour les zones frontalières, permettant de préserver le niveau de vie et de « bien-être » des foyers (en particuliers pour celle aux bas revenus), de soutenir la compétitivité de la pro-

duction locale face aux États-Unis et de maintenir le niveau de consommation local. Le dédoublement du système n'étant pas une aide aux exportations est compatible avec l'accord du libre échange dans le cadre des réglementations de l'OMC et ne déroge pas aux règlements supranationaux. Or la question qui se pose est celle de savoir si les conditions actuelles justifient le maintien d'une exception pour la Basse Californie. Autrement dit, l'État de Basse Californie est-il toujours une enclave économique soumise à l'hégémonie du géant haut-californien ? Le développement industriel de ces trente dernières années ont transformé l'économie de cet État de la même façon que sur toute la frontière faisant de cet espace septentrional jadis marginalisé un modèle de croissance à l'échelle nationale.

L'intégration du Mexique à la zone de libre échange nord-américaine (ALENA) met progressivement fin aux zones franches. Cette évolution opère un changement d'échelle du développement et de l'aménagement du national au continental. Elle a aussi pour conséquence de mettre fin à la zone franche du nord-ouest mexicain. Le choix de l'ouverture économique de la région frontalière dans les années soixante a été justifié par éloignement et l'enclavement spatial. La frontière nord du Mexique a longtemps été conçue à la fois comme une « zone tampon » face au puissant voisin et un laboratoire de l'ouverture. Ainsi comprenons-nous l'attention particulière dont a bénéficié la frontière, espace aussi convoité qu'hostile.

### Notes

- 1 Selon la *Secretaría de Economía* il s'agit des États de Basse Californie, Basse Californie Sud, Quintana Roo, de la « *région parcial* de Sonora » et la *franja fronteriza* du sud (c'est-à-dire les municipes de Tapachula, Comintan de Dominguez) et du municipe de Salina Cruz dans l'Etat de Oaxaca.
- 2 La *franja fronteriza* nord se compose des municipes frontaliers. Dans le Tamaulipas : Matamoros, Reynosa, Miguel Aleman, Rio Bravo. Dans le Coahuila : Ciudad Acuña et Piedras Negras. Dans le Chihuahua : Ciudad Juarez. Dans le Sonora : Nogales, Agua Prieta et Cananea. (*Secretaría de Economía*).
- 3 Le Traité de Guadalupe-Hidalgo en 1848 oblige le Mexique à céder les États de Californie, Nouveau Mexique, Arizona, Nevada et Texas. En 1853, le Mexique vend une autre portion intégrant la vallée de Mesilla (« *Tratado de la Mesilla* ») à J. Gadsden, représentant de Washington – et aussi de la compagnie de chemin de fer opérant dans ce secteur – ce qui fixe définitivement les limites des deux pays dans sa partie occidentale.
- 4 *Ley de inversión en México*, Chapitre 2, VI. « *Zona Restringida : La faja del territorio nacional de cien kilómetros a lo largo de las fronteras y de cincuenta a lo largo de las playas, a que hace referencia la fracción I del artículo 27 de la Constitución Política de los Estados Unidos Mexicanos* ».
- 5 Articles 5, 25, 28 et 30 du *Código Aduanero* cités par J. Tamayo et J.L. Fernández (1983 ; 30).
- 6 Selon l'article 89 de la Constitution Politique des États-Unis Mexicains et article 115 de la *ley aduanera*.
- 7 Le président José Joaquín Herrera crée les premières franchises d'importation à la frontière du Tamaulipas et dans le port de Matamoros pour trois ans, avant que cette dérogation ne fut étendue à toute la frontière en 1885.
- 8 Taxes sur les marchandises en circulation dans le pays (se reporter au chapitre qui traite de la tradition et du système commercial du Mexique et des États-Unis.)
- 9 Étude interne de la *Secretaría de Desarrollo Económico* pour le *Gobierno del Estado de Baja California* (05/1991), *La zona libre en Baja California*, Mexicali, B.C.
- 10 *Les importaciones hormigas* sont définies dans l'article 285 du Code des Douanes mexicain.
- 11 *Gobierno del Estado, Decreto sobre las Empresas Comercializadoras de la Frontera* (Décret sur les Entreprises commerciales de la Frontière) du 31 octobre 1989. Ce décret étend les privilèges de la zone libre à la frange de 20 km le long de la frontière.

- 12 Pour cela, il fallait que les entreprises tiennent un registre (article 29 du *Código fiscal de la Federación*).
- 13 Cf. Bataillon (1967) : « L'activité frontalière se concentre aux points de passage en un certain nombre de villes où l'économie dépend de l'état de la réglementation douanière. »
- 14 Disposition présidentielle du 7 décembre 1971.
- 15 Les statistiques de l'année 1972 comprennent les importations du mois de décembre 1971.
- 16 Les données pour cette zone n'indiquent aucune information sur les importations de produits durables de consommation finale et ni sur celles des produits importés pour les entreprises. Il est donc difficile d'en tirer une conclusion sur la faible représentation de la partie occidentale de la frontière. L'analyse détaillée de la composition des flux ne tient donc pas compte de la Zone libre de Basse Californie. Pour plus de détails, consulter le tableau des données en annexe.
- 17 Décret présidentiel du 12 août 1972.
- 18 J. Tamayo et J.L. Fernández (1983 : 100) utilisent ce terme pour désigner les « influences empêchant que le processus de formation du capital ait des effets bénéfiques sur les gains (...) comme c'est le cas d'une augmentation des importations supérieure à celle des exportations... »
- 19 Mitchell, Jacquelyn A., *Preliminary Report on the Impact of Mexico's Twin Plant Industry along the U.S.-Mexico Border*, p.34, étude citée par J.Tamayo et J.L. Fernández (1983).
- 20 Cf. Article 26 de la *Constitución de la República de los Estados Unidos Mexicanos* : « El Estado organizará un sistema de planeación democrática del desarrollo nacional que imprima solidez, dinamismo, permanencia y equidad al crecimiento de la economía para la independencia y la democratización política, social y cultural de la Nación. (...) »
- 21 En ce qui concerne les problèmes géopolitiques, une approche est faite dans le chapitre 4 traitant des définitions de la frontière.
- 22 Cf. article II de la loi sur les investissements étrangers de 1993.
- 23 Le 14 décembre 1999, J.J. de Alba Bustamante, un député du PAN, proposait un projet de loi sur les zones de libre commerce (*Diario Oficial de la República*).
- 24 En 1991, en pleines négociations pour l'extension de l'ALENA au Mexique, le gouverneur E. Ruffo a commandé un rapport d'évaluation des bénéfices de la zone libre sur l'économie locale.
- 25 « *El interior* » est le terme que donnent les frontaliers à l'ensemble des autres régions du Mexique comme si eux-mêmes en étaient géographiquement exclus.
- 26 Cette évaluation chiffre le montant exact que représenterait, dans la zone libre, la différence entre les taxes d'importation dues selon le régime général d'importation et, les taxes effectivement payées par les entreprises importatrices sous le régime de zone libre.
- 27 Taux de change : 1 dollar = 2 943,15 d'anciens pesos.
- 28 EMETEC a été le premier bureau d'études à remettre en question le régime de zone libre (1985 : volume 1, 31) : « En ce qui concerne la mesure de régulation des expéditions de produits élaborés en Zone Libre vers l'intérieur du pays, on a fonctionné précisément selon un critère éminemment sélectif et régulateur des entreprises industrielles en Basse Californie [...] dans ce critère a prévalu une politique qui, actuellement, est insoutenable comme l'est celle du protectionnisme de l'industrie intérieure. »
- 29 M. Corona Flores, ancien président de la chambre de commerce de Basse Californie considérait en 1994 que le commerçant de Basse Californie commence à perdre le client mexicain de l'intérieur du pays qui, avant cette date, venait dans la zone libre pour y faire quelques achats (entretien direct, août 1994). En effet, le code des douanes mexicain lui permettait d'importer des marchandises étrangères pour une valeur de 1 000 dollars chaque année.
- 30 La dépendance du consommateur bas-californien à l'égard des États-Unis est toutefois moins importante de ce qu'elle était dans les années 1970 : le rapport entre dépenses moyennes à l'étranger entre celui-ci et les habitants du reste du pays était alors de 1 à 12,8.

## Bibliographie

- Alonso Estrada J., 1989, "Estado y empresarios fronterizos : el contexto de la renegociación de la Zona libre de Baja California, 1984-1986", in *Revistaa* n°28, Tlaxcala, pp. 55-98.
- EMETEC S.A., 1985, *Estudio sobre la problemática del abasto de Baja California ; resumen de conclusiones y recomendaciones*, Méxicali, (vol. I, II & III).

- Fuentes N.A. & Lugo S.Y., 2000, *Estudio sobre la zona libre de Baja California* (mimeo UABC & Colegio de la Frontera Norte).
- Gondard ,P. et Revel-Mouroz, J. (coord.), 1995, *La frontière Mexique-Etats-Unis, Mutations économiques, sociales et territoriales*, Editions de l'IHEAL, Paris.
- Herrera Ramos J.M., 1988, "Políticas del Gobierno Mexicano para la Región Fronteriza Norte", in *Estudios Demográficos y Urbanos*, Vol. 3, n° 1, enero-abril 1988, pp. 57-96.
- Minda A., 1992, "Investissement étranger direct et développement économique". In *Problèmes d'Amérique latine*, N° 5 avril-juin 1992, pp. 105-124.
- Prévôt-Schapiro M.-F. & Revel-Mouroz J., 1993,. *Le Mexique à l'aube du troisième millénaire*, éd. de l'Institut des Hautes Études d'Amérique Latine, Paris, 254 p.
- Romero Miranda M.A., 2002, "Marco jurídico del comercio exterior en la franja fronteriza de México", in *Comercio exterior*, vol. 52 n° 8, agosto 2002, pp. 672-678.
- Tamayo J.& Fernandez J.-L., 1983, *Zonas fronterizas (México-Estados Unidos)*, México-D.F., CIDE, 231 p.

RÉSUMÉ – RESUMEN – ABSTRACT

Dix ans après la mise en application de l'Accord de libre échange nord américain ALENA), la région frontalière du Nord du Mexique doit s'adapter à de nouvelles conditions économiques. Cet article a pour objectif d'exposer comment, à partir de 2003, l'extension du libre échange à l'échelle nationale limite les possibilités d'échange dans le cas d'une région traditionnellement ouverte comme la Frontière nord et en particulier l'Etat de Basse Californie.

\*\*\*

*Tras de diez años del Tratado de Libre Comercio (TLC), la región fronteriza del Norte de México ha de adaptarse a nuevas condiciones económicas. El presente artículo tiene por propósito*

*exponer cómo, a partir de 2003 el proceso de extensión del libre comercio a todo el país acaba por limitar las posibilidades de intercambio en el caso de una región tradicionalmente abierta como es la Frontera septentrional y particularmente el Estado de Baja California.*

\*\*\*

*Ten years after the implementation of the Agreement of Northern American Free Exchange (NAFTA), the borderland of the North of Mexico must adapt to new economic conditions. This article aims to give how, since 2003, the extension of the free exchange on a national scale limits the possibilities of exchange in the case of a traditionally open area like the Northern Border and in particular the Baja California State.*

**Mots clés :** Mexique, Etats-Unis, Frontière Nord, Basse Californie, intégration régionale, ALENA, zone libre, fiscalité, importations, entrepreneurs, maquiladoras.

**Palabras claves :** México, Estados Unidos, Frontera Norte, Baja California, integración regional, TLC, zona libre, fiscalidad, importaciones, empresarios, maquiladoras.

**Keywords :** Mexico, United States, Frontera Norte, Baja California, NAFTA, regional integration, free zone, taxation, imports, contractors.

---

LE RISQUE SISMIQUE À MÉRIDA  
(VENEZUELA) :  
POUR UNE ASSOCIATION  
DES COMMUNAUTÉS À LA PRÉVENTION  
DES CATASTROPHES  
DANS LES SOCIÉTÉS FRAGILES

JULIEN REBOTIER\*

INTRODUCTION

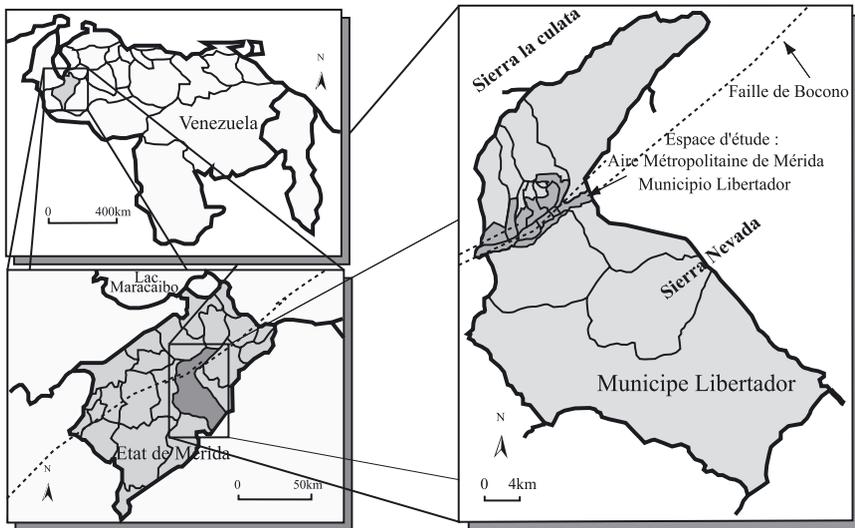
L'État de Mérida ainsi que les États de Táchira (à l'ouest) et de Trujillo (à l'est) sont les trois États andins du Venezuela. Ils occupent le tracé de la cordillère andine du Venezuela qui se dégrade au nord-est dans l'État de Lara en une transition montagneuse vers la cordillère côtière. Le site de Mérida – capitale de l'État du même nom – dans le fond de la vallée du río Chama est géologiquement actif et d'un point de vue géotechnique et hydrologique, très dynamique. En 1999, le Venezuela a été secoué par des coulées boueuses liées aux fortes pluies et généralisées sur près de 50 km de côte sur le littoral central, causant la mort de centaines de personnes et plongeant le pays dans une crise profonde. Plus récemment, fin février 2005, à quelques heures de route de Mérida, de fortes pluies ont entraîné inondations et glissements de terrain dans la vallée du Mocoties, affluent du Chama, causant la mort de plusieurs dizaines de personnes, sans doute plusieurs centaines, essentiellement dans la ville de Santa Cruz de Mora et villages alentours.

\* IHEAL – jrebotier@hotmail.com.

L'auteur remercie les institutions de coopération ECOS et le FONACIT (Venezuela) sans lesquels cette recherche n'aurait pu se faire.

Aujourd'hui, la capitale andine compte 180 000 habitants agglomérés sur environ 41 km<sup>2</sup>, dans les limites du *Municipio Libertador* (Figure n° 1), et près de 300 000 pour son aire urbaine agglomérée. La qualité du site, la concentration de populations urbaines et la difficile organisation en temps de crise au Venezuela poussent à s'interroger sur les modalités de la gestion de la crise en cas de catastrophe<sup>1</sup> majeure dans une ville exposée comme peut l'être Mérida. Au moyen d'un scénario sismique, on pourra « projeter » la situation d'un séisme majeur à Mérida et se plonger, au cœur de la gestion du risque, dans la gestion de crise. Nous nous attacherons à définir des concepts clés autour du risque afin d'évaluer la catastrophe potentielle ainsi que la capacité de réponse de la société en question avant de mettre l'accent sur certaines spécificités du risque et de sa gestion dans des sociétés fragiles et particulièrement à Mérida<sup>2</sup>.

FIGURE N° 1 : LOCALISATION DE L'ESPACE D'ÉTUDE



Source : Rebotier, 2003.

## RISQUE ET GESTION DU RISQUE

Le risque est défini comme une combinaison spécifique d'aléa et de vulnérabilité. L'aléa est l'occurrence probable d'un phénomène, relativement à un espace, un pas de temps et à une intensité considérés (Dauphiné A., 2001, p. 17). Dans notre cas, c'est de la forte activité sismique touchant l'agglomération de Mérida dont il est question. La vulnérabilité désigne le niveau de conséquence prévisible sur les biens, les personnes, les intérêts ou le fonctionnement d'une société. L'ensemble de ces objets, susceptibles de subir des dommages, est appelé enjeu. D'Ercole (cité dans Dauphiné A., 2001, p. 19) distingue deux types de vulnérabilité. La vulnérabilité analytique qui évalue le niveau de dommage sur les enjeux, qui peut faire l'objet d'un comptage, d'estimations chiffrées... La vulnérabilité synthé-

tique qui fait référence, selon D'Ercole, à « la capacité de réponses des sociétés face à des crises potentielles ». Cette dernière définition renvoie immédiatement à la réponse potentielle du système social, et donc à la gestion du risque. Nous considérons ici que la gestion du risque entre dans la définition de la vulnérabilité dans la mesure où elle permet de limiter les dommages et donc de diminuer l'impact potentiel du risque.

La gestion de risque se décline aussi en trois temps. On peut signaler tout d'abord la prévention entendue comme l'ensemble des mesures prises et des actions menées dans la perspective d'un risque et destinées à diminuer les impacts potentiels liés au risque en question. Notons que dans son acception première, prévenir signifie empêcher (référence dictionnaire *Le Robert Quotidien*). Or, il est évident qu'une telle exigence n'est raisonnablement pas acceptable. De plus, on peut signaler que la prévention telle qu'on l'entend ici se rapproche du terme mitigation. Elle consiste plus en une stratégie de réduction, voire d'évitement que d'éradication. « Fondamentalement, le risque peut être défini comme quelque chose de potentiel, qui ne s'est pas encore produit, mais dont on pressent qu'il se transformera en événement néfaste pour les individus ou une collectivité dans un ou des espaces donnés » (November V., 2002, p. 19).

Ainsi, la prévention s'inscrit comme le premier pas fondamental de la gestion du risque, destinée à anticiper les dommages liés aux faiblesses sociales et révélées par l'aléa. En second lieu, lorsque le risque perd son caractère potentiel et devient catastrophe, la gestion de crise peut participer à la diminution de l'impact de la catastrophe. Il s'agit de l'épisode le plus court de la gestion de risque, mais aussi le plus intense, le plus douloureux et en termes de sauvetage et de secours, le plus fondamental (Huguenard P., Larcan A., Noto R., 1994). C'est cet épisode qui fera l'objet d'une attention particulière dans la suite de l'article. Enfin, le retour d'expérience, la gestion post-catastrophe est censée « rétro alimenter » la société grâce aux enseignements – souvent douloureux – tirés d'une catastrophe afin d'améliorer la « capacité de réponse » de la société et donc de diminuer le risque. La frontière est alors floue entre le retour d'expérience et la prévention. En terme systémique, à la suite d'une catastrophe, la société peut « résister », persister dans son organisation ou au contraire s'adapter grâce à l'information transmise par le retour d'expérience et adopter une nouvelle configuration systémique qui permet normalement un meilleur équilibre avec l'environnement. C'est ce que l'on appelle la résilience. Une troisième option, pour le coup catastrophique, consiste à voir le système se rompre, son fonctionnement ne pas supporter les tensions trop fortes infligées par la catastrophe. Ainsi, soit le système disparaît, soit il renaît en adoptant une organisation originale, autrement dit en procédant à une nouvelle systérogénèse.

En résumé, on peut considérer que le risque est une combinaison d'aléa et de vulnérabilité, cette dernière étant pondérée, ou « mitigée », par la gestion du risque. La gestion du risque se décline en trois phases, à savoir la prévention, la gestion de crise, le retour d'expérience. Pour le cas de Mérida exposée aux séismes, nous allons passer en revue ces trois composantes du risque et nous interroger plus longuement sur la gestion de crise.

## ALÉA ET VULNÉRABILITÉ, L'ÉTAT DU RISQUE AVÉRÉ

Mérida est une ville andine à 1 700 mètres d'altitude (altitude approximative de la Place Bolívar). Parmi les plus anciennes villes du Venezuela, elle fut fondée en 1558 (avant Caracas, 1567) par Juan Rodriguez Suarez. La vallée du río Chama qui se jette dans le lac de Maracibo, draine les routes de la conquête des territoires de l'intérieur, dans les années 1550, provenant de la Nouvelle Grenade, à l'ouest. Le site originel de la ville se trouve plus bas dans la vallée, mais rapidement, les premiers colons s'installèrent plus en altitude, à 1 700 m, sur une large terrasse alluviale encaissée entre les fortes pentes de la Sierra La Culata, au nord-ouest, qui atteint 4 300 m, et de la Sierra Nevada, au sud-est, coiffée par le Pic Bolívar, 5 007 m – altitude contestée. Les Andes vénézuéliennes sont issues de la séparation en deux branches, au « nœud de Pamplona » (Colombie), de la grande cordillère des Andes (La Marca, 1997). Le sillon de la vallée correspond à la faille active de Bocono, épine dorsale des Andes vénézuéliennes, assortie de multiples failles transversales. Parmi les effets de sites aggravants, on peut compter une inflexion de la faille au nord de la ville qui constitue un point de friction potentiellement plus dangereux ou la terrasse alluviale formée de matériaux moyennement consolidés et exposée aux glissements (**Figure n° 2**). Au titre des contraintes de situation de vallée, on peut mentionner la faible accessibilité à la ville par des routes facilement interrompues, le difficile accès aérien du fait des cordillères et d'un ciel nuageux ou brumeux ou encore les fortes pentes. Mais à ces avatars de site ou de situation s'ajoute la sismicité particulièrement forte (signalons notamment les événements de 1812, 1894 et 1932). La période de retour de séismes de magnitude 7 est évaluée à 59 ans de manière statistique (Estévez et Rengifo, 1987, tiré de Nieves, 1994).

Le séisme du jeudi 26 mars 1812 aurait été une des causes de la chute de la première République du Venezuela. Les prédicateurs avisés et les clercs royalistes, qui surent manipuler la superstition du plus grand nombre, ainsi que la mort d'une grande partie des troupes patriotes, ensevelies sous

FIGURE N° 2 : MÉRIDA SUR SA TERRASSE ALLUVIALE EN FOND DE VALLÉE.



Source : cliché de l'auteur.

les décombres des églises en ce jour anniversaire de la révolution, terminèrent de saper l'opposition aux fidèles de Fernand VII. À Mérida, on estime le bilan à 800 morts (Lafaille J., Ferrer C., 2003, p. 111) pour environ 4 500 habitants (soit prêt de 18 % de la population) et l'on a pensé un temps déplacer de nouveau la ville plus bas dans la vallée, à quelques dizaines de kilomètres, sur le site originel de San Juan de Lagunillas. En 1894, ce sont des toits et parties d'édifices qui se sont effondrés, à l'image de l'église de la plaza Milla, au nord-est de la terrasse alluviale. L'éventualité d'un séisme majeur affectant Mérida est donc tout à fait probable. Un modèle sismique permet de cartographier l'aléa (Lafaille, 1996) dans la perspective d'une géoprospective. En fonction de l'intensité donnée d'un séisme attendu, on attribue des valeurs particulières à cinq variables d'importance en fonction d'échantillonnage et de mesures de terrain (pente, composition du sol, consolidation des terrains, distance au talus, profondeur des sédiments). Le travail étendu à l'aire d'étude permet de cartographier des secteurs dotés d'indices relatifs d'aggravation locale de l'intensité, ceci afin de mieux « projeter » le séisme sur la ville lors du scénario sismique.

L'agglomération compte environ 300 000 habitants et l'aire d'étude – la zone urbaine comprise à l'intérieur du *Municipio Libertador* – réunit une population de près de 200 000 personnes. À partir des années 1950, la capitale andine, à l'image du pays, a connu une croissance urbaine très forte passant de 25 100 habitants en 1950 à 74 200 en 1971 et à 271 400 habitants agglomérés en 2001. Depuis la moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la population ne cesse d'augmenter à un rythme supérieur à 5 % par an. Les 12 000 habitants recensés en 1936 ne sont plus qu'un souvenir lointain. Si le peuplement historique commence par occuper la terrasse alluviale, autour de la Place Bolivar, entre le Chama et l'Albarregas, l'urbanisation s'étend rapidement sur les exploitations sucrières du sud-ouest de la terrasse (urbanisations Las Tapias, La Parroquia, La Mara, avant La Punta) et déborde sur la rive droite de l'Albarregas, dans le secteur dit La Otra Banda, entre les avenues Las Américas et Los Proceres, ainsi que sur les premiers flancs de la Sierra la Culata. Trois viaducs viendront relier le secteur de La Otra Banda à la terrasse alluviale. De même, en contrebas du site de la Mérida coloniale, sur la rive gauche du Chama, on trouve les urbanisations Don Perrucho, San Jacinto et Carabobo, signes supplémentaires de l'étalement urbain et du débordement du site historique. Grâce à l'analyse de photos aériennes, d'estimations et d'études de terrain, on a pu cartographier la densité de population à une échelle inférieure aux *parroquias*, dernier échelon de recensement disponible, mais encore trop important pour l'échelle du cas en question.

La croissance démographique est notamment le produit d'un fort exode rural de populations aux conditions socio-économiques mauvaises (Amaya C., 2001). L'absence d'activité industrielle et la fonction principalement universitaire de la ville (l'Université des Andes est créée en 1785 et prend le titre d'université en 1810) rendent difficile l'emploi et l'intégration des masses migrantes. Compte tenu du manque d'espace et de terrains à bâtir, l'habitat informel apparaît avec les premiers mouvements migratoires importants. Ce que l'on appelle *rancho* fleurit autour de la ville, sur les terrains les plus ingrats, mais aussi près du centre, là où les flancs de terrasse et les pentes de 40° d'inclinaison ne permettent pas de valoriser le foncier

sur le marché (Amaya C.A., 1989). dès le début des années 1950, se produisent les invasions des terrains de faible valeur, comme les berges abruptes de l'Albarregas pour le barrio Pueblo Nuevo ou les bords de la terrasse au sud de l'aéroport pour Santa Juana. Ainsi, la vulnérabilité, en plus du nombre et de la concentration d'habitants, est augmentée par la nature de l'urbanisation, comme c'est le cas pour bien des villes entre 1950 et 1980 (Gallais, 1987). En utilisant des photos aériennes pour déterminer des secteurs relativement homogènes du point de vue architectural, un formulaire d'évaluation des constructions élaboré par des architectes et une enquête de terrain portant sur un échantillonnage, on peut produire une carte de la fragilité des constructions, c'est-à-dire de la vulnérabilité du bâti.

L'analyse de la variable sismique, de la densité de population et de la vulnérabilité structurelle des constructions nous permet de représenter l'aléa et la vulnérabilité. Bien sûr, le travail dans la perspective du scénario n'est pas exhaustif, mais il suffira à saisir l'état du risque et à anticiper certaines situations. Cependant, comme il a été indiqué et afin de compléter la vulnérabilité, il faut se pencher sur la capacité de réponse de la ville et des services de secours. Les paragraphes suivants vont nous aider à évaluer la gestion de crise lors de l'application du scénario sismique.

## CAPACITÉ DE RÉPONSE LOCALE POUR LA GESTION DE CRISE

Au titre de la capacité de réponse dans la perspective de la gestion de crise, on a passé en revue les institutions intervenant dans les opérations de sauvetage et de secours<sup>3</sup>, les personnels qualifiés au sein d'institutions ou d'associations diverses, la capacité d'accueil et de traitement dans les hôpitaux ainsi que le matériel à disposition. À ce stade, il est important de souligner le caractère d'urgence que revêt la gestion de crise en cas de catastrophe majeure. À l'image de la gestion des blessés, il s'instaure une logique de « triage », une logique de choix prioritaires relevant plus du calcul pragmatique que de la sensibilité humaine<sup>4</sup>. Au Venezuela, jusqu'au milieu des années 1990, la Sécurité Civile, organe national, se chargeait de la gestion de crise. En 1996-1997, la sécurité civile est décentralisée, la fondation pour la gestion d'urgence de l'État de Mérida (FUNDEM) est créée. Elle deviendra l'institut de prévention et administration de désastres de l'État de Mérida (INPRADEM) en 2001. En cas de séisme, l'INPRADEM<sup>5</sup> centralise l'alerte et coordonne la « réponse » des services compétents au terme de trois étapes successives, à savoir l'alerte – vérification/l'inspection – évaluation/la réaction – intervention. Au-delà du caractère nécessairement incomplet de la préparation au désastre, l'évaluation des moyens à disposition suffit pour saisir la fragilité de la capacité de réponse (**Figure n° 3**).

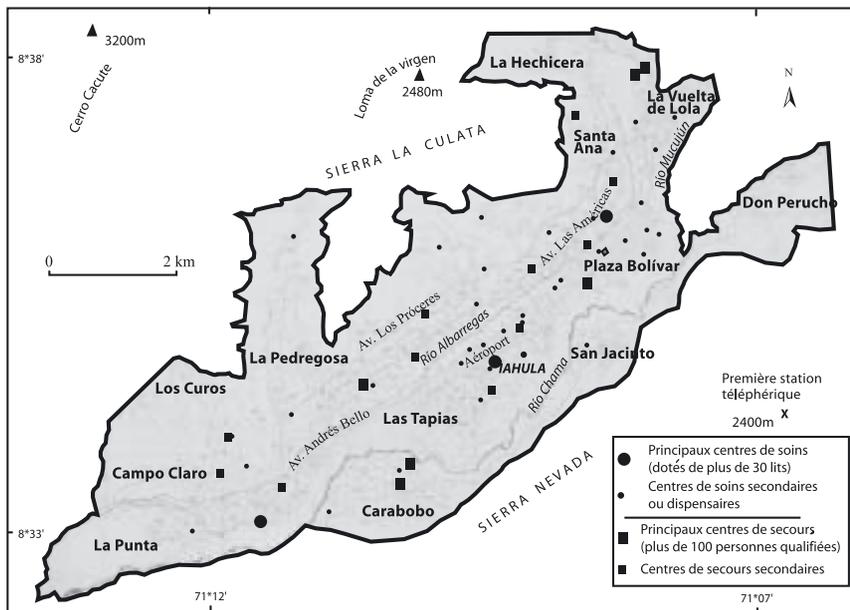
Les unités de secours et de sauvetage rassemblent des associations (des « groupes », des « brigades »), les pompiers, la sécurité civile (INPRADEM), les moyens médicalisés de la police et des hôpitaux. Après inventaire de ces ressources, on obtient un total de 22 véhicules médicalisés et 1 212 personnes qualifiées pour le sauvetage et le secours sur site. Même si l'on ajou-

te les moyens militaires d'intervention sur site (non communiqués, hors hôpital militaire) et l'ensemble de l'équipement privé des cliniques (3 véhicules recensés) ou des entreprises de transport médicalisé (non communiqué), réquisitionnés par décret en cas de catastrophe, il est évident que relativement à la mission envisagée, la ville est clairement sous-équipée. En plus du sauvetage sur site et avant de penser au soin que l'on doit dispenser dans le cadre d'une « médecine de l'arrière », jusqu'au rétablissement de la victime, dans des centres médicaux à l'extérieur de la zone affectée, le dispositif de gestion de crise doit inclure les services médicaux assurant le secours. Il s'agit des hôpitaux publics et des cliniques privées de la ville qui, dans le cadre d'un séisme majeur, seraient à l'intérieur de la zone sinistrée. Pour l'aire d'étude, on trouve un total de 913 lits d'hospitalisation et 139 lits ambulatoires. Sur ces 1 052 lits, en moyenne 890 sont occupés, ce qui ne laisse plus que 162 lits disponibles pour absorber, par des moyens classiques, les blessés d'un séisme majeur. Cet équipement, insuffisant en période normale, fait dire à des médecins de l'hôpital universitaire (IAHULA) que l'hôpital se maintient dans un quotidien de crise.

Par définition, la crise dépasse la capacité des moyens communs destinés à la gestion de la situation exceptionnelle (ce qui laisse penser que le seuil de crise est très bas à Mérida). Il faut évidemment enrichir cette évaluation de la capacité de réponse par les moyens particuliers mis à disposition (notamment les hôpitaux de campagnes de l'armée ou la localisation de terrains d'évacuation pour les réfugiés qui ont pu faire l'objet d'autres propositions (Rebotier, 2003), mais aussi relativiser des ressources qui, se situant dans la « zone d'impact » du séisme, sont elles-mêmes vulnérables, tout comme les voies de communications par où pourraient transiter les aides extérieures ou bien encore l'accessibilité aérienne... Enfin, ce n'est pas un inventaire exhaustif de l'ensemble des moyens mobilisables qui pourra apporter l'espoir d'une gestion de crise optimale eu égard à l'intensité d'un séisme majeur auquel on peut s'attendre. La projection des dégâts obtenue grâce au scénario sismique (et nous ne nous préoccuperons que des victimes corporelles) montre le fossé béant qui s'étend entre ce à quoi l'on peut s'attendre et la capacité de réponse – au moins matérielle – de la ville. La gestion de crise doit s'employer à rapprocher la crise de la capacité de réponse.

En associant dans un indice commun les trois variables évaluées (distribution de l'aléa, densité de population, vulnérabilité des constructions), on peut cartographier la distribution des secteurs urbains les plus susceptibles d'accuser un nombre important de victimes (**Figure n° 4**). Cette cartographie est qualitative, exprimée en valeur relative, mais permet de localiser les « points chauds » dans la ville. Bien qu'il soit difficile d'indexer un modèle relatif sur une quantité de victimes, et notamment de blessés, d'aucun, parmi les spécialistes des services de sauvetage à la sécurité civile et certains responsables universitaires des programmes de gestion de risques, s'accorde à dire qu'un séisme majeur, outre les morts, pourrait produire au minimum à Mérida plusieurs milliers de blessés. Quelle que soit la pertinence chiffrée de cette évaluation, il ne fait aucun doute que la quantité de blessés attendue dépasse de beaucoup la capacité de réponse « classique » ainsi que les moyens extraordinaires qui, dans le meilleur des cas, pourraient être mis à disposition. La planification rigoureuse de la cri-

FIGURE N° 3 : DISTRIBUTION DES CENTRES DE SECOURS ET DE SOIN À MÉRIDA

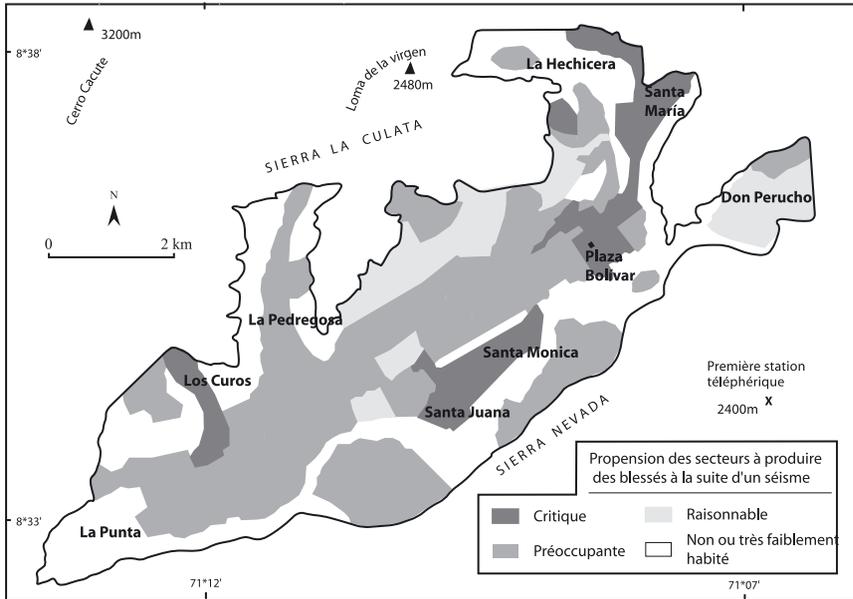


se est illusoire. On comprend alors mieux le terme de « managing » que celui de « planning » (Quarantelli, 1998b) relativement à la crise. Comment, dans ces conditions alarmantes, face à la grande vulnérabilité des institutions et des services de secours, peut-on envisager une gestion de la crise la plus efficace possible ?

### BIEN PENSER LA GESTION DE LA CRISE, ESPOIR ET RAISON

En 1985, l'éruption du Nevado del Ruiz combinée à la fonte accélérée d'une partie du glacier le recouvrant ensevelit la ville colombienne d'Armero et près de 20 000 personnes dans des lahars de boue. En 1970, la ville péruvienne de Yungay est détruite à la suite d'un fort séisme et ensevelie sous une coulée importante de matériaux. Le désastre coûte la vie à 67 000 personnes. À la suite de ces deux catastrophes, on a réorganisé les systèmes de secours et la gestion du risque défaillante dans les deux pays. Les coulées de boue de Vargas en 1999 ont été la catastrophe qui manquait au Venezuela pour repenser sa politique nationale de gestion des risques. On ne voit plus les risques comme naturels, seuls les aléas le sont. Dans l'élaboration du projet de loi pour la réforme, l'éducation, les comportements et le rôle des institutions sont les maîtres mots du nouveau système national de gestion des risques et si les revendications populaires ou l'attention institutionnelle vis-à-vis de la gestion nationale des risques s'étaient affaiblies, le récent désastre de la vallée du Mocotíes a ravivé le débat.

FIGURE N° 4 : DISTRIBUTION DES VICTIMES POTENTIELLES DES SÉISMES



À Mérida, en plus du recours aux services d'attention à la population en cas de désastre – nécessairement dépassés par la situation – ce sont bien ces principes qui doivent être suivis. Il est essentiel de penser à valoriser tous les aspects de la situation, concernant le site, les populations, les traits culturels des populations touchées, le savoir-faire de certaines victimes, leur connaissance locale, en d'autres termes, de s'attacher à valoriser le capital humain, le capital social. Un premier exemple matériel aidera à saisir cette attention capitale et nécessaire. Les pompiers de Mérida disposent de 6 véhicules médicalisés opérationnels et de 5 ambulances gracieusement offertes par une fondation états-unienne, immobilisées à la caserne. Ces véhicules sont inadaptés à l'état des routes pratiquées à l'occasion d'interventions courantes et les réparations, qui ont vite été nécessaires, sont impossibles à réaliser. Les pièces de rechange requises pour ce modèle ne se trouvent qu'à l'étranger et son trop onéreuses pour le budget de la caserne !

Dans un registre plus essentiel, lors de la catastrophe, les corps institutionnels ne sont plus, pour un temps variable, opérationnels. Les individus victimes, les rescapés et les premiers sauveteurs se trouvent, sur les lieux du drame, dans une position hégémonique vis-à-vis de la gestion de la crise. On pourrait s'attendre à des scènes de panique, à une désarticulation totale du tissu social ou aux plus grands dysfonctionnements sociologiques... Or, rien n'est moins sur. De nombreux témoignages attestent d'une organisation spontanée et responsable, d'une communion de circonstance<sup>6</sup>. Il apparaît que les communautés homogènes selon des critères socio-économiques sont plus à même de s'organiser en cas de désarticulation institutionnelle, le problème se posant essentiellement pour des regroupements

de populations hétérogènes où l'amertume et la défiance ont pu, au fil du temps et de la cohabitation toute proche, sédimenter des couches de rancune alors libérées par la débâcle du lien social garanti par l'État, libérées par l'apocalypse de la catastrophe. L'épisode de crise recouvre une sociologie particulière de la panique (Quarantelli, 1998a) qu'il faut associer à la gestion de la crise. Ces remarques concernant l'opportunité des premières réactions des populations victimes sont reprises par les chirurgiens de la médecine de catastrophe lorsqu'ils écrivent : « Le rôle des populations impliquées ne peut être ni sous-estimé, ni négligé dans la gestion de la catastrophe » (Huguenard P., Larcan A., Noto R., 1994, p. 161).

Tous ces commentaires convergent vers la valorisation des communautés locales et leur intégration à l'élaboration de la gestion de la crise. On envisage plus tant de « diriger » la gestion que de la « piloter », « l'orienter ». Mais le recours à la réaction spontanée des populations ne signifie pas une improvisation des victimes dans la zone sinistrée. Il devient à ce stade nécessaire de replacer la gestion de crise dans le cadre de la gestion du risque, car la prévention (à la fois cherchant à éviter une catastrophe et préparant la société vulnérable) comme la gestion post-catastrophe (pour l'amélioration des schémas d'action et le retour d'expérience) doivent contribuer à optimiser la gestion de crise et notamment le rôle des communautés. La formation de professionnels du risque est à prendre en compte à Mérida en raison de l'existence d'une formation de techniciens du risque au sein de l'Institut Universitaire Technologique de Ejido (IUTE, en lien avec la ULA) et du projet de mise en place d'une *maestría* de gestion du risque dispensé par la ULA. Les missions d'éducation qui ressortent de la prévention (les premiers secours, les comportements à observer, les réflexes de survie...) sont un élément central de la stratégie de préparation à la gestion de crise. C'est en outre une mission fondamentale qu'il incombe à la Protection Civile de l'Etat de Mérida de promouvoir à l'occasion de cours, de journée d'éducation et d'information dans les écoles, les quartiers... Mérida compte quelques expériences ponctuelles dans ce domaine, mais loin des initiatives institutionnelle et académique souhaitables, déjà en cours dans d'autres villes.

L'éducation est par exemple un procédé remarquablement intégré par la sécurité civile d'Equateur qui développe de grandes campagnes d'informations et d'éducation à l'attention des enfants autour de Quito, où la présence de nombreux volcans (Chimborazo, Cotopaxi, Tungurahua...) et l'occurrence proche d'éruptions spectaculaires (en 1999, l'éruption du Guagua Pichincha oblige le déplacement de 2000 personnes et perturbe fortement l'activité de la capitale équatorienne – D'ercole R., Metzger P., 2000) poussent le pays à penser la gestion du risque du mieux possible. Cela demande du personnel qualifié et des changements quasi idéologiques au sein des services – souvent militaires, de la protection... civile – pour prêter une attention particulière aux individus et aux communautés : « Cela signifie qu'il est primordial de délaisser le concept de vérité pour atteindre celui de contrôle ou de gestion ; de s'éloigner de la nécessité d'obtenir des prédictions véritables de scénarios futurs, avec ou sans l'estimation d'incertitude, débouchant sur l'ambition du contrôle des événements futurs ; d'accepter l'incertitude inévitable quant à ce qui pourrait ou non avoir lieu »

(Cardona, 2001). L'efficacité de la gestion de crise est à ce prix. C'est tout le sens de l'effort législatif et institutionnel – certes laborieux – du Venezuela lors de l'élaboration de sa nouvelle politique nationale de gestion des risques (en cours de négociation) ainsi que des institutions internationales lorsqu'elles prônaient, à la suite de la décennie 1990 consacrée à la réduction de l'impact des catastrophes naturelles la nécessaire « qualification » des populations<sup>7</sup> au cœur du concept de développement humain élaboré dans les années 1990 par le Programme des Nations-Unies pour le Développement.

## CONCLUSION

À la lumière du cas de Mérida, on souligne avec force l'absolue nécessité de concevoir la gestion de crise comme une tactique, flexible et adaptable. Selon une analogie de Quarantelli, la tactique de la gestion de crise, « bien pensée », complète la stratégie de la gestion du risque, de la planification. La « logique de triage » qui caractérise la gestion de crise fait que cette étape échappe aux schémas les plus conventionnels de toutes les stratégies de réduction de la vulnérabilité et exige d'en changer. Observer l'incertitude, prendre en compte le doute, accepter les marges fluctuantes d'action sont des positions aussi raisonnables qu'efficaces. De plus, dans la mesure où le « pilotage » de la crise dépend de la pertinence de la préparation et de la justesse de la gestion comme de la rigueur du retour d'expérience, c'est toute la gestion du risque qui est conçue comme un ensemble indissociable et intégré de ses trois étapes. La représentation du risque contient en son sein les spécificités locales et par conséquent, une partie des solutions pour sa réduction. Le cas de Mérida le montre, le rôle des populations, longtemps négligé, s'impose comme un élément de première importance dans la réduction du risque, au niveau de la gestion de la crise, mais aussi, et de manière continue, en terme de prévention, d'anticipation et d'évitement. Dans des sociétés fragiles, où la désorganisation et l'insuffisance voire l'échec des moyens techniques sont les plus criants, la valorisation des populations apparaît comme un atout essentiel à valoriser, au cœur de la réforme de la politique de gestion des risques au Venezuela. Cette alternative visant à réduire la vulnérabilité pourrait se diffuser à l'ensemble des situations de risque dans le cadre d'une révision qualitative de notre perception des risques et de sa gestion comme la préconise par exemple Cardona (2001).

## Notes

- 1 On peut dire « catastrophe » dans la mesure où les activités sociales essentielles sont entravées et où la capacité de réponse de la société est dépassée. On parle aussi de désastre. Dans le cas contraire, il s'agit d'accident ou d'urgence, événements pour lesquels l'intervention des services de sécurité communs suffit. « Une catastrophe [...] se caractérise par sa survenue brutale et imprévisible, par un afflux massif de victimes et par un débordement rapide des structures médicales immédiatement disponibles » (Professeur Sicard, cité dans Huguenard P., Larcan A., Noto R., 1994, p. V).
- 2 « Au début des années 1950, la population pauvre, originaire, pour la majorité, des zones rurales alentours et attirée par la nouvelle image socio-économique que présentaient les villes vénézuéliennes d'alors, repoussée par la faible productivité des champs, était mise à l'écart du marché urbain immobilier et foncier. Elle dut envahir, pour la majorité, des zones dont elles ne seraient sans doute pas délogées » (Amaya C., 2001, p. 27).
- 3 « Sauvetage : Ensemble d'actions techniques qui consistent à soustraire une ou plusieurs personnes d'un milieu où elles courent un danger vital ». « Secours : Ensemble d'actions très spécifiques consistant dans des gestes bien codifiés à mettre en œuvre très rapidement au profit des personnes déjà victimes d'un accident pour assurer leur survie, limiter les conséquences de la lésion (douleur, hémorragie...) » (Huguenard P., Larcan A., Noto R., 1994, p. 65-66).
- 4 « Il faut savoir prendre des décisions d'une portée considérable dans un contexte de crise où les installations sanitaires font trop souvent défaut. Pour cela, il faut d'exceptionnelles qualités de dévouement, de sang-froid, de méthode et de travail d'équipe » (Professeur Sicard, cité dans Huguenard P., Larcan A., Noto R., 1994, p. VI).
- 5 Ce qui est vrai en 2003 ne l'est plus, de manière rigoureuse aujourd'hui. En vertu de la proposition de loi de gestion des risques de 2004, la protection civile n'est plus chargée de coordonner la gestion de crise mais y figure simplement au titre d'organisme engagé et coordonné, ce qui ouvre la voie à nombres de conflits d'acteurs.
- 6 « Lors du désastre de Vargas [1999], les conséquences directement après la crise ont été tout à fait différentes à l'est et à l'ouest de l'aéroport de Maiquetía. Les populations de l'est de Maiquetía, où se trouve la plupart des hauts revenus du littoral de cette zone, ont eu des comportements d'un caractère anti-social très prononcé. On s'attendait à devoir affronter l'anarchie et le non-droit à l'ouest et dans les parties à plus bas revenu, une des raisons pour lesquelles les secours sont arrivés premièrement à l'est. L'autre raison principale étant que lorsque l'on a de bons amis, bien placés, il est plus facile de mobiliser les secours et de déterminer des priorités avantageuses ! Certaines parties ont donc été négligées parfois plus de 72 heures. Le fait a été que dans les communautés à haut revenu, les comportements individualistes se sont radicalisés. On a eu des problèmes avec l'acheminement d'eau par hélicoptère, certaines de nos unités ayant été détournées de leur mission par des individus armés qui exigeaient d'être sortis du site de la catastrophe. Ailleurs, où les communautés sont plus mélangées, les revenus plus hétérogènes, la rupture provoquée par le désastre [cette chute vers la désorganisation, cette parenthèse dans l'ordre et le droit] a servi de facteur déclencheur aux rancunes accumulées après de longues années de convivence si inégalitaire. On a assisté à des scènes de sac frénétiques et nombres de maisons se sont écroulées ou ont fini de s'écrouler suite aux destructions des vandales. En revanche, dans les parties les plus craintes, alors que l'on s'attendait au plus grand désordre, la vie dans l'horreur, depuis plusieurs jours parfois, s'était organisée de manière remarquable. Ceux qui possédaient des véhicules organisaient des tours pour récupérer les ordures et les évacuer hors de la zone de vie, des « leader » de la communauté avaient organisé le rationnement des vivres de l'épicerie entre tous les habitants... et aucun problème de sac. Devant de telles scènes je demandais à un des jeunes qui s'activait s'il n'y avait pas de problèmes sociaux, de vols, de violence ou de sacs... Ce à quoi je me suis entendu répondre « No. No saqueamos a nuestra gente » [« Non, on ne dépouille pas les nôtres » ] » Témoignage d'Alejandro Liñayo, professeur de la ULA, co-responsable de la stratégie nationale de gestion du risque. Qu'Alejandro trouve ici ma gratitude pour son témoignage et ma profonde admiration pour l'action qu'il mène.
- 7 On a en anglais le terme *empowerment* et en espagnol celui de *potenciación, capacitación* ou *empoderamiento*.

**Bibliographie :**

- Amaya C., 2001, « Etapas de crecimiento de Mérida – Venezuela, de la ciudad compacta a la urbe extendida », *Revista geográfica venezolana*, Vol. 42 (1), Mérida, pp. 11-43.
- Amaya C. A., 1989, *Geografía urbana de una ciudad. El caso de Mérida*, ULA
- Cardona A., O., D., 2001, *La necesidad de repensar de manera holística los conceptos de vulnerabilidad y riesgo, "una crítica y una revisión necesaria para la gestión"*, Centro de Estudio de Desastres y de Riesgo (CEDERI), Universidad de los Andes de Bogotá, <http://www.desenredando.org/>
- Dauphiné A., 2001, *Risques et catastrophes*, Paris, Armand Collin, collection U, 288 p.
- D'ércole R., Metzger P., 2000, « La vulnérabilité de Quito (Équateur) face à l'activité du Guagua Pichincha. Les premières leçons d'une crise volcanique durable », *Cahiers Savoisiens de Géographie*, n° 1, Université de Savoie, pp. 39-52.
- Gallais J., 1994, *Les Tropiques, terres de risque et de violence*, Paris, Armand Colin, 272 p.
- Huguenard P., Larcen A., Noto R., 1994, *Médecine de catastrophe*, Paris, Masson, 2<sup>ème</sup> édition, collection Abrégés, 579 p.
- La Marca E., 1997, *Origen y evolución geológica de la cordillera de Mérida, Andes de Venezuela*, Mérida, Cuadernos de la escuela de geografía, ULA, 110 p.
- Lafaille J., 1996, *Escenario sísmico de la ciudad de Mérida*, Tesis de maestría, Mérida – FACES-ULA, inédit.
- Lafaille J., Ferrer C., 2003, "El terremoto del jueves santo en Mérida : año 1812.", *Revista geográfica venezolana*, Vol. 44 (1), Mérida, pp. 107-123.
- Nieves C. E., *Catálogo de riesgos, amenazas naturales del Estado Mérida, Andes Venezolanos*, Tesis de grado-ULA, Mérida, Inédit.
- November V., 2002, *Les territoires du risque, le risque comme objet de réflexion géographique*, Bern, Peter Lang, 332 p.
- Quarantelli E. L., 1998a, *Sociology of panic*, Disaster Research Centre, University of Delaware, <http://www.udel.edu/DRC/>
- Quarantelli E. L., 1998b, *Major criteria for judging disaster planning and managing and their applicability in developing society*, Disaster Research Centre, University of Delaware, <http://www.udel.edu/DRC/>
- Rebotier J., 2003, *Gestión des blessés à la suite d'un tremblement de terre sur l'aire métropolitaine de Mérida, Venezuela, dans les limites du 'Municipio Libertador'*, Mémoire de maîtrise, Avignon – UAPV – ULA, inédit, 187p.
- Wilches-Chaux G., 1998, *Guía de La Red para la gestión local de desastre, Auge, caída y levantada de Felipe Pinillo, mecánico y soldador o yo voy a correr el riesgo*, Lima, La Red, 155p.

## RESUMÉ – RESUMEN – ABSTRACT

En 1999, une catastrophe naturelle sur le littoral de Vargas coûte la vie à des centaines de personnes. Les grands désastres peuvent être l'occasion d'une révision des politiques nationales de gestion des risques, traditionnellement réduites à une planification rigoureuse. La ville de Mérida, capitale de l'état andin du même nom, est particulièrement exposée au risque sismique et l'analyse de la capacité de réponse montre clairement le fort décalage entre la possible gestion de crise et la catastrophe attendue. Ce décalage est l'occasion de s'interroger sur les modalités de la gestion de crise et de valoriser des alternatives à la planification des secours, particulièrement dans des sociétés fragiles. L'actuelle réforme de la stratégie nationale de gestion des risques au Venezuela s'oriente vers les principes de participation, d'éducation et de qualification des communautés afin de diminuer leur vulnérabilité aux risques.

\*\*\*

*En 1999, centenas de personas mueren en una catástrofe natural en el estado Vargas. Los grandes desastres pueden llevar a una revisión de las políticas nacionales de gestión de riesgo, tradicionalmente reducidas a una estricta planificación. La ciudad de Mérida, capital del estado andino de mismo nombre, está particularmente expuesta al riesgo sísmico y el análisis de la capacidad de respuesta demuestra un fuerte desfase entre la posible gestión de crisis y la catástrofe que se espera. Aquel desfase es la ocasión de cuestionar las modalidades de la gestión de crisis y de valorizar alternativas a la planificación del rescate, especialmente entre sociedades frágiles. La reforma actual de la estrategia nacional de gestión de riesgo en Venezuela incluye las nociones de participación, de educación y de calificación de comunidades con el fin de disminuir su vulnerabilidad a los riesgos.*

*On 1999, on the state Vargas' coast, hundreds of peoples die because of natural catastrophe. Great disasters may lead to re-think risk management national policies, usually reduced to a mere planning. Obviously, Andean state capital, Merida, is bound to cope with a huge seismic risk. The analysis of the responding capacity shows a deep gap between probable risk management and potential catastrophes. Such a gap is the opportunity to question the way to lead crisis management and find substitute to rescue planning, especially in weak societies. The actual national strategy reform of risk management in Venezuela includes principals of participation, education and empowerment of communities in order to reduce risk vulnerability.*

\*\*\*

*On 1999, on the state Vargas' coast, hundreds of peoples die because of natural catastrophe. Great disasters may lead to re-think risk management national policies, usually reduced to a mere planning. Obviously, Andean state capital, Merida, is bound to cope with a huge seismic risk. The analysis of the responding capacity shows a deep gap between probable risk management and potential catastrophes. Such a gap is the opportunity to question the way to lead crisis management and find substitute to rescue planning, especially in weak societies. The actual national strategy reform of risk management in Venezuela includes principals of participation, education and empowerment of communities in order to reduce risk vulnerability.*

**Mot-clefs** : Catastrophe sismique, gestion de crise, participation communautaire, Merida, Venezuela.

**Palabras claves** : Catástrofe sísmica, gestión de crisis, participación comunitaria, Merida, Venezuela.

**Keywords** : Seismic catastrophe, management of crisis, community participation, Merida, Venezuela

---

LAS REDUCCIONES TOLEDANAS  
A PUEBLOS DE INDIOS :  
APROXIMACIÓN A UN  
CONFLICTO  
EL REPARTIMIENTO DE MACHA  
(CHARCAS), SIGLO XVI\*

CAROLINA JURADO\*\*

COMO SUELE SEÑALARSE, el paisaje andino se estructura de manera vertical : numerosas franjas climáticas se encuentran comprimidas en pequeñas áreas y, debido a los cambios de altitud, presentan una increíble variedad ecológica. Desde los salares y las tierras de pastoreo ubicados por encima de los 4 000 metros de altura, bajando por la zona de agricultura de puna con sus cultivos de papa, quinua y oca, hasta los valles mesotérmicos proveedores de maíz y, más abajo, el cultivo de algodón, ají y coca, las poblaciones controlaban desde el período prehispánico franjas territoriales alargadas y estrechas. La dispersión de las parcelas, debido a la diversidad de ambientes, se erigía como defensa contra las incertidumbres del clima y permitía a los grupos étnicos controlar zonas ecológicamente diferenciadas, asegurando así la provisión de bienes complementarios. Simultáneamente, el acceso a tierras ubicadas en áreas ajenas al territorio étnico nuclear, mediante « islas » o colonias, permitía el « control de un máximo número de pisos ecológicos » en vistas a lograr la autosuficiencia económica, según el modelo propuesto por J. Murra (Murra, 1975). La íntima relación de los grupos étnicos con sus lugares de cultivo y su propio grupo de parentesco (*ayllu*) determinaba un patrón de asentamiento disperso y, a veces, con residencia dual o « doble domicilio » – aprovechando los ciclos

\* Agradezco las sugerencias y los comentarios que hicieron a este trabajo el Dr A. Musset y la Dra. A. M. Presta.

\*\* Universidad de Buenos Aires (carolina\_jurado@ciudad.com.ar).

agrarios de zonas ecológicamente complementarias. Lo particular de este patrón de asentamiento andino era su carácter espacialmente « salpicado », posible debido al control ejercido por complejas organizaciones político-sociales. Si bien a partir de nuevas investigaciones arqueológicas como así también de relecturas de fuentes coloniales se abrió el debate en torno al control de la producción generada en las colonias – como vinculado a las necesidades políticas de la élite cacical más que a su distribución entre la población –, este paradigma hoy sigue constituyendo una herramienta de análisis válida (Assadourian, 1987 ; Van Buren, 1996).

Previo a la conquista hispana, el macizo de Charcas, al sur del Lago Titicaca, estaba poblado por un conjunto de jefaturas aymaras o *señoríos* – lupaqas, killaqas, pacajes, soras, qharaqharas, charcas, carangas, chuis y chichas – que mantenían entre sí relaciones de complementariedad ecológica y que comprendían ellas mismas diversas subdivisiones, subordinadas a una autoridad central mediante complejos vínculos políticos y simbólicos. Entre ellos, la organización dual en mitades (*saya*) jerarquizadas Hanan (arriba) – Hurin (abajo) ordenaba las relaciones socioeconómicas de los grupos, plasmando alianzas, entreveramientos territoriales y vínculos políticos que reservaban preeminencia a las autoridades del segmento superior. Esta ordenación de mitades opuestas pero complementarias definía la identidad de los grupos por oposición a un otro más alejado pero que devenía uno mismo en el marco de las unidades más englobantes (Wachtel, 1992:43). Así, la ordenación simbólica del espacio y la ligazón del grupo con su paisaje, sus cerros y cursos de agua, sus míticos lugares de origen y la memoria de sus antepasados – expresada en las *chullpas* o torres funerarias de sus autoridades máximas – adicionan al aspecto económico de la ocupación del espacio un fuerte contenido identitario, transformando ciertas zonas en ámbitos sagrados que representaban, a su vez, los orígenes de las agrupaciones sociales como así también los límites de sus territorios (Del Río, 1998).

La breve dominación incaica iría a modificar este paisaje étnico, al utilizar el reordenamiento de la población y la reubicación de sus pueblos con fines económicos, defensivos y como medio de sometimiento de las poblaciones rebeldes. El rol del Inca como ordenador del mundo implicó la creación de obras públicas, un nuevo amojonamiento del territorio y, principalmente, se tradujo en la reorganización del espacio : sujetó las poblaciones a cabeceras regionales, instaló « nuevos Cuzcos » y trasladó poblaciones de sus antiguas aldeas a zonas más bajas y cercanas al camino real, como fue el caso de sus aliados los lupaqas (Hyslop, 1979).

La llegada de los españoles provocó un nuevo ordenamiento espacial e institucional de los grupos andinos, del que emergieron nuevas unidades sociales e identidades colectivas como resultado del desmantelamiento de las antiguas confederaciones y del aislamiento de los grupos que las componían. La fragmentación de las antiguas solidaridades ocasionada, en muchos casos, por las primeras encomiendas o mercedes de indios se vio reforzada por la generalizada política de reasentamientos. Si bien con resultados dispares, la Corona impulsó desde 1549 la congregación de las disminuidas poblaciones indígenas a pueblos de concepción hispana, a fin de facilitar su evangelización, en todas sus posesiones americanas. A fines del siglo XVI, un importante descenso demográfico tras un período de epi-

demias en Nueva España (1576-1581) y los desórdenes provocados por las Guerras Civiles y numerosos inconvenientes administrativos en el Virreinato del Perú, determinaron una intensificación del programa de concentración forzosa de los grupos étnicos. En los Andes, la sociedad colonial creada desde la conquista entró en crisis a lo largo de la década de 1560 : la economía sustentada en el aprovechamiento de las encomiendas parecía colapsar (Stern, 1986:83). Luego de frustradas negociaciones en torno a la perpetuidad de las encomiendas, la Corona decidió llevar a cabo un reordenamiento del control hispano, vinculado a la figura del Virrey Toledo. La Visita General que él impulsó combinó, en sí misma, propósitos fiscales, religiosos, de control social y la mencionada concentración de las poblaciones indígenas dispersas en centros visibles y acordes al modelo hispano de orden y sanidad, en una « República de Indios ». Sin embargo, la creación de pueblos de reducción no implicó solamente un intento por transformar los patrones andinos de asentamiento y la forma de concebir la ocupación del territorio. El espacio participa activamente en la conformación de prácticas y relaciones sociales, en un proceso conflictivo y de luchas por el poder. La manipulación y construcción de paisajes hispanos contribuyeron a establecer y reproducir entre la población el orden social jerárquico y la cosmovisión hispanas, insertando la dominación en lo cotidiano y en la formación de la identidad grupal.

Una revisión de la producción historiográfica evidencia que existen pocos estudios centrados en la problemática misma de las reducciones. Si bien los estudios de Málaga Medina (1974) ofrecen una aproximación global a los antecedentes, las ordenanzas y las instrucciones relativas a las reducciones toledanas en el actual Perú, es el investigador T. Saignes (1984) quien enriquece la problemática y multiplica los interrogantes de un fenómeno complejo. La reiterada denuncia por parte de diversos funcionarios coloniales del ausentismo indígena apenas terminadas las reducciones lleva al autor a cuestionar la realidad habitacional del pueblo de reducción, el que era usado únicamente en circunstancias festivas y fiscales. El retorno a un patrón de asentamiento prehispánico se insertaría así en los ciclos de desplazamientos múltiples y de ocupación periódica del espacio que les permitían a los grupos étnicos andinos enfrentar la demanda colonial. Finalmente, los estudios de D. Gade (1991) abordan la problemática de las reducciones toledanas a partir de sus efectos desestructurantes en la sociedad andina – mortalidad indígena, alejamiento de los nichos ecológicos, quiebre de la vinculación con sus antepasados. Sin embargo, el fracaso del proyecto nuclear impuesto por los españoles encuentra su explicación en la tendencial autonomía de las unidades domésticas que, sea por razones ecológicas, políticas o económicas, privilegiaron el regreso a una dispersión habitacional típicamente « andina ».

A fin de contribuir a esta discusión, en el presente trabajo intentaremos enfatizar la transformación que el proceso de reasentamiento de la población propiciado por las reducciones toledanas provocó en las identidades, solidaridades y las supremacías colectivas y en la reformulación de los vínculos que las autoridades indígenas mantenían entre sí dentro de sus agrupaciones así como a nivel de las antiguas jefaturas que las contenían. Asimismo, considerando al espacio como construcción social, vinculado con el ejercicio de poder desplegado por las prácticas humanas, propongo

analizar la resignificación del territorio sujeto al grupo Macha – integrante de la antigua Confederación Qharaqhara – como resultado de las prácticas políticas de las élites indígenas en su vinculación con el poder central y como referente de las identidades colectivas en disputa y conformación. Retomamos así la propuesta del investigador T. Saignes (1991:107), quien resaltaba la necesidad de multiplicar los estudios de caso a fin de comprender los cambios en el grado de segmentación étnica introducido por los pueblos de reducción, para lo cual será necesario repasar en primer lugar los objetivos y transformaciones proyectados en la normativa toledana.

## LA VISITA GENERAL DEL VIRREY TOLEDO : INSTRUCCIONES Y MÉTODO

La Visita General de la tierra encargada al Virrey don Francisco de Toledo (1569-1581) perseguía un claro objetivo fiscal : la imposición de nuevas tasas tributarias de acuerdo a un estricto cálculo : « (...) *respecto al numero de los indios y a la calidad y disposición de la tierra y a los artificios, opificios, tratos y negociación della, regulando todo esto no por lo que los indios trabajan, que son ociosos y holgazanes, sino por lo que pueden y deben trabajar* » (Romero, 1924:118). La inspección personal, llamada visita, no constituía sólo un instrumento burocrático colonial que aspiraba a reflejar la sociedad nativa, sino que se erigía como un ritual político cuya acción performativa ponía en práctica un orden político-social altamente normado (Gil Guevara y Salomon, 1994). Tal empresa debía ser acompañada por el reagrupamiento forzado de las aldeas indígenas a pueblos de indios que facilitaran la organización de la mita minera, el cobro del tributo monetario y la evangelización de las parcialidades hasta entonces dispersas.

Su emprendimiento fue precedido por la reunión en el Virreinato del Perú de varias autoridades, entre las que se encontraron el Lic. Castro, el Arzobispo Loayza, los oidores de la Audiencia de Lima, el Inquisidor, los oficiales reales y los prelados de las órdenes religiosas (Málaga Medina, 1993:289). Todos acordaron que el propio Toledo visitara las 14 provincias del Virreinato ; sin embargo, la provincia de los Charcas – a la cual correspondía el grupo Macha – era el principal botín de la visita. Toledo en persona residió en Cuzco y Potosí, obteniendo información y experiencia directa para sus Provisiones y, a inicios de 1575, dio a conocer varias tasas para la Audiencia de Charcas. Como hemos adelantado, no fue éste el primer intento hispano de reducir a las poblaciones indígenas « *a policía* », aunque sí lo fue en el tamaño de la empresa y su sistemática implementación. Si bien durante los primeros años de la ocupación española prevaleció la idea de Francisco Pizarro de conservar a los indios en sus antiguos pueblos a fin de evitar la despoblación de la tierra, los reclamos de los religiosos sobre las dificultades surgidas en la evangelización por la distancia entre las aldeas indígenas dieron origen al pronunciamiento explícito de la Corona. Mediante una real cédula dirigida a la Audiencia de Lima, Carlos V ordenaba en 1549 que « (...) *los yndios este[n] en pueblos juntos e no deramados (...) como se hace e acostumbra hazer en la provincia de Trascala* », en el Virreinato de Nueva España (Málaga Medina, 1993:274).

Sin embargo, los desórdenes provocados por las Guerras Civiles limitaron la práctica reduccional a unos pocos casos, especialmente en torno al valle de Lima (1557) y a las inmediaciones del Cuzco (1559). Finalmente, el breve impulso dado por el Lic. Castro en el norte del Perú – llevado a cabo por el oidor González de Cuenca entre 1566-1567 – se iría a complementar con la propuestas de un oidor de la Audiencia de Charcas, el Lic. Juan de Matienzo, para la reorganización política y económica del Virreinato. Matienzo abogó en su « Gobierno del Perú » [1566] por una generalizada política de reducción de los hogares indígenas dispersos en pueblos e, inclusive, diseñó un modelo para los nuevos asentamientos. Sus consejos no sólo resumen las características que tomarían los pueblos de indios bajo la Visita General, sino que el mismo Matienzo acompañaría, cuatro años más tarde, al Virrey Toledo en sus campañas de reducción. Con el impulso toledano, el reordenamiento administrativo y espacial del Virreinato fue generalizado. La Visita dio como resultado un total de 614 repartimientos, 712 doctrinas y más de 1000 reducciones o pueblos de indios<sup>1</sup> (Málaga Medina, 1993:299). Los encargados de visitar la tierra, nombrados por el mismo Virrey, incluían oidores y fiscales de las Audiencias de Lima y Charcas, capitanes, miembros de la órdenes de caballería, profesionales y destacados vecinos de las principales ciudades quienes, acompañados por visitantes eclesiásticos, un alguacil, un escribano y un intérprete, deberían trasladarse personalmente a huaycos y quebradas en busca de los indios. Se esperaba de los visitantes informaciones precisas sobre una amplia variedad de aspectos « (...) en todos los pueblos del dicho repartimiento que habeis de ver por vista de ojos » (Romero, 1924:133). La presencia y observación directa del representante real garantizaría la veracidad del testimonio y el conocimiento profundo de la realidad que se pretendía transformar. No sólo debían observar a los indios que residían en el repartimiento – y fuera de él – con sus mujeres, hijos y chacras, a los caciques y sus genealogías, sus costumbres y servicios recibidos, sus hijos legítimos y bastardos, y sus funciones en tiempos del Inca, sino también los pastos y ganados, puentes, tambos, caminos y depósitos del repartimiento, entre otros. Lamentablemente, no se han encontrado hasta el momento los autos preparados por los visitantes – salvo para el grupo lupaqa –, sino tan sólo los resúmenes abreviados y dados a conocer por el Virrey Toledo, que carecen de las respuestas al interrogatorio propuesto (Julien, 1993).

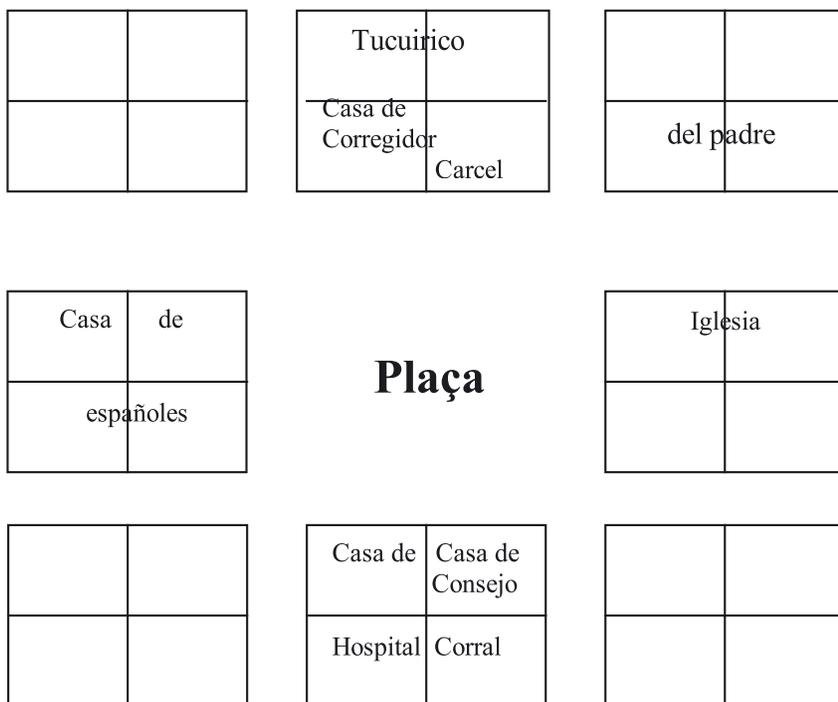
Según las Instrucciones, los nuevos pueblos debían levantarse en el sitio más apropiado, aquel que tuviera buen clima y abundancia de tierras ; y los visitantes debían decretar qué viejos asentamientos deberían abandonarse a favor de los nuevos pueblos, considerando la opinión y la aceptación explícita de los caciques afectados y de sus curas doctrineros :

« (...) viendo los sitios del repartimiento en que estaban poblados todos y escogiendo en todo el repartimiento el sitio que mas conviniere de temple que no hiciese notable mudanza del que ellos tenían (...) e tratandolo e consultandolo con los caciques e principales e indios menores e con el cura del dicho repartimiento » (Sarabia Viejo, 1986: I, 281).

Además, se imponían las nociones hispanas de sanidad : se prohibía la existencia de chacras o sementeras dentro del pueblo « por el daño que

*hacen a la salud de los indios con la humedad dellas* », y sólo se conservarían aquellas que no excedieran la legua de distancia del asentamiento (Romero, 1924:165). El trazado del pueblo de reducción obedecía a los criterios hispanos, nutridos en las fuentes latinas, del paisaje urbano en un medio ambiente templado y saludable<sup>2</sup>. El modelo propuesto años antes por el oidor Matienzo sirve aquí a modo de ejemplo (**Figure n° 1**). Con calles anchas y derechas, la cuadrícula aparecía como marca de civilización y una manera de afirmar el dominio sobre la naturaleza. La plaza central rodeada por la iglesia, el cabildo, la cárcel y la residencia del cacique se convertía en el corazón del pueblo. Diferentes a la del cacique, las casas de los indios del común debían ser independientes unas de otras y con puertas a la calle, fácilmente sujetas a la mirada del observador colonial.

FIGURE N° 1 : MODELO DEL PUEBLO DE REDUCCIÓN, HECHO POR EL LICENCIADO MATIENZO (MATIENZO, 1967 : CAP. 14)



Se debería dar a los caciques un plazo máximo de 2 años para la construcción y el poblamiento del nuevo asentamiento, a costa de la suspensión del cacicazgo y la destrucción de sus antiguas casas. Según las Instrucciones : « (...) *passado el termino que dieredes a los indios para se pasar y hacer sus casas donde se mandaren reducir se les derriben y deshagan y echen por tierra las casas antiguas que antes tenian* » (Romero, 1924:166). A fin de garantizar el éxito del proyecto, Toledo aconsejaba en 1573 el nombramiento de « *reducidores* », capaces de apremiar a los indios rezagados a pasarse al nuevo pueblo según las órdenes dejadas por el visitador

(Sarabia Viejo, 1986:I,245). El alejamiento de los antiguos sitios, en los cuales el grupo mantenía vínculos con sus antepasados y donde realizaban sus ceremonias, era un objetivo principal para la evangelización de los nativos. El camino hacia los enterramientos de sus autoridades ancestrales, la visita a los límites, los mojones y los accidentes naturales responsables de la demarcación étnica eran vivencia de la memoria y reafirmación de la identidad colectiva. La destrucción de sus huacas y objetos sagrados y el abandono forzado de sus lugares de memoria eran, según Toledo, tareas principales del visitador :

« (...) como sabreis e habreis entendido por vuestras instrucciones, el principal punto en que habeis de advertir para hacer las dichas reducciones es a que los dichos indios quiten de los lugares y sitios donde tienen sus idolatrias y entierros de sus pasados » (Sarabia Viejo, 1986:I, 281-2).

De esta manera, el cambio cualitativo de asentamiento, de los llamados « escondrijos » a pueblos visibles y ordenados, transformaría las costumbres e idolatrías indígenas al apartarlos de sus antepasados. El cambio era necesario como « técnica de amnesia » a fin de distanciar a los indios de la memoria codificada en el espacio habitable y en el espacio conmemorativo de sus enterratorios (Abercrombie, 1988:240). Así, según el vocabulario de la época, « reducirse » no era sólo volverse a mejor orden, sino « convensarse » : al dar nueva forma a los espacios habitables se esperaba dar nueva forma a los sujetos inmiscuidos (Covarrubias, 1611:I, 899). En suma, la destrucción del pasado y la muerte de los ancianos capaces de conservar el recuerdo histórico del grupo, producto del reasentamiento generalizado, abriría el juego – según el Virrey – a la correcta evangelización de los pueblos andinos. Como él mismo reconocía :

« (...) aunque Vuestra Magestad no uviera mandado tan encargadamente este punto [la reducción] me uviera persuadido la esperienVía a executalle sin escrupulo aunque viese (...) que quando por esta causa muriesen algunos de los naturales (...) no sería de mucho ynconveniente que faltasen algunos, los que quedasen y sus descendientes quedaran utiles para el servicio de nuestro señor y de vuestra magestad » (Levillier, 1925:III, 342-3).

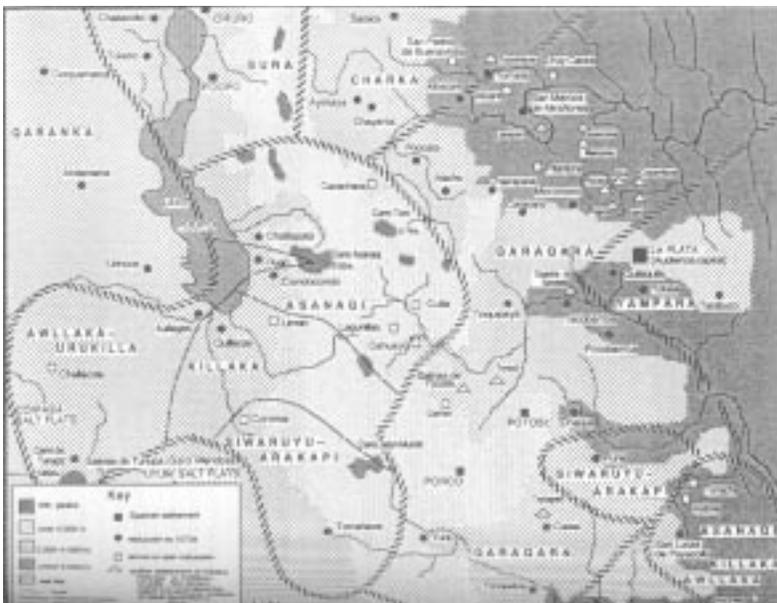
Pese a ésto, los pueblos andinos pondrían en marcha nuevos mecanismos de memoria, de una memoria resignificada a la par de los reacomodamientos sociales e identitarios y de los nuevos equilibrios de poder.

## LAS REDUCCIONES TOLEDANAS A PUEBLOS DE INDIOS : UN PROCESO CONFLICTIVO

La Visita General y la movilidad y distribución de las poblaciones nativas que acarreó despertaron varias críticas en la sociedad colonial. Numerosos españoles escribieron al Rey denunciando el « *negocio tan atropellado* » de las reducciones, como lo calificó más tarde el Virrey Enríquez. Relegada de las decisiones de gobierno por Toledo, la Audiencia de Lima advertía a Su Majestad acerca de los peligros de una visita acelerada y simultánea en todo el Virreinato, llevada a cabo por gente pobre y sin

experiencia, « *ladrones, mulatos y mestizos y otras personas perdidas* », que aumentarían las penas y los culpables a fin de obtener cuantiosos salarios (Levillier, 1925:VII, 139). No sólo los encomenderos habían sido dañados con pleitos a los que se negaban las apelaciones, sino que también los indios estaban agraviados por el excesivo número de visitantes y por el desorden en el que se hacían sus reducciones : reagrupación de las poblaciones previamente reducidas bajo el gobierno del Licenciado Castro (1566-1567), inclusive sucesivos cambios de ubicación de los pueblos de reducción recientemente creados por los visitantes toledanos, según la Audiencia de Lima : « (...) *a avido algunas reducciones tan sin orden y tan en perjuicio de los yndios que a sido necesario suspenderlas* » (Levillier, 1925:VII, 246). Al analizar la forma en que las reducciones reformularon la territorialidad de los grupos que habían conformado la Confederación Qharaqhara se pone en evidencia la complejidad del proceso reduccional. En 1572, los Qharaqhara estaban divididos en los siguientes repartimientos : Macha, Visisa, Colo-Caquina y Picachuri, Tacobamba, Chaqui, Moromoro y Caracara propiamente dicho<sup>3</sup>. Si bien carecemos de descripciones detalladas sobre sus asentamientos previos, según los resúmenes toledanos, las 10 451 personas que componían el inicial Repartimiento de Macha habitaban antes de la reducción 106 pueblos ubicados en una distancia de 60 leguas. El visitador Galaor de Loayza, conocido mercader y vecino de la ciudad de La Plata, consideró que todos ellos podían ser reagrupados en 4 pueblos : San Pedro de Macha, Magdalena de Aymaya y Alcarán de Copoata, en tierras frías de puna, y San Marcos de Miraflores, ubicado en las tierras cálidas y bajas del valle (Figure n° 2).

FIGURE N° 2 : LA CONFEDERACION QHARAQHARA. EXTRAIDO DE ABERCROMBIE (1988:158)



La elección del emplazamiento de Miraflores no responde tan sólo a la continuidad de un patrón prehispánico de asentamiento dual en vistas a la complementariedad ecológica al interior del grupo. Situado al pie de un cerro de azogue, el pueblo reflejaba el interés español en obtener el mineral destinado a elevar el rendimiento de la plata extraída del cercano centro minero de Potosí. Las peticiones y reclamos cacicales apelaron a crudas descripciones a fin de obtener el traslado de un asentamiento valluno que no les favorecía. Hacia 1612, la situación del pueblo era desoladora :

« (...) *de ordinario ay muchas nieblas que le haze ser muy enfermo y desto y de las aguas gruesas respeto de pasar por minerales grasientos y salobres no se crían en el ningunas criaturas y si algunas nasçen son casi todas mudas y las que no lo son por sacar del vientre de sus madres la lengua gruessa y los ojos undidos son tartamudos y tontos que cassi parecen mostruos* »<sup>4</sup>.

A pesar de las recomendaciones toledanas de salubridad, el reclamo no prosperaría dando inicio a un descenso poblacional de los ayllus de Miraflores que, al no cumplir con la cuota de mitayos requerida, hacían recaer toda la responsabilidad en el pueblo principal, San Pedro de Macha. Los efectos combinados de pestes, muerte en los socavones potosinos y huida de los tributarios para escapar de las obligaciones laborales eran, según sus autoridades étnicas, las causas que explicaban el descenso aproximado del 25 % de la población tributaria en tan solo 50 años<sup>5</sup>. Lo anterior no solamente provocó el abandono y la pérdida de tierras, dando inicio a complejos pleitos legales por la usurpación de las tierras de la quebrada de Guaranga, las de Carasibamba, cercanas a Miraflores, y otras, sino que además, como veremos más adelante, contribuyó a erosionar la supremacía del grupo<sup>6</sup>.

Y es que, según el Licenciado Ramírez de Cartagena, muchas reducciones se hacían en desorden y sin el consentimiento de los caciques aconsejado por Toledo, inundándose así las Audiencias con pleitos y quejas. Sin embargo, las autoridades étnicas intentaron asimismo otra solución. Atentas al potencial agravio al que daría origen la medida reduccional, los líderes indígenas propusieron al Virrey Toledo un acuerdo que satisficiera a ambas partes. Según declaraciones del mismo Virrey :

« (...) *los mismos indios han salido tan cuesta arriba y con tantos acomedimientos y dificultades para estorbarlo por no apartarse de las sepulturas de sus abuelos (...) lo qual se verifica en el ofrecimiento que por su parte me hicieron al principio de la visita general y personal que sali a hacer, de que contribuirían y repartirían entre sí los indios deste reino ochocientos mill pesos por una vez porque no les reduxiesen a pueblos y lugares donde estan y los dexasen estar en sus rancherías y apartamientos, como estaban* » (Romero, 1924:191).

Aunque no sabemos el curso que siguieron las negociaciones particulares entre los diferentes líderes étnicos y el Virrey, quien accedió sin embargo a eximirlos de la tercera parte del tributo por el tiempo invertido en la tarea, se construyeron numerosos pueblos de reducción que traducen efectos complejos (Sarabia Viejo, 1986:1, 248). Aun cuando los modelos arquitectónicos de estos pueblos y el reordenamiento del espacio seguían las propuestas hispanas, en la práctica los valores simbólicos y ciertas formas de uso del espacio de las sociedades andinas impactaron en la reducción. Cada nuevo pueblo era habitado no sólo por individuos, sino por los ayll-

lus a los que aquellos pertenecían. De hecho, ayllus y parcialidades eran los principales poseedores de la tierra y los responsables del pago del tributo. Del mismo modo, ciertas formas de organización dual étnica se superpusieron a la cuadrícula hispana, asignando valores a los « barrios » y las calles, identificados con ayllus y parcialidades y con sus respectivas autoridades. Esta apropiación del espacio traduce una política activa de los grupos que se complementa con la ocupación simultánea de otras viviendas agrupadas en aldeas, cercanas a los cultivos. Llamadas en la documentación colonial « estancias », estas aldeas pueden corresponder a nuevas fundaciones cercanas a sus chacras o a viejos asentamientos, lo que marcaría una notable continuidad ocupacional (Saignes, 1984).

Las relaciones de poder entre los líderes indígenas de diferentes niveles también se vieron afectadas por el reasentamiento. La elección del lugar en el cual se trazarían los nuevos pueblos seguiría diversos intereses, que excedían a los del grupo español. El Virrey Toledo advertía a los visitantes sobre los fraudes e intereses en la ubicación del pueblo:

« (...) *particularmente donde hay dos o tres caciques de parcialidades [por] querer cada uno que se pase a su pueblo por tener él ya hecho allí su asiento y casa* » (Sarabia Viejo, 1986:I, 281).

¿ Podría ser ésta la explicación de la confusión que encontramos en la ubicación del pueblo de San Pedro de Macha, uno de los pueblos de puna de los reducidos indios del Repartimiento de Macha antes mencionado ? Según relatos coloniales, Macha – o Machamarca – había sido el pueblo principal de la nación Qharaqhara y en el cual se reunían los soldados chichas y qharaqharas antes de marchar hacia el Cuzco para engrosar los ejércitos del Inca (Platt, 1999:16). Era también lugar de residencia de Gualca, la autoridad máxima de la mitad *Anansaya* en que se dividían los indios qharaqhara al tiempo de la conquista hispana, cacique que ponía « segundas personas » a su antojo al frente de los grupos de Aymaya y Pocoata, según el recuerdo de sus habitantes. Sus símbolos de poder estaban presentes en Macha : su padre Tataparua, señor de 20 000 indios de la nación Qharaqhara, tenía una de sus chullpas junto Macha y el mismo Gualca había ordenado construir en él un bujío en el que se juntaban los caciques sujetos a su autoridad<sup>7</sup>.

Pese a esto, cuando Francisco Pizarro decide encomendarlos en su hermano Gonzalo, en 1540, entre los pueblos enlistados en la Cédula de encomienda, su nombre está ausente. Encontramos tan solo referencias a 8 pequeñas « *estancias sujetas a macha* » en la llamada provincia de los Charcas, nombre que no encuentra mayores especificaciones a lo largo del documento y contrasta con la presencia del mencionado principal Gualca al frente de « *la cabecera de la dicha provincia [de Caracara] que se llama Chacondi* »<sup>8</sup>. Es recién ocho años más tarde cuando el Gral. Pedro de Hinojosa recibe la encomienda, luego del fin de las Guerras Civiles, que se menciona al pueblo de Macha donde residían 133 indios tributarios sujetos al ya mencionado cacique Gualca : exactamente la misma cantidad que gobernaba el mismo cacique en 1540 en Chacondi<sup>9</sup>. No sabemos si tan solo un cambio en el nombre del pueblo pueda explicar la disparidad entre el pasado prehispánico y las cédulas de encomienda ; sin embargo, la confusión se acrecienta pues en 1575 el visitador Galaor de Loayza sostiene reducir el

pueblo de « Santa Fe de Chayrapata » en el asiento de San Pedro de Macha<sup>10</sup>. Nuevamente, Chayrapata parece, según las menciones del visitador, el asentamiento pre-toledano principal, aunque ausente en las cédulas de encomienda de 1540 y 1548. No estamos en condiciones de afirmar si estamos en presencia de un pueblo « nuevo », surgido al calor de la presencia hispana, o bien si se trata de un asentamiento prehispánico. Es, sin embargo, un ejemplo de continuidad ocupacional ya que logra a pesar del desfavor toledano el estatus de Repartimiento, a fines del siglo XVIII<sup>11</sup>. Asimismo, los múltiples cambios en la ubicación exacta del pueblo cabecera aquí evocados encuentran eco en los vaivenes políticos de la agrupación étnica, la cual sufre al momento de la Visita General el recambio del linaje que ocupaba el cargo de liderazgo del inicial Repartimiento de Macha. Hacia 1575, los descendientes del cacique Gualca fueron relegados del cacicazgo por ser menores, y en su lugar se nombró a don Pedro Soto – quien también se convierte en capitán de los mitayos enviados a Potosí de toda la nación Qharaqhara –, « *sin que tuviese derecho a ello* », según la apreciación de un indio principal del cercano pueblo de Chayanta<sup>12</sup>. El lugar que en su ascenso ocupa la advertencia toledana, relativa al beneficio que ciertos caciques obtenían del cambio en el emplazamiento del pueblo cabecera, serán objeto de futuras investigaciones.

El cambio de ubicación de los principales asentamientos en función de los vínculos con las estructuras de poder colonial generó entonces nuevos desafíos para las autoridades andinas, quienes vieron erosionada o reafirmada su autoridad e influencia. Aprovechando el reordenamiento poblacional y el cambio del linaje gobernante, las autoridades de dos « parcialidades » hasta entonces sujetas a Macha – Aymaya y Pocoata – obtuvieron cierta independencia para sus pueblos. Si bien el Virrey Toledo había elaborado las tasas de manera general, a pedido de los caciques don Pedro Cunaca y don Francisco Chinche, y don García Mamani y don Martín Choca, Pocoata y Aymaya – con el acuerdo del recientemente nombrado don Pedro Soto – se separaron de Macha y lograron que el Virrey les consignara sus tasas separadamente :

« (...) y por esta dicha nueva tasa no esta fecho repartimiento de por si de lo que an de pagar cada una de las dichas parcialidades sino de por junto lo que an de pagar todas tres y todo el dicho repartimiento y los dichos caciques an pedido a Su Excelencia les mande dividir y repartir lo que cada una de las dichas parcialidades a de pagar en particular »<sup>13</sup>.

La división produjo una reconfiguración del territorio sujeto al grupo Macha y consolidó el surgimiento de nuevos espacios de poder al interior de las parcialidades menores. La antigua mitad superior – Anansaya – de los indios qharaqhara se veía así fragmentada y ya no actuaría como una unidad frente a los reclamos estatales. A partir de entonces, el grupo Pocoata y sus autoridades acumularon suficiente poder e influencia como para elevar en 1611 a don Fernando Ayra de Arriuto, uno de sus caciques beneficiario de un escudo de armas y otros símbolos de prestigio, al cargo de capitán de mita de los segmentos integrantes de la antigua Confederación Qharaqhara, ejercido previamente por el cacique de Macha, don Pedro Soto. En su Probanza, Ayra de Arriuto transformó la memoria colectiva, ajustando recuerdos prestigiosos a las necesidades de la realidad colonial y manipulando

parentescos para presentarse como descendiente de « *la casa de Anco Tutumpi Ayra Canche cacique y señor absoluto que fue del pueblo de Macha* »<sup>14</sup>. La afirmación de una identidad colectiva fruto de las nuevas jurisdicciones coloniales, tales como el repartimiento, es paralela aquí a la pérdida del nivel jerárquico de Macha, grupo étnico más poderoso, al ceder paso al pueblo de Pocoata, subordinado al anterior antes de la invasión europea. Con la progresiva fragmentación de las antiguas jefaturas, los lazos de solidaridad se definen a partir de límites más y más estrechos : los pueblos de reducción – unidades básicas de tributación colonial – terminan por constituir el umbral principal de la identidad grupal (Wachtel, 1992:46). Asimismo, la reducción del entonces disminuido Repartimiento de Macha aún ocasionaría otro desmembramiento al grupo Macha. Uno de los 10 ayllus o segmentos menores que lo conformaban, Mahapicha, no iba a ser reducido en el pueblo de San Pedro de Macha. A fin de obtener el número de indios necesarios para la creación de una doctrina diferenciada, estos 103 indios tributarios del Repartimiento de Macha debían residir en el pueblo de Tambo Antiguo, pueblo de reducción perteneciente al Repartimiento de Caracara, el cual ya compartía su doctrina con el Repartimiento de Moromoro<sup>15</sup>.

Así, si bien el ayllu Mahapicha contribuía con el tributo exigido al Repartimiento de Macha y cubría el salario de una doctrina lejana, sus miembros estaban supuestamente obligados a compartir su residencia y su evangelización con los indios de Caracara y Moromoro, integrantes de la antigua mitad inferior – *Hurinsaya* – en la que se dividían los indios qharaqhara. Nuevos lazos de sociabilidad ligaban entonces a ambos grupos, resignificando simbologías tradicionales de supremacía y subordinación. Sin embargo, la sujeción política continuaba supuestamente inalterada al responder el ayllu Mahapicha al cacique del Repartimiento de Macha, sin que el cacique de Caracara pudiera exigir, al menos teóricamente, ningún aporte para el pago del cura doctrinero. En síntesis, las reducciones a pueblos de indios abrieron nuevos problemas en torno a la definición de la territorialidad andina colonial. Los antiguos integrantes de la Confederación Qharaqhara no sólo vieron trastocada su tradicional organización simbólica dual, al ser reasentados los hurinsayas indios de Caracara con los más prestigiosos miembros del grupo Macha, sino que dentro de la antigua mitad superior las relaciones de poder fueron transformadas. El reordenamiento espacial y la llegada al poder de un nuevo linaje al frente de los indios de Macha darán por resultado la pérdida de la tradicional sujeción de Pocoata, que comenzará un rápido ascenso que terminará por desplazar a aquéllos del control de los mitayos qharaqhara, dando inicio a un hábil juego de reconversión de las identidades colectivas y de la memoria colonial.

## CONCLUSIONES

Hemos intentado subrayar aquí el proceso dinámico y conflictivo de las estructuras sociales andinas entre sí y con el territorio, a partir del análisis de los grupos étnicos que conformaran la antigua Confederación Qharaqhara. No sólo se puso en evidencia el impacto del reasentamiento toledano en los grupos étnicos, sino también el modo en que las poblaciones

andinas influyeron en su reducción. La imposición de sus ordenamientos simbólicos en los patrones urbanísticos hispanos y el aprovechamiento del reordenamiento generalizado para liberarse de tradicionales sujeciones son algunos ejemplos. En ese proceso fluido, se produjo no sólo una resignificación territorial y de las autoridades cacicales sino también la transformación de la memoria colectiva y las identidades grupales como resultado de nuevas solidaridades y realineamientos sociales en vinculación con las estructuras de dominación colonial.

### Notas

- 1 Si bien hemos optado aquí por la propuesta de Málaga Medina (1993:299), no existe consenso entre los investigadores acerca del número de Repartimientos existentes hacia 1575 (Loza, 1997:391).
- 2 El origen de los aspectos formales de las ciudades españolas en América ha sido objeto de detalladas investigaciones que hacen hincapié en diferentes hipótesis. Numerosos investigadores remontan las influencias del diseño en cuadrícula a Vitrubio, autor latino que expuso en su *De Architectura* (traducido y publicado en 1524) elementos centrales retomados en las Ordenanzas de colonización española de 1573 ; sin embargo, otros estudiosos del tema enfatizan la influencia de ciertos tratados medievales hispanos de inspiración aristotélico-tomista. Véase la discusión en Morse, 1990:17-18
- 3 AGN IX 17-2-5.
- 4 AGN XIII 18-7-2, f. 97r.
- 5 Según cálculos propios, extraídos de AGN XIII 18-7-2, AGN IX 17-2-5.
- 6 ABNB EC 1579.6 ; EC 1593.19.
- 7 AGN XIII 18-7-2, f. 313 v.
- 8 AGI Charcas 56, s/f. Agradezco a la Dra. Presta quien me facilitó las copias de los documentos citados pertenecientes al AGI.
- 9 AGI, Indiferente General 1260 s/f.
- 10 AGN IX 17-2-5.
- 11 AGN XIII 18-10-3.
- 12 AGN XIII 18-7-2, f. 317r.
- 13 AGN XIII 18-7-1, s/f.
- 14 AGI Charcas 56, s/f.
- 15 AGN IX 17-2-5.

### Bibliografía

#### a) Archivos

Archivo General de la Nación, Argentina (AGN) : IX 17-2-5 ; XIII 18-7-1 ; XIII 18-7-2 ; XIII 18-10-3.

Archivo General de Indias (AGI) : Charcas 56 ; Indiferente General 1260.

Archivo y Biblioteca Nacional de Bolivia (ABNB) ; EC 1579.6 ; EC 1593.19.

#### b) Publicaciones

Abercrombie T., 1988, *Pathways of Memory and Power. Ethnography and History among an Andean People*. Madison, Wisconsin University Press, 603 p.

Assadurian C., 1987, « Intercambio en los territorios étnicos entre 1530 y 1567, según las visitas de Huanuco y Chucuito », en O. Harris, B. Larson y E. Tandeter

- (eds.), *La participación indígena en los mercados Surandinos*, La Paz, CERES, pp. 65-109.
- Covarrubias S. [1611], 1943, *Tesoro de la lengua castellana, o española*, Barcelona, S.A.Horta, 2 tomos.
- Del Río M., 1998, « Ancestros, guerras y migraciones. Reflexiones en torno al origen y vinculaciones étnicas de los Soras de la provincia de Paria », en *Historias... para Teresa*, n° 2, La Paz, Coordinadora de Historia, pp. 93-112.
- Gade D., 1991, « Reflexiones sobre el asentamiento andino de la época toledana hasta el presente », en Segundo Moreno y Salomon (comps.), *Reproducción y transformación de las sociedades andinas, siglos XVI-XX*, Quito, Ediciones ABYA-YALA, Vol I, pp. 69-90.
- Guevara Gil A. y F. Salomon, 1994, « A 'Personal Visit' : Colonial Political Ritual and the Making of Indians in the Andes », en *Colonial Latin American Review*, n° 1-2, USA, Colgate University, pp. 3-36.
- Hyslop J., 1979, « El área lupaca bajo el dominio incaico. Un reconocimiento arqueológico », en *Histórica*, n° III, 1, Lima, PUCP, pp. 53-82.
- Julien C., 1993, « Estudio Preliminar », en Julien C., K. Angelis, A. Vob, A. Hauschild (eds.), *Toledo y los lupacas : Las tasas de 1574 y 1579*. Bonn, HOLOS, pp. 9-44.
- Levillier R., 1925, *Gobernantes del Perú. Cartas y Papeles del siglo XVI*. Madrid, Imprenta de J. Pueyo, 14 tomos.
- Loza C., 1997, « ¿ Estatuto fiscal contra identidad étnica ? Criterios de diferenciación social en el sur del Perú (1569-1579) », en *Revista Andina*, n° 30, Cuzco, Centro Bartolomé de Las Casas, pp. 387-419.
- Málaga Medina A., 1993, « Las reducciones toledanas en el Perú », en R. Gutierrez (coord), *Pueblos de indios. Otro urbanismo en la región andina*. Quito, Ediciones Abya-Yala, pp. 263-316 .
- Málaga Medina A., 1974, « Las reducciones en el Perú (1532-1600) », en *Historia y Cultura*, n° 8, Lima, Museo Nacional de Arqueología e Historia del Perú, pp. 141-172.
- Matienzo J. [1566], 1967, *Gobierno del Perú*. Ministère des Affaires Etrangères, LXIX, Paris, Travaux de l'Institut Français d'Études Andines, V. 11.
- Morse R., 1990, « El desarrollo urbano en la Hispanoamérica colonial », en L. Bethell (comp.), *Historia de América Latina*, Barcelona, Cambridge University Press/Editorial Crítica, T. 3, pp. 15-48.
- Murra J., 1975, *Formaciones económicas y políticas del mundo andino*. Lima, Instituto de Estudios Peruanos, 399 p.
- Platt T., 1999, *La persistencia de los ayllus en el norte de Potosí. De la invasión europea a la República de Bolivia*. La Paz, Centro de Información para el Desarrollo, 53 p.
- Romero C., 1924, « Libro de la Visita General del Virrey Don Francisco de Toledo, 1570-1575 », en *Revista Histórica*, vol. 7, n° 2, Lima, Instituto Histórico del Perú, pp. 116-216.
- Saignes T., 1991, « Lobos y ovejas. Formación y desarrollo de los pueblos y comunidades en el sur andino (Siglos XVI-XX) », en Segundo Moreno y F. Salomon (comps.), *Reproducción y transformación de las sociedades andinas, siglos XVI-XX*. Quito, Ediciones ABYA-YALA, Vol. I, pp. 91-135.
- Saignes T., 1984, « Las etnias de Charcas frente al sistema colonial (S. XVIII). Auentismo y fugas en el debate sobre la mano de obra indígena, 1595-1665 », en *Jahrbuch für Geschichte von Staat, Wirtschaft und Gesellschaft Lateinamerikas*, Band 21, Köln, pp. 27-75.
- Sarabia Viejo M. J., 1986, *Francisco de Toledo. Disposiciones gubernativas para el*

- Virreinato del Perú, 1569-1574*. Sevilla, Escuela de Estudios Hispano-Americanos, 2 tomos.
- Stern S., 1986, *Los pueblos indígenas del Perú y el desafío de la conquista española*. Madrid, Alianza Editorial, 350 p.
- Van Buren M., 1996, « Rethinking the Vertical Archipiélago. Ethnicity, Exchange, and History in the Southern Andes », en *American Anthropologist*, n° 98, 2, USA, The American Anthropological Association, pp. 338-351.
- Wachtel N., 1992, « Note sur le problème des identités collectives dans les Andes méridionales », en *L'Homme*, n° 122-124, Paris, EHESS, pp. 39-51.

RÉSUMÉ – RESUMEN – ABSTRACT

Le problème des concentrations toledanas dans les villages des Indiens est une question essentielle pour comprendre le développement des groupes ethniques et la formation d'une nouvelle territorialité andine coloniale. Ici, l'analyse spécifique de la résignification territoriale et de la segmentation sociale, produites par la « réduction » du groupe des Macha (Nord du Potosi), nous permet de considérer les changements des identités et des représentations symboliques dans quelques groupes andins coloniaux de la chefferie préhispanique des Qharaqharas.

\*\*\*

*La problemática de la reducción toledana a pueblos de indios se convierte en un factor central para comprender el devenir de las agrupaciones étnicas y el surgimiento de una nueva territorialidad andino colonial. En el presente trabajo, el estudio detallado*

*de la segmentación social y de la resignificación territorial provocadas por la reducción del grupo Macha (Norte de Potosi) nos permitirá arrojar luz sobre las transformaciones causadas en las identidades y las representaciones simbólicas de ciertas agrupaciones andino coloniales, contenidas en la prehispanica Confederación Qharaqhara.*

\*\*\*

*The quest of Toledan re-grouping into new towns (« pueblos de reducción ») becomes a main issue to understand the organization of ethnic groups and the construction of a new colonial andean territoriality. Focusing on the social segmentation and the territorial resignificance caused by the resettlement of the Macha group (Northern Potosi), this article offers a new approach to elucidate the identity and the symbolic transformations of certain colonial andean groups, that were contained in the Prehispanic Qharaqhara Federation.*

**Mots-clefs :** groupes ethniques, territoires andins, segmentation sociale, Potosi, Andes.

**Keywords :** ethnic groups, social segmentation, Andean territories, Potosi, the Andes.

**Palabras claves :** grupos étnicos, segmentación social, territorios andinos, Potosi, los Andes.

---

## EL PERFIL DEL MIGRANTE FRANCÉS A MÉXICO A MEDIADOS DEL SIGLO XIX\*

CHANTAL CRAMAUSSEL\*\*

**J**EAN MEYER FUE EL PRIMER INVESTIGADOR en intentar medir, en 1980, el flujo de migrantes franceses hacia México en el siglo XIX<sup>1</sup>. Para estimar su número a mediados de ese siglo, analizó el padrón levantado por el consulado de Francia en México en 1845, en él se registran a 1800 franceses, número que equivaldría según fuentes de la época citadas por el mismo autor, a alrededor de una tercera parte del total de los residentes franceses en México. Vamos a tratar aquí de proseguir con esta investigación al estudiar la lista de los 956 franceses que se inmatricularon en el consulado francés en México entre 1845 y 1852<sup>2</sup>. Nuestro objetivo es el de definir el perfil del migrante francés de mediados de siglo en México. Evaluaremos en primer lugar con toda precisión el tipo de fuente que sirve de base para el presente artículo, es decir los registros consulares de los residentes. Enseguida tomaremos en cuenta para nuestro análisis todos los datos que comprende el mencionado documento : fecha del registro, edad, oficio y estado civil del interesado, lugar y fecha de expedición de su pasaporte o certificado de nacionalidad, procedencia geográfica, eventualmente lugar de destino o de residencia. Gracias al estudio de toda la información proporcionada, creemos poder adelantar algunas hipótesis acerca de los posibles orígenes de la corriente de migración francesa hacia México a mediados del siglo XIX.

### EL REGISTRO CONSULAR

Los registros que consideraremos a continuación no incluyen desde luego a todos los franceses que llegaron a México entre enero 1845 y diciembre de

\* Agradezco a Salvador Alvarez, a Blanca Corrales, a Esteban Sánchez y a Marco Antonio Hernández, por su ayuda técnica en la elaboración de este artículo así como a la familia Laporte en casa de la cual me hospedé en las cercanías de Nantes. Gracias también a Pascal Riviale por sus comentarios.

\* El Colegio de Michoacán/UNAM.

1852 sino solamente a los que se inmatricularon voluntariamente en el consulado : éstos fueron 956 en total<sup>3</sup>. Podemos dividir a esos migrantes en tres grupos de personas : primero los que se registraron poco tiempo después de llegar para poder contar con una eventual ayuda consular y ser tomados en cuenta como parte de la comunidad francesa residente en México ; segundo, aquellos que se inmatricularon para regularizar su situación, como es el caso de los franceses que salieron de Francia sin contar con el debido pasaporte de viaje que expedían generalmente las prefecturas. Un tercer grupo es conformado por los que estaban por salir de México y querían que se les expidiera un pasaporte en el que se indicara su nuevo destino, para disponer de un documento oficial acreditando su nacionalidad<sup>4</sup>. Independientemente de las razones por la que llevan a cabo el trámite, la mitad de los inmigrantes se inscribieron en las listas consulares antes del año y las dos terceras partes antes de cumplir dos años en México. Entre los que se presentaron con prontitud ante el agente consular, la mayoría lo hizo en invierno ya que éste era el periodo del año más propicio para llegar a México. Los migrantes evitaban así ser contagiados en Veracruz por el temible vómito negro (fiebre amarilla) que assolaba el puerto en el verano y causaba una gran mortandad entre los extranjeros y recién llegados (los nativos de la región se habían vuelto inmunes después de contraer en algún momento de su infancia esta enfermedad).

No todos los franceses registrados contaban con su respectivo pasaporte. En esa época los pasaportes se solicitaban cada vez que se pretendía realizar un viaje y los ciudadanos precavidos lo pedían incluso para desplazarse dentro del mismo país. Equivalía a una especie de salvoconducto en el que se anotaba el destino del interesado. Este documento confería cierta honorabilidad a su portador quien podía demostrar al enseñarlo que no era perseguido por la justicia en su pueblo natal y que había cumplido con la obligación del servicio militar. A mediados del siglo XIX sólo las dos terceras partes de los viajeros que iban a trasladarse a México solicitaron su pasaporte en la prefectura que correspondía a su lugar de residencia. Los demás lo hicieron en la capital francesa o en el puerto de salida (la quinta parte de las personas de nuestra lista se encuentran en ese caso) o bien regularizaron su situación ya llegados a América. Como veremos a continuación, estos datos indican ya de entrada tendencias interesantes para nuestro estudio. Podemos dividir a los 810 migrantes que contaban con pasaporte en varios contingentes. El primero transitaba por París, y salía de Francia después quizá de un fracaso al querer mejorar su modo de vida en la gran urbe (15 % del total), mientras que otros se dirigían al puerto sin previa autorización de su prefectura de origen porque suponían que podían obtener allí mejor información para escoger su destino (los que están en este caso representan un 5 % adicional). Las personas que solicitaron pasaporte en París, sin haber nacido allí, provenían en su mayoría de los departamentos vecinos pero encontramos también a muchos individuos de zonas más lejanas ; casi toda Francia está representada (aparecen 55 diferentes departamentos de origen). El prefecto de la Gironde, cuya cabecera está en el puerto de Burdeos, expidió también pasaportes a individuos oriundos de otras circunscripciones ; constatamos el mismo fenómeno que en el caso de París : la mayoría llegó de la región circundante pero hay personas que provenían de otros de departamentos más distantes, del sur de Francia sobre todo. Unos cuantos más obtuvieron su documento de viaje en El Havre, el segundo puerto en importancia

de la fachada atlántica, después del de Burdeos<sup>5</sup>. Si ahora sumamos a estos migrantes que solicitaron su pasaporte en los puertos (Burdeos o El Havre) o en la capital, los originarios de París y de las ciudades portuarias, tenemos que cerca de una tercera parte de los futuros colonos que estaban por establecerse en México, pasaron por esas tres ciudades. Entre las personas que llegan a México sin contar con su respectivo pasaporte, es relativamente alta la cantidad de individuos que declaran haberlo perdido (fueron 36 en total) ; quizá debamos dudar de la veracidad de esta afirmación, ya que estos extravíos eran demasiado recurrentes como para ser siempre ciertos. En algunos casos más, el interesado decía haber sido víctima de robo o bien no tener pasaporte porque por las autoridades mexicanas se lo habían confiscado al llegar al país ; otros pocos naufragaron y perdieron todas sus pertenencias, en un solo caso tenemos a un desertor del ejército francés quien fungía originalmente de cañonero en Brest ; este último declaró haber salido de su país ilegalmente y no tenía, desde luego, pasaporte. La mayoría de los franceses sin pasaporte provenía de Estados Unidos o de Cuba, países desde donde decidieron trasladarse a México ; algunos migrantes más estuvieron en Nueva York, o en Brownsville. Aparecen igualmente menciones sueltas acerca de islas como la Martinica, Guadalupe, Santo Tomás y Santa Martha, es decir los puntos del Caribe en los que los viajeros solían hacer escala. Las personas que arreglan su situación legal en América representan el 15 % de las que asientan sus nombres en los registros del consulado de Francia en México entre 1845 y 1852. En 1847 se registraron también dos mercenarios franceses desertores del ejército norteamericano. Entre los individuos que transitaron por Estados Unidos o Cuba algunos no avisaron al consulado francés correspondiente de su intención de cambiar de residencia, sino que únicamente pidieron autorización al consulado mexicano para ingresar a la república ; una parte de ellos informó a su vez a las autoridades de Francia acerca de su traslado al llegar a la primera ciudad mexicana que contaba con representación consular. La mayoría de los que se encontraron en ese caso dieron parte de su situación en el consulado francés de Veracruz (el principal puerto mexicano del momento) pero otros los hicieron en viceconsulados de puertos atlánticos más pequeños como Matamoros, Tampico o Ciudad del Carmen o Campeche ; aparecen también ciudades portuarias del Pacífico como Guaymas, Mazatlán y Acapulco, de las del interior sólo se mencionan Tepic y Zacatecas. El resto regularizó su situación en el consulado de la capital donde sólo exhiben la autorización del gobierno mexicano para internarse al país, en este caso se encuentran por ejemplo franceses ya asentados en Guanajuato y San Luis Potosí. Para registrarse sin contar con pasaporte previo, los inmigrantes presentaron a testigos franceses (dos o tres) o se hicieron recomendar por algún residente en México bien conocido de las autoridades (como lo fue el Dr. Dujat de Puebla) ; algunos más presentaron referencias de miembros de otras legaciones extranjeras (de Gran Bretaña, de España, etc.). Por su parte, hubo otros más que enseñaron un pasaporte antiguo expedido para otro destino, como por ejemplo, un viaje interior en Francia, o a ciudades de otros países europeos : con ello intentaban demostrar que habían cumplido con el servicio militar y no habían delinquido<sup>6</sup>. También hubo individuos que exhibían un certificado de buena conducta expedida por algún consulado de Francia. Entre los pocos que presentaron su acta de nacimiento, se hablaban los que habían nacido en el extranjero de padres franceses, o en territo-

rios que alguna vez pertenecieron a Francia y que basados en esas circunstancias, reclamaban se les reconociera la ciudadanía. Por otro lado, sesenta y un extranjeros solicitaron también « la protección de la bandera francesa » (« la protection du pavillon français ») y fueron registrados en las listas consulares junto con los migrantes franceses. Entre ellos tenemos a 33 personas del reino de Piemonte-Cerdeña así como a 8 originarios de Saboya, región que no formaba todavía parte de Francia. Buscó también esta protección un antiguo miembro de la Legión Extranjera, originario del Senegal. Los demás extranjeros que se acogieron a las autoridades francesas fueron los siguientes : 10 « italianos » (de los estados de Roma, de Luca, del Milanés, de Nápoles), 7 argelinos, 6 polacos, 3 belgas, 2 prusianos, 1 bávaro, y 1 suizo de Ginebra. La mayoría de ellos había solicitado previamente su pasaporte ante un agente consular de Francia de alguna ciudad de Europa.

Cabe señalar, para terminar este pequeño análisis de la fuente considerada en el presente estudio, que las mujeres y los niños se solían anotar en el pasaporte de su padre o esposo y que junto con este último podían figurar igualmente, tanto en el pasaporte como en el registro consular, parientes cercanos (hermanos menores o sobrinos). Sin embargo, los registros que cuentan con esta información son muy pocos. Por otra parte, tenemos a únicamente dos mujeres solteras registradas en el consulado francés de México entre 1845 y 1852<sup>7</sup>.

## EL RITMO DE LA MIGRACIÓN Y SUS CAUSAS

La cifra global de 956 inmatriculados entre 1845 y 1852 hace parecer verosímil el número total estimado de franceses residentes en México a mediados de la centuria (entre 6 000 y 7 000)<sup>8</sup>. Si suponemos que el ritmo anual de la migración (120 individuos en promedio entre 1845 y 1852) fue constante desde 1800, tendríamos a 6 000 personas inmigradas durante la primera mitad del siglo. Aunque ciertamente con la Independencia se facilitó la llegada de extranjeros a México, no olvidemos que a finales del periodo virreinal se había establecido ya una cierta corriente de inmigración francesa. Jacques Houdaille documentó que en 1800 se habían enlistado ya 700 franceses en México<sup>9</sup> y podemos añadir que después de la derrota de Napoleón llegaron también a América ex soldados y partidarios del emperador. Durante los turbulentos años de la guerra de Independencia mexicana disminuyó sin embargo el número de los inmigrantes individuales<sup>10</sup>, hasta que en los años treinta se organizaron las primeras empresas de colonización hacia Coatzacoalcos y Jicaltepec<sup>11</sup>. En las décadas siguientes, las cifras de las personas que se registraron en el consulado de México fueron elevadas, 250 migrantes realizaron este trámite en 1841 y a pesar de la prohibición del comercio al menudeo otros 190 lo hicieron en 1844. Si bien el número de personas inmatriculadas no corresponde, como ya lo hemos dicho, al total de los inmigrantes, puesto que no todos los franceses que llegaron a México se registraron en el consulado ni lo hicieron tampoco de manera inmediata<sup>12</sup>, las listas anuales revelan de todas formas el ritmo general del movimiento migratorio. Incluso resulta posible detectar algunas de las razones a las que obedecieron los altibajos en la corriente migratoria de los franceses hacia México, según aparecen reflejados en los registros consulares. Como se ilustra en la gráfica anexa (en la que reportamos cifras anotadas por

Jean Meyer<sup>13</sup> así como las nuestras) 90 franceses fueron inmatriculados en 1828, 250 en 1841, 80 en 1842, 180 en 1843, 190 en 1844, 79 en 1845, 86 en 1846, 70 en 1847, 24 en 1848, 86 en 1849, 140 en 1850, 236 en 1851, más de 235 en 1852<sup>14</sup>, y 250 en 1853. En la siguiente década, se registraron 400 en 1866, y de 15 a 105 por año entre 1867 y 1888.

FIGURA N° 1 : NUMERO DE PERSONAS REGISTRADAS EN EL CONSULADO DE FRANCIA EN MÉXICO (1841-1853)



Source : Chantal Cramaussel 2004 – Dibujo Salvador Alvarez.

La prohibición para los extranjeros del comercio al menudeo, en 1842 y 1843<sup>15</sup>, causó una baja significativa de la oleada migratoria (se constata un repentino descenso en 1842 y una disminución progresiva del número de migrantes entre 1844 y 1848), ya que esta actividad era una de las favoritas entre los franceses que se dirigían a México en esa época, como vamos a ver más adelante. Al efecto de esa medida se añade la atracción que ejerció en toda Europa el descubrimiento de importantes yacimientos de oro en California en 1848 y 1849. En esos años, los migrantes prefirieron irse al oeste de Estados Unidos que a México. El *boom* californiano tuvo una gran influencia en la escasa llegada de

franceses a México en 1848 y sobre todo 1849. Las bajas cifras de personas enlistadas en el consulado francés durante 1848 y 1849 incluyen también a individuos que se inmatricularon para solicitar enseguida su pasaporte para California, algunos acababan de llegar pero otros estaban desde hacía varios años en México. Pero éstos no fueron más que 26 en total, lo cual equivale al 3 % de los inmatriculados que partieron desde México hacia el norte para encontrar minas de oro. Entre 1849 y 1851, es notable la cantidad de franceses que enseñaron en México un pasaporte expedido por prefecturas francesas en 1848 o 1849 ; formaban parte tal vez de los que al enterarse de las crecientes dificultades de sus paisanos en California cambiaron de rumbo. A partir de 1851 afluyeron a Sonora migrantes mexicanos, norteamericanos y franceses que pensaban descubrir en ese estado filones de oro tan ricos como en California<sup>16</sup>. Bien pudiera pensarse también que ese grupo de migración se nutrió de gente afectada por la crisis económica en la que se debatió Francia entre 1846 y 1848. De 1852 a 1854 se registraron también tres franceses que habiendo probado suerte en California, decidieron volver a México.

Hacia 1850, al terminarse el auge del oro en la costa del Pacífico del vecino país, la cantidad de migrantes que se dirigió a México aumentó nuevamente de manera sensible, como se puede constatar en nuestra gráfica. En 1854, el gobierno mexicano expidió 511 cartas de seguridad a franceses que pasaron a residir en el país, estos conformaban entonces el contingente de migrantes extranjeros más nutrido<sup>17</sup>. Si comparamos esta cifra proporcionada por el gobierno mexicano con la de las personas registradas en el consulado de Francia en 1853 (fueron 250 en total) podemos suponer que en realidad se presentaban ante el agente consular sólo la mitad de los inmigrantes franceses. No tenemos estadísticas para los años siguientes pero parece que esta tendencia ascendente y durable alcanzó su punto culminante en 1866 (400 enlistados en el consulado) para ser brutalmente interrumpida al año siguiente y por varias décadas, al caer el segundo imperio<sup>18</sup>. Tenemos registrados varios casos de franceses establecidos desde hacía décadas en México que volvieron a su patria en febrero de 1866 ante la inminente derrota de las fuerzas de la Intervención y al parecer por temor también a represalias generales en contra de los residentes franceses. Estas anotaciones posteriores acerca de las partidas de los franceses inmatriculados se encuentran en el margen de los registros del documento estudiado<sup>19</sup>.

En todo el periodo estudiado, alrededor de un 10 % de los migrantes parece<sup>20</sup> haber regresado definitivamente a Francia ya que no vuelven a presentarse posteriormente ante el agente consular de México. La gran mayoría de los que partieron lo hicieron antes de haber cumplido cinco años de residencia en México, este lapso tan corto para probar suerte en el extranjero sugiere que los que dejaron el territorio mexicano eran emigrantes rápidamente desengañados ; al no hacer fortuna con facilidad estimaron más prudente volver a su patria. Desafortunadamente los destinos o lugares de residencia de los franceses que se registraron en el consulado de México, no aparecen con regularidad en nuestras listas. Se especifica este dato sólo en 139 casos. La mitad de los migrantes se establecieron en México (53) o en Puebla (24), un segundo grupo de ciudades atrajo a cantidades menores de colonos : éstas fueron las de Guanajuato, Tampico, Guadalajara, Acapulco y Mazatlán. Encontramos con menos frecuencia aún menciones acerca de residentes en Orizaba, Veracruz,

Tabasco, San Luis Potosí, Aguascalientes, Zacatecas, Real del Monte, Morelia, Zamora, Toluca, Lagos, Colima, Tepic, Durango, Chihuahua y Guaymas. Si comparamos estos datos con los del censo de 1845, notamos un marcado subregistro en las listas consulares de personas que habitaban Veracruz, Zacatecas, Oaxaca, Tabasco y Durango. La distancia es al parecer la causa de la deficiencia de nuestra fuente ; los franceses que vivían lejos de la capital se registraban menos o lo hacían después de varios años. Cabe señalar, finalmente, que la primera mitad del siglo XIX corresponde a una fase de depresión económica en Francia con pronunciadas crisis en 1825, 1837 y 1846-49. Es también durante ese medio siglo que se aceleró la expansión colonial y que Francia sufrió graves turbulencias políticas y cambios de regímenes que obligaron a los perseguidos políticos a autoexiliarse<sup>21</sup>. Aunque el fenómeno se verificó con mucho mayor fuerza en otros países europeos, en Francia la emigración pasó a ser parte también de las opciones posibles para los que no corrieron suerte en su propio país<sup>22</sup>. En este contexto, la corriente de migrantes hacia México fue muy modesta si comparamos los 6 000 franceses instalados en la república con los 13 765 que zarparon hacia el Uruguay entre 1835 y 1842, los 20 000 que alcanzaron la Alta California en un par de años a mediados de siglo, o los 40 000 vascos y bearneses ya instalados en Argentina en 1860<sup>23</sup>. Sin embargo, cabe recordar también que los franceses conformaban la colonia extranjera más numerosa en México después de la española a mediados del siglo XIX<sup>24</sup>.

## EDAD, ESTADO CIVIL Y PROFESIÓN

La edad de los migrantes es indicada en 945 registros. Las tres cuartas partes de los enlistados tienen menos de 40 años, el 60 % del total entre 20 y 40 años, y la edad promedio es de 31,3 años<sup>25</sup>. A pesar de esta edad promedio relativamente alta, al parecer sólo 10 % de los migrantes estaban casados y la mayoría de los que estaban en este caso viajaban con su esposa, pero muy pocos tenían más de dos hijos : no aparecen, de hecho, en los registros revisados familias numerosas. Estos datos concuerdan a grandes rasgos con los obtenidos por Jean Meyer a partir del censo de 1845. El emigrante francés es casi siempre soltero. Las mujeres inmatriculadas son excepciones a la regla ; en nuestros registros tenemos únicamente a dos de ellas, una es maestra y la otra hace encajes, ambas eran solteras y ninguna se encontraba acompañada por algún familiar. Entre los migrantes que declararon ejercer algún oficio o profesión, tenemos que 5 % de éstos eran mineros, horticultores y agricultores, 22 % aparecieron como rentistas, fabricantes, o practicando alguna profesión u oficio gracias al cual podían prestar algún servicio a la población, 30 % más dijeron ser comerciantes, y el 43 % restante, artesanos<sup>26</sup>. Un poco más del 10 % de los enlistados parece no tener profesión alguna, aunque no podemos descartar que en algunos casos la ausencia de profesión anotada pudiera resultar de un simple olvido por parte del agente consular ; sin embargo, notemos que esta proporción de gente sin oficio corresponde también a la del censo de 1845. Examinemos ahora de más cerca las cuatro grandes divisiones anteriormente mencionadas<sup>27</sup>. Primer grupo : mineros, horticultores y agricultores (42 individuos). No hay mucho que decir acerca del primer grupo, de lejos el más reducido. Dieciocho de ellos eran agricultores y provenían en su mayoría

de los Pirineos y de los Alpes, 13 más horticultores y jardineros, y 11 trabajaban de mineros. Estos datos confirman una vez más los del censo de 1845, entre los migrantes hay muy pocos agricultores a pesar de que la gran mayoría de los franceses llegados a México, como veremos a continuación, procedían del medio rural. Segundo grupo : rentistas o practicantes de profesión u oficio (184 individuos). La quinta parte del segundo grupo, estaba representada por profesionistas que tuvieron que estudiar en alguna universidad, la mitad de éstos eran médicos (20 en total), los demás arquitectos, dentistas, farmacéuticos, veterinarios, químicos e ingenieros, unos cuantos no habían terminado sus estudios. Otra quinta parte de ese segundo grupo de personas eran artistas : la mayoría pintaba o dibujaba, pero había también escultores, músicos, y escritores. Tenemos igualmente aunque en menor cantidad a maestros de escuela, profesores de idiomas, así como impresores, encuadernadores y litógrafos. Siete migrantes declararon ser eclesiásticos, la mayoría de ellos provenientes de Córcega. Veintitrés más afirmaban ser « rentistas » o propietarios » (de fundos urbanos o rurales). Otros 13 son fabricantes de armas, hilos, cuerdas, telas, sedas, rebozos, paraguas, ladrillos, productos químicos, jabón y hasta de mesas de billar. La tercera parte de ese segundo grupo estaba compuesta por individuos menos privilegiados, entre ellos los más numerosos trabajaban como cocineros y peluqueros, otros eran cocheros y domésticos, unos más dijeron ser floristas, marinos, soldados, cirqueros malabaristas y gimnastas. Tercer grupo : comerciantes (249 individuos). Cuarenta por ciento de los que clasificamos como « comerciantes » declararon ser en realidad « commis » lo que equivaldría a « mandadero » en México, es decir que no poseían ninguna calificación ni siquiera en la rama comercial. En cambio, encontramos a unos cuantos negociantes que afirmaban ser ya especializados y vender quesos, sedas, hierro o perfumes. Los « commis » eran en general muy jóvenes y pudieron haber laborado alguna vez al servicio de algún comerciante sin adquirir por ello los conocimientos de un negociante establecido. Entre ellos y los que no tenían ninguna profesión no debe haber habido una gran diferencia. Cuarto grupo : artesanos (369 individuos). En esta categoría tenemos una gran variedad de especializaciones. La tercera parte del conjunto se componía de carpinteros y herreros<sup>28</sup> ; 10 % más estaban dedicados a la vestimenta, otro 10 % elaboraba algún género de comida<sup>29</sup>. Entre los 50 % restantes distinguimos a grupos nutridos de mecánicos, cerrajeros, relojeros y joyeros, artesanos que encontraban empleo en la construcción de casas o en la de carretas y coches, así como molineros : de armas, hilos, cuerdas, telas, sedas, rebozos, paraguas, ladrillos, productos químicos, jabón y hasta de mesas de billar. Incluimos igualmente en este mismo grupo a los que se dicen « obreros » antes de indicar el tipo de artesanía que dominan ; entre un « obrero zapatero » y un « zapatero » la diferencia pudo haber consistido en que el obrero no era propietario del taller en que ejercía, ya que por la edad de los « obreros » sabemos que estos no eran aprendices ; unos pocos también declararon ser « maestros » en alguna de las artes mecánicas, por ser quizás reconocidos dentro de la corporación y haber pasado todas las pruebas correspondientes. En general pocos migrantes desempeñaban oficios propios de la sociedad industrial, salvo excepciones, como lo podría ser el pulidor de acero, el « étendeur de verres a vitres » o los « torneros » que aparecen en nuestros registros. Su poca presencia refleja la situación general de Francia en la que la gran industria tardó mucho en desplazar

a los talleres artesanales, todavía ampliamente mayoritarios en 1850 ; cabe añadir también que en esta época las dos terceras partes de los talleres de la incipiente industria francesa estaban implantados en el medio rural<sup>30</sup>.

En conclusión, si bien la mayor parte de los migrantes parece haber sido de origen modesto, la gran mayoría contaba con una profesión, un oficio o rentas que les permitían sobrevivir y cuando menos la décima parte del total es representada por hombres que tenían una preparación profesional superior al promedio. No se trataba entonces de una migración del hambre, después de la crisis de subsistencia general que sufrió Francia en 1846, no constatamos, por ejemplo, la llegada de un mayor número de migrantes en México<sup>31</sup>. A la luz de los datos anteriormente expuestos, podemos afirmar que muchos de los enlistados, en principio al menos, hubieran podido tener perspectivas de empleo en Francia. En contraste, se encuentran pocas personas en los registros que pudieran considerarse como pertenecientes a los oficios artesanales que más sufrieron de la competencia de establecimientos surgidos de la revolución industrial : en el consulado de Francia en México, entre 1845 y 1852 se registraron únicamente, por ejemplo, cinco tejedores, cuando los obreros textiles representaban la mitad de la clase obrera francesa<sup>32</sup>.

Logramos notar también algunas diferencias regionales. La mitad de los vascos y de los bearneses eran comerciantes, mientras que éstos no representaban más que la tercera parte de los migrantes originarios de los Alpes Bajos (ahora llamados Alpes Maritimes). En general, el origen social de los emigrantes de los Pirineos parece haber sido bastante modesto. De París por el contrario, provenía la cuarta parte de los rentistas o propietarios, solamente la quinta parte del total trabajaban en el comercio y, como era de esperarse por ser la capital francesa el principal centro intelectual, los profesionistas eran un poco más numerosos que en otras zonas. Sin embargo no hemos podido afinar más nuestro análisis y distinguir otras diferencias regionales en razón del carácter exiguo de nuestra base de datos. Corroboramos aquí lo que ya se sabía de manera general. Los franceses que se establecen en México no pueden responder a las expectativas del gobierno mexicano el cual esperaba colonizar nuevas tierras con campesinos europeos. Aunque originarios en su mayoría de asentamientos pequeños, los inmigrantes de Francia contaban con profesiones y oficios que los llevaban a vivir en las ciudades, y de preferencia en las más grandes, como México y Puebla donde se conformaron en el transcurso del siglo XIX comunidades francesas de importancia.

## ORIGEN GEOGRÁFICO DE LOS MIGRANTES

El resultado de nuestra investigación en cuanto al proveniencia geográfica de los migrantes (nos basamos en 930 registros) no es siempre semejante al que ofrece Jean Meyer al estudiar el censo de los 1 800 residentes en 1845. Creemos que las diferencias se derivan sobre todo del hecho de que este autor propone una regionalización excesivamente simplificada del origen de los migrantes que aparecen en su censo, así como a la falta de precisión de ese documento en el que no se indica el departamento al que pertenecía el 20 % de los lugares de procedencia de los residentes en México. La gran mayoría de los individuos registrados en ambas fuentes es oriunda de pueblos pequeños

(80 % en los registros consulares, contra 90 % en el censo de 1845), con la excepción de un apreciable contingente de parisinos (7,5 % del total contra 7 % en 1845)<sup>33</sup>. París era la ciudad más grande de Francia y estaba entonces en plena expansión, gracias en buena parte a migraciones internas, pasó de 550 000 habitantes en 1800 a un millón en 1850. Cabe remarcar aquí que en las listas consulares, el contingente de personas procedentes de ciudades corresponde exactamente al de la proporción de la población citadina en la Francia de entonces, evaluada en un 20 % del total a mediados del siglo XIX<sup>34</sup>. Pero, aunque las tres primeras ciudades más pobladas del país estaban muy presentes en los registros analizados (París, Lyon, Burdeos) notamos la virtual ausencia de Marsella, así como una sobre-representación de algunas ciudades medias como Angoulême y Toulouse, por citar dos de las más importantes. El análisis de la fuente indica entonces que no todos los migrantes que nacieron en ciudades pueden clasificarse como « excedentes demográficos » ciudadanos, es decir, gente expulsada por falta de oportunidades y de un lugar propio en la sociedad : las razones del destierro son otras y deben ser analizadas regionalmente. El hecho de que en el censo de 1845 apareciera una mayor proporción de franceses originarios del medio rural, puede deberse a un tipo de emigración puntual y momentánea de colonos destinados a regiones específicas, como lo fue en aquellos años el caso de borgoñeses y los migrantes del sur de Francia. Su presencia, en cambio, es menor en nuestros registros, quizá porque estas cadenas migratorias se habían interrumpido o porque los residentes de Veracruz no acostumbraban registrarse en el consulado, como hemos dicho. Notamos en especial una ausencia de personas procedentes de la Drome y del Vaucluse, departamentos sureños que proveyeron varios centenares de emigrantes para la colonización fracasada de la región de Coatzacoalcos entre 1829 y 1834<sup>35</sup> : o bien no se registraron en el consulado o aquella amarga experiencia resultó disuasiva para la gente de aquellos terruños. No encontramos huella tampoco en la lista consular estudiada de los campesinos de Borgoña que se dirigieron hacia Jicaltepec entre 1833 y 1850, y tenemos a sólo cuatro personas originarias de Champlitte<sup>36</sup>, pueblo desde el cual partieron la mayoría de esos colonos. Suponemos que los habitantes franceses de Jicaltepec omitieron presentarse en el consulado. Entre 1845 y 1852 hay sobre todo dos departamentos que expulsan gente hacia México : se trata en primer lugar del departamento llamado « Basses Pyrénées » (Pirineos Bajos, ahora « Pyrénées Atlantiques ») es decir el país vasco francés y el Béarn que proveyeron entre los dos el 13 % del total de los enlistados<sup>37</sup>. Por su parte, el segundo departamento más representado es el de los « Basses Alpes » (Alpes Bajos) con 11 % del conjunto de los migrantes. Hemos elaborado un mapa en el que aparecen los departamentos de la época junto con Saboya y el Piemonte (que no formaban parte de Francia pero cuyos habitantes reciben en México protección de las autoridades consulares de esa nación) y en el cual dibujamos tramas en función del número de personas registradas<sup>38</sup>. En la carta, distinguimos de manera muy nítida dos zonas principales de emigración : la primera que se ubica en el suroeste y comprende los Pirineos centrales y occidentales así como la región de Burdeos, la cual provee 280 individuos (30 % del total), y la segunda que se sitúa en los Alpes, la Saone y el Jura, región sureste que aportó 208 individuos, es decir, el 22 % del total. Pero si bien alrededor de la mitad de los migrantes franceses que se establecieron en México a mediados del siglo XIX eran oriundos de estas dos regiones, el norte de Francia no deja de jugar también un

papel de importancia ya que el 30 % de las personas registradas provenían de la porción septentrional del país. El resto de los migrantes nació en el Massif Central o en los departamentos que se encuentran en la costa del Mediterráneo.

Obtener conclusiones definitivas y generales acerca de la migración francesa a partir de la representación geográfica anexa no deja de ser complejo<sup>39</sup>. Observamos, sin embargo, que los principales departamentos de origen de los migrantes tenían a menudo rasgos comunes : o contaban con la cercanía de puertos importantes o eran montañosos. En el caso del Suroeste así como en el de los departamentos situados en la Mancha, la presencia de los principales puertos desde los cuales se comerciaba con América (Burdeos, El Havre) parece haber ejercido una influencia notable en los movimientos migratorios<sup>40</sup>. En cambio, los puertos que no tenían gran importancia en el tráfico comercial con México, como Nantes o Marsella no parecen haber influido desde ese punto de vista en la migración<sup>41</sup>, y en cuanto a Bretaña desde cuyos puertos sí se comerciaba también en pequeña escala con el nuevo continente, notamos que se halla casi totalmente ausente del movimiento<sup>42</sup>. En la zona suroeste, salieron también muchos migrantes de departamentos alejados de la fachada atlántica, como lo son los Pirineos Altos, el Gers y la Haute-Garonne. En estos casos la influencia de la geografía sobre la migración parece haber sido de un tipo diferente, dado que se trata de departamentos que se caracterizan por su orografía serrana y en principio condiciones de vida más difíciles que las de otras regiones. En esa época en Francia se limitaron los derechos de pastoreo en tierras comunales, mientras que particulares adquirían la propiedad de los bosques los cuales eran considerados anteriormente también como bienes de la comunidad. Estas medidas provocaron la ira de los aldeanos ya casi todos endeudados y quienes se encontraban en la imposibilidad de comprar la leña para calentarse en el invierno así como la madera para construir sus casas. Pero las protestas fueron vanas y no les quedó más remedio a los afectados que abandonar el terruño<sup>43</sup>. De hecho el éxodo rural definitivo comenzó a principios de los años cuarentas en las sierras una década antes que éste se verificara en las zonas más bajas<sup>44</sup>.

Una situación del mismo tipo se percibe en el caso de los migrantes originarios de la zona de emigración situada en el sureste, entre los que destacan los poblados de zonas alpinas, también muy agrestes y que sufrían problemas similares. Sin embargo, la pobreza de los habitantes de las zonas montañosas no debe ser considerada tampoco como un factor determinante en las corrientes migratorias hacia América. La Saone et el Rhone no son departamentos montañosos, siendo que ambos están bien representados, mientras que el Massif Central, una de las regiones más montañosas y tradicionales de la Francia de entonces, envió, en contraste, una cantidad muy menor de migrantes<sup>45</sup>. Existen además diferencias notables entre los posibles patrones migratorios de los habitantes de nuestras zonas del Suroeste y del Sureste que impiden hacer generalizaciones. Mientras que en el Sureste más de la mitad de los migrantes de los Alpes Bajos provenían de Jausiers y del vecino poblado de Barcelonnette<sup>46</sup>, en el Suroeste, los lugares de procedencia son mucho más diversos. Además, en los departamentos alpinos, los migrantes partían de asentamientos muy pequeños, en el Suroeste, en cambio, y a pesar del patrón de asentamiento fundamentalmente disperso que caracteriza el Béarn y el País Vasco, el 25 % de los originarios de estas regiones provenían de las ciudades más pobladas del

momento : Bayonne, Pau y Oloron. El mismo fenómeno se verifica y con mayor amplitud aún, en la mayoría de los departamentos que pertenecen a nuestra zona suroeste : 65 % de los migrantes de la Charente nacieron en Angoulême, 50 % de los de La Gironde en Burdeos, 40 % de los de los Pirineos Altos en Tarbes, su cabecera departamental, y 30 % de los de la Haute Garonne, en la capital regional : Toulouse. En esta región suroeste cuando menos la mitad de los migrantes provenían de ciudades aunque éstas fueran modestas. Debemos recordar en este renglón que en la primera mitad del siglo XIX la notable expansión de las grandes ciudades se nutre de contingentes provenientes del campo que sufre de un grave problema de sobrepoblación así como de ciudades de tamaño más reducido cuyo número de habitantes tiende a decrecer de manera significativa<sup>47</sup>. Los movimientos de emigración se alimentaban también de esos campesinos sin tierra y de los vecinos de estas pequeñas ciudades en decadencia. Como afirma Albert Soboul al describir el éxodo rural de esos años : « Los que se van no son los campesinos propiamente dichos sino los que trabajan en la industria rural y luego los obreros agrícolas a los que el campo ya no asegura el sustento »<sup>48</sup>. En el transcurso de la segunda mitad del siglo XIX, en los departamentos situados cerca de las grandes ciudades que absorben la población de los asentamientos cercanos desaparece por completo la artesanía rural<sup>49</sup>. En ese contexto, artesanos y profesionistas eran los que más sufrían del descenso demográfico de los poblados pequeños y medianos en los cuales se encontraban establecidos y no debe sorprendernos encontrar a muchos de ellos probar suerte en México. Resulta muy interesante percatarse que los contingentes de migrantes franceses hacia el Perú según los registros consulares de Lima eran originarios en su mayoría de los mismos departamentos ; en América del sur, los vascos, bearneses y girondinos ocupaban también un lugar preponderante<sup>50</sup>.

Otro caso de migración más moderna aunque perteneciente esta vez a la zona sureste podría ser la de Lyon, ya que las personas procedentes de la cabecera regional representan las tres cuartas partes de los migrantes del departamento del Rhone. Lyon era la segunda urbe de Francia y una de las ciudades con una industria en desarrollo (en especial de la seda) que más había crecido en razón de movimientos de población regionales ; pero a pesar de industrialización no todos los que se establecían en Lyon tuvieron la posibilidad de encontrar un trabajo que correspondiera a sus expectativas y optaron por emigrar. Nuestro mapa revela finalmente una cierta presencia de buena parte de los departamentos del Noreste y del Este, en donde la historiografía local ha hecho notoria la salida de migrantes hacia Estados Unidos, como sucedió con todos los poblados de las regiones situadas a lo largo del Rin. Estas regiones conocieron grandes problemas debido a su crecimiento demográfico sostenido y a la falta de empleos en las nacientes ciudades industriales de la zona<sup>51</sup>. Allí también la variedad en los poblados de origen de los franceses registrados en el consulado de Francia en México es la norma.

## CONCLUSIÓN

Se ha exagerado el peso de las corrientes migratorias de los Alpes franceses<sup>52</sup> así como el carácter arcaico general de esa migración, cuando menos

en lo que toca a la época aquí estudiada. En el Suroeste de Francia, región que provee a la mayor parte de los franceses asentados en México a mediados del siglo XIX, la cercanía con el Atlántico y la crisis de las pequeñas ciudades parecen haber sido los factores más importantes para explicar el fenómeno de partida hacia América, por encima de las cadenas migratorias de tipo más antiguo que construían los individuos provenientes de los Alpes, con parientes, amigos y conocidos. Me parece, a la luz de lo anteriormente expuesto, que el caso de Jausiers-Barcelonnette fue más bien excepcional y representó en la época estudiada un fenómeno minoritario tanto en lo demográfico como en lo social. Es en estos patrones peculiares de comportamiento, que se encontrarán quizás algunas de las claves del éxito económico de los colonos procedentes de los Alpes, el cual se prolongó hasta finales de la centuria. En el siglo XIX eran todavía muy importantes las relaciones de dependencia personal y clánicas así como la conformación de grupos cerrados que tendían a monopolizar determinadas ramas de la actividad económica. Los franceses que pasaron a residir en México no eran en su mayoría de los Alpes, ni contaron siempre al llegar con el apoyo de verdaderos « paisanos », es decir, de gente originaria del mismo terruño ; eran más bien personas aisladas que tenían un oficio con el cual esperaban hacer fortuna. Esto no quiere decir que las solidaridades locales no se recrearan en América como fue al parecer el caso de los vascos en la ciudad de Chihuahua<sup>53</sup>, pero éstas no fueron duraderas. Esta tendencia a reagruparse era más fácil desde luego tratándose de ciudadanos franceses cuyo idioma cotidiano era de por sí distinto del francés oficial, como sucedía con los vascos y con la mayor parte de los habitantes de los pueblos pequeños del sur de Francia<sup>54</sup>. Pero, a la larga, al no forjarse una verdadera cadena de migración entre México y su región natal, no les quedaba más remedio a estas personas que fundirse con la sociedad mexicana.

Hemos intentado distinguir aquí los factores que más influyeron en las corrientes migratorias, como pudieron serlo la cercanía de los puertos que mantenían un comercio activo con América, las dificultades por las que pasaban los habitantes de las montañas así como la disminución de la actividad económica para profesionistas y artesanos de ciudades pequeñas y su frustración al intentar establecerse en las grandes urbes. Sin embargo, no cabe duda que paralelamente a los factores socioeconómicos anteriormente mencionados, se fue creando poco a poco una cultura de la migración en la que se privilegiaron algunos lugares de destino, al magnificarse localmente el fácil éxito y la bonanza alcanzada por los ya emigrados. La documentación aquí analizada no nos permite evaluar esta cultura de la migración en su justo valor aunque estamos seguros de que fue muy importante en particular en el caso de los Barcelonnettes.

### Notas

- 1 « Los franceses en México durante el siglo XIX », *Relaciones* 2, 1980, pp. 5-54.
- 2 Este documento se encuentra en el archivo del Ministère des Affaires Étrangères, Nantes, Francia : Legation de France à México, Serie C, vol. 10, « Registre des matricules des Français venant au Mexique. Janvier 1845-décembre 1852. N° 4 ». Comienza con la siguiente aclaración : « El presente registro contiene 190 fojas... firmados por nosotros cónsul canciller de la Legación de Francia en México y destinado a inscribir a los franceses que llegan a México conforme a lo estipulado en el artículo primero de la real ordenanza del 28 de noviembre de 1833. México, a primero de enero de 1845. François B. Champeaux » (la traducción es nuestra). En Nantes se concentraron los archivos consulares que estaban originalmente depositados en las diferentes legaciones francesas del mundo, pero el acervo principal del archivo del Ministère des Affaires Étrangères está en París.
- 3 El documento registra a 969 pero son en realidad 956 los inmatriculados en razón de los registros repetidos y los números salteados. Parece también que faltan los documentos correspondientes a los meses de agosto, septiembre y octubre de 1852.
- 4 Parece que el agente consular anota los datos comprendidos en el acta de nacimiento de los que lo pueden exhibir. Pero estos son muy pocos.
- 5 Annick Foucrier en *Le rêve californien. Migrants français sur la côte Pacifique (XVIII-XX<sup>e</sup> siècles)*, París, Belin, 1999, pp. 114-121, ha realizado un estudio de los registros de 1722 pasajeros que se dirigían a California desde El Havre entre 1849 y 1851. Llega a conclusiones muy similares a las nuestras.
- 6 Y en este caso mientras más reciente era el pasaporte mejor.
- 7 Annick Foucrier, *op. cit.*, p. 118, constata también que las mujeres migrantes fueron muy pocas (8.6% del total de los migrantes a California entre 1846 y 1851).
- 8 Jean Meyer, *op. cit.*, p. 15.
- 9 Jacques Houdaille, « Frenchmen and Francophiles in New Spain : 1760-1810 », *The Americas*, 1956, pp. 1-29.
- 10 Jean Meyer precisa que en Veracruz se registraron 17 franceses en 1826, 39 en 1827, 71 en 1829 y 99 en 1830 : *op. cit.*, p. 7.
- 11 Para un resumen de todos los trabajos disponibles sobre la migración francesa, ver : Javier Pérez Siller, « Historiografía general sobre México-Francia, 1920-1997 », *México-Francia. Memoria de una sensibilidad común, siglos XIX-XX* (Javier Pérez Siller, coord.), BUAP, Colegio de San Luis, CEMCA, México, 1998.
- 12 Hemos dicho en el apartado anterior que las dos terceras partes de los inmigrantes se registraban antes de haber pasado dos años en México.
- 13 *Op. cit.*, pp. 15-16.
- 14 Faltan los registros de los meses de agosto, septiembre y octubre de este año.
- 15 Jean Meyer, *op. cit.*, p. 9.
- 16 Lawrence Taylor, « La fiebre del oro en Sonora durante la década de 1850 y sus repercusiones diplomáticas con Estados Unidos », *Revista del Colegio de Sonora*, n° 12, año VII, jul.-dic. 1996, pp. 107-141 ; ver también mi artículo intitolado « Francia y el norte de México », *El sentido de la presencia francesa en México, siglos XIX y XX*, (Javier Pérez Siller y Chantal Cramaussel, eds.), CEMCA, BUAP, El Colegio de Michoacán, pp. 426-445. Delia González consagra la tercera parte de su libro a la migración francesa en Sonora entre 1821 y 1860 : *Siedler and Filibuster in Sonora. Eine mexikanische Region im Interesse ausländischer Abenteuer und Mächte (1821-1860)*, Colonia, Weimar, Viena, 2003.
- 17 Jesús Herrera, *Manual de geografía y estadística de la República Mexicana*, París, Rosa Bouret, 1857, p. 553. Observemos que esta cifra es netamente más alta que la de las personas que se registran en el consulado (hubo 250 en 1853).
- 18 *Ibid.*, p. 8.
- 19 Así como la fecha de muerte de algunos de los migrantes que fallecieron en México más tarde en el siglo XIX, la anotación más reciente es la de 1886. En otras ocasiones se indican los viajes que realizaron las personas inmatriculadas. Estas precisiones que se hicieron en fechas muy diversas muestran que los cónsules en turno se esforzaron por tener un registro lo más completo posible.

- 20 Los demás sí notificaron su regreso ante el consulado de Francia, como lo hacen constar los registros aquí examinados.
- 21 Nancy Barker, *The French Experience in Mexico, 1821-1861. A History of Constant Misunderstanding*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1979, pp. 16-17.
- 22 Acerca de las conyunturas económicas, ver : J. A. Lessourd y C. Gérard, *Nouvelle histoire économique. T. I, Le XIX<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, París, 1976. Francia cuya población total era de 35.500.000 en 1846 (Albert Soboul, *Problemas campesinos de la revolución, 1789-1848*, Madrid, Siglo XXI, 1980, p. 158), tuvo 4000 emigrantes al año en promedio durante la segunda mitad del siglo XIX : Guy Palmade, *La época de la burguesía*, México, Siglo XXI, 1986, p. 66. Dos millones y medio de ingleses e irlandeses había emigrado a América entre 1825 y 1850 ; en 1852, se decía que partían 40,000 alemanes cada año hacia Estados Unidos : Charles Lavallée, « L'émigration européenne dans le Nouveau-Monde », *Revue des Deux Mondes*, 1852, pp. 92-130.
- 23 Pascal Riviale, « L'émigration française au Pérou au XIX<sup>e</sup> siècle, étude d'un cas exemplaire : splendeur et décadence de Félix Dibos », *Migrantes y viajeros franceses a América en el siglo XIX* (Chantal Cramaussel y Delia González, eds.), en curso de edición en el Colegio de Michoacán.
- 24 Es lo que se desprende de las cifras proporcionadas acerca de la ciudad de México en 1843, en la que se registraron 2600 franceses, 150 ingleses, 150 alemanes y 40 estadounidenses : Jacques Heers, « Les relations commerciales entre la France et le Mexique au lendemain de l'Indépendance (1821-1837) », *Revista de Historia de América*, no. 48, 1959, p. 452.
- 25 Promedio de edad muy parecida al mencionado por Annick Foucrier, *op. cit.*, p. 115 de 32.5 años.
- 26 Nancy Barker, *op. cit.*, llega a resultados semejantes en cuanto a la proporción de artesanos (42 %) quienes llegaban a representar el 48 % de la comunidad en la ciudad de México ; en cambio calcula un porcentaje mayor de comerciantes (40 %), quienes se concentraban en los puertos de Veracruz, Tampico y Mazatlán. En el censo de 1845 estudiado por Jean Meyer (*op. cit.*, p. 13), los comerciantes en cambio no conforman más de la cuarta parte de la colonia francesa, pero es probable que en este censo levantado por las autoridades consulares falten muchos asentados en puertos distantes.
- 27 Las divisiones ofrecidas por Jean Meyer, *op. cit.*, p. 13 son diferentes pero los resultados obtenidos a partir del censo de 1845 parecen corresponder en general a los nuestros.
- 28 La proporción de estas categorías de artesanos en nuestras listas corresponde a la cantidad de carpinteros y herreros en el conjunto de los artesanos franceses : Guy Palmade, *op. cit.*, p. 142.
- 29 Como lo hace notar Annick Foucrier para el caso de California, *op. cit.*, p. 120, la alta proporción de franceses que se dedican a la restauración y la hotelería es resultado de una adaptación al mundo americano por parte de personas que aprenden esos oficios al establecerse en el nuevo mundo.
- 30 *Ibid.*, pp. 140-142.
- 31 Albert Soboul, *op. cit.*, p. 141.
- 32 *Ibid.*, p. 142.
- 33 Jean Meyer, *Ibid.*, p. 14.
- 34 Jean Luc Pinol, *Le monde des villes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Hachette, París, 1991, p. 18, la tasa de urbanización en 1850 en Francia es de 19 %, o 25 % si consideramos a todos los asentamientos mayores de 2 000 personas que corresponde al criterio de la época.
- 35 Jean Meyer, *op. cit.*, p. 7. Aparecen dos personas de la Drome y otras dos del Vaucluse entre 1845 y 1852. Las personas originarias de esos departamentos son muy poco numerosas en los registros de Lima del mismo periodo : Pascal Riviale (comunicación personal).
- 36 Nuestros datos no coinciden por lo tanto con los que analizó Jean Meyer : *Ibid.*, en el censo de 1845, los borgoñeses representaban el 7 % del total y los que provenían del Mediterráneo otro tanto. En las listas consulares aquí consideradas, dos de los nacidos en Champlitte eran carpinteros, dos más agricultores y el último jardinero. Entre los demás migrantes de la Haute Saone estaban 2 carpinteros, 1 ebanista y un carretero ; en proveniencia del Jura no encontramos a ningún agricultor. Los 17 campesinos registrados eran originarios de los siguientes departamentos : 5 de los Pirineos Bajos, 2 de los Pirineos Altos, 4 de los Alpes Bajos, 1 de Bélgica, 1 del Bas Rhin, 1 de Charente, 1 de la Seine, 1 del Rhone.

- 37 Representaban 15% de los residentes en 1845.
- 38 Omitimos representar Córcega que estaría en el último rango (6 migrantes en total).
- 39 El fondo de carta es tomado de Hermann Kinder y Werner Hilgemann, Harald y Ruth Bukor, *Atlas historique. de l'apparition de l'homme sur la terre à l'ère atomique*, France Loisirs, Perrin, 1987, carta p. 334 en la que aparecen los resultados de las elecciones del 13 de mayo de 1849 por departamento. La división actual en departamentos del territorio francés es un poco diferente. Además en esa época la Saboya no formaba parte de Francia. No representamos Córcega departamento que proveyó sólo un contingente menor de migrantes.
- 40 Este fenómeno ha sido puesto en relieve en el caso de Burdeos por Bernard Lavallé, ver la introducción de este autor a la recopilación de artículos intitulada : *L'émigration aquitaine en Amérique latine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Maison del Pays Ibériques, Bordeaux, 1995, pp. 7-9. Annick Foucrier, *op. cit.*, p. 117 muestra una nítida influencia del departamento del Havre en la emigración por ese puerto.
- 41 Al igual que Burdeos, el Havre y Marsella, Nantes contaba con un cónsul mexicano quien fungía como inspector general de comercio al llegar barcos mexicanos a su puerto : Araceli Ibarra, *El comercio y el poder en México, 1821-1864. La lucha por las fuentes financieras entre el Estado central y las regiones*, FCE, México, 1998, p. 123. En principio, no había más que estos cuatro puertos habilitados para comerciar directamente con México. Según la misma autora (p. 129) Burdeos acaparaba más de la mitad del tráfico con México, el Havre menos de la cuarta parte ; en cuanto a la participación de Marsella y Nantes no llegaba ni al 5 % del total. A mediados del siglo XIX, después de los Estados Unidos, México era el principal país americano al que se exportaban mercancías francesas (p. 127).
- 42 Encontramos a un solo bretón originario de Lorient ; en cambio en los residentes franceses consignados en el censo de 1845 aparecen 28 bretones (que Jean Meyer pone junto con las personas nacidas en El Havre). Los bretones fueron más en emigrar a California : Annick Foucrier, *op. cit.*, p. 117.
- 43 Albert Soboul, *op. cit.*, pp. 166-169.
- 44 J. A. Lessourd y C. Gérard, *op. cit.*, p. 120 ; el éxodo rural estacional data de principios de siglo : en el invierno los campesinos ofrecían sus servicios como artesanos en las ciudades cercanas.
- 45 En cambio llegaron muchos migrantes del Puy de Dôme a California : *op. cit.*, p. 117.
- 46 Arnaud, uno de los primeros inmigrantes franceses provenientes de Barcelonnette, era propietario de una fábrica de seda en Jausiers.
- 47 En 1811, había 9 ciudades que contaban entre 50 000 y 100 000 habitantes, contra 8 en 1851 ; las que tenían entre 50,000 y 20,000 pasan de 17 a 15 y las de 20 000 a 3 000 de 56 a 49 : Jean Luc Pinol, *op. cit.*, p. 43, el cuadro es retomado de Georges Dupreux, *Atlas historique de l'urbanisation de la France, 1811-1975*, Paris, CNRS, 1981.
- 48 Albert Soboul, *op. cit.*, p. 163.
- 49 *Ibid.*
- 50 Pascal Riviale, *op. cit.*, La migración de los franceses hacia el Perú se asemeja a la que se verificó hacia México, es un poco menor en número pero tienen características similares.
- 51 François Roth, *Encyclopédie illustrée de la Lorraine. L'époque contemporaine. De la Révolution à la seconde guerre*, Editions serpenoises, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 1992, pp. 81-82. La ola migratoria hacia América se verifica en el este de Francia entre 1820 y 1875. Se atribuye a la miseria y al desempleo en plantas de hornos de fundición. En el mapa presentado por Annick Foucrier, *op. cit.*, p. 117, la presencia de los franceses del este entre los pasajeros a California es notoria.
- 52 Tanto Jacques Heers, *op. cit.*, p. 450, como Nancy Barker, *op. cit.*, p. 58, sostienen que la mayor parte de los integrantes de la colonia francesa en México provenían de Barcelonnette.
- 53 Philippe Rondé, « Voyage dans l'Etat de Chihuahua (Mexique) », *Le Tour du Monde. Nouvelle Revuedes Voyages*, 1867, pp. 129-160 : « El número de los franceses que residían en la ciudad cuando yo la visité [en 1849] era de 20, generalmente comerciantes, casi todos vascos, que yo supiera sólo dos de ellos estaban casados » (p. 141).

54 Al sur del río Loire, es decir en la mitad sur de Francia, se hablaba y se habla todavía en el campo un idioma llamado en la actualidad « occitano » (es decir lengua de « oc », vocablo que significa « si »). Esta lengua se divide en mucho dialectos uno de los cuales es el del Piemonte (ahora en Italia), otro el provenzal del sureste de Francia. El occitano se parece más al catalán que al francés.

### Bibliografía

- Barker, Nancy Nichols, *The French Experience in México, 1821-1861. A History of Constant Misunderstanding*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1979.
- Cramaussel, Chantal, « Francia y el norte de México », *El sentido de la presencia francesa en México, siglos XIX y XX*, (Javier Pérez Siller y Chantal Cramaussel, eds.), CEMCA, BUAP, El Colegio de Michoacán, pp. 426-445.
- Dupreux Georges, *Atlas historique de l'urbanisation de la France, 1811-1975*, Paris, CNRS, 1981.
- Gonzalez de Reufels, Delia, *Siedler and Filibuster in Sonora. Eine mexikanische Region im Interesse ausländischer Abenteurer und Mächte (1821-1860)*, Colonia, Weimar, Viena, 2003.
- Heers, Jacques, « Les relations commerciales entre la France et le Mexique au lendemain de l'Indépendance (1821-1837) », *Revista de Historia de América*, n° 48, 1959.
- Herrera, Jesús, *Manual de geografía y estadística de la República Mexicana*, Paris, Rosa Bouret, 1857.
- Houdaille, Jacques, « Frenchmen and Francophiles in New Spain : 1760-1810 », *The Americas*, 1956, pp. 1-29.
- Kinder Hermann, Werner Hilgemann, Harald y Ruth Bukor, *Atlas historique. de l'apparition de l'homme sur la terre à l'ère atomique*, France Loisirs, Perrin, 1987.
- Ibarra, Araceli, *El comercio y el poder en México, 1821-1864. La lucha por las fuentes financieras entre el Estado central y las regiones*, FCE, México, 1998.
- Lavalle, Bernard, *L'émigration aquitaine en Amérique latine au XIX<sup>e</sup> siècle*, Maison del Pays Ibériques, Burdeos, 1995.
- Lavallée, Charles, « L'émigration européenne dans le Nouveau-Monde », *Revue des Deux Mondes*, 1852, pp. 92-130.
- Lessours, Jean Alain y Claude GERARD, *Nouvelle histoire économique. T. I, Le XIX<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, Paris, 1976.
- Meyer, Jean, « Los franceses en México durante el siglo XIX », *Relaciones 2*, 1980, pp. 5-54.
- Palmade, Guy, *La época de la burguesía*, México, Siglo XXI, 1986.
- Perez Siller, Javier, « Historiografía general sobre México-Francia, 1920-1997 », *México-Francia. Memoria de una sensibilidad común, siglos XIX-XX* (Javier Pérez Siller, coord.), BUAP, Colegio de San Luis, CEMCA, México, 1998.
- Pinol, Jean-Luc, *Le monde des villes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Hachette, Paris, 1991.
- Soboul, Albert, *Problemas campesinos de la revolución, 1789-1848*, Madrid, Siglo XXI, 1980.
- Riviale, Pascal, « L'émigration française au Pérou au XIX<sup>e</sup> siècle, étude d'un cas exemplaire : splendeur et décadence de Félix Dibos », *Migrantes y viajeros franceses a América en el siglo XIX* (Chantal Cramaussel y Delia González, comp.), en curso de edición en el Colegio de Michoacán.
- Ronde, Philippe, « Voyage dans l'État de Chihuahua (Mexique). 1849-1852 », *Le Tour du Monde. Nouvelle Revue des Voyages*, 1867, pp. 129-160.

Roth, François, *Encyclopédie illustrée de la Lorraine. L'époque contemporaine. De la Révolution à la seconde guerre*, Editions serpenoises, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 1992.

Taylor, « La fiebre del oro en Sonora durante la década de 1850 y sus repercusiones diplomáticas con Estados Unidos », *Revista del Colegio de Sonora*, n°. 12, año VII, jul.-dic. 1996, pp. 107-141.

### RÉSUMÉ – RESUMEN – ABSTRACT

Cet article traite des flux des migrants français vers le Mexique au XIX<sup>e</sup> siècle. L'analyse, qui repose sur la riche documentation d'obtention des passeports dégage le profil sociologique du migrant français. Contrairement aux idées longtemps reçues, ces jeunes migrants sont originaires de presque tous les départements français. Mais, leur présence au Mexique est aussi souvent un passage avant le départ vers les sites d'extraction d'orifère dans l'ouest des États-Unis. D'ailleurs, les migrants qui ne réussissent pas à faire rapidement fortune repartent vite en France.

\*\*\*

*Este artículo trata de los flujos de los emigrantes franceses hacia México al Siglo XIX siglo. El análisis, que se basa en la rica documentación de obtención de los pasaportes logra el perfil sociológico del emigrante francés. Contrariamente a los prejuicios mucho tiempo, estos jóvenes emigrantes son originarios casi de todos los departamentos fran-*

*ceses. Pero, su presencia en México es también a menudo un paso antes de la salida hacia los lugares de extracción de orifère en el oeste de los Estados Unidos. Por otra parte, los emigrantes que no consiguen hacer rápidamente fortuna vuelven a salir rápidamente en Francia.*

\*\*\*

*This article treats flows of the French migrants towards Mexico with the XIXth century. The analysis, which rests on the rich person documentation of obtaining the passports releases the sociological profile of the migrant français. Contrary to the a long time received ideas, these young migrants are originating in almost all the French departments. But, their presence in Mexico is also often a passage before the departure towards the sites of extraction of orifère in the west of the United States. Moreover, the migrants who do not succeed in making fortune quickly set out again quickly in France.*

**Mots-clefs :** migrant, Français, XIX<sup>e</sup> siècle, Mexique.

**Palabras claves :** migrante, franceses, siglo XIX, México.

**Keywords :** migrant, French, century XIX, Mexico.

# INFORMATION SCIENTIFIQUE

LECTURES



---

## LECTURES

Dubreuil, V., (éd.), 2002. *Environnement et télédétection au Brésil. Mato Grosso, Paraná, São Paulo*. Les presses universitaires de Rennes, Espaces et Territoires, 198 p.

Ce livre est une contribution collective d'universités françaises et brésiliennes à l'étude de l'environnement et de la télédétection au Brésil. Il aborde l'environnement des points de vue biophysique et social. La forêt et les savanes ou *cerrados*, dans l'État de Mato Grosso, sont des paysages et des écosystèmes caractérisés dans la première partie du texte. Quelle connaissance du milieu naturel et des activités humaines ? C'est la question que l'on se pose afin d'assurer une conservation des régions mentionnées. Bariou et al (communication 4) décrivent le milieu naturel des *cerrados* du Mato Grosso dans une perspective paysagère, en soulignant son caractère régressif. Puis, Maitelli et al (communication 1) soulèvent la question de l'organisation de l'espace à échelle régionale en Amazonie *matogrossense*, comme étant un facteur explicatif de la colonisation de la forêt.

Ensuite, conséquence de cette colonisation, la déforestation est mise en relation avec le changement climatique dans le bassin moyen du Teles Pires (Dourado de Souza et Maitelli, communication 3).

Les activités humaines dans un milieu naturel sont d'autant plus un processus spontané de peuplement et d'occupation du territoire qu'une conséquence de la planification des États en Amérique latine. L'organisation de l'espace est ainsi l'imbrication du social, du politique et de l'écologique dans le cadre d'un modèle de développement exportateur dominant. Dans la deuxième partie de ce texte, l'aspect agricole de ce processus est traité à plusieurs échelles en Amazonie *matogrossense*. Bariou et al évoquent l'organisation de nouvelles frontières agricoles à partir des villes à un accroissement désordonné et le développement d'une mono-production agricole extensive et mécanisée, qui posent des gros problèmes environnementaux du côté de l'Amazonie *matogrossense* et au niveau de l'État de Mato Grosso en sa totalité (communication 5). Pourquoi et comment ces villes pionnières

apparaissent-elles ? C'est ensuite l'étude de l'urbanisation de cet État qui est approfondie à l'échelle régionale par Dos Passos dans la communication 7 : une décélération de la croissance de la population de l'État dans la décennie quatre-vingt-dix est à la base d'une diminution des flux migratoires et de la conjonction actuelle du modèle de développement. Enfin, Barrozo et *al.*, communication 6, font le point sur l'échelle locale de ces flux migratoires soulignant les *assentamentos* Bojuí et Caeté comme étant un exemple de restructuration foncière échouée dans le municípe de Diamantino.

En matière de télédétection, les images satellite NOAA, RESURS, Landsat et SPOT, et leurs traitements pour obtenir une information géographique rurale et urbaine sont abordés. Vu que la disponibilité publique des données de télédétection n'existe que depuis une trentaine d'années, quelle est l'application de cet outil à la recherche sur l'interaction des espaces naturels et sociaux ? Sur le plan estimatif, un apport du satellite météorologique NOAA à l'étude régionale de la relation entre surfaces boisées et déboisées (déforestation) au Mato Grosso est proposé en première partie par Dubreuil et *al.* (communication 2). Ce phénomène de déforestation est représenté en deuxième partie par un exercice de modélisation combinant la télédétection et les systèmes d'information géographique (SIG). C'est ainsi que Dubreuil et *al.* montrent le poids des routes et des villes dans l'identification des zones défrichées au Mato Grosso (communication 8). Puis, pour aller du global au local, une combinaison de capteurs selon leur résolution spatiale (NOAA, RESURS, SPOT) est proposée par Hubert-Moy et *al.*, communication 9,

dans un schéma de mise en valeur des terres du municípe de Sorriso dans le *cerrado*.

Une dernière partie est entièrement dédiée aux applications de la télédétection dans le Sud du Brésil. Une revue de l'état actuel et de la contribution de la télédétection à l'étude du climat urbain est abordée à une échelle nationale par Mendonça et Debreuil (communication 10). En raison de l'absence d'information, la présence d'ombres et de nuages est un problème récurrent en zones tropicales, qui s'intensifie dans les montagnes. Comment s'y prendre ? Une amélioration des compositions colorées en région montagneuse de la Sierra do Mar, est proposée par De Castro Panizza et *al.*, communication 11. Puis, les compositions colorées et l'indice de végétation sont des traitements dont leurs combinaison a permis Vizintim Fernandez Barros et *al.*, communication 12, de mettre en évidence la structure urbaine et l'occupation du sol de Lonrinal/PR. Enfin, De França et *al.*, communication 13, étudient l'hydrologie du haut rio Paraná et de sa plaine d'inondation par l'analyse d'images NOAA et Landsat respectivement.

**Jorge Andres Polanco**  
Doctorant EHESS

**Susana Villavicencio (editora). *Los contornos de la ciudadanía. Nacionales y extranjeros en la Argentina del centenario.* Buenos Aires, Eudeba, 2003, 206 pages.**

**V**oici un livre qui inverse, en quelque sorte, les idées établies sur le personnage philosophique du citoyen en Argentine. D'abord parce que pour lui, le citoyen argentin orthodoxe se définit – pour parler comme Michel Foucault – par exclu-

sion de ce qui n'est pas lui. D'où l'idée de Susana Villavicencio de le prendre par ses contours. Qu'est-ce qu'un contour ? Selon le dictionnaire Littré, le contour est d'abord ce qui marque le tour de quelque chose ou d'un lieu (on parle ainsi du contour de Paris), mais signifie aussi ses environs. Le mot est bien choisi, puisqu'il s'agit de se tenir sur les frontières de la nation argentine, pour savoir qui les traverse et qui reste sur ses bords. On peut passer une frontière avec un passeport, mais aussi bien clandestinement ; répondre à un appel à venir allumer le phare de la civilisation matérielle dans l'Amérique du Sud, comme en avait eu l'ambition le philosophe français républicain Amédée Jacques au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, qui deviendra recteur du Colegio Nacional de Buenos Aires<sup>1</sup>, ou construire un avenir heureux pour une Argentine où les cléricaux et les anarchistes seraient enfin réconciliés, comme les basques – père et fils – héros du roman *Libro extraño* de Francisco Sicardi (1894-1912) ; ou au contraire, tels les italiens de *Inocentes o culpables ?* de Antonio Argerich ou de *En la sangre* de Eugenio Cambaceres, illustrer tous les vices de l'immigration<sup>2</sup>. Dans les deux cas, on peut ou non être intégré à la communauté nationale, le statut de cette appartenance n'étant pas simple : elle peut se différer dans le temps, se hiérarchiser selon l'espace géographique, mais aussi social, culturel, et singulièrement politique. Pour interroger les contours de la citoyenneté dans l'Argentine del Centenario, Susana Villavicencio se tient à l'écart des récits édifiants ou hagiographiques de la fondation de la nation, comme des reconstructions historiques qui légitiment un destin libéral pour le gouvernement des terres neuves du Rio de la Plata. En adoptant une posture proprement philosophique, elle privi-

légie les tensions qui travaillent les concepts, et dans le texte qui ouvre le livre, elle procède à une généalogie du personnage philosophique du citoyen, exhibant des sources inédites et éclairant d'un jour nouveau les textes de la tradition politique argentine, comme par exemple *Argyropolis* de Sarmiento – qui est aussi une invitation au mélange des populations des vieilles nations avec les nouvelles, parce que l'Europe peut apporter en Argentine ses arts, ses industries et son aptitude au travail –, et sa *Lettre à F.M. Noa* du 1<sup>er</sup> septembre 1884 – qui déplore une immigration centrée sur son intérêt privé aux dépens de la vie publique.

Susana Villavicencio<sup>2</sup> a lu Jacques Rancière : « Como hacer coincidir el pueblo de la soberania con el sujeto del contrato, si este se presenta siempre acompañado de su doble, el pueblo pre-político o fuera de lo político, poblacion o populacho, agotados por el trabajo o marginalizados por el, mas reducida a la ignorancia, multitud encadenada o desorbitada »<sup>3</sup>. Dans son propre travail sur l'étranger, ici avec Ana Penchaszadeh ou ailleurs<sup>4</sup>, elle déploie le paradoxe d'une nation qui incite par sa constitution de 1853, dans son article 25, à l'immigration sans limite des européens « que traigan por objeto labrar la tierra, mejorar las industrias, e introducir y enseñar las ciencias y las artes », et tient à l'écart de la vie politique les étrangers réels arrivés toujours plus nombreux dans les années 80, qui font la matière des analyses de Ramos Mejia dans *Las multitudes argentinas*, (1889) ou de José Ingenieros dans *El hombre mediocre* (1911), et des lois de Résidence (1902) et de Défense sociale (1910).

Les contributions ici rassemblées par Susana Villavicencio à partir du projet

## SCIENTIFIQUE

UBACYT « Ciudadanos para una nacion : tradiciones, conceptos y practicas en la Argentina del Centenario » sont vigoureusement centrées autour de cette idée régulatrice d'un questionnement de la recherche des conditions d' (im)possibilité de la subjectivation politique dans la construction de la république argentine. Chaque contribution interroge un évènement, un paradoxe (c'est-à-dire une figure qui va contre la doxa) ou un paradigme orthodoxe de la citoyenneté. Adrian Jmelniczki décrit les transformations du projet d'immigration argentine de 1862 à 1914, et y voit un champ agonistique ou, contre la revendication des immigrants de conserver leurs particularismes, milite la volonté des élites dominantes de promouvoir un modèle assimilationniste. Luciano Andre-nacci procède à une généalogie savante de la citoyenneté argentine depuis le temps de la colonie. Ricardo H. Martinez Mazzola revendique un mode de questionnement du rapport entre national et social ancré dans le parti pris de la résistance aux pouvoirs. Maria Inès Pacecca démonte l'imaginaire qui préside à l'élaboration de la loi de Résidence dans les débats parlementaires, et remarque avec pertinence cette différence opératoire selon laquelle l'étranger naturalisé peut perdre sa nationalité là où le natif ne perdra que ses droits civiques<sup>4</sup>. La contribution de Graciela Ferras travaille la figure de l'étranger dans un projet politico-culturel des élites oligarchiques naturalisant latino-américaines les doctrines positivistes et darwiniennes, et la loi de Résistance et de Défense nationale comme solution donnée à la question sociale versus question nationale. Nora Wolfzun rend compte des métaphores au travers desquelles se représentent cet étranger, de celle du tigre

à celle de la plante, et les images utilisées par les parlementaires pour penser le « mariage par convenance de la citoyenneté et de la nationalité ». Susana Villavicencio et Ana Penchaszadeh analysent en extension et en compréhension le concept de l'impossible citoyen (expression empruntée à Sophie Wahrig), et en retracent la généalogie de Platon à Jacques Derrida, et ce que l'on peut en tirer pour penser la vie politique et sociale de l'Argentine.

Ce livre éclaire d'un jour nouveau la question actuelle de la citoyenneté, et en propose une analyse et une histoire indissociablement philosophiques et politiques qui, mettant l'accent sur les tensions et les distorsions conceptuelles, ouvre des voies inédites pour interroger la république et la démocratie en Argentine.

**Patrice Vermeren**  
Université Paris VIII

1 Patrice Vermeren : *Amadeo Jacques. El sueño democrático de la filosofía*, Buenos Aires, Colihue, 2000

2 Isabel Santi : « La imagen del inmigrante en la literatura argentina », dans les *Cahiers ALHIM* dirigés par Perla Petrich, Saint-Denis, Université Paris VIII, numéro 1, 2000.

3 Jacques Rancière : *Le philosophe et ses pauvres*, Paris, Fayard, 1993.

4 Voir par exemple Susana Villavicencio : « La figura del extranjero en la construcción de ciudadanía en Argentina », *Educación y alteridad*, Buenos Aires-Mexico, ed. Novedades Educativas, 2003.

**Llano Zapata, J. E. (2005 [1776])**  
*Epítome cronológico o idea general del Perú. Cronica inedita de 1776. [étude préliminaire, transcriptions et notes de Victor Peralta Ruiz, introduction de Jesus Bustamante García].* Fondation MAPFRE, Tavera., Madrid, 320 p.

**C**a y est, enfin, le voilà ! L'abrégé chronologique ou idée générale du Pérou, attribué à José Eusebio Llano Zapata (1721-1780) a

été transcrit. Victor Peralta Ruiz, l'heureux auteur de cette transcription, livre également une consécutive étude de l'ouvrage, qui laisse entrevoir le plaisir immense de ce chercheur de pouvoir rendre accessible à tout le monde ce manuscrit, daté de 1776 et conservé dans les archives de la Bibliothèque Royale de Madrid. En effet, l'*Epitome cronológico* n'est pas une œuvre inconnue. Les 396 folios de cet ouvrage ont déjà été utilisés par des chercheurs depuis le XIX<sup>e</sup> siècle car ils regorgent de précieuses informations, de statistiques et de dessins. C'est le seul ouvrage, connu à ce jour, qui présente une vision de l'histoire du Pérou par un liménien au XVIII<sup>e</sup> siècle. Comme l'indique le titre, il s'agit à la fois d'un abrégé et de la présentation d'une « idée générale » du Pérou à la fin d'un siècle qui annonce les troubles du début du siècle suivant. C'est pourquoi cette œuvre présente deux facettes indissociables mais bien distinctes : une histoire du Pérou enraciné dans son passé préhispanique et présentée ici selon une chronologie historique depuis les Incas, les gouverneurs espagnols et les vice-rois successifs ; et une idée générale de cet espace institutionnel que devient, peu à peu, le territoire du Pérou. L'originalité de l'œuvre, outre sa rareté, tient dans le fait qu'il s'agit d'une vision aristocratique de cette histoire, qui ne fait aucune place aux gens du commun, fussent-ils indiens, métis, noirs ou espagnols.

La transcription est précédée d'une étude préliminaire de Victor Peralta Ruiz dans laquelle il fait une description formelle du manuscrit, propose une discussion sur l'attribution de l'ouvrage à José Eusebio Llano Zapata et non au Comte Castañeda y de los Lamos comme cela a été majoritairement le cas depuis plus d'un siècle.

Peralta Ruiz présente également la place de ce manuscrit dans l'historiographie américaine du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'un résumé de son contenu et de sa nature d'écrit à la fois politique et littéraire, et que les conditions matérielles de son édition.

Llano Zapata, dans cet ouvrage rédigé sous une forme narrative particulièrement agréable à lire, accorde finalement peu de place au XVI<sup>e</sup> siècle mais est, en revanche, beaucoup plus prolixe pour les siècles suivants.

Le XVII<sup>e</sup> est présenté comme le siècle de l'avancée de la civilisation dans l'Amérique méridionale mais c'est le XVIII<sup>e</sup> dont il est le plus question dans l'ensemble. Ainsi, le relief qu'il donne aux choses lui est propre : parfois très détaillé sur des événements dont l'importance historique est minimisée ailleurs, il lui arrive aussi de faire l'inverse et de passer rapidement sur des épisodes sur lesquels d'autres se sont attardés bien davantage. L'ouvrage contient en outre une remarquable description de la ville de Lima, statistiques à l'appui, ainsi qu'un recensement de tous les ports des côtes Atlantique et Pacifique et un tableau des distances au sein du vice-royaume du Pérou.

Peralta Ruiz, qui a déjà travaillé sur Llano Zapata, livre une biographie de l'auteur : Métis et fils de curé, Llano Zapata était un autodidacte que sa condition n'a pas autorisé à occuper de fonction administrative à la hauteur de son érudition. Pourtant, grâce à un réseau d'amis et de protecteurs, parmi lesquels Alonso de la Cueva Ponce de León, il parvint à vivre de ses écrits. Fervent adepte de la scolastique, il avait néanmoins, dès ses premiers écrits dans les années 1730 un penchant pour l'humanisme. Peralta Ruiz le définit donc comme un catholique éclairé (« ilustrado católico »), qui commença à écrire

## SCIENTIFIQUE

son *Epitome cronológico* en 1757. L'écriture de l'histoire commençait alors à se moderniser pour laisser à l'objectivité une place de plus en plus importante. Llana Zapata a ainsi travaillé à partir de sources de premières mains ou, pour l'histoire des Incas, à partir des chroniques. L'introduction à la transcription de Peralta Ruiz recèle une analyse critique de l'historiographie péruvienne jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle d'une grande utilité et permet d'inscrire définitivement l'œuvre de Llana Zapata parmi les grands monuments historiographiques de cette période.

Enfin, cet ouvrage n'est pas uniquement destiné à des spécialistes du Virreinato. Son style et sa présentation le rendent résolument accessible à tous, à condition toutefois d'éprouver un minimum d'intérêt pour cette terre que l'on nomme Pérou.

**Aude Argouse**

**Mario Menéndez, *Cuba, Haïti et l'interventionnisme américain. Un poids, deux mesures*, CNRS Editions, Paris, 2005, 178 p.**

La politique étrangère des États-Unis d'Amérique dans les Caraïbes peut être comprise à l'aune de deux des plus grands territoires : Cuba et Haïti, et de deux doctrines élaborées au lendemain de l'Indépendance de 1776 : la doctrine de Sécurité nationale et la doctrine Monroe. Et c'est même davantage que cela car c'est l'ensemble de la politique des États-Unis d'Amérique vers l'Amérique latine qui peut être narrée à partir de ces territoires, portes d'entrée sur le reste du continent en passant par l'Amérique centrale. Le court livre (154 pages de texte) de Mario Menéndez est ainsi divisé en quatre chapitres chronologiques qui retracent l'histoire des liens et désu-

nions entre les États-Unis et, d'une part, Cuba et, d'autre part, la première république noire de l'Histoire, Haïti. Tandis que Cuba est, depuis le XIX<sup>e</sup>, fortement convoitée par les États-Unis qui y voient à la fois un partenaire économique et un marche-pied vers le reste de l'Amérique latine, Haïti n'est reconnue par les États-Unis qu'en 1861, et, selon une appréciation tout à fait raciste de cette république noire, suscite à la fois mépris et crainte. Cette distinction fondamentale sous-tend les politiques d'immigration des États-Unis et repose depuis toujours, selon Menéndez, sur un critère racial.

Le premier chapitre retrace l'histoire de la mainmise états-unienne sur ces deux territoires. Une vision messianique de la nation américaine se mêle à d'impérieuses nécessités économiques et commerciales. Mais l'accès au golfe du Mexique est compromis par les présences espagnoles et françaises. La doctrine Monroe (1823) et le concept de Destinée Manifeste, augmentés de la théorie de la gravitation de Quincy Adams permettent aux États-Unis de fonder leur idéologie expansionniste et de mettre en place les vecteurs de leurs relations avec les pays d'Amérique latine, qui acquièrent les uns après les autres leur indépendance. La zone caraïbe attire peu à peu l'intérêt de la politique militaire et économique. La question de l'acquisition de Cuba est d'abord liée à celle de l'esclavagisme et les planteurs du sud des États-Unis souhaitent son annexion à l'Union. Sa position stratégique la rend intéressante aux yeux de Washington qui voit de plus en plus la nécessité de sécuriser l'île pour contrôler l'accès au Golfe du Mexique. Ainsi, des intérêts agricoles aux investissements industriels, Cuba devient de plus en plus convoitée. La guerre qui l'oppose à l'Espagne – d'abord la

guerre de Dix ans de 1868-1878 puis la guerre d'Indépendance de 1898 – achève de faire le jeu de Washington qui, avec l'aide des élites blanches locales, finit par l'emporter. Une fois débarrassée de Madrid, l'île peut passer sous la tutelle des États-Unis, selon le processus de l'annexion indirecte, c'est-à-dire une annexion « négociée ». Pour Mario Menéndez, « la fin de la guerre hispano-américaine marqua l'émergence des États-Unis en tant que nation coloniale ».

La place occupée par Haïti pendant ce temps est toute autre : lors de l'insurrection de Toussaint-Louverture, les États-Unis apportent leur soutien aux rebelles, contre la France. Mais la création d'une nouvelle nation ne fait pas partie du scénario envisagé par Washington. Dès 1805, les échanges commerciaux avec Haïti sont réduits jusqu'à disparaître totalement l'année suivante. Ce n'est qu'en 1915 que les États-Unis décident d'intervenir militairement à Haïti pour occuper l'île au bord de la banqueroute et en application d'une relecture de la doctrine Monroe, autorisant à intervenir dans les affaires internes d'une nation lorsqu'elle ne gère pas efficacement sa politique. Haïti est politiquement instable et menace les intérêts états-uniens en Amérique centrale, et en particulier le Canal de Panama. Les Marines s'installent à Haïti jusqu'en 1934.

Cette différence de traitement entre Cuba et Haïti repose selon Menéndez sur la composante noire de la nation haïtienne. Pendant toute cette première période, la différence est de taille : tandis que le rapprochement avec Cuba peut s'apparenter à une annexion négociée, le rapprochement avec Haïti se rapproche davantage d'un strict contrôle militarisé de la population haïtienne, incapable de se gérer elle-même.

Le deuxième chapitre retrace les stratégies de la politique de bon voisinage (*Good neighbour policy*) mises en place par F. D. Roosevelt à partir de 1933 et qui constituent un revirement dans la politique étrangère des États-Unis. Les troupes américaines se retirent de Haïti pour montrer au reste du monde que Washington envisage de traiter Haïti en tant que partenaire et non en tant que zone contrôlée. Le principe de non-ingérence est en effet au centre la politique de bon voisinage mais les gouvernements locaux sont à la solde des États-Unis au nom de l'instauration des principes démocratiques. Pourtant, le massacre des travailleurs haïtiens en République dominicaine (plus de 20 000 personnes) en 1937 ne suscite aucune intervention étrangère, sauf après, pour demander réparation à la République dominicaine. Encore une fois, en filigrane, la population haïtienne pauvre et désœuvrée est victime de sa couleur.

Les deux derniers chapitres sont spécifiquement consacrés à la politique d'immigration américaine mise en place entre 1945 et 2000 et visent à montrer que les différences de traitement des immigrés haïtiens ou cubains s'inscrivent toujours dans la lignée d'une différenciation fortement raciste.

Le cas des immigrés cubains est particulier car il s'insère dans une politique de lutte contre le communisme : en luttant contre Castro en accueillant les réfugiés cubains (près de 576 000 personnes entre 1959 et la fin des vols de la liberté en 1973), les États-Unis luttent contre l'URSS et marquent l'avènement d'une nouvelle politique de l'immigration, qui se différencie de celle des réfugiés venus d'Europe après la deuxième guerre mondiale. Les autorités américaines ne reconnaissent pas offi-

## SCIENTIFIQUE

ciellement le statut de réfugié largement défini par la convention de Genève mais disposent de celui de « *parolee* », c'est-à-dire que le ministre de la justice a le pouvoir discrétionnaire de sélectionner les immigrés. C'est ce statut spécial qui permet de « contourner la loi des quotas dans la détourner », tel que le formule Eisenhower. Les réfugiés cubains s'installent en Floride et cette immigration bénéficie de la création de fonds spéciaux pour leur accueil. Ce flux d'immigrants cubains est constitué des membres de l'élite blanche qui redoute les tribunaux révolutionnaires. Ce sont donc les anciennes classes dirigeantes et les grandes fortunes qui partent les premières et, pour Menéndez, force est de constater que 3 % de la population immigrante cubaine est noire (alors que les Noirs représentent 30 % de la population cubaine). En effet, entre les élites blanches et les regroupements familiaux facilités ensuite par les dispositifs légaux, c'est une population majoritairement blanche (c'est-à-dire non noire pour Menéndez) qui est autorisée à s'installer sur le territoire des États-Unis. Pour Haïti, à nouveau, la situation est différente : l'arrivée au pouvoir de Duvalier en 1957 marque le début d'une des dictatures les plus virulentes d'Amérique latine. Elle trouve appui auprès de Washington qui lutte contre le communisme tandis que Duvalier consolide son pouvoir. Des milliers de réfugiés haïtiens quittent alors le territoire pour la France et le Canada. Mais le durcissement de la politique de Duvalier conduit les classes moyennes haïtiennes à fuir et les premiers *boat people* quittent les côtes en septembre 1963 en direction de la Floride où ils sont refoulés. A partir de ce moment-là, les tentatives d'entrée aux États-Unis des

immigrés haïtiens sont rendues de plus en plus difficiles. La différence de traitement avec les Cubains est patente : les Haïtiens ne sont pas menacés par le péril communiste. Leur immigration, telle qu'elle est perçue par les États-Unis, est uniquement économique et ne justifie donc pas le statut spécial accordé aux Cubains.

C'est cependant à la fin des années 1970 que, la situation économique étant devenue intenable, les immigrés haïtiens frappent en masse aux portes des États-Unis, en même temps qu'un troisième groupe de Cubains. C'est aussi en 1980 qu'est voté le *Refugee Act* qui adhère à la définition du réfugié fournie par la convention de Genève. La référence à l'appartenance à un pays communiste disparaît pour laisser place à une appréciation plus globale de la situation politique du pays de provenance. Mais, pendant plus de vingt ans encore, Washington interprète les textes dans le but d'obtenir toujours le même résultat : refouler les immigrants haïtiens, quelque soit leur statut. Ces derniers ne bénéficient pas de soutien sur place aussi puissant que les Cubains qui leur permettrait de lutter contre la discrimination. L'arrivée de Jean-Bertrand Aristide, au début des années 1990, ne change pas tellement la donne : Haïti est toujours pointée du doigt par Washington qui, tout en aidant les gouvernements successifs à réprimer la population lorsqu'elle se soulève, refuse toujours le statut de demandeurs d'asile aux Haïtiens. Enfin, le *USA Patriot Act* voté en octobre 2001, à la suite des attaques terroristes contre le *World Trade Center* de New York, comporte une section qui traite la question de la sécurisation des frontières, sans opérer de distinction entre les nationalités des ressortissants demandeurs d'asile aux États-Unis. Menéndez

souligne cependant que la différence de traitement entre Haïtiens et Cubains persiste : les premiers disposent d'une année pour régulariser leur situation sur le territoire états-unien, les autres sont considérés comme de véritables délinquants.

Ce petit livre est un condensé de l'histoire de l'interventionnisme américain dans les Caraïbes, jusqu'à très récemment. Il n'est donc pas un essai ni une œuvre critique. C'est ce qui rend cet ouvrage très accessible. Mais on peut regretter qu'il revête parfois l'allure d'un manuel, énonçant les uns après les autres les

faits politiques et économiques qui démontrent l'existence, depuis la déclaration d'Indépendance des États-Unis d'Amérique, d'une politique impérialiste d'expansion économique et idéologique reposant sur un fondement raciste. Étant donné qu'il ne s'agit ni d'une histoire de Cuba, ni d'une histoire d'Haïti ni d'une histoire des États-Unis, ce livre ouvre une lucarne sur la politique étrangère des États-Unis, à compléter avec d'autres ouvrages davantage problématiques sur la question.

**Aude Argouse**

